MÉMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ,

CONTENANT

Ce qui s'est passé de remarquable en FRANCE *pendant les premiéres années du Regne de* LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue exactement,

Augmentée de plusieurs Eclaircissemens historiques, & de quelques Piéces du CARDINAL de RETZ & autres, servant à l'Histoire de ce tems-là.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,
Chez J. FREDERIC BERNARD.
M D CC XXXI.



MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

LIVRE III.

M R. le Cardinal Mazarin ne songea après la paix, qu'à se défendre, pour ainsi parler, des obligations qu'il avoit à Mr. le Prince, qui à la lettre l'avoit tiré de la potence; & l'une de ses premiéres vues fut de s'allier avec la Maison de Vendôme, qui en deux ou trois rencontres s'étoit trouvée opposée aux intérêts de la Maison de Condé. Il s'appliqua, par le même motif, à gagner l'Abbé de la Riviére, & il eut même l'imprudence de laisser voir à Mr. le Prince qu'il lui faisoit espérer le Chapeau destiné à Mr. le Prince de Conti. 1649.

Quelques Chanoines de Liége ayant jetté les yeux sur le même Prince de Conti pour cet Evêché, le Cardinal, qui affectoit de témoigner à la Riviére qu'il eût souhaité de le dégouter de

1649. de sa profession, y trouva des obstacles, sous le prétexte qu'il n'étoit pas de l'intérêt de la France de se brouiller avec la Maison de Baviére, qui y avoit des prétensions naturelles & déclarées.

J'obmets une infinité de circonstances, qui marquérent à Mr. le Prince la méconnoissance & la défiance du Cardinal. Il étoit trop vif & trop jeune encore pour songer à diminuer la derniére; il l'augmenta par la protection qu'il donna à Chavigni, qui étoit la bête du Mazarin, & pour qui il demanda & obtint la liberté de revenir à Paris, par le soin qu'il prit des intérêts de Mr. de Bouillon qui s'étoit fort attaché à lui depuis la paix, & par les ménagemens qu'il avoit de son côté pour la Riviére, lesquels n'étoient pas secrets. *Il ne se faut point jouer avec ceux qui ont en main l'Autorité Royale. Quelques défauts qu'ils ayent, ils ne sont jamais assez foibles pour ne pas mériter, ou qu'on les ménage, ou qu'on les perde. Leurs Ennemis ne les doivent jamais mépriser, parcequ'il n'y a au monde que ces sortes de gens, à qui il ne convienne pas quelquefois d'être méprisez.*

Ces indispositions firent que Mr. le Prince ne se pressa pas, comme il avoit accoutumé, de prendre cette campagne le commandement des armées. Les Espagnols avoient pris Saint Venant & Ypres: & le Cardinal se mit dans l'esprit de prendre Cambrai. Mr. le Prince, qui ne jugea pas l'entreprise praticable, ne s'en voulut pas charger. Il laissa cet emploi à Mr. le Comte d'Harcourt, qui y échoua, & il partit pour aller en Bourgogne, en même tems que le Roi s'avança à Compiegne pour pousser avec chaleur le Siége de Cambrai.

Ce voyage, quoique fait avec la permission du Roi, fit peine au Cardinal, & l'obligea à

faire

faire couler à Mr. le Prince des propositions indirectes de raprochement. Mr. de Bouillon m'a dit qu'il savoit qu'Arnaud, qui avoit été Mestre de Camp des Carabins & qui étoit fort attaché à Mr. le Prince, s'en étoit chargé. Je ne sais pas si Mr. de Bouillon en étoit bien informé, & je sais aussi peu quelles suites ces propositions purent avoir. Ce qui me parut, est que Mezerolles, négociateur de Mr. le Prince, vint à Compiegne en ce tems-là; qu'il y eut des conférences particuliéres avec Mr. le Cardinal, & qu'il lui déclara au nom de son Maitre que, si la Reine se défaisoit de la Surintendance des Mers qu'elle avoit prise pour elle à la mort de Mr. de Brezé son beau-frére, il prétendoit que ce fût en sa faveur, & non en celle de Mr. de Vendôme, comme le bruit en couroit. Madame de Bouillon, qui croyoit être bien avertie, me dit que le Cardinal avoit été fort étonné de ce discours, auquel il n'avoit répondu que par un galimathias, *que l'on lui fera bien expliquer*, ajouta-t-elle, *quand on le tiendra à Paris.* Je remarquai ce mot, que je lui fis moi-même expliquer; & j'apris que Mr. le Prince faisoit état de ne pas demeurer longtems en Bourgogne, & d'obliger à son retour la Cour de revenir à Paris, où le Cardinal seroit plus souple qu'ailleurs. Cette parole faillit à me couter la vie, comme vous verrez. Mais parlons auparavant de ce qui se passoit à Paris. 1649.

La licence y étoit d'autant plus grande, que nous ne pouvions donner ordre à celle même qui ne nous convenoit pas. C'est le plus irremédiable de tous les inconvéniens qui sont attachez à la faction, & il est très grand en ce que la licence qui ne convient pas à la faction, lui est presque toujours funeste, parcequ'elle

1649. la décrie. Nous avions intérêt de ne pas étouffer les libelles & les vaudevilles qui se faisoient contre le Cardinal, mais nous n'en avions pas un moindre à supprimer ceux qui se faisoient contre la Reine & contre l'Etat. On ne peut s'imaginer la peine que la chaleur des esprits nous donna sur ce sujet. La Tournelle condamna à la mort deux Criminels, * convaincus d'avoir mis au jour deux Ouvrages très dignes du feu. Comme ils étoient sur l'échelle ils criérent qu'on les faisoit mourir pour avoir débité des vers contre le Mazarin; le peuple les enleva à la Justice. Je touche cette circonstance pour vous faire connoitre l'embaras où sont les gens sur le compte desquels on ne manque jamais de mettre tout ce qui se fait contre les Loix; & ce qui est encore plus fâcheux, c'est qu'il ne tient cinq ou six fois le jour qu'à la fortune, de corrompre, par des contretems plus naturels à ces sortes d'affaires qu'à aucune autre, les meilleures & les plus sages productions du bon sens. En voici un exemple.

Jerzai, qui étoit en ce tems-là fort attaché au Cardinal, se mit en tête d'accoutumer, disoit-il, les Parisiens à son nom, & il s'imagina qu'il y réussiroit en brillant avec tous les autres jeunes gens de la Cour qui avoient ce caractére, dans les Tuilleries, où tout le monde avoit pris fantaisie de se promener tous les soirs. Mrs. de † Candale,

* Un de ces Criminels s'appelloit Marlot, Imprimeur de son métier. Il avoit été condamné au gibet, pour avoir imprimé un libelle très offensant contre la Reine. Voyez les *Mémoires de Joli*, Tom. I. p. 58.

† Louis-Charles-Gaston de Nogaret, de la Vallette & de Foix, Duc de Candale, &c. mort sans alliance en 1658. âgé d'un peu plus de 30. ans.

dale, de * Bouteville, de Souvré, de † St. 1649.
Mesgrin, se laissérent persuader à cette folie, qui leur réussit au commencement. Nous n'y fimes point de réflexion, & comme nous nous sentions maitres du pavé, nous crumes même qu'il étoit de l'honnêteté de vivre civilement avec des gens de qualité, à qui on devoit de la considération, quoiqu'ils fussent de parti contraire. Ils en prirent avantage, ils se vantérent à Saint Germain que les Frondeurs ne leur faisoient point quiter le haut du pavé dans les Tuilleries. Ils affectérent de faire de grands soupers sur la terrasse du jardin de Renard, d'y mener les violons, & de boire publiquement à la santé de son Eminence Cette extravagance m'embarassa. Je savois d'un côté *qu'il est dangereux de souffrir que nos Ennemis fassent devant les peuples ce qui nous doit déplaire, parceque les peuples s'imaginent qu'ils le peuvent, puisqu'on le souffre.* Je ne voyois d'autre part point de moyen pour l'empêcher, que la violence, qui n'étoit pas honnête contre des particuliers, parceque nous étions trop forts; & qui n'étoit pas sage, parcequ'elle commettoit à des querelles particuliéres, par lesquelles le Mazarin eût été ravi de nous donner le change. Voici l'expédient qui me vint dans l'esprit. J'assemblai chez moi Mrs. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac, de Retz, de Vitri, & de Fontrailles. Avant que de m'ouvrir, je leur fis jurer de se conduire à ma mode dans une affaire que j'a-

A 3 vois

* François-Henri de Montmorenci, Duc de Pinei-Luxembourg, Maréchal de France en 1675. mort le 4 Janvier 1695.

† Jaques Esthuert, Marquis de Saint Mesgrin, mort en 1652. Il fut tué aux troubles de Paris.

1649. vois à leur proposer. Je leur fis voir les inconvéniens de l'inaction sur ce qui se passoit dans les Tuilleries : je leur exagérai les inconvéniens des procédez particuliers, & nous convinmes que dès le soir Mr de Beaufort accompagné de ceux que je viens de nommer, & de cent ou cent vingt Gentilshommes, se trouveroit chez Renard, quand il sauroit que ces Messieurs seroient à table, & qu'après avoir fait compliment à Mr. de Candale & aux autres, il diroit à Jerzai que sans leur considération on l'auroit jetté du haut du rempart, pour lui aprendre à se vanter. J'ajoutai qu'il seroit bon encore de faire casser quelques violons, lorsque la bande s'en retourneroit, & qu'elle ne seroit plus en lieu où les personnes qu'on ne vouloit point offenser, y pussent prendre part. Le pis de cette affaire étoit le procédé de Jerzai, qui ne pouvoit point avoir de mauvaise suite, parceque sa naissance n'étoit pas fort bonne. Ils promirent tous de ne recevoir aucune parole de lui, & de se servir de ce prétexte pour en faire purement une afaire de parti. Cette résolution fut très mal exécutée. Mr. de Beaufort, aulieu de faire ce qui avoit été résolu, s'emporta de chaleur. Il tira d'abord la nappe, il renversa la table, l'on coefa d'un potage le pauvre Vineville qui n'en pouvoit pas davantage, & qui se trouva par hazard à table avec eux. Le pauvre Commandeur de Jars eut le même sort. L'on cassa les instrumens sur la tête des Violons. Menil qui étoit avec Mr. de Beaufort, donna trois ou quatre coups d'épée à Jerzai. Mr. de Candale & Mr. de Bouteville, qui est aujourd'hui Mr. de Luxembourg, mirent l'épée à la main, & sans Caumesnil qui se mit au devant d'eux, ils eussent couru fortune dans la foule des gens

gens qui avoient tous l'épée hors du fourreau. 1649.

Cette avanture me donna une cruelle douleur, & aux Partisans de la Cour la satisfaction d'en jetter sur moi le blâme dans le monde; mais cela ne fut pas de longue durée, parceque l'aplication que j'eus à en empêcher les suites fit assez connoitre mon intention, & parcequ'il *y a des tems où certaines gens ont toujours raison.* Par la raison des contraires, Mazarin avoit toujours tort. Nous ne manquames point de célébrer, comme nous devions, la levée du Siége de Cambrai; le bon accueil fait à Servien, pour le payer de la rupture de la paix de Munster; le bruit du rétablissement d'Emery, qui courut aussitot que Mr. de la Meilleraie se fut défait de la Surintendance des Finances, & qui se trouva vrai peu après. Enfin nous nous trouvions en état d'attendre avec sureté & même avec dignité ce que pourroit produire le chapitre des accidens, dans lequel nous commencions à entrevoir de grandes indispositions de Mr. le Prince pour le Cardinal, & du Cardinal pour Mr. le Prince.

Ce fut dans ce moment où Madame de Bouillon me découvrit que Mr. le Prince avoit pris la résolution d'obliger le Roi de revenir à Paris; & Mr. de Bouillon me l'ayant confirmé, je pris celle de me donner l'honneur de ce retour qui étoit très souhaité du peuple. Pour cet effet je fis insinuer à la Cour que les Frondeurs aprehendoient ce retour, & j'écoutai les négociations que Mazarin ne manquoit jamais de hazarder de huit en huit jours, par de différens canaux, pour lui lever tout soupçon qu'il y eût de l'art de notre côté. Je fis ce que je pus

1649. pour faire agir en cela Mr. de Beaufort ſous ſon nom, parceque je croyois que le Mazarin s'imagineroit qu'il trouveroit plus de facilité à le tromper que moi. Mais comme Mr. de Beaufort vit que la ſuite de la négociation alloit à faire le voyage de Compiegne, la Boulaie, à qui il s'en ouvrit, lui conſeilla de n'y point entrer, ſoit qu'il crût qu'il y eût trop de péril pour lui, ſoit qu'il ne pût ſe réſoudre à laiſſer faire un pas à Mr. de Beaufort auſſi contraire aux eſpérances que Madame de Montbazon, à qui la Boulaie étoit dévoué, donnoit continuellement à la Cour de ſon accommodement. Cette ouverture de Mr. de Beaufort à la Boulaie me donna de l'inquiétude, parcequ'étant perſuadé de ſon infidélité & de celle de ſon amie, je ne voyois pas ſeulement la fauſſe négociation, que je projettois avec la Cour, inutile, je la conſidérois encore comme dangereuſe. Elle étoit pourtant néceſſaire, car vous jugez bien de quel inconvénient il étoit de laiſſer l'honneur du retour du Roi au Cardinal ou à Mr. le Prince, qui s'en fuſſent fait une preuve de ce qu'il avoit toujours dit que nous nous y oppoſions. Le Préſident de Belliévre me dit que, puiſque Mr. de Beaufort m'avoit manqué au ſecret ſur un point qui pouvoit me perdre, je pouvois lui en faire un de mon côté ſur un point qui le pouvoit ſauver lui-même; qu'il y alloit du tout pour le Parti; qu'il falloit tromper Mr. de Beaufort pour ſon ſalut; que je le laiſſaſſe faire, & qu'il me donnoit parole qu'avant qu'il fût nuit, il racommoderoit tout le mal que le manquement de ſecret de Mr. de Beaufort avoit cauſé. Il me prit dans ſon caroſſe, il me mena chez Madame de Montbazon, où Mr. de Beaufort paſſoit toutes les ſoirées. Il arriva un moment a-
près

près nous ; & Mr. de Belliévre fit si bien qu'il 1649.
répara effectivement ce qui étoit gâté. Il leur fit croire qu'il m'avoit persuadé qu'il faloit songer tout de bon à s'accommoder, que la bonne conduite ne vouloit pas que nous laissassions venir le Roi à Paris sans avoir au moins commencé à négocier, & que la négociation se devoit faire par nous-mêmes en personne, c'est-à-dire par Mr. de Beaufort & par moi. Madame de Montbazon, qui prit feu à cette ouverture, & qui crut qu'il n'y avoit plus de péril en ce voyage, puisqu'on vouloit bien effectivement négocier, avança même qu'il seroit mieux que Mr. de Beaufort y allat. Le Président de Belliévre allégua douze ou quinze raisons, dont il n'y avoit pas une qu'il entendît lui-même, pour lui prouver que cela ne seroit pas à propos, & je remarquai alors que *rien ne persuade tant les gens qui ont peu de sens, que ce qu'ils n'entendent pas*. Le Président de Belliévre leur laissa même entrevoir qu'il seroit peut-être à propos que je me laissasse persuader ; quand je serois là, de voir le Cardinal. Madame de Montbazon, qui entretenoit des correspondances avec tout le monde par les différentes relations qu'elle avoit avec chacun, se fit honneur par celle qu'elle entretenoit avec le Maréchal * d'Albret, (à ce qu'on m'a dit depuis,) de ce projet à la Cour. Et ce qui me le fait assez croire, est que Servien recommença fort instamment les négociations avec moi. J'y répondis à tout hazard, comme si j'eusse été assuré que la Cour

* César-Phébus d'Albret, Comte de Miossens, Maréchal de France en 1653, mort en 1676. La branche de ce Maréchal est bâtarde de la Maison d'Albret.

1649. en eût été avertie par Madame de Montbazon. Je ne m'engageai pas de voir à Compiegne le Cardinal Mazarin, parceque j'étois très résolu de ne l'y point voir; mais je lui fis entendre que je l'y pourrois voir, parceque je reconnus clairement que si le Cardinal n'eût eu l'espérance que cette visite me décréditeroit chez le peuple, il n'eût point consenti à un voyage qui pouvoit faire croire au peuple que j'avois part au retour du Roi. Je jugeai à la mine plutot qu'aux paroles de Servien, que ce retour n'étoit pas si éloigné de l'inclination du Cardinal que l'on le croyoit à Paris & même à la Cour. Vous croyez facilement que j'oubliai de dire à Servien que je fisse état de parler à la Reine sur ce retour. Il alla annoncer le mien à Compiegne avec une joye merveilleuse, & je trouvai dans mes amis une opposition extraordinaire, parcequ'ils crurent que j'y courrois un grand péril: mais je leur fermai la bouche en leur disant que *tout ce qui est nécessaire n'est pas hazardeux.* J'allai coucher à Liancourt, où le Maitre & la Maitresse de la maison firent de grands efforts pour m'obliger à retourner à Paris, & j'arrivai le lendemain à Compiegne au lever de la Reine.

Comme je montois l'escalier, un petit homme habillé de noir que je n'avois jamais vu & que je n'ai jamais vu depuis, me coula dans la main un billet où étoient ces mots en grosses lettres: *Si vous entrez chez le Roi, vous êtes mort.* J'y étois, il n'étoit plus tems de reculer. Comme je vis que j'avois passé la sale des Gardes sans être tué, je me crus sauvé. Je témoignai à la Reine que je venois l'assurer de mes obeissances très humbles, & de la disposition où étoit l'Eglise de Paris de rendre à Leurs Majestez tous les services ausquels elle étoit obligée. J'insinuai dans

dans mon discours tout ce qui étoit nécessaire 1649.
pour pouvoir dire que j'avois beaucoup insisté pour le retour du Roi. La Reine me témoigna beaucoup de bonté, & même beaucoup d'agrément sur ce que je lui disois : mais quand elle fut tombée sur ce qui regardoit le Cardinal, & qu'elle eut vu que, quoiqu'elle me pressât de le voir, je persistois à lui répondre que cette visite me rendroit inutile à son service, elle ne se put plus contenir, elle rougit ; & tout le pouvoir qu'elle eut sur elle fut, à ce qu'elle a dit depuis, de ne me rien dire de fâcheux.

Servien racontoit un jour au Maréchal de Clérembaut, que l'Abbé Fouquet * proposa de me faire assassiner chez lui (Servien,) où je dinois ; & il ajouta qu'il étoit arrivé à tems pour empêcher ce malheur. Mr. de Vendôme, qui vint au sortir de table chez Servien, me pressa de partir, en me disant qu'on tenoit de fâcheux conseils contre moi ; mais quand cela n'auroit pas été, Mr. de Vendôme l'auroit dit pourtant, car il n'y a jamais eu un imposteur pareil à lui.

Je revins à Paris ayant fait tout ce que j'avois souhaité. J'avois effacé le soupçon que les Frondeurs fussent contraires au retour du Roi ; j'avois jetté sur le Cardinal toute la haine du délai ; je l'avois bravé dans son trône, je m'étois assuré l'honneur principal du retour. Il y eut le lendemain un libelle qui mit tous ces avantages dans leur jour. Le Président de Belliévre fit voir à Madame de Montbazon, que les circonstances particuliéres m'avoient forcé à changer de résolution touchant la visite du Cardinal. J'en persuadai aisément Mr. de Beaufort, qui fut

* Basile Fouquet, Abbé de Bargeau, Frére du Surintendant des Finances, mort en 1683.

1649. fut d'ailleurs chatouillé du succès que cette démarche eut auprès du peuple. Hoquincourt qui étoit de nos amis fit le même jour je ne sai quelle bravade au Cardinal. Je ne me ressouviens point du détail, mais nous la relevames de mille couleurs. Enfin nous connumes visiblement que nous avions encore pour longtems de la provision dans l'imagination du peuple; ce qui fait le tout en ces sortes d'affaires.

Mr. le Prince étant revenu à Compiegne, la Cour prit ou déclara la résolution de revenir à Paris. Elle y fut reçue comme les Rois l'ont toujours été & le seront toujours; c'est-à-dire avec des acclamations qui ne signifient rien que pour ceux qui prennent plaisir à se flatter. Un petit Procureur du Châtelet aposta pour de l'argent douze ou quinze femmes qui, à l'entrée du Fauxbourg, criérent *Vive Son Eminence*, qui étoit dans le carosse du Roi; Son Eminence crut là-dessus être maitre de Paris. Il s'aperçut au bout de trois ou quatre jours qu'il s'étoit trompé. Les libelles continuérent. * Marigni redoubla de force pour les chansons; les Frondeurs parurent plus fiers que jamais. Nous marchions quelquefois seuls Mr. de Beaufort & moi avec un Page derriére notre carosse, quelquefois avec cinquante livrées & cent Gentilshommes. Nous diversifiions la scêne selon que nous jugions qu'elle seroit du gout des spectateurs. Les gens de la Cour qui nous blâmoient depuis le matin jusques au soir, nous imitoient à

* Jaques Carpentier de Marigni, né à Nevers, Bel Esprit de ce tems là. Il suivit M. le Prince. Il s'attacha aussi au Cardinal de Retz. Il faisoit fort bien des vers, sur tout des chansons & des vaudevilles.

à leur mode : il n'y en avoit pas un qui ne prît 1649.
avantage sur le Ministre, des *Frotades* que nous lui donnions, (c'étoit le mot du Président de Belliévre;) & Mr. le Prince, qui en faisoit trop ou trop peu à son égard, continua à le traiter du haut en bas. Et comme il n'étoit pas content du refus qu'on lui avoit fait de la Surintendance des Mers, qui avoit été à Mr. son Beaufrére ; le Cardinal pensoit toujours à le radoucir par des propositions de quelque autre accommodement qu'il eût été bien aise toutefois de ne lui donner qu'en espérance. Il lui proposa que le Roi achéteroit le Comté de Montbeliard, Souveraineté assez considérable, & il donna charge à Hervart de ménager cette affaire avec le propriétaire qui étoit un des Cadets de la Maison de Wirtemberg. On prétendoit en ce tems-là qu'Hervart même avoit averti Mr. le Prince, que sa commission secréte étoit de ne pas réussir dans sa négociation. Ce qui est constant, c'est que Mr. le Prince n'étoit pas content du Cardinal, & qu'il ne continua pas seulement depuis son retour à traiter fort bien Mr. de Chavigni son ennemi capital, mais qu'il affecta même de se radoucir beaucoup à l'égard des Frondeurs. Il me témoigna bien plus d'amitié qu'il n'avoit fait dans les premiers jours de la paix, & il ménagea plus que par le passé Mr. son Frére, & Madame sa Sœur. Il me semble que ce fut en ce tems-là qu'il remit Mr. le Prince de Conti dans la fonction du Gouvernement de Champagne, dont il n'avoit encore eu que le titre. Il s'attacha l'Abbé de la Riviére, en souffrant que Mr. son Frére, qu'il prétendoit pouvoir faire Cardinal par une pure recommandation, lui laissât la nomination pour laquelle le Chevalier d'Elbéne fut dépêché à Rome.

1649. Rome. Tous ces pas ne diminuoient point les défiances du Cardinal qui étoient fort augmentées par l'attachement que Mr. de Bouillon mécontent avoit pour Mr. le Prince; mais elles étoient encore aigries, en ce qu'il croyoit que Mr. le Prince favorisoit le mouvement de Bourdeaux. Cette ville tirannisée par Mr. d'Epernon, esprit violent, avoit pris les armes avec l'autorité du Parlement, sous le commandement de Cambrai, & depuis sous celui de Sauvebeuf. Ce Parlement avoit dépêché à celui de Paris un de ses Conseillers appellé Guyonnet. Celui-ci ne bougeoit de chez Mr. de Beaufort, à qui tout ce qui paroissoit grand paroissoit bon. Il ne tint pas à moi d'empêcher toutes ces apparences qui ne servoient à rien, & qui au contraire pouvoient nuire.

Mr. le Prince me parla avec aigreur de ces conférences de Guyonnet avec Mr. de Beaufort; ce qui fait voir qu'il étoit bien éloigné de fomenter les desordres de la Guyenne; mais le Cardinal le croyoit, parceque Mr. le Prince panchoit à l'accommodement, & n'étoit pas d'avis que l'on harcelat une Province aussi importante que la Guyenne, pour le caprice de Mr. d'Epernon. Un des plus grands défauts du Cardinal Mazarin étoit qu'il n'a jamais pu croire que personne lui parlat avec bonne intention.

Comme Mr. le Prince avoit voulu se réunir toute sa Maison, il crut qu'il ne pourroit satisfaire pleinement Mr. de Longueville, qu'il n'eût obligé le Cardinal à lui tenir la parole qu'on lui avoit donnée à la paix de Ruel, c'est-à-dire, de lui mettre entre les mains le Pont de l'Arche, qui, joint au vieux Palais de Rouen, à Caen, & à Dieppe, ne convenoit pas mal à un Gouverneur

neur de Normandie. Le Cardinal s'opiniâtra à 1649.
ne le pas faire. Mr. le Prince se trouvant un jour au Cercle, & voyant qu'il faisoit le fier plus qu'à l'ordinaire, lui dit en sortant du cabinet de la Reine: *Adieu, Mars.* Cela se passa à onze heures du soir, je le sus un demi quart d'heure après, ainsi que tout le reste de la Ville. Et comme j'allois le lendemain sur les sept heures du matin à l'Hôtel de Vendôme y chercher Mr. de Beaufort, je le trouvai sur le Pont-neuf dans le carosse de Mr. de Nemours qui le menoit chez Madame sa femme, pour qui Mr. de Beaufort avoit beaucoup de tendresse. Mr. de Nemours étoit encore pour la Reine, & comme il savoit l'éclat du jour précédent, il s'étoit mis dans l'esprit de persuader à Mr. de Beaufort de se déclarer pour elle en cette occasion. Mr. de Beaufort s'y trouvoit tout-à-fait disposé, d'autant plus que Madame de Montbazon l'avoit prêché jusques à deux heures après minuit sur le même ton. Le connoissant comme je faisois, je ne devois pas être surpris de son peu de vue: je le fus pourtant. Je lui représentai qu'il ne pouvoit rien voir qui fût plus contraire au bon sens: qu'en nous offrant à Mr. le Prince, nous ne hazardions rien: qu'en nous offrant à la Reine nous hazardions tout: que dès que nous aurions fait ce pas, Mr. le Prince s'accommoderoit avec le Mazarin, qui le recevroit à bras ouverts, & par sa propre considération, & par l'avantage qu'il trouveroit à faire connoitre au peuple qu'il devroit sa conservation aux Frondeurs, ce qui nous décréditeroit dans le public: qu'en nous offrant à Mr. le Prince, le pis aller seroit de demeurer comme nous étions, avec la différence que nous aurions acquis un nouveau mérite à l'égard du public,

1649. par le nouvel effort que nous aurions fait pour ruiner son ennemi. Ces raisons emportérent Mr. de Beaufort, nous allames l'après-diner à l'Hôtel de Longueville, où nous trouvames Mr. le Prince dans la chambre de Madame sa sœur. Nous lui offrimes nos services, & nous fumes reçus comme vous pouvez vous l'imaginer. Nous soupames avec lui chez Prudhomme, où le panégirique du Mazarin ne manqua d'aucune figure.

Le lendemain au matin Mr. le Prince me fit l'honneur de me venir voir, & il continua à me parler du même air dont il m'avoit parlé la veille. Il reçut même avec plaisir la Ballade en *Na*, *ne*, *ni*, *no*, *nu*, que Marigni lui porta alors, comme il descendoit l'escalier. Il m'écrivit le soir sur les onze heures un petit billet, où il m'ordonnoit de me trouver le lendemain matin à quatre heures chez lui avec Noirmoutier. Nous l'éveillames comme il nous l'avoit commandé. Il nous parut d'abord assez embarassé. Il nous dit qu'il ne pouvoit se résoudre à faire la guerre civile; que la Reine étoit si attachée au Cardinal, qu'il n'y avoit que ce moyen de l'en séparer; qu'il n'étoit pas de sa conscience & de son honneur de le prendre, & qu'il étoit d'une naissance à laquelle la conduite du * Balafré ne convenoit pas. Il ajouta qu'il n'oublieroit jamais l'obligation qu'il nous avoit; qu'en s'accommodant il nous accommoderoit aussi avec la Cour, si nous le voulions; sinon, qu'il ne laisseroit pas, si la Cour nous attaquoit, de prendre hautement notre protection. Nous lui répondimes que nous n'avions prétendu, en lui offrant nos services, que l'honneur de le ser-

* Voyez la Note de la page 296. du Tom. I.

servir, que nous ferions au desespoir que notre considération eût arrêté un moment son accommodement avec la Reine; que nous le supplions de nous permettre de demeurer comme nous étions avec le Cardinal, & que cela n'empêcheroit pas que nous ne demeurassions toujours dans les termes du respect & du service que nous avions voué à S. A.

Les conditions de l'accommodement de Mr. le Prince avec le Cardinal n'ont jamais été publiques, parcequ'il ne s'en est su que ce qu'il plut au Cardinal en ce tems-la d'en jetter dans le monde. Ce qui en parut, fut la remise du Pont de l'Arche entre les mains de Mr. de Longueville.

Les affaires publiques ne m'occupoient pas si fort que je ne fusse obligé de vaquer à des affaires particuliéres qui me donnérent bien de la peine. Madame de Guimené qui s'en étoit allée d'effroi dès les premiers jours du Siége de Paris, revint de colére à la premiére nouvelle qu'elle eut de mes visites à l'hôtel de Chevreuse. Je fus assez fou pour la prendre à la gorge, sur ce qu'elle m'avoit lâchement abandonné: elle fut assez folle pour me jetter un chandelier à la tête, sur ce que je ne lui avois pas gardé la fidélité à l'égard de Mademoiselle de Chevreuse. Nous nous accordames un quart d'heure après ce fracas, & le lendemain je fis pour son service ce que vous allez voir.

Cinq ou six jours après que Mr. le Prince se fut accommodé, il m'envoya le Président Viole pour me dire qu'on le déchiroit dans Paris comme un homme qui avoit manqué de parole aux Frondeurs; qu'il ne pouvoit pas croire que ces bruits-là vinssent de moi, mais qu'il sa-

1649. voit que Mr. de Beaufort & Madame de Montbazon y contribuoient beaucoup; qu'il me prioit d'y donner ordre. Je montai aussitot en carosse avec le Président Viole. J'allai avec lui chez Mr. le Prince, & je lui témoignai que j'avois toujours parlé de lui comme je devois. J'excusai autant que je pus Mr. de Beaufort & Madame de Montbazon, quoique je n'ignorasse pas que la derniére n'eût dit que trop de sotises. Je lui insinuai qu'il ne devoit pas trouver étrange que dans une Ville aussi enragée contre le Mazarin, on se fût plaint de son accommodement qui le remettoit pour la seconde fois sur le trône. Il se fit justice, il comprit que le peuple n'avoit pas besoin d'instigateurs pour être échauffé sur cette matiére: il entra avec moi dans les raisons qu'il avoit eues de ne pas pousser les affaires; il fut satisfait de ce que je lui dis pour lui justifier ma conduite; il m'assura de son amitié, je l'assurai de mes services, & la conversation finit d'une maniére assez tendre, pour me donner lieu de croire qu'il me tenoit pour son serviteur, & qu'il ne trouveroit pas mauvais que je me mêlasse d'une affaire arrivée justement la veille de ce que je viens de vous raconter.

Mr. le Prince s'étoit engagé, à la priére de Meille cadet de Foix qui étoit fort attaché à lui, de faire donner le Tabouret à la Comtesse de Foix; & le Cardinal qui y avoit grande aversion, suscita toute la Jeunesse de la Cour pour s'oposer à tous les Tabourets qui n'étoient pas fondez sur des Brevets. Mr. le Prince, qui vit tout d'un coup une maniére d'assemblée de Noblesse, à la tête de laquelle même le Maréchal de l'Hospital s'étoit mis, ne voulut pas s'attirer la chaleur publique pour des intérêts qui lui

lui étoient assez indifférens, & il crut qu'il feroit assez pour la Maison de Foix, s'il renversoit les Tabourets des autres Maisons privilégiées. Celle de Rohan étoit la premiére de ce nombre ; & jugez de quel dégout étoit un échec de cette nature aux Dames de ce nom. La nouvelle leur en fut apportée le soir même que Madame la Princesse de Guimené revint d'Anjou. Mesdames de Chevreuse, de Rohan, & de Montbazon se trouvérent le lendemain chez elle. Elles prétendirent que l'affront qu'on leur vouloit faire, n'étoit qu'une vangeance qu'on prenoit de la Fronde. Nous résolumes une contre-assemblée de Noblesse, pour soutenir le Tabouret de la Maison de Rohan. Mademoiselle de Chevreuse eût eu assez de plaisir qu'on l'eût distinguée par là de celle de Lorraine, mais la considération de Madame sa Mére fit qu'elle n'osa contredire le sentiment commun. Il fut question d'essayer d'ébranler Mr. le Prince, avant que de venir à l'éclat: je me chargeai de la commission, j'allai chez lui dès le soir même, je pris mon prétexte sur la parenté que j'avois avec la Maison de Guimené. Mr. le Prince, qui m'entendit à demi-mot, répondit ces paroles: *Vous êtes bon parent, il est juste de vous satisfaire. Je vous promets que je ne choquerai point le Tabouret de la Maison de Rohan.* 1649.

J'exécurai fidelement l'ordre de Mr. le Prince, j'allai de chez lui à l'hôtel de Guimené où je trouvai toute la Compagnie assemblée. Je suppliai Mademoiselle de Chevreuse de sortir du cabinet, & je fis raport de mon ambassade aux Dames qui en furent beaucoup édifiées. Il est si rare qu'une negociation finisse de cette maniére, que celle là m'a paru n'être pas indigne de l'histoire.

1649. Cette complaisance qu'eut Mr. le Prince pour moi, déplut au Cardinal qui avoit encore tous les jours de nouveaux sujets de chagrin. Le vieux Duc de * Chaunes Gouverneur d'Auvergne, Lieutenant de Roi en Picardie, & Gouverneur d'Amiens, mourut en ce tems-là. Le Cardinal à qui la Citadelle d'Amiens eût assez plu pour lui-même, eût bien voulu que le Vidame lui en eût cédé le Gouvernement, dont il avoit la survivance, pour avoir celui d'Auvergne. Le Vidame, qui étoit frére ainé de Mr. de Chaunes que vous voyez aujourd'hui, se fâcha, il écrivit une lettre très haute au Cardinal, & s'attacha à Mr. le Prince. Mr. de Nemours fit la même chose, parcequ'on balança à lui donner le Gouvernement d'Auvergne. Miossans, qui est présentement le Maréchal d'Albret, & qui étoit à la tête des Gens-d'armes du Roi, s'accoutuma & accoutuma les autres à menacer le Ministre, qui augmenta la haine publique en rétablissant Emeri odieux à tout le Royaume. Ce rétablissement nous fit un peu de peine, parceque cet homme, qui connoissoit mieux Paris que le Cardinal, y jetta de l'argent, & l'y jetta même assez à propos. C'est une science particuliére, qui bien ménagée fait autant de bons effets dans un peuple, qu'elle en produit de mauvais, quand elle n'est pas bien entendue. Elle est de la nature de ces choses qui sont naturellement ou toutes bonnes ou toutes mauvaises.

Cette distribution, qu'il fit sagement & sans clat,

* Honoré d'Albert, Duc de Chaunes, Gouverneur d'Amiens, frére du Connétable de Luines, mort en 1649. le 30. Octobre en sa 69. année.

éclat, nous obligea encore à songer avec plus 1649.
d'application à nous incorporer, pour ainsi dire, avec le peuple, & comme nous en trouvames une occasion qui étoit très bonne en elle même, nous ne la manquames pas. Si l'on m'eût cru, l'on ne l'eût pas prise sitot, nous n'étions pas pressez, *& il n'est pas sage de faire dans les factions, où l'on n'est que sur la défensive, ce qui n'est pas pressé.* Mais *l'inquiétude des subalternes est la chose la plus incommode en ces rencontres. Ils croyent que dès qu'on n'agit pas, on est perdu.* Je leur prêchois tous les jours qu'il falloit *planer*, que les pointes étoient dangereuses; que la patience avoit de plus grands effets que l'activité, mais personne ne comprenoit cette vérité. L'impression que fit à ce propos dans les esprits un méchant mot de la Princesse de Guimené, est incroyable. Elle se ressouvint d'un vaudeville que l'on avoit fait autrefois sur un certain Régiment de Brulon, où l'on disoit qu'il n'y avoit que deux Dragons & quatre Tambours. Comme elle haïssoit la Fronde pour plus d'une raison, elle me dit un jour chez elle, en me raillant, que nous n'étions plus que quatorze de notre parti, qu'elle compara ensuite au Régiment de Brulon. Noirmoutier qui étoit éveillé, mais étourdi, & Laigues qui étoit lourd, mais présomptueux, furent touchez de cette raillerie au point qu'ils murmuroient depuis le matin jusques au soir de ce que je ne m'accommodois pas, ou que je ne poussois pas les affaires à l'extrémité. Comme *les Chefs dans les factions n'en sont maitres qu'autant qu'ils savent prévenir ou appaiser les murmures*; il falut en venir malgré moi à agir, quoiqu'il n'en fût pas encore tems; & je trouvai par bonne fortune une matiére qui eût rectifié l'imprudence, si

 ceux

1649. ceux qui l'avoient causée ne l'eussent pas outrée.

Les Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris sont particuliérement le patrimoine de tous ceux qui n'ont que médiocrement de biens. Il est vrai qu'il y a de riches Maisons qui y ont part, mais il est encore plus vrai qu'il semble que la Providence les ait plus destinées pour les pauvres que pour les riches, & cela, bien entendu & bien menagé, pourroit être très avantageux au service du Roi, parceque ce seroit un moyen d'autant plus efficace, qu'il seroit imperceptible, pour attacher à S. M. un nombre infini de *familles médiocres, qui sont toujours les plus redoutables dans les révolutions.* La licence des tems a donné plus d'une fois des atteintes à ce fond sacré.

L'ignorance du Cardinal Mazarin ne garda point de mesures dans sa puissance. Il recommença aussitot après la paix à rompre celles par lesquelles & les Arrêts du Parlement & les Déclarations du Roi avoient pourvu à ce desordre. Les Officiers de l'Hôtel de Ville dépendant du Ministre y contribuérent par leurs prévarications. Les Rentiers s'en émurent, ils s'assemblérent en grand nombre. La Chambre des vacations donna Arrêt par lequel elle défendit ces assemblées, & quand le Parlement fut rentré à la St. Martin de l'année 1649., la Grand' Chambre confirma cet Arrêt qui étoit juridique en soi, (parceque les assemblées sans l'autorité du Prince ne sont jamais légitimes,) mais qui autorisoit toutefois le mal en ce qu'il en empêchoit le reméde.

Ce qui obligea la Grand' Chambre à donner un second Arrêt fut que, nonobstant celui qui avoit été rendu par la Chambre des vacations, les Rentiers assemblez au nombre de plus de 3000. tous Bourgeois & vétus de noir, avoient

voient créé * douze Sindics pour veiller, disoient-ils, sur les prévarications du Prévôt des Marchands. Cette nomination des Sindics fut inspirée à ces Bourgeois par cinq ou six personnes qui avoient en effet quelque intérêt dans les Rentes; mais que j'avois jettées dans l'assemblée pour la diriger, aussitot que je la vis formée. Je rendis en cette occasion un grand service à l'Etat, parceque si je n'eusse réglé, comme je fis, cette assemblée, il y eût eu assurément une fort grande sédition. Tout s'y passa avec un très grand ordre, les Rentiers y demeurérent dans le respect pour quatre ou cinq Conseillers du Parlement qui parurent à leur tête, & qui voulurent bien accepter le Sindicat. Ils y persistérent avec joye, quand ils furent par les mêmes Conseillers que nous leur donnions Mr. de Beaufort & moi notre protection. Ils nous firent une députation solemnelle, & le Premier-Président voyant cette démarche, s'emporta & donna ce second Arrêt dont je viens de parler. Les Sindics prétendirent que leur Sindicat ne pourroit être cassé que par le Parlement en Corps, & non par la Grand' Chambre, ils se plaignirent aux Enquêtes qui furent de même avis, après en avoir opiné dans leurs chambres, & qui allérent ensuite chez Mr. le Premier-Président accompagnez d'un très grand nombre de Rentiers. 1649.

La Cour, qui crut devoir faire un coup d'autorité, envoya des Archers chez Parain des Coutures, Capitaine de son quartier, & qui étoit un des douze Sindics. Ils ne le trouvérent pas chez lui. Le lendemain les Rentiers s'assemblérent en très grand nombre en l'Hô-

B 4

* Voyez là-dessus les *Mémoires de Joli*, qui étoit un des douze Sindics. Tom. I. p. 64.

1649. l'Hôtel de Ville, & ils y résolurent de présenter Requête au Parlement, & d'y demander justice de la violence qu'on avoit voulu faire à un de leurs Sindics.

Jusques là nos affaires alloient à souhait, nous nous étions envelopez dans la meilleure & la plus juste affaire, & nous étions sur le point de nous reprendre & de nous recoudre, pour ainsi dire, avec le Parlement, qui vouloit demander l'assemblée des Chambres, & qui sanctifioit par conséquent tout ce que nous avions fait. Le Diable monta à la tête de nos subalternes. Ils crurent que cette occasion tomberoit, si nous ne la relevions d'un grain, qui fût de plus haut gout que les formes du Palais. Ce furent les propres mots de Montrésor, qui dans un Conseil de Fronde, tenu chez le Président de Belliévre, proposa qu'il falloit tirer un coup de pistolet à l'un des Sindics, pour obliger le Parlement à s'assembler: parcequ'autrement, dit-il, le Premier-Président n'accordera jamais l'assemblée des Chambres, qui nous est absolument nécessaire, parcequ'elle nous rejoint au Parlement dans une conjoncture où nous serons avec le Parlement les défenseurs de la Veuve & de l'Orphelin, & où nous ne sommes sans le Parlement que des séditieux & des Tribuns du peuple. Il n'y a, ajouta-t-il, qu'à faire tirer un coup de pistolet dans la rue à * un de nos Sindics, qui ne sera pas assez connu du peuple pour faire une trop grande émotion, mais qui la fera suffisante pour produire l'assemblée des Chambres qui nous est si nécessaire.

Je m'opposai à ce dessein de toute ma force. Je leur représentai que nous aurions l'assemblée des

* Voyez le détail curieux de ce projet dans les Mémoires de M. Joli. Tom. I, p. 69. *& suiv.*

des Chambres sans cet étrange expédient, qui 1649.
avoit mille inconvéniens. Le Président de Belliévre traita mon scrupule de pauvreté ; il me pria de me ressouvenir de ce que j'avois mis autrefois dans la vie de Cesar, que *dans les affaires publiques la morale est de plus d'étendue que dans les particuliéres.* Je le priai à mon tour de se ressouvenir de ce que j'avois mis à la fin de cette même vie, *qu'il est toujours judicieux de ne se servir qu'avec d'extrêmes précautions de cette licence, parcequ'il n'y a que le succès qui la justifie. Et qui peut répondre du succès ?* Je ne fut pas écouté, bien qu'il semblat que Dieu m'eût inspiré ces paroles, comme vous le verrez par l'événement. Il fut donc résolu qu'un Gentilhomme qui étoit à Noirmoutier tireroit un coup de pistolet dans le carosse de Joli, que vous avez vu depuis à moi, & qui étoit un des Sindics des Rentiers ; que Joli se feroit une égratignure, pour faire croire qu'il étoit blessé, qu'il se mettroit au lit, & qu'il donneroit sa Requête au Parlement. Cette résolution me donna une telle inquiétude, que je ne fermai pas l'œil de toute la nuit, & que je dis le lendemain matin au Président de Belliévre ces deux Vers du fameux Corneille:

* *Je rends graces aux Dieux de n'être point Romain,*
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

Le Maréchal de la Mothe en eut autant d'aversion que moi. Enfin elle s'exécuta le 11. Décembre, & la fortune ne manqua pas d'y jetter le plus cruel de tous les incidens. Le Marquis de la Boulaye, soit de sa propre folie, soit de con-

* Corneille dans la Tragédie d'Horace.

1649. concert avec le Cardinal, voyant que ſur l'émotion cauſée dans la Place Maubert par ce coup de piſtolet, & ſur la plainte du Préſident Charton l'un des Sindics, qui s'imagina qu'on avoit pris Joli pour lui, ſe jetta comme un démoniaque, le Parlement étant aſſemblé, au milieu de la Salle du Palais, ſuivi de quinze ou vingt coquins, dont le plus honnête homme étoit un miſérable Savetier. Il cria aux armes, il n'oublia rien pour les faire prendre dans les Rues voiſines, il alla chez le bon homme Brouſſel qui lui fit une reprimande à ſa mode. Il vint chez moi, & je le menaçai de le faire jetter par la fenêtre. Voici ce qui me fit croire qu'il agiſſoit de concert avec le Cardinal.

Il étoit attaché à Mr. de Beaufort, qui le traitoit de parent, mais il tenoit encore davantage auprès de lui par Madame de Montbazon, de qui il étoit tout-à-fait dépendant. J'avois découvert que ce miſérable avoit des conférences ſecrétes avec Madame d'Epinelle, concubine en titre d'office de Ondedei, & eſpionne avérée du Mazarin. J'avois pourtant fait jurer Mr. de Beaufort ſur les Evangiles, qu'il ne lui diroit jamais rien de tout ce qui me regarderoit. Laigues m'a dit que le Cardinal en mourant le recommanda au Roi, comme un homme qui l'avoit toujours fidellement ſervi, & vous remarquerez que ce même homme avoit toujours été Frondeur de profeſſion.

Je reviens à Joli. Le Parlement s'étant aſſemblé ordonna que l'on informeroit de cet aſſaſſinat. La Reine, qui vit que la Boulaye n'avoit pas réuſſi dans la tentative de la ſédition, alla à ſon ordinaire (car c'étoit un ſamedi) à la Meſſe à Notre-Dame. Le Prévôt des Marchands l'alla aſſurer à ſon retour de la fidélité de la Ville. On aſ-

affecta de publier au Palais Royal que les Frondeurs avoient voulu soulever le peuple, & qu'ils avoient manqué leur coup ; mais tout cela ne fut que douceur au prix de ce qui arriva le soir. La Boulaye posa une espéce de Corps-de-Garde de sept ou huit Cavaliers dans la Place Dauphine, pendant que lui-même, à ce qu'on m'a assuré depuis, etoit chez une fille de joye dans le voisinage. Il y eut je ne sai quelle rumeur entre les Cavaliers & les Bourgeois du Guet, & l'on vint dire au Palais Royal qu'il y avoit de l'émotion dans ce quartier. Servien eut ordre d'envoyer savoir ce que c'étoit, & l'on prétend qu'il grossit beaucoup par son raport le nombre des gens qui y etoient. On observa même qu'il eut une assez longue conférence avec le Cardinal dans la petite chambre grise de la Reine, & que ce ne fut qu'après cette conférence, qu'il vint dire tout echaufé à M. le Prince qu'il y avoit assurement quelque entreprise contre sa personne. Mr. le Prince voulut aller s'éclaircir lui-même, la Reine l'en empêcha, & ils convinrent d'envoyer seulement le carosse de Mr. le Prince avec quelques carosses de suite, pour voir si on l'attaqueroit. Arrivez sur le Pont-neuf, ils trouvérent quantité de gens armez, parceque les Bourgeois avoient pris les armes à la premiére rumeur, & il n'arriva rien. Il y eut un Laquais blessé d'un coup de pistolet derriére le carosse de Duras, mais on ne sait point comment cela arriva. S'il est vrai, comme on le disoit en ce tems-là, que deux Cavaliers tirérent ce coup de pistolet, après avoir regardé dans le carosse de Mr. le Prince, où ils ne trouvérent personne, il y a aparence que ce fut un jeu & la continuation de celui du matin.

1649.

1649. tin. Un Boucher très homme de bien me dit huit jours après, & il me l'a dit vingt fois depuis, qu'il n'y avoit pas un mot de vrai de ce qui s'étoit dit de ces deux Cavaliers; que ceux de la Boulaye n'y étoient plus quand les carosses passérent, & que les coups de pistolet ne furent qu'entre des Bourgeois ivres & quelques Bouchers qui revenoient de Poissi, & qui n'étoient pas non plus à jeun. Ce Boucher appellé le Roux, pére du Chartreux dont vous avez oui parler, disoit qu'il étoit dans la Compagnie.

L'artifice de Servien réunit au Cardinal Mr. le Prince qui se trouva dans la néceſſité de pousser les Frondeurs, parcequ'il crut qu'ils l'avoient voulu assassiner. Tout ce qu'il y avoit de gens à lui crurent qu'ils ne lui temoigneroient point assez de zéle, s'ils ne lui exagéroient son péril, & les flateurs du Palais Royal confondirent avec empressement l'entreprise du matin avec l'avanture du soir. On broda sur ce canevas tout ce que la plus lâche complaisance, tout ce que la plus noire imposture, tout ce que la crédulité la plus sotte, y purent figurer; & nous nous trouvames le lendemain au matin réveillez par le bruit qu'on répandit par la Ville que nous avions voulu enlever la personne du Roi, le mener à l'Hôtel de Ville, & massacrer Mr. le Prince: que pour cet effet les troupes d'Espagne s'avançoient sur la frontiére, de concert avec nous. La Cour fit le soir une peur épouvantable à Madame de Montbazon, qu'on savoit être la patronne de la Boulaye. Le Maréchal d'Albret, qui se vantoit d'être aimé de cette Dame, lui portoit tout ce qu'il plaisoit au Cardinal de faire aller jusqu'à elle. Vigneuil qui en étoit effectivement aimé, lui inspiroit tout

tout ce que Mr. le Prince lui vouloit faire croire. Elle fit voir les enfers ouverts à Mr. de Beaufort qui me vint éveiller à cinq heures du matin, pour me dire que nous étions perdus, & que nous n'avions qu'un parti à prendre. C'étoit pour lui de se jetter dans Péronne, où Hoquincourt le recevroit, & pour moi de me retirer à Méziéres, où je pouvois disposer de Bussi-Lamet. Je crus d'abord qu'il avoit fait quelque sottise avec la Boulaye. Après qu'il m'eut fait mille sermens qu'il étoit aussi innocent que moi, je lui dis que le parti qu'il me proposoit étoit pernicieux, qu'il nous feroit paroitre coupables aux yeux de tout l'univers; qu'il n'y en avoit point d'autre que de nous enveloper dans notre innocence, que de faire bonne mine, de ne rien entreprendre à l'égard de tout ce qui ne nous attaqueroit pas directement, & de résoudre ce que nous aurions à faire dans les occasions. Il entra dans mes raisons. Nous sortimes sur les huit heures, pour nous faire voir au peuple, & pour voir nous-mêmes la contenance du peuple, qu'on nous avoit mandé de différens quartiers être beaucoup consterné. Cela nous parut effectivement; & si la Cour nous eût attaqué dans ce moment, je ne sai si elle n'auroit point réussi. Je reçus trente billets sur le midi, qui me firent croire qu'elle en avoit le dessein, & trente autres qui me firent apréhender qu'elle ne le pût avec assez de succès. 1649.

Mrs. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac, de Noirmoutier, de Laigues, de Fiesque, de Fontrailles & de Matha vinrent diner chez moi. Il y eut après diner une grande contestation, la plupart voulant que nous nous missions sur la défensive, c'est-à-dire que nous nous recon-

1649. connussions coupables avant que d'être accusez. Mon avis l'emporta; ce fut que Mr de Beaufort marchat seul dans les rues avec un Page derriére son carosse, & que j'y marchasse de même maniere de mon côté: que nous allassions separement chez M. le Prince, lui dire que nous étions tres persuadez qu'il ne nous faisoit point l'injustice de nous confondre dans les bruits qui couroient.

Je ne pus trouver après diner Mr. le Prince chez lui, & Mr. de Beaufort ne l'y ayant pas rencontré non plus, nous nous trouvames sur les six heures chez Madame de Montbazon, qui vouloit à toute force que nous prissions des chevaux de poste pour nous enfuir. Nous eumes sur cela une contestation, qui ouvrit une scêne où il y eut bien du ridicule, quoiqu'il ne s'y agît que du tragique. Madame de Montbazon soutenant qu'au personnage que nous jouïons Mr. de Beaufort & moi, il n'y avoit rien de si aisé que de se défaire de nous, puisque nous nous mettions entre les mains de nos ennemis: je lui repondis qu'il étoit vrai que nous hazardions notre vie, mais que si nous agissions autrement, nous perdrions notre honneur. A ce mot elle se leva de dessus son lit où elle étoit, & me dit, après m'avoir mené vers la cheminée: „ Avouez le vrai, ce n'est „ pas ce qui vous tient; vous ne sauriez quit„ ter vos Nimphes. Amenons l'innocente a„ vec nous, je crois que vous ne vous sou„ ciez plus guéres de l'autre ". Comme j'étois accoutumé à ses maniéres, je ne fus pas surpris de ce discours, mais je le fus davantage quand je la vis dans la pensée de s'en aller à Péronne, & si effrayée qu'elle ne savoit ce qu'elle disoit. Je trouvai que ses deux Amans lui

lui avoient donné plus de frayeur qu'ils n'eussent voulu. J'essayai de la rassurer, & sur ce qu'elle me témoignoit quelque défiance que je ne fusse pas de ses amis à cause de la liaison que j'avois avec Mesdames de Chevreuse & de Guimené, je lui dis tout ce que celle que j'avois avec Mr. de Beaufort pouvoit demander de moi dans cette conjoncture. A cela elle me répondit brusquement; *Je veux que l'on soit de mes amis pour l'amour de moi-même, ne le méritai-je pas bien ?* Je lui fis là-dessus son panégirique, & de propos en propos qui continuèrent assez longtems, elle tomba sur les beaux exploits que nous aurions faits, si nous nous étions trouvez unis ensemble; à quoi elle ajouta qu'elle ne concevoit pas comment je m'amusois à une vieille plus méchante qu'un diable, & à une jeune encore plus sotte à proportion. „ Nous nous disputons tout le jour „ cet innocent, *reprit-elle, en me montrant* „ *Mr. de Beaufort qui jouoit aux échets*, nous „ nous donnons bien de la peine & nous gâ„ tons toutes nos affaires: accordons-nous en„ semble; allons nous en à Péronne. Vous êtes „ maitre de Mézières, le Cardinal nous en„ voyera demain des négociateurs ". 1649.

Ne soyez pas surprise de ce qu'elle parloit ainsi de Mr. de Beaufort. C'étoient ses termes ordinaires, & elle disoit à qui la vouloit entendre, que le pauvre Sire étoit impuissant. Ce qu'il y a de vrai ou presque vrai est, qu'il ne lui avoit jamais demandé le bout du doigt, & qu'il n'étoit amoureux que de son ame. En effet il me paroissoit au desespoir quand elle mangeoit le Vendredi de la viande, ce qui lui arrivoit souvent. J'étois accoutumé à ses dits, mais je ne l'étois pas à ses douceurs. J'en fus

1649. fus touché, quoiqu'elles me fussent suspectes, vû la conjoncture. Elle étoit fort belle, je n'avois pas des dispositions naturelles à perdre de telles occasions, ainsi je me radoucis beaucoup, & l'on ne m'arracha pas les yeux. Je proposai donc d'entrer dans le cabinet, mais l'on me proposa pour préalable de toutes choses d'aller à Péronne: ainsi finirent nos amours. Nous rentrames dans la conversation, l'on se remit à contester sur la conduite qu'il falloit tenir. Le Président de Belliévre, que Madame de Montbazon envoya consulter, répondit que l'unique parti étoit de faire toutes les démarches de respect à l'égard de Mr. le Prince; & si elles n'étoient pas reçues, qu'il restoit de se soutenir par son innocence & par sa fermeté.

Mr. de Beaufort sortit de l'hôtel de Montbazon pour aller chercher Mr. le Prince qu'il trouva à table. Il lui fit son compliment avec respect: Mr. le Prince qui se trouva surpris lui demanda s'il se vouloit mettre à table. Il s'y mit, soutint la conversation sans s'embarasser, & sortit d'affaire avec une audace qui ne déborda pas. Je ne sai ce qui se passa depuis ce souper jusqu'au lendemain matin, mais je sai bien que Mr. le Prince, qui n'avoit pas paru aigri ce soir-là, parut très envenimé contre nous le lendemain.

J'allai chez lui avec Noirmoutier, & quoique toute la Cour y fût pour le complimenter sur son prétendu assassinat, & qu'il les fît tous entrer les uns après les autres dans son cabinet, le Chevalier de Riviére Gentilhomme de sa chambre me laissa toujours, en me disant qu'il n'avoit pas ordre de me faire entrer. Noirmoutier qui étoit fort vif s'impatientoit, & j'affectois de la patience. Je demeurai dans la cham-

chambre trois heures entiéres, & n'en sortis 1649.
qu'avec les derniers. Je ne me contentai pas de cette avance, j'allai chez Madame de Longueville, qui me reçut assez froidement, après quoi je me rendis chez son Epoux qui étoit arrivé à Paris depuis peu. Je le priai de témoigner en bien pour moi à Mr. le Prince, & comme il étoit fort persuadé que tout ce qui se passoit n'étoit qu'un piége que la Cour tendoit à Mr. le Prince, il me fit connoitre qu'il avoit un mortel déplaisir de tout ce qu'il voyoit. Mais comme il étoit naturellement foible & fraichement racommodé avec lui, il demeura dans les termes généraux, & contre son ordinaire il évita le détail.

Tout cela se passa le 11. & le 12. Décembre 1649. Le 13. Mr. le Duc d'Orléans, accompagné de Mr. le Prince, de Mrs. de Bouillon, de Vendôme, de St. Simon, d'Elbeuf & de Mercœur, vint au Parlement, où, sur une Lettre de cachet envoyée par le Roi, par laquelle S. M. ordonnoit que l'on informat des Auteurs de la sédition, il fut arrêté que l'on travailleroit à cette affaire avec toute l'application que méritoit une conjuration contre l'Etat.

Le 14. Mr. le Prince fit sa plainte, & demanda qu'il fût informé de l'assassinat qu'on avoit voulu commettre contre sa personne.

Le 15. on ne s'assembla pas, parceque l'on voulut donner du tems à Mrs. Charon & Doujat pour achever les informations pour lesquelles ils avoient été commis.

Le 18. le Parlement ne s'étant pas assemblé pour la même raison, Joli présenta Requête à la Grand' Chambre pour être renvoyé à la Tournelle, prétendant que son affaire n'étoit que particuliére, & ne devoit pas être traitée

1649. dans l'assemblée des Chambres, parcequ'elle n'avoit aucun raport à la sédition. Le Premier-Président, qui ne vouloit faire qu'un procès de tout ce qui s'étoit passé le 11., renvoya la Requête à l'assemblée des Chambres.

Le 19. il n'y eut point d'assemblée.

Le 20. Monsieur & Mr. le Prince vinrent au Palais, & toute la séance se passa à contester si le Président Charton, qui avoit fait sa plainte le jour du prétendu assassinat de Joli, opineroit ou n'opineroit pas. Il fut exclus, & avec justice.

Le 21. le Parlement ne s'assembla pas.

Cependant la Fronde ne s'endormoit pas, & je n'oubliai rien de tout ce qui pouvoit servir au rétablissement de nos affaires. Presque tous nos amis étoient, desespérez, tous étoient affoiblis: le Maréchal de la Mothe même se laissa toucher à l'honnêteté que Mr. le Prince lui fit de le tirer du pair, & s'il ne nous abandonna pas, il mollit beaucoup. Je suis obligé de faire en cet endroit l'éloge de Caumartin. Il étoit mon allié, Estri mon Cousin germain ayant épousé une de ses Tantes. Il avoit déja quelque amitié pour moi, mais nous n'étions en nulle confidence. Il s'unit intimement avec moi le lendemain de l'éclat de la Boulaye, & entra dans mes intérêts lorsque l'on me croyoit abimé. Je lui donnai ma confiance par reconnoissance, & je la continuai au bout de huit jours, par l'estime que j'eus pour sa capacité qui passoit son âge.

Ce que je trouvai de plus ferme à Paris dans la consternation, furent les Curez. Ils travaillérent dans ces sept ou huit jours-là parmi le peuple avec un zéle incroyable, & celui de St. Gervais, frére de l'Avocat-Général Talon, m'écrivit

crivit dès le 5. *Vous remonterez : sauvez-vous de l'assassinat, avant qu'il soit huit jours vous serez plus fort que vos ennemis.* 1649.

Le 21. à midi un Officier de la Chancellerie me fit avertir que Mr. Meillant Procureur-Général s'étoit enfermé deux heures le matin avec Mr. le Chancelier & Mr. de Chavigni, & qu'il avoit été résolu, de l'avis du Premier-Président, que le 23. il prendroit ses conclusions contre Mr. de Beaufort, contre Mr. de Broussel & contre moi; & qu'il concluroit à ce que nous serions assignez pour être ouis: ce qui est une maniere d'ajournement personel un peu mitigé.

Nous tinmes l'après-dinée un grand Conseil de Fronde chez Longueil, où il y eut de grandes contestations. L'abatement du peuple faisoit craindre que la Cour ne se servît de cet instant pour nous faire arrêter, sous quelque formalité de justice que Longueil prétendoit pouvoir être coulée dans la procédure par l'adresse du Président de Mesmes, & soutenue par la hardiesse du Premier-Président. Ce sentiment de Longueil me faisoit peine comme aux autres; je ne pouvois pourtant me rendre à l'avis des autres, qui étoit de hazarder un soulévement. Je savois que le peuple revenoit à nous, mais je n'ignorois pas qu'il n'y étoit point revenu; qu'ainsi nous pourrions manquer notre coup; & j'étois assuré que quand même nous y réussirions, nous serions perdus, parceque nous n'en pouvions soutenir les suites, & que nous nous serions convaincre nous-mêmes de trois crimes capitaux & très odieux. Ces raisons sont bonnes pour toucher les esprits qui n'ont pas peur; mais ceux qui craignent ne sont susceptibles que du sentiment que la peur inspire,

1649. inſpire. J'obſervai alors que *quand la frayeur eſt venue juſques à un certain point, elle produit les mêmes effets que la témérité*. Longueil opina en cette occaſion à inveſtir le Palais Royal. Après que je les eus laiſſé longtems battre l'eau, pour laiſſer refroidir l'imagination, qui ne ſe rend jamais quand elle eſt échauffée; je leur propoſai ce que j'avois réſolu de leur dire avant que d'entrer chez Longueil. C'étoit que quand nous ſaurions le lendemain Monſieur & Mrs. les Princes au Palais, Mr. de Beaufort y allat ſuivi de ſon Ecuyer; que j'y entraſſe en même tems par un autre degré avec un ſimple Aumônier; que nous allaſſions prendre nos places, & que je diſſe en ſon nom & au mien, qu'ayant apris qu'on nous impliquoit dans la ſédition, nous venions porter nos têtes au Parlement pour être punis, ſi nous étions coupables, ou pour demander juſtice contre les calomniateurs, ſi nous nous trouvions innocens, & que bien qu'en mon particulier je ne me tinſſe pas juſticiable de la Compagnie, je renonçois pourtant à tous les privileges, pour faire paroitre mon innocence à un Corps pour qui j'avois eu toute ma vie tant d'attachement & de vénération. „ Je ſai bien, Meſſieurs, „ *ajoutai-je*, que le parti que je vous propo„ ſe eſt un peu délicat, parcequ'on nous peut „ tuer au Palais: mais ſi on manque de nous „ tuer, demain nous ſommes maitres du pa„ vé, & il eſt ſi beau à des particuliers de l'ê„ tre dès le lendemain d'une accuſation atroce, „ qu'il n'y a rien qu'il ne faille hazarder pour „ cela. Nous ſommes innocens, la vérité eſt „ forte, le peuple & nos amis ne ſont abattus „ que parceque les circonſtances malheureu„ ſes, que le caprice de la fortune a aſſemblées

„ à

„ à un certain point, les font douter de nôtre 1649.
„ innocence. Notre sécurité ranimera le Parlement & le peuple. Je maintiens que nous sortirons du Palais, (si nous n'y tombons pas) plus accompagnez que nos ennemis. Voici les Fêtes de Noel, il n'y a plus d'assemblée que demain & après demain. Si les choses se passent comme je vous marque, je les soutiendrai dans le peuple en un Sermon que je projette de prêcher le jour de Noel à St. Germain de l'Auxerrois qui est la paroisse du Louvre. Nous le soutiendrons après les Fêtes par nos amis, que nous aurons le tems de faire venir des Provinces „.

On se rendit à cet avis, on nous recommanda à Dieu comme devant courir grand risque: mais chacun retourna chez soi avec fort peu d'espérance.

Je trouvai, en arrivant chez moi, un billet de Madame de Lesdiguiéres, qui me donnoit avis que la Reine, qui avoit prévu que nous pourrions nous résoudre à aller au Palais, (parceque les conclusions que le Procureur-Général y devoit prendre s'étoient assez répandues dans le monde,) avoit écrit à Mr. de Paris, le conjurant d'aller prendre sa place au Parlement dans la vue de m'empêcher d'y aller, parceque Mr. de Paris y étant, je n'y avois plus de séance.

J'allai à trois heures du matin chercher Mrs. de Brissac & de Retz, & les menai aux Capucins du Fauxbourg St. Jacques, où Mr. de Paris avoit couché, pour le prier en corps de famille de ne point aller au Palais. Mon Oncle avoit peu de sens, & le peu qu'il en avoit n'étoit pas droit; il étoit foible, timide & jaloux de moi jusqu'au ridicule. Il avoit promis à la

1649. Reine qu'il iroit prendre sa place ; & nous ne tirames de lui que des impertinences & des vanteries, comme, par exemple, qu'il me défendroit mieux que je ne me défendrois moi-même. Remarquez, s'il vous plait, que bien qu'il jazat comme une linotte en particulier, il etoit toujours muet comme un poisson en public. Un Chirurgien qu'il avoit à son service, me pria d'aller attendre de ses nouvelles aux Carmelites qui sont tout proche, & me vint trouver un quart d'heure après pour me dire, qu'aussitot que nous étions sortis de la chambre de Mr. de Paris, il y étoit entré, qu'il l'avoit loué de la fermeté avec laquelle il avoit résisté à ses neveux qui le vouloient enterrer tout vif; qu'ensuite il l'avoit exhorté à se lever en diligence pour aller au Palais, mais qu'aussitot qu'il fut hors du lit il lui avoit demandé d'un ton effaré, comment il se portoit? Que Mr. de Paris lui avoit répondu, Je me porte bien; à quoi il lui avoit reparti, cela ne se peut, vous avez trop mauvais visage; qu'après cela lui ayant tâté le poux, vous avez, dit-il, la fiévre. Sur cela Mr. de Paris s'étoit remis au lit, d'où tous les Rois & toutes les Reines ne le feroient pas sortir de quinze jours.

Nous allames au Palais Mrs. de Beaufort, de Brissac, de Retz, & moi, mais seuls & séparément. Mrs. les Princes avoient près de mille Gentilshommes avec eux, & on peut dire que toute la Cour généralement s'y trouvoit. Comme j'étois en rochet & en camail, je passai la grande Salle le bonnet à la main, & peu de gens me rendirent le salut, tant on étoit persuadé que j'étois perdu. Etant entré dans la Grand' Chambre avant que Mr. de Beaufort y fût arrivé, & ayant surpris par conséquent la

la Compagnie, j'entendis un petit bruit ſourd 1649.
ſemblable à ceux que vous entendez quelquefois aux Sermons, à la fin d'une période qui a plu. J'en augurai bien, & je dis, après avoir pris ma place, ce que j'avois projetté chez Longueil. Ce petit bruit recommença après mon diſcours, qui fut court & modeſte. Un Conſeiller ayant voulu raporter à ce moment une Requête pour Joli, le Préſident de Meſmes dit qu'avant toutes choſes il falloit lire les informations faites contre la conjuration publique, dont il avoit plu à Dieu de préſerver l'Etat & la Maiſon Royale. Il ajouta, en finiſſant ces paroles, quelque choſe de celle d'Amboiſe qui me donna, comme vous verrez, un terrible avantage ſur lui. J'ai obſervé mille fois qu'il *eſt auſſi néceſſaire de choiſir les mots dans les grandes affaires, qu'il eſt ſuperflu de les choiſir dans les petites.*

On lut les informations, où l'on ne trouva pour témoins qu'un appellé Canto, qui avoit été condamné à être pendu à Pau; Pichon, qui avoit été mis ſur la roue en effigie au Mans; Sociande, contre lequel il y avoit preuve de fauſſeté à la Tournelle; la Comette, Marcaſſar, Gorgibus, Filoux fieffez. Je ne crois pas que vous ayez vu dans les petites lettres de * Port Royal des noms plus ſaugrenus que ceux-là, & Gorgibus vaut bien Tambourin. La ſeule dépoſition de Canto dura quatre heures à lire. En voici la ſubſtance. Qu'il s'étoit trouvé en pluſieurs aſſemblées des Rentiers à l'Hôtel de Ville, où il avoit oui dire que Mr. de

* Cet petites lettres de Port Royal ſont les fameuſes Provinciales, que M. Paſcal a faites ſous le nom de Louis Montalte.

1649. de Beaufort & Mr. le Coadjuteur vouloient tuer Mr. le Prince; qu'il avoit vu la Boulaye chez Mr. de Brouſſel le jour de la ſédition, qu'il l'avoit auſſi vu chez Mr. le Coadjuteur; que le même jour le Préſident Charton avoit crié aux armes; que Joli avoit dit à l'oreille à lui Canto, quoiqu'il ne l'eût jamais ni vu ni connu que cette fois-là, qu'il faloit tuer le Prince & la grande * Barbe. Les autres témoins confirmérent cette dépoſition. Comme le Procureur-Général, qu'on fit entrer après la lecture des informations, eut pris ſes concluſions, qui furent de nous aſſigner pour être ouis, Mr. de Beaufort, Mr. de Brouſſel & moi; j'ôtai mon bonnet pour parler, & le Premier-Préſident ayant voulu m'en empêcher, en diſant que ce n'étoit pas l'ordre, & que je parlerois à mon tour, la ſainte cohue des Enquêtes s'éleva & faillit à étouffer le Premier-Préſident. Voici ce que je dis.

„ Je ne crois pas, Meſſieurs, que les ſiécles „ paſſez ayent vu des ajournemens perſonels „ donnez à des gens de notre qualité ſur des „ oui-dire: mais je crois auſſi peu que la poſ„ térité puiſſe ni ſoufrir ni croire que l'on ait „ ſeulement écouté ces oui-dire de la bouche „ des plus infames ſcélérats qui ſoyent jamais „ ſortis des cachots. Canto a été condamné „ à la corde à Pau; Pichon à la roue au Mans; „ Sociande eſt encore ſur vos regiſtres crimi„ nels ". (Mr. l'Avocat-Général Bignon m'avoit envoyé à deux heures après minuit ces mémoires.) „ Jugez, s'il vous plait, de leurs „ témoignages par les étiquétes & par leur „ profeſſion qui eſt d'être des filoux avérez.

„ Ce

* On déſignoit ainſi e Premier-Préſident Molé.

„ Ce n'est pas tout, Messieurs, ils ont une 1649.
„ autre qualité plus relevée & plus rare: ils
„ sont témoins à brevet. Je suis au desespoir
„ que la défense de notre honneur, qui nous
„ est commandée par toutes les Loix divines
„ & humaines, m'ait obligé de mettre au jour
„ sous le plus innocent des Rois ce que les sié-
„ cles les plus corrompus ont détesté même
„ dans le tems des plus grands égaremens des
„ anciens Tirans. Oui, Messieurs, Canto,
„ Sociande & Gorgibus ont des brevets pour
„ nous accuser, & ces brevets sont signez de
„ l'auguste nom qui ne devroit être employé
„ qu'à conserver encore mieux les Loix les
„ plus saintes. Mr. le Cardinal Mazarin, qui
„ ne reconnoit que celles de la vangeance qu'il
„ médite contre les défenseurs de la liberté pu-
„ blique, a forcé Mr. le Tellier Sécretaire d'E-
„ tat de contresigner ces brevets infames. Nous
„ en demandons justice, mais nous ne vous la
„ demandons qu'après vous avoir très hum-
„ blement supplié de la faire à nous-mêmes la
„ plus rigoureuse que les Ordonnances les plus
„ sévéres prescrivent contre les révoltez, s'il
„ se trouve que nous ayons ni directement ni
„ indirectement contribué à ce qui a excité ce
„ dernier mouvement. Est-il possible, Mes-
„ sieurs, qu'un petit-fils de Henri le Grand,
„ qu'un Sénateur de l'âge & de la probité de
„ Mr. de Broussel, qu'un Coadjuteur de Paris,
„ soyent seulement soupçonnez d'une sédition,
„ où l'on n'a vu qu'un écervelé à la tête de
„ quinze misérables de la lie du peuple? Je
„ suis persuadé qu'il me seroit honteux de m'é-
„ tendre sur ce sujet. Voilà, Messieurs, ce
„ que je sais de la moderne conjuration d'Am-
„ boise „.

1649. Je ne vous puis exprimer les aplaudissemens des Enquêtes. Il y eut beaucoup de voix qui s'élevérent sur ce que j'avois dit des témoins à brevet. Le bon homme Doujat, qui étoit un des Raporteurs & qui m'en avoit fait avertir par l'Avocat-Général Talon son parent, l'avoua, en faisant semblant de l'adoucir. Il se leva comme en colére, & dit très finement: „ Ces „ brevets, Monsieur, ne sont pas pour vous „ accuser, comme vous dites. Il est vrai qu'il „ y en a, mais ils ne sont que pour découvrir „ ce qui se passe dans les assemblées des Ren- „ tiers. Comment le Roi seroit-il informé, „ s'il ne promettoit l'impunité à ceux qui lui „ donnent des avis pour son service, & qui „ sont quelquefois obligez, pour les avoir, de „ dire des paroles qu'on leur pourroit tourner „ à crime? Il y a bien de la différence entre „ des brevets de cette façon, & des brevets „ qu'on auroit donnez pour vous accuser ".

La Compagnie fut radoucie par ce discours, le feu monta au visage de tout le monde. Le Premier-Président, qui ne s'étonnoit pas du bruit, prit de la main sa longue barbe, (c'étoit son geste ordinaire, quand il se mettoit en colére:) „ Patience, Messieurs, *dit-il*, allons avec „ ordre: Mrs. de Beaufort, le Coadjuteur & „ Broussel, vous êtes accusez, il y a des con- „ clusions contre vous, sortez de vos places ". Comme Mr. de Beaufort & moi voulumes en sortir, Mr. de Broussel nous retint en disant: „ Nous ne devons sortir, Messieurs, ni vous ni „ moi, jusques à ce que la Compagnie l'ordon- „ ne. Mr. le Premier-Président que tout le mon- „ de sait être notre partie, doit sortir, si nous „ sortons „. J'ajoutai, *& Mr. le Prince*. M. le Prince s'entendant nommer dit avec fierté & d'un

d'un ton moqueur, *Moi, moi!* A quoi je re- 1649.
pondis, *Oui, oui, Monsieur, la Justice égale tout le monde.* Le Président de Mesmes prit la parole & lui dit „ Non, Monsieur, vous ne „ devez point sortir, à moins que la Compa- „ gnie ne l'ordonne. Si Mr. le Coadjuteur sou- „ haite que vous sortiez, il faut qu'il le deman- „ de par une Requête. Pour lui il est accusé, „ il est de l'ordre qu'il sorte; mais puisqu'il en „ fait difficulté, il faut opiner “. On étoit si échauffé sur cette accusation, & contre ces témoins à brevet, qu'il y eut plus de 80. voix à nous faire demeurer dans nos places, quoiqu'il n'y eût rien au monde de plus contraire aux formes. Il passa enfin à la pluralité des voix que nous nous retirerions, mais cependant la plupart des avis furent des panégiriques pour nous, des satires contre les Ministres, & des anathêmes contre les brevets.

Nous avions des gens dans les * lanternes qui ne manquoient pas de jetter des bruits de ce qui se passoit dans la salle. Les Curez & les habituez des Paroisses ne s'oublioient pas; le peuple accourut en foule de tous les quartiers de la Ville au Palais. Nous y étions entrez à sept heures du matin, & nous n'en sortimes qu'à cinq heures du soir. Dix heures donnant un grand tems pour s'assembler, l'on se portoit dans la grande Salle, dans la galerie, dans la cour, & sur le degré. Il n'y avoit que Mr. de Beaufort & moi qui ne portassions personne & qui fussions portez, cependant on ne manqua point de

* Ce sont de petits cabinets boisez dans le voisinage des Chambres du Parlement, & c'est là que se tiennent ceux qui veulent écouter les Plaidoyers sans être vus.

1649. de respect ni à Monsieur ni à Mr. le Prince; on n'observa pourtant pas tout ce qu'on leur devoit, car en leur présence une infinité de voix s'élevoient & crioient *Vive Beaufort, Vive le Coadjuteur*.

Nous sortimes ainsi du Palais, & nous allames diner à six heures du soir chez moi, où nous eumes peine d'aborder à cause de la foule du peuple. Nous fumes avertis sur les onze heures du soir qu'on avoit résolu au Palais Royal de ne pas assembler les Chambres le lendemain; & le Président de Belliévre, à qui nous le fimes savoir, nous conseilla de nous trouver dès sept heures au Palais, pour en demander l'assemblée. Nous n'y manquames pas.

Monsieur de Beaufort dit au Premier-Président que l'Etat & la Maison Royale étoient en péril, que les momens étoient précieux, qu'il falloit faire un exemple des coupables. Il conclut par la nécessité d'assembler la Compagnie, sans perdre un instant. Le bon homme Broussel attaqua personellement le Premier-Président, & même avec emportement. Huit ou dix Conseillers des Enquêtes entrérent incontinent dans la Grand' Chambre, pour témoigner l'étonnement où ils étoient, qu'après une conjuration aussi furieuse, l'on demeurat les bras croisez, sans poursuivre la punition. Mrs. Bignon & Talon Avocats-Généraux avoient échauffé les esprits, en disant au parquet des Gens du Roi qu'ils n'avoient eu aucune part aux conclusions, & qu'elles étoient ridicules. Le Premier-Président répondit très sagement à toutes les paroles les plus piquantes qui lui furent dites, & les souffrit avec une patience incroyable, croyant avec raison que nous eussions été bien aises de l'obliger à quelque repartie qui eût pu fonder ou appuyer une récusation.

Nous

Nous travaillames l'après-dinée à envoyer chercher nos amis dans les Provinces, ce qui ne se faisoit pas sans dépense, & Mr. de Beaufort n'avoit pas un sou. Loziére, dont je vous ai parlé à propos des Bulles de la Coadjutorerie de Paris, m'aporta 3000. pistoles qui suppléérent à tout. Mr. de Beaufort espéroit de tirer du Vendomois & du Blaizois soixante Gentilshommes & quarante des environs d'Anet, mais il n'en eut en tout que cinquante quatre : j'en tirai de Brie quatorze, & Anneri m'en amena quatre-vingts du Vexin, qui non seulement ne voulurent jamais prendre un double de moi, mais qui même ne souffrirent pas que je payasse dans les hôtelleries. Ils furent dans tout le cours de ce procès assidus auprès de moi, comme s'ils eussent été mes gardes. Anneri pouvoit tout sur eux, & je pouvois tout sur Anneri, qui étoit un des hommes les plus fermes & les plus fidéles. Vous verrez dans la suite à quoi nous destinions cette Noblesse. 1649.

Je prêchai le jour de Noel à St. Germain de l'Auxerrois. J'y traitai de la Charité Chrétienne, sans parler un mot des affaires présentes. Les femmes y pleuroient sur l'injustice de la persécution que l'on faisoit à un Archevêque qui n'avoit que de la tendresse pour ses ennemis, & je connus bien au sortir de la Chaire, par les bénédictions qui me furent données, que je ne m'étois pas trompé dans la pensée que j'avois eue que ce Sermon feroit un très bon effet. Il fut incroyable, & surpassa de bien loin mon imagination.

Il arriva à propos de ce Sermon un incident . . . . dit depuis & par la haine qu'il avoit pour elle. Je crois, sans raillerie, que par le même principe elle se résolut à m'en fai- *Il y a ici cinq lignes effacées dans l'original.*

1649. faire part ... Je m'aperçus que j'eusse mieux fait de l'être.

Justement quatre ou cinq jours avant que le procès criminel commençat, mon Médecin ordinaire se trouvant par malheur à l'extrêmité, & un Chirurgien domestique que j'avois étant venu à sortir de chez moi, parcequ'il avoit tué un homme, je crus que je ne pouvois mieux m'adresser qu'au Marquis de Noirmoutier, qui étoit mon ami intime & qui avoit un Médecin très bon & très affidé. Quoique je le connusse pour n'être pas secret, je ne pus m'imaginer qu'il ne le fût pas en cette occasion...... Noirmoutier qui étoit auprès d'elle lui répondit : Vous le trouveriez bien plus beau, si vous saviez qu'il est si malade à l'heure qu'il est, qu'un autre que lui ne pourroit pas seulement ouvrir la bouche.... à laquelle j'avois été obligé l'avant-veille en parlant à elle-même de donner un autre tour. Vous pouvez juger du bel effet que cette indiscrétion ou plutot que cette trahison produisit.... mais je fus assez sot pour me racommoder avec le Cavalier, qui me demanda tant de pardons, & qui me fit tant de protestations, que j'excusai ou sa passion ou sa légéreté. Je crois plutot la seconde, la mienne ne fut pas moindre de lui confier une place aussi considérable que le Mont Olympe. Vous verrez ce détail dans la suite, & comment il fit justice à mon imprudence, car il m'abandonna & me trompa pour la seconde fois.

Le 29. nous entrames au Palais, avant que Mrs. les Princes y fussent arrivez, & nous y vinmes ensemble Mr. de Beaufort & moi, avec un corps de Noblesse qui pouvoit faire 300. Gentilshommes. Le peuple qui étoit revenu dans

dans sa chaleur pour nous, nous donnoit assez de sureté, mais la Noblesse nous étoit bonne, tant pour faire paroitre que nous ne nous traitions pas simplement de Tribuns du peuple, que parceque faisant état de nous trouver tous les jours au Palais dans la quatriéme Chambre des Enquêtes qui répondoit à la Grande, nous étions bien aises de n'être pas exposez, (dans un lieu où le peuple ne pouvoit pas entrer,) à l'insulte des gens de la Cour qui y étoient pêle-mêle avec nous. Nous étions en conversation les uns avec les autres, nous nous faisions des civilitez, & cependant nous étions huit ou dix fois tous les matins sur le point de nous étrangler, pour peu que les voix s'élevassent dans la Grand' Chambre : ce qui arrivoit assez souvent par la contestation, dans la chaleur où étoient les esprits. Tout le monde étoit dans la défiance, & je puis dire sans exagération que, sans même excepter les Conseillers, il n'y avoit pas vingt hommes dans le Palais qui ne fussent armez de poignards. Pour moi je n'en avois point voulu porter, Mr. de Brissac m'en fit prendre un par force, un jour où il paroissoit qu'on pourroit s'échauffer plus qu'à l'ordinaire. De telles armes, qui me convenoient peu, me causérent un chagrin qui me fut des plus sensibles. Mr. de Beaufort, qui étoit un peu lourd & étourdi de son naturel, voyant la garde du stilet dont le bout paroissoit un peu hors de ma poche, le montra à Arnaud, à la Moussaye, & à Des Roches Capitaine des Gardes de Mr. le Prince, en leur disant ; *Voila le Breviaire de Mr. le Coadjuteur.* J'entendis la raillerie, mais à dire vrai, je ne la soutins pas de bon cœur. 1649.

Nous présentames requête au Parlement, pour

1649. pour récuser le Premier-Président comme notre ennemi, ce qu'il ne soutint pas avec la fermeté qui lui étoit naturelle. Il en parut touché & même abatu. La délibération pour admettre ou ne pas admettre la récusation dura plusieurs jours. On opina d'aparat, & il est constant que cette matiére fut épuisée. Il passa enfin à la pluralité de quatre vingts dix huit contre soixante deux, qu'il demeureroit Juge, & je suis persuadé que l'Arrêt étoit juste, au moins dans les formes du Palais. Mais je suis persuadé en même tems que ceux qui n'étoient pas de cette opinion avoient raison dans le fond; ce Magistrat témoignant autant de passion qu'il en faisoit voir en cette affaire: mais il ne la connoissoit pas lui-même. Il étoit préocupé, & son intention étoit bonne. Le tems qui se passa depuis le ju-
1650. gement de cette récusation, qui fut le 4. Janvier, ne fut employé qu'à des chicanes que Charon, qui étoit l'un des Raporteurs, & tout-à-fait dépendant du Premier-Président, faisoit autant qu'il pouvoit pour différer, & pour voir si on ne tireroit point quelque lumiére de la prétendue conjuration par un certain Bocquemont, qui avoit été Lieutenant de la Boulaye en la guerre civile, & par un nommé Belot Sindic des Rentiers, alors prisonnier en la Conciergerie.

Ce Belot, qui avoit été arrêté sans decret; faillit à être la cause du bouleversement de Paris. Le Président de la Grange remontra qu'il n'y avoit rien de plus opposé à la Déclaration, pour laquelle on avoit fait de si grands efforts autrefois. Mr. le Premier-Président soutenant l'emprisonnement de Belot, Daurat Conseiller de la troisiéme Chambre lui dit qu'il s'étonnoit qu'un homme pour l'exclusion duquel il y avoit eu soixante deux voix, se pût résoudre

dre à violer les formes de la Justice à la vue 1650.
du soleil. Là-dessus le Premier-Président se leva de colére, en disant qu'il n'y avoit plus de discipline, & qu'il laissoit sa place à quelqu'un pour qui on auroit plus de considération que pour lui. Ce mouvement fit une commotion, & causa un trépignement dans la Grand' Chambre qui fut entendu dans la quatriéme, & qui fit que ceux des deux Partis qui y étoient, se démêlérent avec précipitation les uns d'avec les autres pour se remettre ensemble. Si le moindre Laquais eût alors tiré l'épée dans le Palais, Paris étoit confondu.

Nous pressions toujours notre jugement, & on le differoit tant qu'on pouvoit, parcequ'on ne pouvoit pas s'empêcher de nous absoudre, & de condamner les témoins à brevet. Tantot on prétendoit qu'on étoit obligé d'attendre un certain Desmartinaux qu'on avoit arrêté en Normandie, pour avoir crié contre le Ministre dans les assemblées des Rentiers, & que je ne connoissois pas seulement de visage ni de nom en ce tems-là: tantot on incidentoit sur la maniére de nous juger, les uns prétendant qu'on devoit juger ensemble tous ceux qui étoient nommez dans les Informations, les autres ne pouvant soufrir que l'on confondît nos noms avec ceux de ces sortes de gens que l'on avoit impliquez en cette affaire. Il n'y a rien de si aisé qu'à laisser écouler les matinées en des procédures où il ne faut qu'un mot pour faire parler cinquante personnes; il faloit à tout moment relire ces misérables Informations, où il n'y avoit pas seulement assez d'indices, pour faire donner le fouet à un Crocheteur. Voila l'état du Parlement jusqu'au 18. Janvier 1650. Voila ce que tout le monde voyoit: mais voici ce que personne ne savoit que ceux

1650. qui connoissoient les ressorts de la machine.

Notre première apparition au Parlement, jointe au ridicule des Informations qui avoient été faites contre nous, changea si fort les esprits, que le public fut persuadé de notre innocence. Mr. le Prince s'adoucit quatre ou cinq jours après la lecture des Informations. Mr. de Bouillon m'a dit depuis plus d'une fois que le peu de preuves qu'il avoit trouvé à ce que la Cour lui avoit fait voir d'abord comme clair & certain, lui avoit donné de bonne heure de violens soupçons de la tromperie de Servien & de l'artifice du Cardinal ; & que lui Mr. de Bouillon n'avoit rien oublié pour le confirmer dans cette pensée. Il ajoutoit que Chavigni, quoiqu'ennemi de Mazarin, ne l'aidoit pas en cette occasion, parcequ'il ne vouloit pas que Mr. le Prince se raprochat des Frondeurs. Je ne puis accorder cela avec l'avance que Chavigni me fit en ce tems-là par du Gué Bagnols, pére de celui que vous connoissez, son ami & le mien. Il nous fit venir la nuit chez lui ; où Mr. de Chavigni me témoigna qu'il eût cru être le plus heureux des hommes s'il eût pu contribuer à l'accommodement. Il me témoigna que Mr. le Prince étoit persuadé que nous n'avions point eu de dessein contre lui ; mais qu'il étoit engagé & à l'égard du monde & à l'égard de la Cour : que pour ce qui étoit de la Cour, il eût pu trouver des tempéramens ; mais qu'à l'égard du monde il étoit dificile de trouver quelque chose qui pût satisfaire un premier Prince du Sang, à qui on disputoit le pavé publiquement, & les armes à la main, à moins que je ne me résolusse à le lui céder au moins pour quelque tems. Il me proposa en conséquence l'Ambassade Ordinaire de Rome, ou l'Ex-

l'Extraordinaire à l'Empire, dont il se parloit a- 1650.
lors à propos de je ne sai quoi. Vous jugez bien quelle put être ma réponse: nous ne convinmes de rien, quoique je n'oubliasse pas de faire connoitre à Mr. de Chavigni la passion extrême que j'avois de rentrer dans les bonnes graces de Mr. le Prince. Je demandai un jour à Mr. le Prince à Bruxelles le dénouement de ce que Mr. de Bouillon m'avoit dit de cette négociation de Chavigni, & je ne me puis remettre ce qu'il me répondit.

Cette conférence avec Chavigni se passa le 30. de Décembre *. Le premier de Janvier Madame de Chevreuse, qui revoyoit la Reine depuis le retour du Roi à Paris, & qui même dans ses disgraces avoit conservé avec elle une espéce d'habitude incompréhensible, alla au Palais Royal. Le Cardinal la tirant dans une croisée du petit cabinet de la Reine, lui dit; *Vous aimez la Reine, est-il possible que vous ne lui puissez donner vos amis?* *Le moyen!* répondit-elle, *la Reine n'est plus Reine, elle est très humble servante de Mr. le Prince.* *Mon Dieu*, reprit le Cardinal en se frotant le front, *si l'on pouvoit s'assurer des gens, on feroit bien des choses: mais Mr. de Beaufort est à Madame de Montbazon: Madame de Montbazon est à Vigneul, & le Coadjuteur....* en me nommant il se prit à rire. *Je vous entens*, dit Madame de Chevreuse, *je vous réponds de lui & d'elle.* Voila comment cette conversation s'entama. Le Cardinal fit un signe de tête à la Reine, qui fit voir à Madame de Chevreuse que la conversation avoit été concertée. Elle en eut une assez longue le même soir avec la Reine, qui lui donna le billet suivant écrit & signé de sa main.

 Je

* 1649.

1650. *Je ne puis croire, nonobstant le passé & le présent, que M. le Coadjuteur ne soit à moi. Je le prie que je le puisse voir sans que personne le sache que Madame & Mademoiselle de Chevreuse. Ce nom sera sa sureté.* Anne.

Madame de Chevreuse me trouva chez elle au retour du Palais Royal, & je m'aperçus d'abord qu'elle avoit quelque chose à me dire, parceque Mademoiselle de Chevreuse, à qui elle avoit donné le mot en carosse en revenant, me pressentit beaucoup sur les dispositions où je serois, en cas que le Mazarin voulût un accommodement avec moi. Je ne fus pas longtems dans le doute de la tentative, parceque Mademoiselle de Chevreuse qui n'osoit me parler ouvertement devant sa mére, me serra la main en faisant semblant de ramasser son manchon, pour me faire connoitre qu'elle ne me parloit pas d'elle-même. Ce qui faisoit craindre à Me. de Chevreuse que je n'y voulusse pas donner les mains, étoit que quelque tems auparavant j'avois rompu malgré elle une négociation qu'Ondedei avoit fait proposer à Noirmoutier par Me. Dempus. Laigues qui en avoit été en colére contre moi, dit six jours après que j'avois bien fait, & qu'il savoit que si Noirmoutier eût été la nuit chez la Reine, comme Ondedei le lui proposoit, la partie étoit liée pour faire mettre derriére une tapisserie le Maréchal de Grammont, afin qu'il pût faire voir à Mr. le Prince que les Frondeurs qui l'assuroient tous les jours de leurs services, étoient des trompeurs. Je ne balançai pas cependant, après avoir pesé toutes ces circonstances, entre lesquelles celle qui me persuada le plus que sa colére contre Mr. le Prince étoit sincére, fut que j'étois informé qu'elle se prenoit à Mr. le Prince d'une ga-

galanterie que Jerzai avoit voulu faire croire à tout le monde qu'il avoit avec elle. Il ne tint pas à Mlle. de Chevreuse de m'empêcher de tenter une avanture dans laquelle elle croyoit qu'on me feroit périr, & bien qu'elle n'eût pas voulu d'abord témoigner son sentiment devant Madame sa mére, elle ne se put contenir ensuite. Je l'obligeai enfin à y consentir, & je fis cette réponse à la Reine. 1650

Il n'y a jamais eu de moment en ma vie, où je n'aye été également à Votre Majesté. Je serois trop heureux de mourir pour son service, pour songer à ma sureté. Je me rendrai où elle me l'ordonnera.

J'envelopai son billet dans le mien, & Madame de Chevreuse lui porta le lendemain ma réponse, qui fut bien reçue. On prit heure, & je me trouvai à minuit au cloitre St. Honoré, où Gabouri, Porte-manteau de la Reine, me vint prendre & me mena par un escalier dérobé au petit Oratoire où elle étoit toute seule enfermée. Elle me témoigna toutes les bontez que la haine qu'elle avoit contre Mr. le Prince lui pouvoit inspirer, & que l'attachement qu'elle avoit pour Mr. le Cardinal Mazarin lui pouvoit permettre. Le dernier me parut encore au dessus de l'autre, je crois qu'elle me répéta vingt fois : *Le pauvre Mr. le Cardinal*, en me parlant de la guerre civile, & de l'amitié qu'il avoit pour moi. Son Cardinal entra demie heure après. Il supplia la Reine de lui permettre qu'il manquat au respect qu'il lui devoit, pour m'embrasser devant elle. Il fut au desespoir, disoit-il, de ce qu'il ne pouvoit me donner sur l'heure même son Bonnet, & il me parla tant de graces, de récompenses, & de bienfaits, que je fus obligé de

1650. de m'expliquer, n'ignorant pas que *rien ne jette tant de défiance dans les réconciliations nouvelles, que l'aversion que l'on témoigne à être obligé à ceux avec qui on se réconcilie.* Je répondis à Mr. le Cardinal que l'honneur de servir la Reine faisoit la récompense la plus signalée que je dusse jamais espérer, quand même j'aurois sauvé la Couronne; & que je la suppliois très humblement de ne me donner jamais que celle-là, afin que j'eusse au moins la satisfaction de lui faire connoitre que c'étoit la seule récompense que j'estimois, & qui pût m'être sensible.

Mr. le Cardinal prit la parole, & supplia la Reine de me commander de recevoir la nomination au Cardinalat, que la Riviére, ajouta-t-il, a arrachée avec insolence, & qu'il a reconnue par une perfidie. Je m'en excusai, en disant que je m'étois promis à moi-même de n'être jamais Cardinal par aucun moyen qui pût avoir le moindre raport à la guerre civile; afin de faire connoitre à la Reine que la seule nécessité m'avoit séparé de son service. Je me défis sur ce fondement de toutes les autres propositions qu'il me fit pour le payement de mes dettes, pour la charge de Grand-Aumônier, pour l'Abbaye d'Orcan. Et comme il insista, soutenant toujours que la Reine ne pouvoit s'empêcher de faire quelque chose pour moi qui fût d'éclat, dans le service considérable que j'étois sur le point de lui rendre, je lui dis: „ Il y a un point, Monsieur, sur lequel la Reine me peut faire plus de bien que si elle me „ donnoit la thaire. S. M. vient de me dire „ qu'elle veut faire arrêter Mr. le Prince. La „ prison ne peut ni ne doit être éternelle à un „ homme de son rang & de son mérite. Quand

„ il

„ il en sortira envenimé contre moi, ce me 1650.
„ sera un malheur, mais j'ai quelque lieu d'espérer que je le pourrai soutenir par ma dignité. Il y a beaucoup de gens qui sont engagez avec moi, & qui serviront la Reine en cette occasion. S'il plaisoit, Madame, à V. M. de confier à l'un d'eux quelque place de considération, je lui serois plus obligé que de dix chapeaux de Cardinal". Le Cardinal dit à la Reine qu'il n'y avoit rien de plus juste, & que le détail étoit à concerter entre lui & moi. La Reine me demanda ma parole de ne me point ouvrir à Mr. de Beaufort du dessein d'arrêter Mr. le Prince, jusqu'au jour de l'exécution, parceque Madame de Montbazon, à qui il le découvriroit assurément, ne manqueroit pas de le dire à Vigneul, qui étoit tout de l'Hôtel de Condé. Je lui répondis qu'un secret de cette nature fait à Mr. de Beaufort dans une occasion où nos intérêts étoient si unis, me deshonoreroit dans le monde, si je n'en récompensois le manquement par quelque signalé service; que je suppliois donc S. M. de me permettre de lui dire que la Surintendance des Mers promise à cette Maison dès les premiers jours de la Régence, feroit un merveilleux effet dans le monde. Mr. le Cardinal reprit alors brusquement: *Elle a été promise au pére & au fils ainé*. A quoi je lui repartis: „ Le cœur „ me dit que le fils ainé fera une alliance qui le „ mettra beaucoup au-dessus de la Surintendance des Mers". Il sourit, & dit à la Reine qu'il accommoderoit encore cette affaire avec moi. J'eus une séconde conférence avec la Reine & avec lui au même lieu & à la même heure: j'en eus trois avec lui seul dans son cabinet au Palais Royal, dans lesquelles Noirmoutier & Lai-

1650. gues se trouvérent. On convint dans ces conférences que Mr. de Vendôme auroit la Surintendance des Mers, & Mr. de Beaufort la survivance; que Mr. de Noirmoutier auroit le Gouvernement de Charleville & de Mont-Olympe, qu'il auroit aussi des Lettres de Duc; que Mr. de Laigues seroit Capitaine des Gardes de Monsieur; que Mr. le Chevalier de Sevigni auroit vingt deux mille livres; que Mr. de Brissac auroit pour récompense le Gouvernement d'Anjou à tel prix, & avec un brevet de retenue pour toute la somme. Il fut résolu que l'on arrêteroit Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti, & Mr. de Longueville. Je n'oubliai rien pour tirer du pair le dernier; je m'offris d'être sa caution, je contestai jusqu'à l'opiniâtreté, & je ne me rendis qu'après que le Cardinal m'eut montré un billet de la main de la Riviére à Flamarin, où je lus ces propres mots: *Je vous remercie de votre avis, mais je suis aussi assuré de Mr. de Longueville, que vous l'êtes de Monsr. de la Rochefoucaut. Les paroles sacramentales sont dites.*

Le Cardinal s'étendit à ce propos sur l'infidélité de la Riviére, dont il nous dit un détail qui en vérité faisoit horreur. ,, Cet homme ,, croit, *ajouta-t-il*, que je suis la plus grosse ,, bête du monde, & qu'il sera demain Car- ,, dinal. J'ai eu le plaisir de lui faire aujourd'hui ,, essayer des étofes rouges qu'on m'a aportées ,, d'Italie, & je les ai aprochées de son visa- ,, ge, pour voir ce qui y revenoit le mieux, ou ,, de la couleur de feu, ou de l'incarnat ". J'ai su depuis à Rome que quelque perfidie que la Riviére eût faite au Cardinal, celui-ci n'étoit pas en reste. Le propre jour qu'il l'eut fait nommer par le Roi, il écrivit au Cardinal Sa-

chet-

chetti une lettre que j'ai vue, bien plus capable de jaunir le chapeau que de le rougir, s'il m'eſt permis de le dire. Cette lettre étoit toutefois pleine de tendreſſe pour lui, ce qui étoit le vrai moyen de le perdre auprès d'Innocent, qui haïſſoit ſi fort le Cardinal qu'il avoit même de l'horreur pour tous ſes amis. 1650.

Dans la ſeconde conférence que nous eumes en préſence de la Reine, on agita fort les moyens de faire conſentir Monſieur à la priſon de Mrs. les Princes. La Reine diſoit qu'il n'y auroit nulle peine: mais le Cardinal n'étoit pas ſi perſuadé que la Reine des diſpoſitions de Monſieur. Madame de Chevreuſe ſe chargea de le ſonder. Il avoit naturellement inclination pour elle, elle s'en ſervit habilement: elle lui fit croire que la Reine ne pouvoit être emportée que par lui-même à une réſolution de cette nature, bien que dans le fond elle fût mal ſatisfaite de Mr. le Prince. Elle lui exagéra l'avantage que ce ſeroit de ramener au ſervice du Roi une faction auſſi puiſſante que celle de la Fronde; elle lui marqua comme inſenſiblement le péril où l'on étoit tous les jours de voir Paris à feu & à ſang. Je ſuis perſuadé, & elle le fut auſſi, que cette derniére raiſon le toucha pour le moins autant que les autres, car il trembloit de peur toutes les fois qu'il venoit au Palais, & il y eut des jours où il fut impoſſible à Mr. le Prince de l'y mener. On appelloit cela les accès de la colique de S. A. R. Sa frayeur n'étoit pas ſans ſujet. Si un Laquais ſe fût aviſé de tirer l'épée, nous euſſions tous été tuez en moins d'un quart d'heure, & ce qui eſt rare, eſt que ſi cette occaſion fût arrivée entre le premier Janvier & le 18., ceux qui nous euſſent égorgez euſſent été

1650. ceux-là même avec qui nous étions d'accord; parceque tous les Officiers de la Maison du Roi, de celle de la Reine, de celle de Monsieur, & de celle du Cardinal, étoient persuadez qu'ils faisoient très bien leur cour d'accompagner réglément tous les jours Mrs. les Princes.

Je n'ai jamais pu m'imaginer la raison pour laquelle le Cardinal lanterna tant les cinq ou six derniers jours qui précédérent cette execution. Laigues & Noirmoutier crurent qu'il le faisoit à dessein, & dans l'espérance que nous nous massacrerions Mr. le Prince & nous dans le Palais. Mais outre que s'il eût eu cette pensée, il lui eût été facile de la faire réussir, en apostant deux hommes qui eussent commencé la noise; je crois qu'il l'apréhendoit autant que nous, ne pouvant pas douter qu'il n'y avoit point d'asile assez sacré pour le sauver lui-même d'une telle catastrophe. J'ai toujours attribué à son irrésolution naturelle ce délai, que je confesse avoir pu & dû même produire de grands inconvéniens. Ce secret qui fut gardé entre dix sept personnes, est un de ceux qui m'a persuadé que *parler trop n'est pas le défaut le plus commun des gens qui sont accoutumez aux grandes affaires*. Ce qui me donna une grande inquiétude fut que je connoissois Noirmoutier pour l'homme du monde le moins secret.

Le 18. Janvier Laigues ayant pressé au dernier point Lionne pour l'exécution, dans une conférence qu'il eut la nuit avec lui, le Cardinal la résolut à midi. Il avoit fait croire la veille à Mr. le Prince que Parain des Coutures, qui avoit été un des Sindics des Rentiers, étoit caché dans une maison, & il fit en sorte

que

que le Prince lui-même donna aux Gensdarmes & aux Chevaux-Légers du Roi les ordres qui étoient nécessaires pour le mener au bois de Vincennes, sous le prétexte de régler ce qu'il falloit pour la prison de ce misérable. Mrs. les Princes vinrent au Conseil: Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine arrêta Mr. le Prince, Cominge Lieutenant arrêta Mr. le Prince de Conti, & Cressi Enseigne arrêta Mr. de Longueville. J'avois oublié de vous dire, qu'après que Madame de Chevreuse eut fait agréer à Monsieur qu'elle fît ses efforts auprès de la Reine pour l'obliger à prendre quelque résolution contre Mr. le Prince, il lui demanda pour préalable que je m'engageasse par écrit à le servir, & qu'aussitot qu'il eut mon billet il le porta à la Reine, croyant lui avoir rendu un très signalé service. 1650.

Aussitot que Mr. le Prince fut arrêté, Mr. de Bouteville, qui est à présent Mr. de Luxembourg, passa sur le Pont Notre-Dame à toute bride en criant au peuple que l'on venoit d'arrêter Mr. de Beaufort. On prit les armes, que je fis poser un moment après, en marchant avec cinq ou six flambeaux devant moi par les rues. Mr. de Beaufort s'y promena de même, & l'on fit par tout des feux de joye.

Nous allames ensemble chez Monsieur, où nous trouvames la Riviére dans la grande salle qui faisoit bonne mine, & qui racontoit aux assistans le détail de ce qui s'étoit passé au Palais Royal. Il ne pouvoit pourtant pas douter qu'il ne fût perdu. Il demanda son congé, & il l'eut, mais il ne tint pas à Mr. le Cardinal qu'il ne demeurat. Il m'envoya Lionne sur le minuit pour me le proposer, & pour me persuader par les plus méchantes raisons du monde.

1650. de. J'en avois de bonnes pour m'en défendre. Lionne me dit il y a cinq ou six ans, que ce mouvement de conserver la Riviére fut inspiré au Cardinal par Mr. le Tellier, qui apréhenda que les Frondeurs ne s'insinuassent dans l'esprit de Monsieur.

La Reine envoya incontinent après une lettre du Roi au Parlement, par laquelle il expliquoit les raisons de la détention de Mr. le Prince, qui ne furent ni fortes ni bien colorées. Nous eumes notre Arrêt d'absolution, & nous allames au Palais Royal, où la badauderie des Courtisans m'étonna plus que celle des Bourgeois. Ils étoient montez sur tous les bancs des chambres qu'on avoit aportez au Sermon.

Mesdames les Princesses eurent ordre de se retirer à Chantilli. Madame de Longueville sortit de Paris pour tirer du côté de la Normandie, où elle ne trouva point d'asile. Le Parlement de Rouen l'envoya prier de sortir de la ville, Mr. le Duc de Richelieu ne la voulut pas recevoir dans le Havre; elle se retira à Dieppe où elle ne put pas demeurer longtems.

Mr. de Bouillon, qui s'étoit fort attaché à Mr. le Prince depuis la paix, alla en diligence à Turenne. Mr. de Turenne, qui avoit pris la même conduite depuis son retour en France, se jetta dans Stenai bonne place, que Mr. le Prince avoit confiée à la Moussaye. Mr. de la Rochefoucaut, qui étoit alors Prince de Marsillac, s'en alla chez lui en Poitou, & le Maréchal de Brezé beau-pére de Mr. le Prince gagna Saumur.

On publia & on enregistra au Parlement une Déclaration contre eux, par laquelle il leur fut ordonné de se rendre dans quinze jours auprès

du

du Roi, à faute de quoi ils étoient dès ce mo- 1650.
ment déclarez perturbateurs du repos public & criminels de léze-Majesté. Le Roi partit en même tems pour faire un tour en Normandie, où l'on craignoit que Madame de Longueville, qui avoit été reçue dans le château de Dieppe par Montigni, domestique du Duc son mari, & Chamboi qui commandoit pour lui dans le Pont de l'Arche, ne fissent quelque mouvement. Tout plia devant la Cour. Madame de Longueville se sauva par mer en Hollande, d'où elle alla ensuite à Arras pour sonder le bon homme la Tour, pensionnaire de son Epoux, qui lui offrit sa personne, mais qui lui refusa sa Place. Elle se rendit à Stenai où Mr. de Turenne la vint joindre, avec ce qu'il avoit pu ramasser d'amis & de serviteurs de Mrs. les Princes, depuis son départ de Paris. La Becheraille se rendit maitre de Damvillers, dont il avoit été autrefois Lieutenant de Roi, ayant fait révolter la Garnison contre le Chevalier de la Rochefoucaut, qui y commandoit pour son frére. Le Maréchal de la Ferté se saisit de Clermont sans coup férir: les habitans de Mouzon chassérent le Comte de Grandpré leur Gouverneur, parcequ'il leur proposoit de se déclarer pour Mrs. les Princes. Le Roi, qui après son retour de Normandie alla en Bourgogne, y établit pour Gouverneur en la place de Mr. le Prince Mr. de Vendôme, comme il avoit établi en Normandie Mr. le Comte d'Harcourt en la place de Mr. de Longueville. Le château de Dijon se rendit à Mr. de Vendôme. Bellegarde, défendue par Mrs. de Tavannes, de Bouteville, & de St. Micaut, fit peu de résistance au Roi, qui revint à Paris de ses deux voyages de Normandie & de Bourgogne, tout couvert de lauriers.

1650. Le bonheur monta un peu trop fortement à la tête du Cardinal. Il parut beaucoup plus fier, qu'il n'avoit paru avant ſon départ. Voici la premiére marque qu'il en donna. Dans l'abſence du Roi, Madame la Princeſſe Douairiére vint à Paris, & elle préſenta requête au Parlement, pour demander d'être priſe en la ſauvegarde de la Compagnie, afin de pouvoit demeurer à Paris, & avoir juſtice de la détention injuſte de Mrs. ſes Enfans. Le Parlement ordonna que Madame la Princeſſe ſe mît chez Mr. de la Grange Maitre des Comptes dans la cour du Palais, pendant que l'on iroit prier Mr. le Duc d'Orléans de venir prendre ſa place.

Mr. le Duc d'Orléans répondit aux Députez de la Compagnie, que Madame la Princeſſe ayant ordre du Roi d'aller à Bourges, il ne croyoit pas devoir aller au Palais pour opiner ſur une affaire en laquelle il n'y avoit qu'à obéir aux ordres ſupérieurs. Il ajouta qu'il ſeroit bien aiſe que Mr. le Premier-Préſident le vînt trouver ſur les cinq heures. Il y alla, & fit connoitre à Monſieur qu'il étoit néceſſaire qu'il ſe rendît le lendemain au Palais, pour aſſoupir par ſa préſence un commencement d'affaire qui pouvoit groſſir par la commiſération très naturelle envers une grande Princeſſe affligée, & par la haine qu'on portoit au Cardinal, haine qui n'étoit pas éteinte. Monſieur le crut. Il trouva à l'entrée de la Grand' Chambre Madame la Princeſſe qui ſe jetta à ſes piez, elle demanda à Mr. de Beaufort ſa protection, elle me dit qu'elle avoit l'honneur d'être ma parente. Mr. de Beaufort fut fort embaraſſé; je faillis à mourir de honte. Monſieur dit à la Compagnie que le Roi avoit commandé à Ma-

da-

dame la Princesse de sortir de Chantilli, parcequ'on avoit trouvé un de ses valets de pied chargé de lettres pour celui qui commandoit dans Saumur: qu'il ne la pouvoit soufrir à Paris, parcequ'elle y étoit venue contre les ordres du Roi; qu'elle en sortît pour témoigner son obéissance, & pour mériter que le Roi, qui seroit de retour dans deux ou trois jours, eût égard à ce qu'elle alléguoit de sa mauvaise santé. Elle partit dès le soir même, & alla coucher à Berni, d'où le Roi qui arriva un jour ou deux après, lui donna ordre d'aller à Valeri. Elle resta malade à Angerville. 1650.

Je ne vois pas que Monsieur eût pu se conduire plus justement pour le service du Roi. Cependant le Cardinal prétendit qu'il avoit trop ménagé Madame la Princesse, & il nous dit à Mr. de Beaufort & à moi, que c'étoit en cette occasion que nous avions dû signaler le pouvoir que nous avions sur le peuple. Il étoit naturellement vetilleux & grondeur, ce qui est un grand défaut à des gens qui ont affaire à beaucoup de monde.

Je m'aperçus deux jours après de quelque chose de pis. Comme il y avoit eu des particuliers qui avoient fait du bruit dans les assemblées de l'Hôtel de Ville, à cause de l'intérêt qu'ils avoient dans les Rentes, ils apréhendoient d'en être recherchez, & ils souhaitérent, peu de tems après que Mr. le Prince fut arrêté, que j'obtinsse une amnistie. J'en parlai à Mr. le Cardinal qui n'en fit aucune difficulté, & qui me dit même dans le grand cabinet de la Reine, en me montrant le cordon de son chapeau qui étoit à la Fronde: *Je serai moi-même compris dans cette amnistie.*

Au

1650. Au retour de ces voyages du Roi ce ne fut plus cela. Il me proposa une abolition dont le titre seul eût noté cinq ou six Officiers du Parlement, qui avoient été Sindics, & peut-être mille ou deux mille des plus notables Bourgeois de Paris. Je lui fis faire ces considérations, qui paroissoient n'avoir point de replique. Il contesta, il remit, il éluda; il fit les deux voyages de Normandie & de Bourgogne sans rien conclure; & quoique Mr. le Prince eût été arrêté dès le 18. Janvier, l'amnistie ne fut publiée & enregistrée au Parlement que le 12. de Mai. Encore ne fut-elle obtenue que sur ce que je fis entendre que, si on ne me l'accordoit pas, je poursuivrois à toute rigueur la justice contre les témoins à brevet; chose que l'on apréhendoit au dernier point, parceque dans le fond il n'y avoit rien de si honteux. Ils en étoient si convaincus, que Canto & Pichon avoient disparu même avant que Mr. le Prince fût arrêté.

Nous eumes presque au même tems un autre démêlé sur le sujet des Rentes de l'Hôtel de Ville, où d'Emeri, qui ne vécut pas longtems après, n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit altérer les Rentiers, même sur des sujets où le Roi trouvoit si peu de profit, que j'eus lieu d'être persuadé qu'il n'agissoit ainsi que pour leur faire voir que leurs protecteurs les avoient abandonnez depuis leur accommodement avec la Cour.

Je fus averti d'ailleurs que l'Abbé Fouquet cabaloit contre moi chez le menu peuple, qu'il y jettoit de l'argent, & semoit tous les bruits qui pouvoient me rendre suspect.

La vérité est que tous les Subalternes, sans exception, qui apréhendoient une union véritable du Cardinal & de moi, & qui croyoient qu'el-

qu'elle seroit facile par le mariage de * l'ainé 1650.
Mancini avec Mademoiselle de Retz qui est présentement Religieuse, ne songérent qu'à nous brouiller dès le lendemain que nous fumes racommodez ; & ils y trouvérent de la facilité, parceque les ménagemens que j'étois obligé de garder avec le public pour ne me pas perdre, leur donnoient lieu de les interpréter à leur mode auprès du Mazarin, & aussi parceque la confiance que Mr. le Duc d'Orléans prit en moi, aussitot après la prison de Mr. le Prince, devoit par elle-même produire dans son esprit une défiance très naturelle. Goulas, Sécretaire des Commandemens de Monsieur, rétabli dans sa maison par la disgrace de la Riviére qui l'en avoit chassé, contribua beaucoup à la lui donner, par l'intérêt qu'il avoit à affoiblir auprès de son Maitre par le moyen de la Cour ma faveur naissante, qu'il s'imaginoit traverser la sienne. Remarquez que je n'avois pas recherché cette faveur, que je connoissois pour très fragile & pour périlleuse, par l'humeur de Monsieur, & parceque je n'ignorois pas que l'ombre même d'un cabinet, dont on ne peut empêcher les foiblesses, n'est pas bonne à un homme dont la principale force consiste dans la réputation publique. Ma pensée avoit été de lui produire le Président de Belliévre, parcequ'il lui falloit toujours quelqu'un qui le gouvernat, mais il ne prit pas le change. Il avoit de l'aversion pour sa mine trop fine & trop bourgeoise, disoit-il. Le Cardinal, qui croyoit, & avec raison,

* N . . . Mancini tué en 1652. au combat du Faubourg Saint Antoine. Il étoit fils de Michel-Laurent Mancini & de Hieronime Mazarini, sœur du Cardinal.

son, Goulas trop dépendant de Chavigni, ba-
1650. lança trop au choix, car si d'abord il eût soutenu Beloi ami de Goulas, je crois qu'il eût réussi. Quoi qu'il en soit, le sort tomba sur moi, & j'en fus presque aussi fâché que la Cour, pour les raisons marquées, & parceque cette sujettion contraignoit mon libertinage, qui étoit extrême & hors de raison.

Un autre incident me brouilla avec Mr. le Cardinal. Le Comte de * Montross, Ecossois & Chef de la Maison de Graham, le seul homme du monde qui m'ait jamais rapellé l'idée de certains Héros que l'on ne voit plus que dans les Vies de Plutarque, avoit soutenu le parti du Roi d'Angleterre dans son pays, avec une grandeur d'ame qui n'en avoit point de pareille en ce siécle. Il battit les Parlementaires, quoiqu'ils fussent victorieux par tout ailleurs, & il ne desarma qu'après que le Roi son maitre se fut jetté lui-même entre les mains de ses ennemis. Il vint à Paris un peu avant la guerre civile, & je fis connoissance avec lui par un Ecossois qui étoit à moi, & qui se trouvoit un peu son parent. Je trouvai lieu de le servir dans son malheur. Il prit de l'amitié pour moi, & cette amitié l'obligea de s'attacher à la France plutot qu'à l'Empire, quoique l'Empire lui offrît l'emploi de Feld-Maréchal qui est une charge très considérable. Je fus l'entremetteur des paroles que Mr. le Cardinal lui donna, & qu'il n'accepta que pour le tems où le Roi d'Angleterre n'avoit pas besoin de son service. Il fut en

* Jaques Graham, Marquis de Montross. Les Rebelles d'Angleterre le firent exécuter à mort à Edimbourg le $\frac{21}{31}$ Mai 1650., ayant été pris après sa descente en Ecosse.

en effet remandé quelques jours après par un 1650.
billet de sa main, qu'il porta au Cardinal qui le loua de son procédé, & lui dit en termes formels que l'on demeureroit fidélement dans les engagemens qui avoient été pris.

Milord Montross repassa en France deux ou trois mois après que Mr. le Prince eut été arrêté, & amena avec lui près de cent Officiers, la plupart gens de qualité & tous de service. Mr. le Cardinal ne le connut plus alors *. Ne trouvez-vous pas que je n'avois point sujet d'être satisfait? Je travaillai néanmoins de bonne foi à supléer dans le Parlement & dans le peuple à toutes les fausses démarches, que l'ignorance du Cardinal & l'insolence de Servien leur firent faire en plus de dix rencontres. J'en couvris la plupart, & s'il eût plu à la Cour de se ménager, Mr. le Prince eût eu, au moins pour assez longtems, beaucoup de peine à se relever, mais rien n'est plus rare & plus difficile aux Ministres que ce ménagement, dans le calme qui suit immédiatement les grandes tempêtes; parceque la flaterie y redouble, & que la défiance n'y est pas éteinte.

Ce calme pourtant ne pouvoit porter ce nom que par la comparaison du passé; car le feu recommençoit à s'allumer de bien des côtez. Le Maréchal de Brezé, homme de très petit mérite, s'étoit étonné à la premiére Déclaration qui fut enregistrée au Parlement, & il envoya assurer le Roi de sa fidélité, mais il mourut aussitot après; & Du Mont, que vous voyez à Mr. le Prince, & qui commandoit sous lui dans Saumur, crut qu'il étoit de son honneur de ne pas

* On peut voir là-dessus l'Histoire des guerres civiles d'Angleterre par Milord Clarendon.

1650. pas abandonner les intérêts de Madame la Princesse fille de son Maitre. Il se déclara pour le parti, dans l'espérance que Mr. de la Rochefoucaut, qui sous prétexte des funérailles de Mr. son pére avoit fait une grande assemblée de Noblesse, le secourroit : mais Loudun dont il avoit fait dessein de se rendre maitre lui ayant manqué, & cette Noblesse s'étant dissipée, Du Mont rendit la place à * Cominges à qui la Reine en avoit donné le Gouvernement.

Madame de Longueville & Mr. de Turenne firent un Traité avec les Espagnols. Le dernier joignit leur armée qui entra en Picardie & assiégea Guise, après avoir pris le Catelet. Bridieu qui en étoit Gouverneur, la défendit très bien, & le Comte de Clermont cadet de Tonnerre s'y signala. Le siége dura dix huit jours, & le manquement de vivres obligea l'Archiduc à le lever. Mr. de Turenne avoit fait quelques troupes avec l'argent que les Espagnols venoient de lui accorder par son Traité, & les avoit grossies du débris de celles qui avoient été dans Bellegarde. La plupart des Officiers de celles qui étoient sous le nom de Mrs. les Princes, l'avoient joint avec Mrs. de Bouteville, de Coligni, de Langres, de Duras, de Rochefort, de Tavannes, de † Persan,

* François de Cominges, Seigneur de Guitaut, Capitaine des Gardes de la Reine Anne d'Autriche, mort en 1663. Je crois que celui dont il est parlé ici c'est Gaston-Jean-Baptiste de Cominges, connu à la Cour sous le nom de *Comte de Cominges*, Gouverneur de Saumur, & Capitaine des Gardes en survivance à son Oncle François, qu'on appelloit à la Cour, le *vieux Guitaut*.

† . . . de Vaudetar, Marquis de Persan.

ſan, de la Mouſſaie, de la Suze, de St. Ibal, 1650.
de Cugnac, de * Chavagnac, de Guitaut, de Mailli, de Meille, les Chevaliers de Foix & de Grammont &c.

Cette nuée qui groſſiſſoit devoit faire faire réflexion à Mr. le Cardinal ſur l'état de la Guyenne, où la pitoyable conduite de Mr. d'Epernon avoit jetté les affaires, que rien ne pouvoit démêler que ſon éloignement. Mille démêlez particuliers, dont la moitié ne venoit que de la ridicule chimére de ſa Principauté roturiére, l'avoient brouillé avec le Parlement & avec les Magiſtrats de Bourdeaux, qui pour la plupart n'étoient pas plus ſages que lui. Mazarin, qui à mon ſens étoit en cela plus fou encore que tous les deux, prit ſur le compte de l'autorité royale tout ce qu'un habile Miniſtre eût pu imputer, ſans inconvénient & même à l'avantage du Roi, aux deux Partis.

Un des plus grands malheurs que l'autorité deſpotique des Miniſtres du dernier ſiecle ait cauſé dans l'Etat, c'eſt la pratique que leurs intérêts particuliers mal entendus y ont introduite, de ſoutenir toujours le ſupérieur contre l'inférieur. Cette maxime eſt de Machiavel, que la plupart des gens qui le liſent n'entendent pas, & que les autres croyent avoir été habile, parcequ'il a toujours été méchant. Il s'en faut de beaucoup qu'il ne fût habile, & il s'eſt très ſouvent trompé, mais en nul endroit à mon opinion plus qu'en celui-ci. Mr. le Cardinal étoit ſur ce point d'autant plus aveugle, qu'il avoit une paſſion effrénée pour l'alliance de Mr. de Candale qui n'avoit rien de grand que les canons. Et Mr. de Candale, dont le génie étoit

* Gaſpard, Comte de Chavagnac.

1650. étoit au dessous du médiocre, étoit gouverné par l'Abbé * d'Etrées présentement Cardinal, qui a été dès son enfance l'esprit du monde le plus visionnaire & le plus inquiet. Tous ces caractéres différens faisoient un galimathias inexplicable dans les affaires de la Guyenne, & je ne pense pas que pour les débrouiller le bon sens des Jeannin & des Villeroi, infusé dans la cervelle du Cardinal de Richelieu, eût même été assez bon. Monsieur conçut la suite de cette confusion, il m'en parla un jour en se promenant dans le jardin du Luxembourg, & me pressa d'en parler au Cardinal. Je m'en excusai, sur ce qu'il voyoit comme moi qu'il n'y avoit entre nous que les apparences. Je lui conseillai d'essayer de lui faire ouvrir les yeux par le Maréchal d'Etrées & par Senneterre. Il les trouva dans les mêmes sentimens que lui, bien qu'ils fussent attachez à la Cour: & même Senneterre, très aise de ce que Monsieur l'assuroit que j'y étois comme lui avec les plus sincéres & les meilleures intentions du monde, entreprit de me raccommoder avec le Cardinal, avec qui je n'avois pas encore rompu ouvertement. Il m'en parla donc, & me trouva très bien disposé, parceque je voyois que notre division grossiroit en moins de rien le parti de Mr. le Prince, & jetteroit les choses dans une confusion où la bonne conduite n'auroit plus de part, parceque l'on ne pourroit prendre son parti, qu'avec précipitation. J'allai donc avec Mr. de Senneterre chez Mr. le Cardinal qui m'em-

brassa

* César d'Etrées, alors Abbé de Long-pont, de St. Germain des Prez &c. ensuite Evêque & Duc de Laon, Cardinal en 1671, & Chevalier de l'Ordre &c. mort le 18. de Décembre 1714. âgé de près de 87. ans.

brassa avec tendresse. Il mit son cœur sur la table, (c'étoit son terme) il m'assura qu'il me parleroit comme à son fils. Je n'en crus rien; je l'assurai que je lui parlerois comme à mon pére, & je lui tins parole. Je lui dis que je n'avois au monde aucun intérêt personel que celui de sortir des affaires publiques sans nul avantage : mais qu'aussi par la même raison, je me sentois obligé plus qu'un autre à en sortir avec dignité & avec honneur : que je le suppliois de faire réflexion sur mon âge, qui joint à mon incapacité, ne lui pouvoit donner aucune jalousie à l'égard de la premiére place : que je le conjurois en même tems de considérer que la dignité que j'avois dans Paris étoit plus avilie qu'elle n'étoit honorée par cette espéce de Tribunat du peuple, que la seule nécessité rendoit supportable ; & qu'il devoit juger que cette considération toute seule seroit capable de me donner de l'impatience pour sortir de la faction, quand il n'y en auroit pas eu mille autres qui m'en faisoient naitre le dégout à chaque instant. Que pour ce qui étoit du Cardinalat qui lui pouvoit faire quelque ombrage, je lui allois découvrir avec sincérité quels avoient été & quels étoient encore mes mouvemens sur cette dignité : que je m'étois mis follement dans la tête qu'il seroit plus glorieux de l'abbatre que de la posséder : qu'il n'ignoroit pas que que j'avois fait paroitre quelques étincelles de cette vision dans les occasions : que Mr. d'Agen m'en avoit guéri en me faisant voir par de bonnes raisons qu'elle n'avoit jamais réussi à ceux qui l'avoient eue : que cette circonstance lui faisoit au moins connoitre que l'avidité pour la Pourpre n'avoit pas été grande en moi, même dès mes plus jeunes années; 1650.

1650. qu'elle y étoit encore assez médiocre : que j'étois persuadé qu'il étoit assez difficile qu'elle manquat dans les tems à un Archevêque de Paris ; mais que je l'étois encore davantage, que la facilité qu'il auroit à l'obtenir dans les formes, & par les actions purement de sa profession, lui feroient tourner à honte les autres moyens qu'il employeroit pour se la procurer : que je serois au desespoir qu'il y eût sur ma Pourpre une seule goute du sang qui avoit été répandu dans la guerre civile, & que j'étois résolu de sortir absolument de tout ce qui s'appelle intrigue, avant que de faire ni de souffrir un pas qui y eût le moindre raport : qu'il savoit que par la même raison je ne voulois ni argent ni Abbaye ; & qu'ainsi j'étois engagé par les déclarations publiques que j'avois faites sur tous ces chefs, à servir la Reine sans intérêt ; que le seul intérêt qui me tenoit en cette disposition étoit de finir avec honneur & de rentrer dans les emplois purement spirituels de ma profession, mais avec sureté ; que je ne lui demandois pour cet effet que l'accomplissement de ce qui étoit encore plus du service du Roi que de mon avantage particulier ; qu'il savoit que dès le lendemain que Mr. le Prince fut arrêté, il m'avoit fait porter aux Rentiers telles & telles paroles, & que je voyois qu'au préjudice de ces paroles on affectoit tout ce qui pouvoit persuader à ces gens-là que j'agissois de concert avec la Cour pour les tromper ; que j'étois averti que Ondedei avoit dit à certaine heure chez M. Dempus, que le pauvre Mr. le Cardinal avoit failli à se laisser surprendre par le Coadjuteur, mais qu'on lui avoit bien ouvert les yeux, & qu'on me tailloit une besogne à laquelle je ne m'attendois pas ; que je ne dou-

doutois point que l'accès que j'avois auprès de Monsieur ne lui fit peine, mais qu'il devoit être informé que je ne l'avois recherché en aucune façon, & que j'en voyois les inconvéniens. 1650.
Je m'étendis beaucoup en cet endroit qui est le plus difficile à comprendre pour un homme de cabinet, & ces sortes de gens là en sont toujours si entêtez, que l'expérience même ne leur peut ôter de l'imagination que toute la considération n'y consiste. La conversation dura depuis trois heures après midi jusqu'à dix heures du soir, & je ne dis pas un mot dont je me puisse repentir à l'heure de la mort. La vérité jette, lorsqu'elle est arrivée à un certain point, une sorte d'éclat auquel on ne peut plus résister : mais je n'ai jamais vu d'homme qui fit si peu d'état de la vérité que Mazarin. Elle le toucha pourtant en cette occasion à un point que Mr. de Senneterre, qui étoit présent, en fut étonné. Il me pressa de prendre ce moment pour lui parler des dangereuses suites des mouvemens de la Guyenne. Je le fis, & je lui représentai que s'il s'opiniâtroit à soutenir Mr. d'Epernon, le parti de Mrs. les Princes ne manqueroit pas cette occasion : que si le Parlement de Bourdeaux s'y engageoit, nous perdrions peu à peu celui de Paris : qu'après un aussi grand embrasement le feu ne pourroit pas être assez éteint en cette Capitale, pour ne pas craindre qu'il n'y en restat encore beaucoup sous la cendre : que les factieux y auroient beau champ pour faire apréhender le contrecoup du châtiment d'un Corps coupable d'un crime, dont la Cour ne nous tenoit pas même purgez que depuis deux ou trois mois. Senneterre appuya mon sentiment avec vigueur, & nous ébranlames le Cardinal, qui avoit été

 averti

1650. averti la veille que Mr. de Bouillon commençoit à remuer dans le Limousin, où Mr. de la Rochefoucaut l'avoit joint avec quelques troupes; qu'il avoit enlevé à Brives la Compagnie des Gens d'armes du Prince Thomas, & qu'il avoit tenté d'en faire autant aux troupes qui étoient dans Tulles. Ces nouvelles obligérent S. E. à faire réflexion sur ce que nous lui disions, il nous parut moins retif; & Mr. le Maréchal d'Etrées qui le vit un quart d'heure après nous, dit à l'un & à l'autre le lendemain au matin, qu'il l'avoit trouvé convaincu de ma bonne foi & de ma sincérité, & qu'il lui avoit répété à diverses reprises: *Dans le fond ce garçon veut le bien de l'Etat.* Ces dispositions donnérent lieu à ces deux hommes, très corrompus d'ailleurs, mais qui cherchoient leur repos particulier dans le repos public, parcequ'ils étoient fort vieux, de songer à trouver les moyens de nous unir intimement, le Cardinal & moi. Ils lui proposérent pour cet effet le mariage de son Neveu avec ma Niéce. Il y donna les mains de bon cœur, mais je m'en éloignai à proportion, ne pouvant pas me résoudre à ensevelir ma Maison dans celle du Mazarin, & n'estimant pas assez la grandeur, pour l'acheter par la haine publique. Je répondis civilement aux Oublieux, (on apelloit ainsi ces Messieurs, parcequ'ils alloient d'ordinaire entre huit & neuf heures du soir dans les maisons où ils négocioient quelque chose, & ils négocioient toujours:) je leur répondis, dis-je, civilement, mais négativement. Comme ils ne souhaitoient pas la rupture entre nous, ils colorérent si adroitement le refus, qu'il ne produisit point d'aigreur, & comme ils avoient tiré de moi que j'aurois une grande joye d'être employé à la paix

paix générale, ils firent si bien que le Cardinal, de qui l'enthousiasme pour moi dura douze ou quinze jours, me le promit comme de lui-même, & de la meilleure grace du monde. 1650.

Le Maréchal d'Etrées se servit habilement de ce bon intervale, pour le rétablissement de Mr. de * Châteauneuf dans sa commission de Garde des Sceaux, dont le Cardinal de Richelieu l'avoit dépouillé. On l'avoit ensuite tenu prisonnier treize ans dans le Château d'Angoulême. Cet homme avoit vieilli dans les emplois, & s'y étoit aquis beaucoup de réputation, à laquelle sa longue disgrace donna même beaucoup d'éclat. Il étoit proche parent du Maréchal de Villeroi. Le Commandeur de Jars avoit été sur l'échafaut de Troyes pour ses démêlez avec le Cardinal de Richelieu. On l'avoit vu amant de Madame de Chevreuse, & il ne l'avoit pas été sans succès. Il étoit alors âgé de 72. ans: mais sa santé forte & vigoureuse, sa dépense splendide, son desintéressement parfait en tout ce qui ne passoit pas le médiocre, & son humeur brusque & féroce qui paroissoit franche, suppléoient à son âge, & faisoient qu'on ne le regardoit pas encore comme un homme hors d'œuvre. Le Maréchal d'Etrées, qui vit que le Cardinal se mettoit dans l'esprit de se rétablir dans le public, en accommodant les affaires de Bourdeaux, & en remettant l'ordre dans les rentes, prit le tems de cette verve, pour ainsi dire, qui ne dureroit pas longtems, disoit-il, pour

* Charles de l'Aubespine, Marquis de Châteauneuf, né en 1580. On lui ôta les Sceaux en 1633. après les avoir tenus un peu plus de 2. ans. On les lui rendit le 2. Mars 1650. Il mourut le 17. Septembre 1653.

1650. pour lui persuader qu'il falloit couronner l'œuvre par la dégradation du Chancelier, odieux au public ou plutot méprisé, à cause de son penchant naturel à la servitude qui obscurcissoit la grande capacité qu'il avoit pour cette dignité, & par l'installation de Mr. de Châteauneuf dont le seul nom honoreroit le choix. Je ne fus jamais plus étonné que quand le Maréchal d'Etrées nous vint dire à Mr. de Belliévre & à moi, qu'il voyoit jour à ce changement. Je ne connoissois Mr. de Châteauneuf que par réputation; mais je ne me pouvois figurer que la jalousie d'un Italien lui pût permettre de mettre en place un esprit aussi bien fait pour le Ministére, & ma surprise qui n'eut point d'autres causes que celle-là, fut interprétée par le Maréchal, comme l'effet de mon apréhension que ce ne fût un génie tout aussi bien fait pour un Cardinal. Il ne m'en témoigna rien, mais il le dit le soir à Mr. le Président de Belliévre, qui sachant mes intentions l'assura fort du contraire. Il n'en fut pourtant pas persuadé, au contraire il le fut si peu qu'il ne cessa point d'être surpris, & pour lever l'obstacle qu'il eut peur que je ne fisse à son ami, il m'aporta une lettre de sa part, par laquelle il m'assuroit de ne jamais songer au Cardinalat avant que je l'eusse moi-même. Je faillis à tomber de mon haut, à un compliment de cette nature, que je ne m'étois nullement attiré. On l'ornoit d'une période à chaque mot que je disois pour m'en défendre: on le fit pour moi à Madame de Chevreuse, à Noirmoutier, à Laigues, & à douze ou quinze autres. Le bon homme s'aida ainsi de tout le monde, & tout le monde l'aida. Le Cardinal le fit Garde des Sceaux, non pour couronner les deux grands desseins

de

de l'accommodement de Bourdeaux & du réta- 1650.
blissement des Rentes, mais au contraire pour autoriser par un nom de réputation la conduite tout opposée qu'il avoit prise à la persuasion des Subalternes, qui aprêhendoient sur tout notre réunion : & la résolution de pousser le Parlement de Guyenne, & de décréditer dans Paris les Frondeurs. Il crut d'ailleurs que ce nom lui serviroit à réparer un peu à l'égard du Public le tort qu'il s'y faisoit en donnant la Surintendance des Finances, vacante par la mort d'Emeri, au Président de Maisons, dont la probité étoit moins que problématique. Enfin il vouloit m'opposer dans le besoin un rival illustre pour le Cardinalat. Senneterre qui étoit attaché à la Cour, & même au Cardinal, me dit ces propres mots en parlant de lui : *Cet homme se perdra, & perdra peut-être l'Etat, pour les beaux yeux de Mr. de Candale.*

Le jour que Senneterre prononça cet oracle, les nouvelles arrivérent que Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut avoient fait entrer dans Bourdeaux Madame la Princesse, & Mr. le Duc que le Cardinal avoit laissé entre les mains de Madame sa mére, au lieu de le faire nourrir auprès du Roi, comme Servien le lui avoit conseillé. Le Parlement de cette Ville, dont le plus sage & le plus vieux jouoit en ce temslà gayement tout son bien en une soirée, sans faire tort à sa réputation, eut en une même année deux spectacles assez extraordinaires. Il vit un Prince & une Princesse du sang à genoux au bureau, lui demandant justice: & il fut assez fou, si on peut parler ainsi d'une Compagnie en Corps, pour faire exposer sur le même bureau une hostie consacrée, que des Soldats des troupes de Mr. d'Epernon avoient laissé

1650. sé tomber d'un ciboire qui avoit été volé.

Le Parlement de Bourdeaux ne fut pas fâché de ce que le peuple avoit donné entrée à Mr. le Duc, mais il garda pourtant beaucoup plus de mesures, qu'il n'apartenoit au climat Gascon & à l'humeur où il étoit contre Mr. d'Epernon. Il ordonna que Madame la Princesse, Mr. le Duc, Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut, auroient la liberté de demeurer dans Bourdeaux, à condition qu'ils donneroient leur parole de n'y rien entreprendre contre le service du Roi, & que cependant la requête de Madame la Princesse seroit envoyée à S. M., & que très humbles remontrances lui seroient faites sur la détention de Mrs. les Princes. Le Président de Gourgues dépécha un Courier à Senneterre son ami, avec une lettre de treize pages en chiffre, par laquelle il lui mandoit que son Parlement n'étoit pas si emporté qu'il ne demeurat dans la fidélité, si le Roi vouloit révoquer Mr. d'Epernon; qu'il lui en donnoit sa parole; que ce qu'il avoit fait jusques-là n'étoit qu'à cette intention; mais que si l'on différoit, il ne répondoit plus de la Compagnie, & beaucoup moins du peuple, qui, ménagé & appuyé comme il l'étoit par le parti des Princes, se rendroit même dans peu maitre du Parlement. Senneterre n'oublia rien pour faire que le Cardinal profitat de cet avis. Mr. de Châteauneuf fit des merveilles, & voyant que le Cardinal ne répondoit à ses raisons que par des exclamations contre l'insolence du Parlement de Bourdeaux, qui avoit donné retraite à des gens condamnez par une Déclaration du Roi; il lui dit brusquement, *Partez demain, Monsieur, si vous ne vous accommodez aujourd'hui; vous devriez être déja sur la Garonne.* Le succès fit voir

voir que Mr. de Châteauneuf avoit raison de 1650.
conseiller le radoucissement, & qu'on eût mieux fait de ne pas tant presser l'exécution. Car quoiqu'il y eût de la chaleur dans le Parlement de Bourdeaux, qui alloit même jusques à la fureur, il résista pourtant longtems aux emportemens du peuple animé par Mr. de Bouillon, & donna Arrêt pour faire sortir de la Ville D. Joseph Osorio qui étoit venu d'Espagne avec Mrs. de Silleri & de Vassé, que Mr. de Bouillon y avoit envoyez pour traiter. Il fit plus; il défendit qu'aucun de son Corps ne rendît visite a aucun de ceux qui avoient eu commerce avec les Espagnols, non pas même à Madame la Princesse. La populace ayant entrepris de le faire opiner de force pour l'union avec les Princes, il arma les Jurats, qui la firent retirer à coups de mousquet. Cette résistance du Parlement de Bourdeaux, a été traitée de simulée par presque tout le monde : mais elle m'a été confirmée pour véritable & pour très sincére par Mr. de Bouillon, qui m'a dit plusieurs fois depuis que, si la Cour n'eût point poussé les choses, on eût eu de la peine à les porter à l'extrêmité. Ce qu'il y a de certain est, qu'on crut à la Cour que tout ce que faisoit ce Parlement n'étoit que grimace : qu'au retour de Compiegne où le Roi étoit allé dans le tems du siége de Guise, pour donner par sa présence de la vigueur à l'armée commandée par le Maréchal du Plessis-Praslin, on résolut d'aller en Guyenne : que ceux qui en représentérent les conséquences, passérent pour des factieux qui ne vouloient pas que l'on fît un exemple de leurs semblables, & qui avoient correspondance avec ceux de Bourdeaux : que tout ce que l'on dit des suites prochaines & des influen-

ces

1650. ces immédiates que ce voyage auroit dans le Parlement de Paris, passa pour fable, ou au moins pour une prédiction du mal que l'on vouloit faire, & auquel on ne pourroit pas réussir: & que quand Monsieur s'offrit d'aller lui-même travailler à l'accommodement, pourvû qu'on lui donnat parole de révoquer Mr. d'Epernon, on lui dit pour toute réponse qu'il étoit de l'honneur du Roi de le maintenir dans son Gouvernement.

Je vous ai déja dit que la tendresse du Cardinal pour moi ne dura pas longtems. Senneterre qui étoit de son naturel grand rabilleur, ne voulut pas laisser partir la Cour sans mettre un peu d'onction (c'étoit son mot) à ce qui n'étoit, disoit-il, qu'un pur mal-entendu. La vérité est que le Cardinal ne se pouvoit plaindre de moi, & que je me voulois encore moins plaindre de lui, quoique j'en eusse sujet. On se raccommode plus aisément quand on est disposé à ne se point plaindre, que quand on l'est à se plaindre, quoiqu'on n'en ait pas de sujet. Je l'éprouvai en cette rencontre. Senneterre dit au Premier-Président qu'un mot que la Reine avoit dit à Mr. le Cardinal à la louange de ma fermeté, lui avoit frapé l'esprit d'une telle maniére, qu'il n'en reviendroit jamais. Il ne laissa pas de me témoigner toute l'amitié imaginable, avant qu'il partît pour la Guyenne. Il affecta même de me laisser le choix d'un Prévôt des Marchands, ce qui fut honnête en aparence, mais un coup habile en effet; car il avoit reconnu que le précédent, qui y avoit été mis de sa main, lui avoit été inutile: cependant il n'oublia rien le même jour pour nous brouiller, Mr. de Beaufort & moi, sur un détail qu'il est nécessaire de reprendre de plus haut.

Vous

Vous avez vu que la Reine avoit desiré que 1650.
je ne m'ouvrisse point avec Mr. de Beaufort, du dessein qu'elle avoit d'arrêter Mrs. les Princes. Le jour que ce dessein fut exécuté, ce qui fut sur les six heures du soir, Madame de Chevreuse nous envoya querir sur le midi, lui & moi, & nous le découvrit comme un grand secret que la Reine lui eût commandé de nous communiquer, à l'issue de la Messe. Mr. de Beaufort le prit pour bon; je le menai diner chez moi, je l'amusai toute l'après-dinée à jouer aux échets, je l'empêchai d'aller chez Madame de Montbazon, & Mr. le Prince fut arrêté avant qu'elle en eût le moindre soupçon. Elle en fut en colére, & dit à Mr. de Beaufort tout ce qui lui pouvoit faire croire qu'on l'avoit joué. Il s'en plaignit à moi, je m'en éclaircis avec lui devant elle: je lui tirai de ma poche les Patentes de l'Amirauté. Il m'embrassa, Madame de Montbazon m'en baisa cinq ou six fois bien tendrement. Ainsi finit l'histoire.

Mr. le Cardinal prit en gré de la renouveller deux ou trois jours avant qu'il partît pour Bourdeaux. Il témoigna une merveilleuse amitié à Madame de Montbazon, lui fit des confidences extraordinaires, & après de grands détours, tout aboutit à lui exagérer la douleur qu'il avoit eue d'avoir été obligé, par les instances de Madame de Chevreuse & du Coadjuteur, à lui faire une finesse de la prison de Mrs. les Princes. Mr. de Beaufort, à qui le Président de Belliévre fit voir que cette fausse confidence du Mazarin n'étoit qu'un artifice, me dit en présence de Madame de Montbazon; *Soyez alerte, je gage qu'on se voudra bientot servir de Mademoiselle de Chevreuse pour nous brouiller.*

1650. Le Roi partit pour Guyenne dans les premiers jours de Juillet, & Mr. de Mazarin aprit un peu avant son départ, que le bruit de son voyage avoit produit par avance tout ce qu'on lui avoit prédit ; que le Parlement de Bourdeaux avoit accordé l'union avec Mrs. les Princes, & qu'il avoit député vers le Parlement de Paris : que ce Député avoit ordre de ne voir ni le Roi ni les Ministres : que Mrs. de la * Force & de † St. Simon étoient sur le point de se déclarer : (ils ne persistérent pas) & que toute la Province étoit prête à se soulever. La consternation du Cardinal fut extrême. Il se recommanda même aux moindres Frondeurs, & cela avec des bassesses que je ne vous puis exprimer. Monsieur demeura à Paris avec le commandement ; la Cour lui laissa Mr. le Tellier pour surveillant. Mr. le Garde des Sceaux & Mr. le Premier-Président entroient au Conseil. On m'y offrit place, & je ne jugeai pas à propos de l'accepter. Tout le monde sans exception s'y trouva fort embarassé, parceque nous y demeurames dans un état où il étoit impossible de ne pas broncher de côté ou d'autre à tous les pas. Vous en verrez le détail après que je vous aurai dit un mot du voyage de Guyenne.

Aussitot que le Roi fut à la portée, Mr. de St. Simon, Gouverneur de Blaye qui avoit branlé, vint à la Cour, & Mr. de la Force, avec qui

* Armand Nompar de Caumont, Duc de la Force, créé Maréchal de France en 1652., & mort en 1675.

† Claude de Saint Simon, Gouverneur de la Ville, Château, & Comté de Blaye, &c. Il avoit été favori de Louis XIII., & il mourut en 1693. âgé de 85. ans.

qui Mr. de Bouillon avoit aussi traité, demeura 1650.
dans l'inaction : mais * Dognon qui commandoit dans Brouage, & qui devoit toute sa fortune au feu Duc de Brezé, s'en excusa sous prétexte de la goute. Les Deputez du Parlement de Bourdeaux furent au devant de la Cour à Libourne. On leur commanda avec hauteur d'ouvrir leurs portes, pour y recevoir le Roi avec toutes ses troupes. Ils répondirent qu'un de leurs priviléges étoit de garder la personne des Rois quand ils étoient dans leur ville. Le Maréchal de la Meilleraie s'avança entre la Dordogne & la Garonne, il prit le château de Vaire, où Pichon commandoit 300. hommes pour les Bourdelois, & le Cardinal le fit pendre à Libourne à cent pas du logis du Roi. Mr. de Bouillon fit pendre par represailles Canolle Officier dans l'armée de Mr. de la Meilleraie. Il attaqua ensuite l'Ile de St. George, qui fut peu défendue par la Mothe de Las, & où le † Chevalier de la Valette fut blessé à mort : il assiégea après cela Bourdeaux dans les formes, & ensuite d'un grand combat il emporta le Fauxbourg de St. Surin, où St. Mesgrin & Roquelaure, Lieutenans-Généraux dans l'armée du Roi, firent très bien. Mr. de Bouillon n'oublia rien de tout ce qu'on pouvoit attendre d'un sage Politique & d'un grand Capitaine. Mr. de la Rochefoucaut signala son courage dans tout le cours de ce siége, & particuliére-

* Louis Foucaut, Comte du Dognon, Gouverneur de Brouage, & créé Maréchal de France en 1653. Il mourut en 1659.

† Jean-Louis de la Valette, dit le *Chevalier de la Valette*, fils naturel du Duc d'Epernon, (Jean-Louis de Nogaret) & frére du côté gauche de Bernard de Nogaret. Il mourut en 1650.

1650. lierement à la défense de la demie lune où il y eut assez de carnage, mais il falut enfin céder au plus fort. Le Parlement & le Peuple ne voyant point le secours d'Espagne, obligérent les gens de guerre à capituler, ou, pour mieux dire, à faire une espéce de paix. Gourville qui alla trouver de la part des assiégez la Cour, qui s'étoit avancée à Bourg, & les Députez du Parlement convinrent de ces conditions: Que l'amnistie générale seroit accordée à tous ceux qui avoient pris les armes, & négocié avec l'Espagne sans exception: Que tous les gens de guerre seroient licenciez, à la réserve de ceux qu'il plairoit au Roi de retenir à sa solde: Que Madame la Princesse avec Mr. le Duc demeureroit, ou en Anjou dans l'une de ses maisons, ou à Mouzon, à son choix; à condition que si elle choisissoit Mouzon qui étoit fortifié, elle n'y tiendroit pas plus de deux cens hommes de pied & 60. chevaux: Que Mr. d'Epernon seroit révoqué du Gouvernement de Guyenne.

Madame la Princesse vit le Roi & la Reine, & dans cette entrevue, il y eut de grandes conférences de Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut avec Mr. le Cardinal. Ce qui obligea le Cardinal, au moins à ce que l'on a cru, à ne pas s'opiniâtrer à une réduction plus pleine & plus entiére de Bourdeaux, fut l'impatience extrême qu'il eut de revenir à Paris. Vous en allez voir les raisons.

Les coups de canon que l'on tira à Bourdeaux avoient porté jusques à Paris, avant même que l'on y eût mis le feu. Aussitot que le Roi fut parti, Voisin, Conseiller & Député de ce Parlement, demanda audiance à celui de Paris. On pria Monsieur d'y venir prendre sa

place;

place; & comme j'étois averti qu'il y avoit 1650.
bien du feu à l'aparition de ce Deputé, je dis à Monſieur que je croyois qu'il ſeroit à propos qu'il concertat avec Mr. le Garde des Sceaux & avec Mr. le Tellier. Il les envoya querir à l'heure même, & il me commanda de demeurer avec eux dans le cabinet. Le Garde des Sceaux ne put, ou ne voulut pas concevoir que le Parlement pût ſeulement ſonger à délibérer ſur une propoſition de cette nature. Je conſidérai ſa ſécurité comme une hauteur d'un Miniſtre accoutumé au tems du Cardinal de Richelieu, mais vous verrez qu'elle avoit un autre principe. Quand je m'aperçus que Mr. le Tellier, qui n'étoit plus en école, parloit ſur le même ton, je me modérai, je fis mine d'être ébranlé de ce que l'un & l'autre diſoient; & Monſieur, qui connoiſſoit mieux le terrain, s'en mettant en colére contre moi, je lui propoſai de prendre le ſentiment du Premier-Préſident. Il y envoya ſur le champ Mr. le Tellier, qui revint très convainçu de mon opinion, & qui dit nettement à Monſieur que celle du Premier-Préſident étoit qu'il paſſeroit du bonnet à entendre le Député. Vous remarquerez que lorſque les Deputez de la Compagnie avoient été recevoir les commandemens du Roi à ſon départ, le Garde des Sceaux leur avoit dit en ſa préſence que ce Député n'étoit qu'un Envoyé des ſéditieux, & non pas du Parlement.

Il ſe trouva le lendemain que l'avis du Premier-Préſident étoit bon. Quoique Monſieur eût dit d'abord que le Roi avoit commandé à Mr. d'Epernon de ſortir de la Guyenne, & de venir au devant de lui ſur ſon paſſage, dans la vue de traiter les affaires avec douceur, & d'agir en pére plutot qu'en Roi, il n'y eut pas

1650. dix voix à ne pas recevoir le Député. On le fit entrer à l'heure même, il présenta la lettre du Parlement de Bourdeaux, il harangua & même avec éloquence, il mit sur le bureau les Arrêts rendus par sa Compagnie, & il conclut par la demande de l'union.

On opina deux ou trois jours de suite sur cette affaire, & l'on conclut à faire registre de ce que Monsieur avoit dit touchant l'ordre du Roi à Mr. d'Epernon; que le Député de Bourdeaux donneroit sa créance par écrit, laquelle seroit présentée au Roi par les Députez du Parlement de Paris, qui supplieroient très humblement la Reine de donner la paix à la Guyenne. La délibération fut assez sage, on ne s'emporta point; mais ceux qui connoissoient le Parlement, virent clairement, à l'air plutot qu'aux paroles, que celui de Paris ne vouloit pas la perte de celui de Bourdeaux. Monsieur me dit dans son carosse au sortir du Palais: „ Les flateurs du Cardinal lui manderont que „ tout va bien, & je ne sai s'il n'auroit pas „ été à propos qu'il eût paru aujourd'hui plus „ de chaleur ". Il devina; car le Garde des Sceaux me dit à moi-même ensuite que ce que le Premier-Président avoit mandé à Monsieur la veille, n'étoit qu'un effet de la passion qu'il avoit de se faire valoir dans les moindres choses. Il ne le connoissoit pas, & ce n'étoit pas là son foible.

Le Garde des Sceaux fit le même jour une faute plus considérable que celle-là. La lettre du Parlement de Bourdeaux contenoit une plainte contre les violences de Foulai, Maitre des Requêtes & Intendant de Justice en Limousin, & la Compagnie ordonna sur cet article que Foulai seroit oui. Le Garde des Sceaux

Sceaux crut qu'il y alloit de l'autorité du Roi de le soutenir au moins indirectement. Il aposta Menardeau, Conseiller de la Grand' Chambre, habile homme, mais décrié à cause du Mazarinisme, pour présenter une requête de récusation contre le bon homme Broussel qui en avoit raporté une d'un nommé Chambret. Ce Chambret récusa de sa part Menardeau, & ces contestations tinrent les Chambres assemblées cinq ou six jours. Monsieur ayant appris que le Président de Gourgues étoit arrivé à Paris avec un Conseiller nommé Guyonet, envoyé par sa Compagnie pour Chef de la Députation, le voulut voir de l'avis de Mr. le Tellier, qui connoissoit mieux que tout ce qui étoit à la Cour, la conséquence des mouvemens de Guyenne. Je m'imaginai, car je ne l'ai jamais su au vrai, qu'il avoit reçu quelques ordres secrets de la Cour qui lui donnoient lieu de conseiller à Monsieur ce que vous allez voir: car je doute, de l'humeur dont il étoit, qu'il eût été assez hardi pour l'oser faire de lui-même. Il l'assuroit pourtant; je m'en raporte à ce qui en est. Il dit donc à Monsieur que son avis seroit que S. A. R. assurat dès le lendemain les Députez que le Roi avoit envoyez à Mr. d'Epernon à Loches, qu'on lui ôteroit même le Gouvernement de la Guyenne, pour satisfaire l'aversion des peuples; qu'on donneroit une amnistie générale à Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut; qu'il souhaitoit qu'ils écrivissent à leur Compagnie les propositions qu'il leur faisoit, & qu'ils l'assurassent qu'il iroit lui-même, si elle le desiroit, les négocier à la Cour. Monsieur me commanda d'aller conférer de sa part avec Mr. le Premier-Président, qui m'embrassa, ne doutant non plus que moi 1650.

1650. que le Cardinal ne fût obligé, par les difficultez qu'il trouvoit en Guyenne, à prendre le parti de faire faire ces popositions par Monsieur, afin de couvrir & son imprudence & sa légéreté. Il me parut très persuadé qu'elles adouciroient beaucoup le Parlement; & comme il sut que Monsieur les avoit faites aux Députez de Bourdeaux, il envoya les Gens du Roi dans les Chambres des Enquêtes dire au nom de S. A. R. qu'elle les avoit mandées ce matin, pour leur ordonner de dire à la Compagnie qu'il n'étoit pas nécessaire qu'elle s'assemblat, parcequ'il étoit en traité avec les Députez du Parlement de Bourdeaux. Ce procedé choqua les Enquêtes, elles prirent leurs places tumultuairement dans la Grand' Chambre, & le plus ancien de leurs Présidens dit à Mr. le Premier-Président que l'ordre n'étoit pas de porter des paroles aux Chambres par les Gens du Roi, & que quand il y avoit une proposition, elle devoit être faite en pleine assemblée du Parlement. Le Premier-Président surpris ne la put pas refuser; & pour la différer au moins jusques au lendemain, il prit le prétexte de Monsieur, sans lequel il n'étoit pas du respect d'opiner, ni même de la possibilité de le faire, puisqu'il s'agissoit d'une proposition qui avoit été faite par lui.

Il y eut le soir une scêne chez Monsieur, qui mérite votre attention. Il nous assembla Mr. le Garde de Sceaux, Mr. le Tellier, Mr. de Beaufort, & moi, pour savoir nos sentimens sur la conduite qu'il avoit à tenir dans le Parlement le lendemain matin. Le Garde des Sceaux soutint d'abord qu'il falloit que Monsieur ou n'y allat point, ou défendît l'assemblée, ou du moins qu'il n'y demeurat qu'un moment,

&

& qu'après avoir dit à la Compagnie son intention, il sortît pour peu qu'il trouvat d'opposition. Cette proposition, qui eût tourné en moins d'un demi quart d'heure toute la Compagnie du côté des Princes, si elle eût été exécutée, ne trouva aucune approbation, mais elle ne fut contredite que par Mr. de Beaufort & par moi, parceque Mr. le Tellier, qui en voyoit le ridicule comme nous, ne s'y voulut pas opposer avec force, pour laisser échauffer la contestation entre le Garde des Sceaux & moi, qu'il étoit fort aise de brouiller, & pour faire sa cour au Cardinal, en lui faisant voir qu'il alloit aux avis les plus vigoureux pour son service. Je connus dans la même conversation, que le Garde des Sceaux mêloit dans son humeur brusque & dans ses anciennes maximes, de l'art pour faire aussi sa cour à mes dépens, & pour faire paroitre à la Reine qu'il se détachoit des Frondeurs où il s'agissoit de l'autorité royale. Je voyois aussi qu'en me roidissant contre leurs sentimens, je donnois lieu & à eux & à tous ceux qui vouloient plaire à la Cour, de me traiter d'esprit dangereux, qui cabaloit auprès de Monsieur, pour les aliéner, & qui avoit intelligence avec les Rebelles de Bourdeaux. Je considérois d'autre part que si Monsieur suivoit leur conseil, il donneroit en peu de semaines le Parlement de Paris à Mr. le Prince; que Monsieur, dont je connoissois la foiblesse, s'y redonneroit lui-même dès qu'il verroit que le public y courroit; que le Cardinal y pourroit même revenir, & qu'ainsi je courrois risque de périr par les fautes d'autrui, & par celles là mêmes par lesquelles je ne pouvois me défendre de m'attirer ou la défiance & la haine de la Cour, ou l'aversion publique, 1650.

1650. & la honte du mauvais succès, en y consentant. Je ne trouvai de ressource qu'à me remettre au jugement de Mr. le Premier-Président. Mr. le Tellier y alla de la part de Monsieur, & il en revint persuadé que l'on perdroit tout, si l'on ne ménageoit le Parlement avec adresse, dans une conjoncture où les serviteurs de Mr. le Prince n'oublioient rien pour faire aprehender les conséquences de la perte de Bourdeaux.

Je fus encore plus persuadé, au retour de Mr. le Tellier, que la complaisance qu'il avoit eue pour le Garde des Sceaux, n'étoit qu'un effet des raisons que je vous ai déja marquées: car aussitot qu'il en eut assez dit pour pouvoir mander à la Cour qu'il n'avoit pas tenu à lui que l'on n'eût fait des merveilles, & qu'il m'avoit commis avec le Garde des Sceaux; il revint à mon avis, sous prétexte de se rendre à celui du Premier-President, avec une précipitation que Monsieur remarqua, & qui l'obligea à me dire dès le soir que le Tellier n'avoit jamais été dans le cœur d'un autre avis que de celui auquel il disoit seulement être revenu.

Monsieur proposa le lendemain au Parlement ce qu'il avoit offert aux Députez de Bourdeaux, en ajoutant qu'il souhaitoit que ses offres fussent acceptées dans dix jours, faute de quoi il retireroit sa parole. Vous comprenez que Mr. le Tellier non seulement n'eût pas fait une proposition de cette nature, mais qu'il n'y eût pas même consenti, s'il n'eût eu un ordre bien exprès de Mr. le Cardinal; & vous concevrez encore plus facilement l'importance de ne faire jamais ces propositions que bien à propos. Celle de la destitution de Mr. d'Epernon eût desarmé la Guyenne peut-être pour toujours,

&

& eût imposé silence aux partisans de Mr. le Prince dans le Parlement de Paris, si elle y eût été faite seulement huit jours avant le départ du Roi, qui fut dans les premiers jours de Juillet: mais elle ne fut pas comptée pour beaucoup le huit & le neuf d'Aout, & l'on se contenta d'ordonner qu'on en donneroit avis au Président de Bailleul & aux autres Députez de la Compagnie qui étoient partis pour aller à la Cour, & elle n'empêcha pas que, bien que Mr. d'Orléans menaçat à tous momens de se retirer, si l'on mêloit dans les opinions des matiéres qui ne fussent pas de la délibération, il n'y eût beaucoup de voix concluantes à demander à la Reine l'élargissement de Mrs. les Princes & l'éloignement du Cardinal Mazarin. Le Président Viole, passionné partisan de Mr. le Prince, ouvrit l'avis, non qu'il espérat de le faire passer, car il savoit bien que nous étions encore plus forts que lui en nombre de voix, mais pour en tirer l'avantage de nous embarasser, Mr. de Beaufort & moi, sur un sujet sur lequel nous n'avions garde de parler, & sur lequel nous ne pouvions pourtant nous taire sans passer en quelque façon pour des Mazarins. Le Président Viole servit admirablement Mr. le Prince en cette occasion, où Bourdet brave soldat, qui avoit été Capitaine aux Gardes, & qui depuis s'attacha à Mr. le Prince, fit une action qui ne lui réussit pas, mais qui donna beaucoup d'audace à son parti. Il s'habilla en masson avec quatre vingts Officiers de ses troupes qui s'étoient coulées dans Paris, &, ayant ramassé des gens de la lie du peuple ausquels on avoit délivré quelque argent, il vint droit à Monsieur qui sortoit, & qui étoit déja au milieu de la salle, en criant; *point de Mazarin*, 1650.

Vive

1650. *Vive les Princes*. Monsieur, à cette vision & à deux coups de pistolet que Bourdet tira en même tems, tourna brusquement, & s'enfuit courageusement dans la Grand' Chambre, quelques efforts que Mr. de Beaufort & moi fissions pour le retenir. J'eus un coup de poignard dans mon Rochet, & Mr. de Beaufort ayant fait ferme avec les Gardes de Monsieur & nos gens, repoussa Bourdet, & le renversa sur les degrez du Palais. Il y eut deux Gardes de Monsieur tuez.

Le fracas de la Grand' Chambre étoit un peu plus dangereux. On s'y assembloit presque tous les jours, à cause de l'affaire de Foulai, dont je vous ai déja parlé, & il n'y avoit point d'assemblées où on ne donnat des *bourrades* au Cardinal, & où ceux du parti de Mr. le Prince n'eussent le plaisir deux ou trois fois le jour de nous faire voir au peuple comme des gens qui étoient dans une parfaite union avec lui. Ce qu'il y a de plus admirable est que dans ces mêmes momens le Cardinal & ses adhérans nous accusoient d'avoir intelligence avec le Parlement de Bourdeaux, parceque nous soutenions que, si on ne s'accommodoit avec lui, nous donnerions infailliblement celui de Paris à Mr. le Prince. Mr. le Tellier le voyoit comme nous, & il nous disoit qu'il le mandoit tous les jours à la Cour: mais je ne puis vous dire ce qui en étoit. Le Grand-Prévôt qui étoit à la Cour me dit, quand elle fut revenue, que le Tellier disoit vrai, & qu'il le savoit de science certaine. * Lionne m'a assuré depuis tout le contraire, &

* Hugues de Lionne, Marquis de Berni, Sécretaire, Ministre d'Etat, & Ambassadeur, mort en 1671. âgé de 60. ans.

& qu'il étoit vrai que le Tellier avoit pressé le 1650.
retour du Roi à Paris; mais pour obvier, disoit il, aux cabales que j'y faisois contre le service du Roi. Si j'étois à l'article de la mort je ne me confesserois pas sur ce point. J'agis en ce tems-là avec toute la sincérité que j'eusse pu avoir, si j'avois été neveu du Cardinal Mazarin. Ce n'étoit pourtant pas pour l'amour de lui, mais je me croyois obligé par les régles de la bonne conduite de m'opposer aux progrès que la faction de Mr. le Prince faisoit, par la mauvaise conduite de ses propres ennemis: & pour m'y opposer avec effet, je me trouvois dans la nécessité de combattre avec autant d'application la flaterie des partisans du Ministre, que les efforts des serviteurs de Mr. le Prince. ... ...

Le 3. de Septembre le Président de Bailleul revint avec les autres Députez, il fit la relation de son voyage à la Cour dans le Parlement, dont la substance fut: Que la Reine les avoit remerciez des bons sentimens, que la Compagnie lui avoit témoignez, & qu'elle leur avoit commandé de l'assurer de sa part qu'elle étoit très bien disposée pour donner la paix à la Guyenne, & qu'elle l'auroit déja, si Mr. de Bouillon, qui avoit traité avec les Espagnols, ne se fût rendu maitre de Bourdeaux, & n'eût empêché les effets de la bonté du Roi.

Les Députez du Parlement de Bourdeaux entrérent en même tems dans la Grand' Chambre, & ils y firent leurs plaintes en forme, de ce qu'on avoit donné si peu de tems de négocier à ceux de Paris, à qui on n'avoit pas permis seulement de demeurer deux jours à Libourne; & de ce qu'on les avoit laissez trois jours à Angoulême, sans leur donner aucune ré-

1650. réponse, en sorte qu'ils avoient été obligez de revenir avec aussi peu d'éclaircissement qu'ils en avoient lorsqu'ils étoient sortis de Paris. Ce procedé eût porté la Compagnie à un grand éclat, si Monsieur qui l'avoit prévu, n'eût pris très sagement le parti d'étouffer le plus petit bruit par le plus grand, en disant au Parlement qu'il avoit reçu une lettre de Mr. l'Archiduc, qui lui faisoit savoir que le Roi d'Espagne ayant envoyé un plein pouvoir de faire la paix, il souhaitoit avec passion de la traiter avec lui. Monsieur ajouta qu'il n'avoit point voulu faire de réponse que par l'avis de la Compagnie. Cette petite pluye fit tomber le vent qui commençoit à se lever dans la Grand' Chambre, & l'on résolut de s'assembler le Lundi suivant, pour délibérer sur une proposition de cette importance.

La veille que Monsieur l'aporta au Parlement, elle fut extrêmement discutée dans son cabinet, & l'on convint que selon toutes les aparences elle n'étoit pas faite de bonne foi par les Espagnols. Ils venoient de prendre la Capelle, Mr. de Turenne les avoit joints avec ce qu'il avoit pu ramasser d'Officiers & de troupes de Mrs. les Princes; le Maréchal du Plessis, qui commandoit l'armée du Roi, n'étoit pas en état de leur faire tête. Le Trompette qui aporta la lettre de l'Archiduc à Monsieur datée du camp de Bazoches auprès de Rheims, fit une chamade à la Croix du Tiroir, & tint même des discours fort séditieux au peuple. On trouva le lendemain cinq ou six placards affichez en différens endroits de la Ville au nom de Mr. de Turenne, par lesquels il assuroit que Mr. l'Archiduc ne venoit qu'avec un esprit de paix. Et dans l'un des placards

ces

ces paroles y étoient contenues: „ C'est à vous, 1650.
„ Peuple de Paris, à solliciter vos faux Tribuns,
„ devenus enfin pensionnaires & protecteurs du
„ Cardinal Mazarin, qui se jouent depuis si
„ longtems de vos fortunes & de votre repos,
„ & qui vous ont tantot excité, & tantot ra-
„ lenti, tantot poussé, & tantot retenu selon
„ leurs caprices, & les différens progrès de leur
„ ambition “.

Vous voyez l'état où étoient les Frondeurs, dans une conjoncture où ils ne pouvoient faire un pas qui ne fût contre eux. Monsieur me parla le soir avec une très grande aigreur contre le Cardinal, ce qu'il n'avoit jamais fait jusques là. Il me dit, qu'il croyoit qu'il lui avoit fait proposer par Mr. le Tellier ce qu'il avoit avancé à la Compagnie, pour le décréditer; qu'une disparate pareille ne pouvoit pas être l'effet de la pure imprudence; qu'il faloit qu'il y eût de la mauvaise intention; qu'il me vouloit découvrir un secret sur lequel il ne s'étoit jamais expliqué, que le Cardinal lui avoit fait deux perfidies terribles en sa vie, qu'il y en avoit une dont il ne s'ouvriroit jamais à personne. Voici l'autre. Dans l'accommodement qu'il fit avec Mr. le Prince touchant le Pont de l'Arche, il étoit expressément porté que s'il arrivoit que lui Monsieur eût quelque chose à démêler avec Mr. le Prince, il se déclareroit contre lui, & ne marieroit même aucunes de ses Niéces sans le consentement de Mr. le Prince. Monsieur ajouta encore deux ou trois conditions aussi engageantes, que j'ai oubliées, avec des opprobres contre la Riviére, qui le trahissoit, me dit-il, pour les deux autres, & qui les trahissoit pourtant tous trois. Monsieur continua à s'empor-

ter

1650. ter contre le Cardinal jusqu'au point de me dire qu'il perdroit l'Etat en se perdant soi-même, & qu'il nous perdroit tous avec lui ; qu'il remettroit Mr. le Prince sur le trône.

Je vous assure que s'il m'eût plu ce jour-là de pousser Monsieur, je n'eusse pas eu peine à lui faire prendre des vues peu favorables à la Cour ; mais je me crus obligé à la conduite contraire, parceque dans l'éloignement où elle étoit, la moindre apparence qu'il eût donnée de son mécontentement eût été capable de l'empêcher de se raprocher, & peut-être même de la porter à se racommoder avec Mr. le Prince. Je répondis à Monsieur que je n'excusois pas le procédé de Mr. le Cardinal, qui étoit insoutenable, mais que j'étois persuadé toutefois qu'il n'avoit pas un aussi mauvais principe que celui qu'il lui donnoit ; que je croyois que son premier dessein avoit été, connoissant que la présence du Roi n'avoit pas produit à Bourdeaux l'effet qu'on en avoit attendu, que que son premier dessein, dis-je, avoit été de penser sérieusement à l'accommodement, & qu'il avoit donné sur cela ses ordres à le Tellier : que voyant depuis que les Espagnols ne faisoient pas pour le secours de cette ville ce qu'il en avoit dû craindre lui-même, il avoit changé d'avis dans la vue & dans l'espérance de la réduire : que je ne prétendois pas faire son panégirique en l'excusant ainsi, mais que je concevois pourtant que l'on devoit faire une notable différence entre une faute de cette espéce & celle dont S. A. R. le soupçonnoit. Voilà par où je commençai son apologie ; je la continuai par tout ce que le meilleur de ses amis eût pu dire pour sa défense, & je la finis par l'explication de la maxime qui nous ordon-

ne,

ne, *de ne nous pas si fort choquer des fautes de* 1650.
ceux qui sont nos amis, que nous en donnions de l'avantage à ceux contre qui nous agissons. Cette derniére considération toucha Monsieur, qui revint à lui presque tout d'un coup, & qui me dit: *Je vous l'avoue, il n'est pas encore tems de mettre à bas Mazarin.* Je remarquai ces paroles, & je les dis le soir au Président de Belliévre, qui me répondit: *Alerte, cet homme peut nous échaper à tous les momens.*

Comme cette conversation avec Monsieur finissoit, Mr. le Garde des Sceaux, Mr. le Premier-Président, Mr. d'Avaux, & les Présidens le Coigneux le pére, & de Belliévre, qu'il avoit envoyé querir, entrérent dans sa chambre avec Mr. le Tellier; & comme ils le trouvérent presque tout ému de l'emportement où il avoit été contre le Cardinal, & que le premier mot qu'il dit à le Tellier fut un reproche du pas auquel il l'avoit engagé, & qui avoit été si mal secondé par Mr. le Cardinal, toute la Compagnie qui m'avoit trouvé seul avec lui, ne douta pas que je ne l'eusse échauffé; &, quoique je me joignisse de très bonne foi à ceux qui le suplioient d'attendre, avant que de se plaindre, le retour de Coudrai-Montpensier qu'il avoit envoyé à la Cour & à Bourdeaux touchant les offres qui lui avoient été inspirées par le Tellier, personne, à la réserve du Président de Belliévre qui savoit ma pensée, ne douta que ce que je disois ne fût un jeu tout pur. Ce qui le faisoit croire encore davantage, est que de tems en tems je faisois de certains signes à Monsieur, pour le faire ressouvenir de ce qu'il venoit de confesser lui-même, qu'il n'étoit pas tems d'éclater contre le Carnal. On prenoit ces signes au sens contraire,

1650. parceque Monsieur ne s'en aperçut pas d'abord, & qu'il continua à pester: de sorte que quand il se radoucit, ils crurent que la force de leurs raisons l'avoit emporté sur la fureur de mes conseils, & dès le soir ils s'en firent honneur, & l'écrivirent à la Cour. Madame de Lesdiguiéres m'en fit voir une relation très habilement & très malicieusement circonstanciée quinze jours ou trois semaines après: mais elle ne me voulut pas dire de qui elle la tenoit. Elle protesta seulement que ce n'étoit pas du Maréchal de Villeroi. Je crus qu'elle étoit de * Vardes, qui étoit en ce tems-là un peu amoureux d'elle.

Mr. de Beaufort vint à cet instant chez Monsieur, & s'impatientant d'entendre assez souvent, à travers les acclamations accoutumées, des voix qui nous reprochoient notre union avec Mazarin, il dit assez brusquement à Mr. le Tellier qu'il ne concevoit pas pourquoi le Cardinal avoit affecté de recevoir, comme il avoit fait, les Députez du Parlement de Paris, & qu'il n'y avoit point de moyen plus sûr pour donner le Parlement entier à Mr. le Prince. Comme je craignois l'impétuosité de l'éloquence de Mr. de Beaufort, je voulus dire un mot pour la modérer; & le Garde des Sceaux s'aprochant alors de l'oreille du Premier-Président, lui dit: *Voila le bon & le mauvais Soldat.* † Ornano, Maitre de la Garderobe de Monsieur, qui

* François-René du Bec, Marquis de Vardes, mort en 1688.

† Joseph-Charles d'Ornano, fils d'Alfonse Corse d'Ornano Maréchal de France. Joseph-Charles, Maitre de la Garderobe de Gaston Duc d'Orléans, mourut en 1670. âgé de 78. ans.

qui l'entendit, me le redit un quart d'heure 1650.
après.

Le reste de la soirée ne racommoda pas ce qu'il sembloit que la fortune prît plaisir à gâter. On parla de la lettre de l'Archiduc, sur laquelle le Premier-Président prononça hardiment, & avant même qu'on lui eût demandé son avis. „ Il la faut prendre pour bonne, *dit-il*, si par hazard elle l'est. Si elle ne l'est pas, il est important d'en faire connoitre l'artifice aux François „ & aux Etrangers ". Vous avouerez qu'un homme de bien & sage ne pouvoit pas être d'un autre avis; mais le Garde des Sceaux le combattit avec une force qui passa jusques à la brutalité, & soutint qu'il étoit du respect dû à la Souveraineté de n'y point faire de réponse, & de renvoyer tout à la Reine. Le Tellier, qui connoissoit comme nous que si on prenoit ce parti, on donneroit lieu aux partisans de Mr. le Prince de rejetter sur nous la rupture de la paix générale, parcequ'il étoit public que le Cardinal avoit rompu celle de Munster; le Tellier, dis-je, n'apuya l'avis du Garde des Sceaux, qu'autant qu'il falut pour nous commettre encore davantage ensemble. Dès qu'il eut fait son effet, il tourna tout court comme l'autre fois, & il se rendit au sentiment de Mr. d'Avaux * qui fut plus fort que celui du Premier-Président & que le mien; car au lieu que nous n'avions fait que proposer que Monsieur écrivît à l'Archiduc, & lui mandat seulement en général qu'il avoit reçu ses offres avec joye, & qu'il le prioit de lui faire savoir son intention plus

* Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, Plénipotentiaire à Munster, ensuite Surintendant des Finances, & Ministre d'Etat, mort en 1651.

1650. plus en particulier pour la maniére de traiter; il soutint que Monsieur devoit dépêcher le lendemain un Gentilhomme pour lui en proposer lui-même la maniére. ,, Ce qui, *ajouta-t-il*, abré-
,, gera de beaucoup, & fera connoitre aux Es-
,, pagnols que la proposition, qu'ils ne font peut-
,, être en mauvaise intention, que parcequ'ils
,, sont persuadez que nous ne voulons pas la paix,
,, pourra produire un meilleur effet qu'ils ne se le
,, sont eux-mêmes imaginé ,,. Mr. le Tellier, en appuyant ce sentiment, dit à Monsieur qu'il le pouvoit assurer que la Reine ne desaprouveroit pas ces démarches, qu'il suplioit S. A. R. de lui dépêcher un Courier, lequel lui aporteroit surement à son retour un plein & absolu pouvoir de traiter & de conclure la paix générale.

Le Baron de Verderonne fut envoyé le lendemain à l'Archiduc avec une lettre, par laquelle Monsieur faisoit réponse à la sienne en lui demandant le lieu, le tems & les personnes que l'Espagne voudroit employer à la paix, & en l'assurant qu'au jour & au lieu préfix, il envoyeroit sans délai un pareil nombre de personnes. Verderonne étant prêt de partir, Monsieur, à qui il vint quelque scrupule sur la réponse que le Tellier avoit dressée, envoya chercher les mêmes personnes qui s'étoient trouvées en la conversation du soir précédent; & il nous fit faire la lecture de cette réponse. Le Premier-Président remarqua que Monsieur ne répondoit pas à l'article dans lequel l'Archiduc lui proposoit de traiter personnellement avec lui, & il me le dit tout bas en ajoutant; *Je ne sai si je dois relever l'obmission*. Mr. d'Avaux ne lui en laissa pas le tems, car il en parla & même avec véhémence. Mr. le Tellier s'excusa sur ce que la veille on ne s'en étoit pas expliqué

qué distinctement. Mr. d'Avaux insista que cette clause y étoit entiérement nécessaire. Le Premier-Président se joignit à lui, Mrs. le Coigneux & de Belliévre furent de même avis. Le Garde des Sceaux & le Tellier prétendirent que Monsieur ne se pouvoit engager à un colloque personnel avec l'Archiduc, sans un agrément exprès & même sans un commandement positif du Roi; & qu'il y avoit bien de la différence entre une réponse générale sur un Traité de paix que S. A. R. savoit ne pouvoir jamais être refusé par la Cour, & une conférence personnelle d'un Fils de France avec un Prince de la Maison d'Autriche. Monsieur, qui étoit naturellement foible, se rendit ou aux raisons ou à la faveur de Mr. le Tellier, & la lettre demeura simplement comme elle étoit. Mr. d'Avaux, qui étoit très homme de bien, s'emporta contre le faux Caton, (c'est ainsi qu'il apella le Garde de Sceaux) & il me témoigna être satisfait de ce que j'avois dit à Monsieur. Nous nous connoissions peu, & comme il étoit frére de Mr. le Président de Mesmes avec qui j'étois fort brouillé à cause des affaires publiques, le peu d'habitude que nous avions eu ensemble avant les troubles, étoit comme perdu. La sincérité avec laquelle je parlois à Monsieur contre les sentimens de le Tellier, lui plut, & lui donna lieu d'entrer en matiére avec moi sur la paix, pour laquelle je suis persuadé qu'il eût donné la vie du meilleur de son cœur. Il le fit bien voir à Munster, où, si Mr. de Longueville eût eu la fermeté nécessaire, il l'eût donnée à la France, malgré les artifices du Ministre, avec plus de gloire & d'avantage pour la Couronne que dix batailles ne lui en eussent pu aporter. Il me trouva, dans la conversation dont

1650. dont je vous parle, si conforme à ses sentimens, qu'il m'en aima toujours depuis, & qu'il eut même souvent sur ce point des contestations avec ses fréres.

Verderonne revint, & il ramena avec lui Dom Gabriel de Tolède qui avoit une lettre de l'Archiduc à Monsieur, par laquelle il le prioit que l'assemblée se fît entre Rheims & Rhetel, & que Monsieur & lui y traitassent personnellement, en choisissant toutefois ceux qu'il leur plairoit de part & d'autre pour les assister. Le Courier dépêché à la Cour arriva aussi, & il sembloit que le Ciel alloit benir ce grand ouvrage, quand toutes les espérances s'évanouirent de la maniére la plus suprenante.

La Cour fut surprise & affligée de la proposition de l'Archiduc, parceque dans la vérité Servien avoit corrompu l'esprit du Cardinal à l'égard de la paix génerale, & que le desir que je lui avois témoigné, lorsque je m'étois raccommodé la derniere fois avec lui, d'en être un des Plénipotentiaires, lui fit croire que cette proposition étoit un peu jouée, & que j'avois été de concert avec Mr. de Turenne pour la faire faire à l'Archiduc. Il ne l'osa pourtant pas refuser, M. le Tellier lui ayant mandé que tout Paris se souléveroit, si seulement il y balançoit. Le Grand-Prévôt me dit au retour qu'il savoit de science certaine que Servien avoit fait tous les efforts possibles pour l'obliger à ne point envoyer à Monsieur le plein pouvoir, & pour faire qu'il ne se rendît pas, particuliérement sur le point de la conférence personelle de Monsieur avec l'Archiduc.

Les Patentes arrivérent à propos pour les faire voir à Dom Gabriel de Tolède. Elles don-

donnoient à Monſieur un plein & entier pou- 1650.
voir de traiter & conclure la paix à telles conditions qu'il trouveroit raiſonnables & avantageuſes pour le ſervice du Roi ; & elles lui joignoient, avec ſubordination, mais cependant auſſi avec le titre d'Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires, Mrs. Molé Premier - Préſident, & d'Avaux. Vous êtes peut-être ſurpriſe de ne me pas trouver en tiers, après les engagemens dont je vous ai parlé ci-deſſus. Je le fus auſſi, mais je n'éclatai pas, & j'empêchai Monſieur, qui n'en étoit guéres moins en colére que moi, de faire paroitre ſes ſentimens: car je ne voulois pas donner la moindre lueur d'aucun intérêt particulier dans les préliminaires d'un bien auſſi grand & auſſi général que celui de la paix. Je m'en expliquai dans ces termes à tout le monde, & j'ajoutai que tant qu'il y auroit eſpérance de le faire réuſſir, je lui ſacrifierois de bon cœur le reſſentiment que je pouvois & que je devois avoir de l'injure que l'on m'avoit faite. Madame de Chrevreuſe, qui en apréhenda la ſuite d'autant plus que je paroiſſois modéré, obligea le Tellier d'en écrire à la Cour. Elle en écrivit elle-même très fortement. Le Cardinal s'effraya; il m'envoya la commiſſion d'Ambaſſadeur Extraordinaire comme aux deux autres; & Mr. d'Avaux, qui en fut tranſporté de joye, m'obligea à parler à Dom Gabriel de Tolède en particulier, & à l'aſſurer de ſa part & de la mienne que, ſi les Eſpagnols ſe vouloient réduire à des conditions raiſonnables, nous ferions la paix en deux jours. Ce que Mr. d'Avaux me dit ſur ce ſujet eſt remarquable. Je faiſois quelque difficulté, venant de recevoir la commiſſion de Plénipotentiaire, de conférer ſur cette matiére,
 quoi-

1650. quoique légérement, avec un Ministre d'Espagne. Il me dit alors; „ J'eus cet-„ te foiblesse à Munster dans une occasion où „ elle a peut-être couté la paix à l'Europe. „ Monsieur est Lieutenant-Général de l'Etat, „ & le Roi est mineur. Vous lui ferez agréer „ ce que je vous propose, parlez en à „ Monsieur, je consens que vous lui di-„ siez que je vous l'ai conseillé „. J'entrai sur le champ dans le cabinet des livres, où Monsieur arrangeoit ses médailles; je lui fis la proposition de Mr. d'Avaux. Il le fit entrer, & après l'avoir fait parler plus d'un quart d'heure sur ce détail, il me recommanda de dire ou de faire dire à Dom Gabriel de Toléde, qu'il disoit être homme à argent, que si la paix se faisoit dans la conférence qui avoit été proposée, il lui donneroit cent mille écus; & qu'il le prioit pour toutes conditions de dire à l'Archiduc, que si les Espagnols en proposoient de raisonnables il les accepteroit, les signeroit, & les feroit enregistrer au Parlement, avant que le Mazarin en eût seulement le premier avis.

Mr. d'Avaux crut que je devois écrire en même tems à Mr. de Turenne, & il se chargea de lui faire rendre ma lettre en main propre. La lettre fut honnêtement folle, pour être écrite sur un sujet sérieux. Elle commençoit par ces paroles: „ Il vous sied bien, mau-„ dit Espagnol, de nous traiter de Tribuns du „ peuple „. Elle ne finissoit pas plus sagement; car je lui faisois la guerre d'une petite grisette qu'il aimoit de tout son cœur dans la Rue des petits-champs. Le milieu de la dépêche étoit plus solide. On lui faisoit voir que nous étions bien intentionnez pour la paix. Je parlai à Dom

Dom Gabriel de Toléde chez Monsieur, d'une manière qui parut si peu affectée, qu'elle ne fut pas remarquée, mais qui ne laissa pas de lui expliquer suffisamment ce que j'avois à lui dire. Il le reçut avec une joye sensible, & il ne fit même ni le fier ni le délicat sur la proposition des cent mille écus. Il étoit intime avec Fuensaldagne qui avoit de l'inclination pour lui, & qui, pour excuser certaines fantaisies particulières auxquelles il étoit sujet, disoit que c'étoit le plus sage fou qu'il eût jamais vu. J'ai remarqué plus d'une fois que ces sortes d'esprits persuadent peu, mais qu'ils insinuent bien, & que *le talent d'insinuer est plus d'usage que celui de persuader : parceque l'on peut insinuer à tout le monde, & que l'on ne persuade presque jamais personne.* Dom Gabriel n'insinua ni ne persuada à Fuensaldagne ce que l'on avoit espéré, car le Nonce du Pape & le Ministre qui en l'absence de l'Ambassadeur résidoit à Paris pour la République de Venise, l'ayant suivi de fort près avec Mr. d'Avaux, & étant allez coucher à Nanteuil pour attendre de plus près les passeports qu'ils demandoient à l'Archiduc pour concerter en détail ce que Dom Gabriel de Toléde n'avoit touché que fort en général; ils eurent pour toute réponse que Son Altesse Impériale, ayant assigné le lieu & le tems comme elle avoit fait, n'avoit rien à dire de nouveau; que le mouvement des armes ne lui permettoit pas d'attendre plus longtems que le dixhuitiéme; qu'il n'étoit aucun besoin de Médiateurs, & que toutes les fois que la conjoncture pourroit permettre de traiter de la paix, on y aporteroit toutes les facilitez imaginables. Vous voyez que l'on ne peut sortir d'affaire, je ne dis pas plus malhonnêtement, mais encore plus gros-

1650.

1650. grossiérement que les Espagnols en sortirent en cette occasion ; ils y agirent contre leurs intérêts, contre leur réputation, & contre la bienséance, & je n'ai jamais pu trouver personne qui m'en pût dire la raison. Cet événement est à mon sens un des plus rares & de plus extraordinaires de notre siécle.

En voici un d'une autre nature qui n'est pas moindre. Le Roi d'Angleterre, qui venoit de perdre la * bataille de Worcester, arriva à Paris le propre jour du départ de Dom Gabriel de Toléde : Milord Taff lui servoit de Grand Chambellan, de Valet de Chambre, d'Ecuyer de cuisine, & de Chef de Gobelet. L'équipage étoit digne de la Cour, & il n'avoit pas changé de chemise depuis l'Angleterre. Milord Jermyn lui en donna une des siennes en arrivant. La Reine sa mére n'avoit pas assez d'argent pour lui donner de quoi en acheter pour le lendemain. Monsieur l'alla voir aussitot qu'il fut arrivé, mais il ne fut pas en mon pouvoir de l'obliger à offrir un sol au Roi son neveu ; parceque, disoit il, peu n'est pas digne de lui, & beaucoup m'engageroit à trop dans la suite. A propos de ces paroles je fais cette digression, qu'*il n'y a rien de si fâcheux que d'être le Ministre d'un Prince dont on n'est pas le Favori : parcequ'il n'y a que la faveur qui donne le pouvoir sur le petit détail de sa Maison, dont on ne laisse pas d'être responsable au public, lorsque le monde voit que l'on a le pouvoir sur des choses bien plus considérables que le domestique*. La faveur de Mr. le Duc d'Orléans ne s'aquéroit pas, mais elle se conquéroit. Il savoit qu'il etoit toujours gouverné, & il affectoit toujours d'éviter

* Le 13. Septembre 1650.

viter de l'être, ou plutot de paroitre l'éviter: 1650.
& jusques à ce qu'il fût dompté, pour ainsi parler, il ruoit & donnoit des saccades. J'avois trouvé qu'il me convenoit assez d'entrer dans les grandes affaires, mais je n'avois par cru qu'il me convînt d'entrer dans les petites. La figure qu'il y eût fallu faire, m'eût trop donné l'air de confusion, qui ne m'étoit pas bon, parcequ'elle ne se fût pas bien accordée avec l'homme du Public, dont je tenois le poste plus beau & bien plus sûr que celui de Favori de Mr. d'Orléans. Je dis plus sûr, car le Peuple de Paris se fixe plus aisément qu'aucun autre, & Mr. de Villeroi qui en a parfaitement connu le naturel dans tout le cours de la Ligue, où il gouvernoit sous Mr. du Maine, a été de ce sentiment. Ce que j'en éprouvois moi-même me le persuadoit, & fit que, bien que Montrésor, qui avoit été longtems à Monsieur, me pressat de prendre au Palais d'Orléans l'apartement de l'Abbé de la Riviére que Monsieur m'avoit offert, & qu'il m'assurat que j'aurois des dégouts, tant que je ne me serois pas érigé moi-même en Favori, bien que Madame m'en pressat très souvent aussi elle-même, bien qu'il n'y eût rien de si facile, parceque Monsieur joignoit à l'inclination qu'il avoit pour ma personne, une très grande considération pour le pouvoir que j'avois dans le Public; je demeurai pourtant toujours ferme dans ma premiére résolution, qui étoit bonne dans le fond; mais qui ne laissa pas d'avoir des inconvéniens par la suite: par exemple celui sur le sujet duquel je vous fais cette remarque. Si je me fusse logé au Palais d'Orléans, & que j'eusse vu les comptes du Trésorier de Monsieur, j'eusse donné la moitié de son Apanage à qui il m'eût plu, & quand il l'au-
roit

1650. roit trouvé mauvais, il ne m'en eût osé rien dire. Je ne voulus pas me mettre sur ce pied. Il ne fut donc pas en mon pouvoir de l'obliger d'assister le Roi d'Angleterre de mille pistoles, & j'en eus honte pour lui & pour moi. J'en empruntai quinze cens de Mr. de Morangis oncle de celui que vous connoissez, & je les portai à Milord Taff pour le * Roi son maitre. Il ne tint qu'à moi d'en être remboursé dès le lendemain, en monnoye même de son Pays, car en retournant chez moi sur les onze heures du soir je rencontrai un certain Tilnei Anglois, que j'avois connu autrefois à Rome, qui me dit que Vaire grand Parlementaire & très confident de Cromwel venoit d'arriver à Paris, & qu'il avoit ordre de me voir. Je me trouvai un peu embarassé, je ne crus pas toutefois devoir refuser cette entrevue. Vaire me donna une petite lettre de la part de Cromwel, laquelle n'étoit que de créance. Elle portoit que les sentimens que j'avois fait paroitre dans la défense de la liberté publique, joints à ma réputation, avoient donné à Cromwel le dessein de faire une étroite amitié avec moi. Le fond fut orné de toutes les honnêtetez, de toutes les offres, de toutes les vues que vous pouvez vous imaginer. Je répondis avec respect, mais je ne dis & ne fis rien qui ne fût digne d'un vrai Catholique & d'un bon François. Vaire me parut d'une capacité surprenante. Je reviens à ce qui se passa le lendemain chez Monsieur.

Lai-

* Mylord Clarendon parle avec éloge des honnêtetez du Cardinal de Retz pour le Roi Charles II., & il insére une conversation curieuse du Cardinal avec ce Prince.

Laigues qui y avoit eu le matin une grande conférence avec Mr. le Tellier, m'aborda, & je connus qu'il avoit quelque chose à me communiquer. Je le lui dis, & il me répondit: „ Il „ est vrai, mais me donnez vous votre parole de „ me garder le secret „? Je l'en assurai. Le secret étoit que le Tellier avoit ordre positif du Cardinal de tirer Mrs. les Princes du Bois de Vincennes si les ennemis se mettoient à portée d'en pouvoir aprocher, & de ne rien oublier pour y faire consentir Monsieur, mais de l'exécuter quand bien même il n'y consentiroit pas; d'essayer de me gagner sur ce point par le moyen de Madame de Chevreuse, qui n'étoit pas encore tout-à-fait payée des quatre vingts mille livres que la Reine lui avoit données de la rançon du Prince de Ligne, qui avoit été pris prisonnier à la bataille de Lens, & qu'il croyoit par cette considération être plus dépendante de la Cour. Laigues ajouta toutes les raisons qu'il put trouver lui-même pour me prouver la nécessité & même l'utilité de cette translation. Je l'arrêtai tout court, & je lui répondis que je serois bien aise de lui parler devant Mr. le Tellier. Nous l'attendimes chez Monsieur, nous le primes sur le degré, nous le menames dans la chambre du Vicomte d'Autel, & je l'assurai que je n'avois aucune aversion à la translation de Mrs. les Princes; que je ne croyois pas y avoir aucun intérêt; que j'étois même persuadé que Monsieur n'y en avoit aucun véritable; & que s'il me faisoit l'honneur de m'en demander mon sentiment, je n'estimerois pas parler contre ma conscience en lui parlant ainsi: mais que mon opinion avoit été en même tems qu'il n'y avoit rien de plus contraire au service du Roi, parceque cette transla- 1650.

1650. translation étoit de la nature des choses dont le fond n'étoit pas bon, & dont les apparences sont mauvaises, & qui par cette raison sont toujours dangereuses. „ Je m'explique, *ajoutai-„ je.* Il faudroit que les Espagnols eussent ga-„ gné une bataille pour venir à Vincennes; & „ quand ils l'auroient gagnée, il faudroit qu'ils „ eussent des Escadrons volans pour l'investir, „ avant qu'on eût le tems d'en tirer Mrs. les „ Princes. Je suis convaincu par cette raison „ que la translation n'est pas nécessaire, & je „ soutiens que *dans les matiéres qui ne sont pas „ favorables par elles-mêmes, tout changement „ qui n'est pas nécessaire, est pernicieux, parce-„ qu'il est odieux.* Je la tiens encore moins „ nécessaire du côté de Monsieur, & du côté „ des Frondeurs, que du côté des Espagnols. „ Supposé que Monsieur ait toutes les plus mé-„ chantes intentions du monde contre la Cour, „ supposé que Mr. de Beaufort & moi vou-„ lions enlever Mrs. les Princes, comment s'y „ prendroit-on? Toutes les Compagnies qui „ sont dans le Château ne sont-elles pas au „ Roi? Monsieur a-t-il des troupes pour assié-„ ger Vincennes? Et les Frondeurs, quelque „ fous qu'ils puissent être, exposeront-ils le „ Peuple de Paris à un siége, que deux mille „ chevaux détachez de l'armée du Roi feront „ lever dans un quart d'heure à cent mille „ Bourgeois? Je conclus que la translation n'est „ pas bonne dans le fond. Examinons les ap-„ parences. Ne seront-elles pas que Mr. le „ Cardinal se seroit voulu rendre maitre, sous „ le prétexte des Espagnols, des personnes de „ Mrs. les Princes pour en disposer à sa mode? „ Qui peut répondre que Monsieur n'en pren-

„ ne

„ ne pas lui-même de l'ombrage, ou du moins 1650.
„ qu'il ne se choque d'une action que le
„ commun ne peut au moins s'empêcher de
„ croire lui être desavantageuse ? Le peu-
„ ple, qui est généralement Frondeur, croira
„ que vous lui ôtez Mr. le Prince, qu'il croit
„ présentement en ses mains, quand il le voit
„ sur le haut du donjon; & que vous le lui
„ ôtez pour lui rendre la liberté, quand
„ il vous plaira, & pour venir assiéger Pa-
„ ris une seconde fois avec lui. Les Partisans
„ de Mr. le Prince s'en serviront utilement
„ pour échauffer les esprits, par la commiséra-
„ tion que le seul spectacle de trois Princes en-
„ chainez & promenez de cachot en cachot,
„ produira dans l'imagination. Je vous ai dit
„ que je n'avois aucun intérêt dans cette trans-
„ lation, je me suis trompé; j'y en trouve un
„ grand, qui est que le Peuple criera, &
„ dans ce Peuple je compte tout le Parlement.
„ Je serai obligé, pour ne me point perdre, de
„ dire que je n'ai pas approuvé la résolution.
„ On mandera à la Cour que je la blâme, &
„ l'on mandera le vrai. On ajoutera que je la
„ blâme pour émouvoir le Peuple, & pour
„ décréditer Mr. le Cardinal, & cela ne sera
„ pas vrai; mais comme l'effet s'ensuivra, ce-
„ la sera cru, & ainsi il m'arrivera ce qui m'est
„ arrivé au commencement des troubles, &
„ ce que j'éprouve encore aujourd'hui sur les
„ affaires de Guyenne. J'ai fait les troubles,
„ parceque je les ai prédits, & je fomente
„ la révolte de Bourdeaux, parceque je me
„ suis opposé à la conduite qui l'a fait naitre.
„ Voila ce que j'ai à vous dire sur ce que vous
„ me proposez, & que j'écrirai, si vous vou-
„ lez.

1650. „ lez, aujourd'hui à Mr. le Cardinal, & même à la Reine „.

Le Tellier, qui avoit ſes ordres, ne prit de mon diſcours que ce qui facilitoit ſon deſſein. Il me remercia au nom de la Reine de la diſpoſition que je témoignois à ne m'y point oppoſer. Il exagéra l'avantage que ce me ſeroit d'effacer, par cette complaiſance aux frayeurs (quoique non raiſonnables, ſi je voulois,) de la Reine, les ombrages qu'on avoit voulu donner de ma conduite auprès de Monſieur; & je connus alors de le Tellier, ce qu'on m'en avoit déja dit, qu'une des figures de ſa Rhétorique étoit ſouvent de ne pas juſtifier celui qu'il ne vouloit pas ſervir. Je ne me rendis pas à ſes raiſons qui n'étoient point ſolides, mais je m'étois attendu par avance à celles que je vous ai déja touchées ſur un autre ſujet, & qui étoient tirées de la néceſſité de ne pas outrer le Cardinal, dans une conjoncture où il pouvoit à tout moment s'accommoder avec Mr. le Prince. Je promis à Mr. le Tellier tout ce qu'il lui plut ſur ce fait, & je le lui tins fidélement, car auſſitot qu'il en eut fait la propoſition à Monſieur, de la part de la Reine, je pris la parole, non pas pour le ſoutenir ſur ce qu'il diſoit de la néceſſité de la tranſlation, de laquelle je ne me pus pas réſoudre de convenir, mais pour faire voir à Monſieur qu'elle lui étoit indifférente en ſon particulier, & que ſupoſé que la Reine la voulût abſolument, il y devoit conſentir. Mr. de Beaufort s'oppoſa avec fureur à la propoſition de le Tellier, & juſques au point d'offrir à Monſieur de charger leurs Gardes, quand on les transféreroit. Je ne manquai pas de bonnes raiſons pour combattre ſon opinion, & comme il

il se rendit lui-même de bonne grace à la derniére que je lui alléguai, qui étoit que je savois de la propre bouche de la Reine que Bar lui avoit offert, lorsqu'elle partit pour aller en Guyenne, de tuer lui-même Mrs. les Princes s'il arrivoit une occasion où il crût ne les pouvoir empêcher de se sauver. Je m'étonnai beaucoup de la confidence, & j'en jugeai qu'il falloit que le Mazarin lui eût mis dans ce tems-là des soupçons dans l'esprit, que les Frondeurs pensassent à se saisir de la personne de Mr. le Prince. Je n'y avois songé de ma vie. Monsieur comprit l'inconvénient affreux qu'il y auroit à une action qui auroit une suite aussi funeste, Mr. de Beaufort en conçut de l'horreur, & l'on convint que Monsieur donneroit les mains à la translation, & que Mr. de Beaufort & moi ne dirions point dans le public que nous l'eussions approuvée. Le Tellier me témoigna être satisfait de mon procédé, quand il sut que dans la vérité j'avois approuvé son avis auprès de Monsieur. Servien m'a dit depuis qu'il avoit écrit à la Cour tout le contraire, & qu'il s'y étoit fait valoir comme ayant emporté Monsieur contre les Frondeurs. Je ne sais ce qui en est. 1650.

Permettez-moi d'égayer un peu ces matiéres sérieuses par deux petits contes, qui sont très ridicules, mais qui vous feront connoitre le génie des gens avec qui j'avois à agir. Mr. le Tellier proposant à Madame de Chevreuse la translation de Mrs. les Princes, lui demanda si elle pouvoit s'assurer de moi sur ce point, & il lui répéta cette demande trois ou quatre fois. Elle comprit à la fin ce qu'il entendoit, & elle lui dit : „ Je vous entens ; oui, je suis assurée „ de lui, & d'elle : Il lui est plus attaché

1650. „ que jamais ; & j'agis de si bonne foi en tout ce „ qui regarde la Reine & le Cardinal, que „ quand cela finira ou diminuera, je vous en „ avertirai fidélement". Le Tellier la remercia bonnement ; & de peur d'être soupçonné d'ingratitude en son endroit en cachant l'obligation qu'il lui avoit, il en fit la confidence une heure après à Vassé, qu'il trouva apparemment en son chemin plutot que les Trompettes de la ville. Le jour que Madame de Chevreuse fit cette amitié à Mr. le Tellier, elle m'en fit une autre ; elle me mena dans le cabinet de l'apartement bas de l'hôtel de Chevreuse, elle ferma les verroux sur elle & sur moi, & elle me demanda si je n'étois pas effectivement de ses amis. Vous vous attendez sans doute à un éclaircissement de ce côté-là. Nullement..... Je l'assurai cependant de ma prudence, elle prit ma parole, & me dit du fond du cœur : *Laigues est quelquefois insupportable.* Cette parole, jointe aux reprimandes impertinentes qu'il faisoit de tems en tems avec un *rechignement* . . . . & aux liaisons un peu trop étroites qu'il me paroissoit prendre avec le Tellier, m'obligea de tenir un Conseil dans le cabinet de Madame de Rhodes, & nous résolumes, elle, Mademoiselle de Chevreuse, & moi, de donner un autre amant à la Mére. Hacqueville fut mis sur les rangs. Il commençoit en ce tems-là à venir très souvent à l'hôtel de Chevreuse, & il avoit aussi renoué depuis peu avec moi une ancienne amitié de collége. Il m'a dit plusieurs fois qu'il n'auroit pas accepté la commission ; je m'en rapporte. Je n'en pressai pas l'expédition, parceque je n'eus pas la force sur moi-même de solliciter la destitution de l'autre : mais je ne m'en trouvai pas mieux, & ce ne fut pas

la

la première fois que je m'aperçus que l'on 1650.
paye souvent les dépens de sa bonté.

Le jour que Mrs. les Princes furent transférez à Marcoussi, maison de Mr. d'Entragues, bonne à un coup de main, & située à six lieues de Paris, d'un côté où les Espagnols n'eussent pu aborder à cause des riviéres; le Président Belliévre parla fortement au Garde des Sceaux, & lui déclara en termes formels que, s'il continuoit à agir à mon égard comme il avoit commencé, il seroit obligé pour son honneur de rendre le témoignage qu'il devoit à la vérité. Le Garde des Sceaux lui répondit assez brusquement: *Les Princes ne sont plus à la vue de Paris, il ne faut pas que le Coadjuteur parle si haut.* Vous verrez bientot que j'eus raison de prendre date de cette parole. Je retourne au Parlement.

Le Coudrai-Montpensier étant revenu de la Cour & de Bourdeaux, où Monsieur l'avoit envoyé porter les conditions qu'on a vues ici, n'en aporta pas beaucoup plus de satisfaction que les Députez du Parlement de Paris. Il fit en pleine assemblée la relation de ce qu'il avoit négocié en l'une & en l'autre, dont la substance étoit, que lui Coudrai-Montpensier, étant arrivé à Libourne où étoit le Roi, avoit envoyé deux Trompettes à Bourdeaux & deux Couriers pour y proposer la cessation d'armes pour dix jours; que huit de ces jours étant écoulez avant qu'il pût être à Bourdeaux pour avoir la réponse, ceux de ce Parlement avoient desiré que cette cessation d'armes ne fût comptée que du jour que Coudrai-Montpensier retourneroit à Bourdeaux du voyage qu'il étoit prié de faire à Libourne, pour obtenir du Roi cette prolongation. Il raporta encore

1650. qu'ayant jugé cette condition raisonnable, il étoit sorti de la ville pour la venir proposer à la Cour; mais qu'étant à moitié chemin il avoit reçu un ordre du Roi de renvoyer l'Escorte & le Tambour de Mr. de Bouillon: que le lendemain, comme lui & ceux de la ville s'attendoient à une réponse favorable, ils avoient vu paroitre le Maréchal de la Meilleraie qui les croyoit surprendre, & qui étoit venu attaquer la Bastide, dont il avoit été repoussé. Voilà la vérité de la relation de Coudrai-Montpensier; je ne sais si le peu de commotion qu'elle causa dans les esprits le jour qu'il l'aporta à l'assemblée des Chambres, se doit attribuer aux couleurs dont nous la déguisâmes tout le soir de la veille chez Monsieur, ou à des influences benignes & douces qui adoucissent en de certains jours les esprits d'une Compagnie. Je ne l'ai jamais vue plus modérée, l'on ne nomma presque pas le Cardinal, & on passa sans contestation à l'avis de Monsieur, qui avoit été concerté la veille avec Mr. le Tellier. Cet avis fut d'envoyer deux Députez de la Compagnie & le Coudrai-Montpensier à Bourdeaux, savoir pour la derniére fois si le Parlement vouloit la paix ou non; & d'inviter même deux Députez de Bourdeaux d'y accompagner ceux de Paris.

Cinq ou six jours après, le Parlement de Toulouse écrivit à celui de Paris touchant les mouvemens de la Guyenne, dont une partie est de sa jurisdiction, & lui demanda en termes exprès l'union: mais Monsieur éluda avec adresse cette rencontre qui étoit très importante, & fit par insinuation plutot que par autorité, que la Compagnie ne répondit que par des civilitez & par des expressions qui ne signifioient rien. Il ne se trouva pas à la délibération pour mieux couvrir son jeu. Le Président de Belliévre me dit

dit l'après-dinée: *Quel plaisir y auroit il à faire ce que nous faisons pour des gens qui seroient capables de le connoitre ?* Il avoit raison, & vous le connoitrez, lorsque je vous aurai dit que nous fumes lui & moi une partie du soir chez Monsieur avec le Tellier, qui ne nous en dit pas seulement une parole. 1650.

Le calme du Parlement n'étoit pas si parfait qu'il n'y eût toujours de l'agitation. Tantot il donnoit Arrêt pour interroger les prisonniers d'Etat qui étoient dans la Bastille; tantot il en sortoit à propos de rien, comme un tourbillon qui sembloit mêlé d'éclairs & de foudres, contre le Cardinal Mazarin; tantot on se plaignoit du divertissement des fonds destinez pour les rentes. Nous avions peine à parer aux coups, & nous n'eussions pas tenu longtems contre les vagues, si la nouvelle de la paix de Bourdeaux ne fût arrivée. Elle fut enregistrée à Bourdeaux le premier jour d'Octobre 1650. * Meunier & Bitaut, Députez du Parlement de Paris, le mandérent à la Compagnie par une lettre qui y fut lue le 11. Cette nouvelle abatit extrêmement les partisans de Mr. le Prince, ils n'osoient presque plus ouvrir la bouche, & les assemblées des Chambres cessérent ce jour-là 11. Octobre pour ne recommencer qu'à la S. Martin. La nouvelle de Bourdeaux fit qu'on ne proposa pas même la continuation du Parlement dans les vacations, ce qui n'auroit pas manqué d'être résolu tout d'une voix sans cette considération. L'avarice sordide & infame d'Ondedei † couvrit

* Le Meunier, Conseiller à la premiére des Enquêtes.

† Longo Ondedei, Créature du Cardinal Mazarin, Docteur en Droit, & ensuite Evêque de Frejus.

1650. vrit & entretint le feu qui étoit sous la cendre. Montreuil, Sécretaire de Mr. le Prince de Conti ou de Mr. le Prince, je ne m'en souviens pas bien, & qui étoit un des plus jolis garçons que j'aye jamais connus, rallia par son adresse & par son application tous les serviteurs de Mr. le Prince qui étoient dans Paris, & en fit un corps invisible, qui est assez souvent en ces sortes d'affaires plus à redouter que des bataillons. J'en avertis la Cour d'assez bonne heure, qui n'y donna aucun ordre. J'en fus surpris au point que je crus longtems que le Cardinal en savoit plus que moi, & qu'il l'avoit peut-être gagné. Comme je fus racommodé avec Mr. le Prince, Montreuil qui agissoit tous les jours avec moi, me dit que c'étoit lui-même qui avoit gagné Ondedeï en lui donnant mille écus par an, pour l'empêcher d'être chassé de Paris. Il y servit admirablement Mrs. les Princes, & son activité, réglée par Madame la Palatine & soutenue par Arnaud, Viole & Croissi, conserva dans Paris un levain de parti, qu'il n'étoit pas sage de soufrir. J'aperçus même en ce temslà que les *grands noms, quoique peu remplis & même vuides, sont toujours dangereux.*

Mr. de Nemours étoit moins que rien pour la capacité, mais il ne laissa pas d'y faire figure, & de nous incommoder en de certaines conjonctures. Les Frondeurs ne pouvoient faire quitter le pavé à cette cabale que par une violence, qui n'est presque jamais honnête à des particuliers, & sur laquelle l'exemple de ce qui étoit arrivé chez Renard m'avoit fort corrigé. La petite finesse qui infectoit toujours la politique, quoiqu'habile, du Cardinal, lui donnoit du goût à laisser devant nos yeux, &, pour ainsi dire, entre lui & nous des gens avec qui il

il pût se racommoder contre nous-mêmes. Ces 1650.
mêmes gens l'amusoient par des négociations;
Il les croyoit tromper par la même voye. Ce
qui en arriva fut qu'il s'en forma & s'en grossit
une nuée, dans laquelle les Frondeurs s'envelopérent eux-mêmes à la fin; mais ils y enflamérent les exhalaisons, & ils y forgérent des
foudres.

Le Roi ne demeura que dix jours en Guyenne après la paix; & Mr. le Cardinal, enflé du succès de la pacification de cette Province, ne songea qu'à venir couronner son triomphe par le châtiment des Frondeurs, qui s'étoient servis, disoit-il, de l'absence du Roi pour éloigner Monsieur de son service, pour favoriser la révolte de Bourdeaux, & pour travailler à se rendre maitres de Mrs. les Princes. En même tems il faisoit dire à la Palatine qu'il avoit horreur de la haine que j'avois dans le cœur pour Mr. le Prince, & que je lui faisois faire tous les jours des propositions sur ce sujet qui étoient indignes d'un Chrétien. Il faisoit suggérer un moment après à Monsieur par Beloi, qui étoit à lui quoique domestique de Monsieur, que je faisois de grandes avances vers lui pour me racommoder à la Cour, mais qu'il ne pouvoit prendre aucune confiance en moi, parceque je traitois depuis le matin jusqu'au soir avec les Partisans de Mr. le Prince. C'est de cette maniére que le Cardinal me récompensoit de ce que j'avois fait dans l'absence de la Cour pour le service de la Reine, avec une aplication incroyable, &c, (la vérité me force à le dire) avec une sincérité qui a peu d'exemple. Je ne parle pas du péril que je crois y avoir couru deux ou trois fois par jour, péril plus grand que celui des batailles: mais faites réflexion sur

1650. ce que c'étoit pour moi que d'essuyer l'envie & de soutenir la haine d'un nom aussi odieux que l'étoit celui de Mazarin, dans une Ville où il ne travailloit qu'à me perdre auprès d'un Prince dont les deux qualitez étoient d'avoir toujours peur, & de ne se fier jamais à personne, qu'à des gens qui mettoient leur intérêt à me ruiner.

Je passai pendant le Siége de Bourdeaux au dessus de ces considérations, & je m'envelopai dans mon devoir. Je puis même dire que je ne fis alors aucun pas qui ne fût d'un bon Chrétien & d'un bon Citoyen. Cette pensée que je m'étois imprimée dans l'esprit, & mon aversion pour tout ce qui avoit la moindre apparence de *girouetterie*, m'eût, à ce que je crois, conduit insensiblement par le chemin de la patience dans le précipice, s'il n'eût plu à Mr. le Cardinal Mazarin de m'en arracher comme par force, & de me rejetter malgré moi dans la faction.

L'éclat qu'il fit après la paix de Bourdeaux me revint de tous côtez. Madame de Lesdiguiéres me fit voir une lettre de Mr. le Maréchal de Villeroi, par laquelle il lui mandoit que je ferois très sagement de me retirer, & de ne pas attendre le retour du Roi. Le Grand-Prévôt m'écrivit la même chose; ce n'étoit plus un secret, & dès qu'une chose de cette nature n'a plus la forme de secret, elle est irremédiable. Madame de Chevreuse, qui conçut que j'aurois peine à me laisser opprimer comme une bête, & qui eût souhaitté que la Fronde n'eût pas quitté le service de la Reine, auprès de laquelle elle commençoit à retrouver de l'agrément, songea à empêcher les suites que la conduite du Cardinal lui faisoit crain-dre.

dre. Elle trouva du secours pour son dessein 1650.
dans la disposition de la plupart de ceux de notre parti, qui n'en avoit aucune à retourner à celui de Mr. le Prince. Ils se joignirent presque tous à elle, non pas pour me persuader, car ils me faisoient justice, & ils savoient comme moi qu'il eût été ridicule de m'endormir; mais pour détromper la Cour, & faire connoitre au Cardinal la netteté de mon procédé, & ses propres intérêts. Je me souviens d'un endroit de la lettre que Madame de Chevreuse lui écrivit. Après lui avoir exagéré ce que j'avois fait pour soutenir le peuple, elle ajoutoit: „ Est-il possible qu'il y ait des gens assez „ scélérats pour oser vous mander que le Coadjuteur ait eu commerce avec ceux de Bourdeaux? Je suis témoin que, quand il étoit „ votre ennemi déclaré, il avoit peine à garder les mesures nécessaires avec leurs Députez, & qu'un jour que je l'en grondai, & „ que je lui reprochai qu'il vivoit mieux avec „ ceux de Provence, il me répondit que les „ Provençaux n'étoient que frivoles, dont on „ peut quelquefois tirer parti, & que les Gascons sont toujours fous & gens avec qui il „ n'y a que des impertinences à faire". Madame de Chevreuse me rendoit justice. Elle ne put jamais persuader au Cardinal de me la rendre, soit qu'il fût trompé par le Garde des Sceaux & par le Tellier, comme Lionne me le dit depuis, ou qu'il fît semblant de l'être, dans la vue d'avoir occasion de me pousser.

Madame de Rhodes, de qui le bon homme Garde des Sceaux étoit plus amoureux qu'elle ne l'étoit de lui, & qui étoit en grande liaison avec moi par le commerce de Madame de Chevreuse, trouvoit dans la disposition où étoient les

1650. affaires, une matiére bien ample à satisfaire son humeur naturellement portée à l'intrigue. Elle ne se brouilloit pas avec le Garde des Sceaux en contribuant à me brouiller avec la Cour, non par aucune piéce qu'elle m'y fît, car elle étoit incapable de perfidie, mais en entrant dans les moyens de m'en éloigner. Elle avoit été assez amie de Madame de Longueville, & l'étoit davantage de Madame la Palatine, qui la pressoit de me faire des propositions pour la liberté de Mrs. les Princes. Ces propositions, dont elle ne se cacha pas à l'Hôtel de Chevreuse, allarmérent toute la cabale de ceux du parti qui ne regardoient que leurs petits intérêts particuliers, qu'ils trouvoient avec la Cour, & qui eussent eté bien aises de ne s'en pas détacher. De ce nombre étoient Madame de Chevreuse, Noirmoutier & Laigues. Le reste se trouvoit subdivisé en deux bandes, dont les uns vouloient la sureté & l'honneur du parti, comme Mrs. de Montrésor, de Vitri, de Belliévre, de Brissac à sa mode paresseuse, & Mr. de Caumartin; les autres ne savoient presque pas ce qu'ils vouloient. Mr. de Beaufort & Madame de Montbason ne vouloient proprement rien, à force de tout vouloir; & ces sortes d'esprits assemblent toujours dans leurs imaginations des choses contradictoires. Je disois à Madame de Montbason que je serois trop satisfait de sa conduite, pourvû qu'il lui plût de ne changer d'avis & de ne prendre parti que deux ou trois fois le jour entre Mr. le Prince & Mr. le Cardinal. Pour comble d'embaras j'avois affaire à Monsieur qui, comme j'ai dit, étoit un des hommes le plus foible, le plus défiant & le plus couvert. Il n'y a que l'expérience qui puisse faire connoitre combien l'union de ces qualitez

dans

dans un même homme le rend d'un commerce 1650. difficile & épineux. Comme j'étois résolu à ne point prendre de parti que de concert avec ceux qui m'étoient unis, je fus bien aise de m'en expliquer à fond avec eux. Tous par différens intérêts conclurent au même avis qui leur fut inspiré habilement par Caumartin. Depuis longtems il combattoit l'opiniâtreté que j'avois à ne pas songer à la pourpre: & il m'avoit représenté plusieurs fois que la déclaration que j'avois faite sur ce sujet avoit été plus que suffisamment remplie & soutenue par le desintéressement que j'avois témoigné en tant d'occasions; qu'elle ne devoit & ne pouvoit avoir lieu tout au plus que pour le tems de la guerre de Paris, sur laquelle je pouvois avoir eu quelque fondement de parler & d'agir comme je faisois; mais qu'il ne s'agissoit plus ni de cela, ni de la défense de Paris, ni du sang du peuple; que la brouillerie qui étoit présentement dans l'Etat n'étoit proprement qu'une intrigue de cabinet entre un Prince du Sang & un Ministre, & que la réputation qui dans la premiere affaire consistoit dans le desintéressement, tournoit en celle-ci sur l'habileté; qu'il s'y agissoit de passer pour un sot ou pour un habile homme; que Mr. le Prince m'avoit cruellement offensé par l'accusation qu'il avoit intentée contre moi; que je l'avois aussi outragé par la prison; que je voyois par le procédé du Cardinal avec moi qu'il étoit tout autant blessé des services que je rendois à la Reine, qu'il l'avoit été de ceux que j'avois rendus au Parlement; que ces considérations me devoient faire comprendre la nécessité où je me trouvois à songer de me mettre à couvert du ressentiment d'un Prince,

&

1650. & de la jalousie d'un Ministre, qui pouvoient à tous momens s'accorder ensemble; qu'il n'y avoit que le Chapeau de Cardinal qui pût m'égaler à l'un & à l'autre par la grandeur de la dignité; que la mitre de Paris ne pouvoit pas, avec tous ses brillans, faire cet effet, qui étoit toutefois nécessaire pour se soutenir, particuliérement dans des tems calmes, contre ceux auxquels la supériorité de rang donne presque toujours autant de considération & autant de force que de pompe & d'éclat.

Voila ce que Mr. de Caumartin & tous ceux qui m'aimoient me proposoient depuis le soir jusqu'au matin. Ils avoient raison; car il est constant que si Mr. le Prince & Mr. le Cardinal se fussent réunis, & m'eussent opprimé par leur poids, ce qui paroissoit desintéressement dans le tems que je me soutenois, eût passé pour dupperie en celui où j'eusse été abatu. Il n'y a rien de si louable que la générosité; mais il n'y a rien qui se doive moins outrer. J'en ai cent exemples. Caumartin par amitié, & le Président de Belliévre par l'intérêt de ne me pas laisser tomber, m'avoient beaucoup ébranlé au moins quant à la spéculation, depuis que je m'étois aperçu que je me perdois à la Cour, & même par mes services. Mais il y a bien loin d'être simplement persuadé, à l'être assez pour agir dans les choses qui sont contre notre inclination. Lorsqu'on se trouve dans cet état, que l'on peut appeller mitoyen, on prend les occasions, mais on ne les cherche pas. La fortune m'en présenta deux en six semaines ou deux mois, avant que la Cour revînt de Guyenne. Il est nécessaire de les représenter de plus haut.

Mr.

Mr. le Cardinal Mazarin avoit été autrefois 1650.
Sécretaire de * Pancirole, Nonce Extraordinaire pour la paix d'Italie. Il avoit trahi son Maitre en cette occasion, & fut même convaincu d'avoir rendu compte de ses dépêches au Gouverneur de Milan. Pimentel m'en a fait le détail qui vous ennuyeroit ici. Pancirole, ayant été créé Cardinal & Sécretaire d'Etat de l'Eglise, n'oublia pas la perfidie de son Sécretaire à qui le Pape Urbain avoit donné le Chapeau par les instances du Cardinal de Richelieu, & il n'aida pas à adoucir l'aigreur envenimée que le Pape Innocent conservoit contre Mazarin, depuis l'assassinat d'un de ses Neveux, dont il croyoit qu'il avoit été complice avec le Cardinal † Antoine. Pancirole, qui crut qu'il ne pouvoit faire un déplaisir plus sensible à Mazarin que de me porter au Cardinalat, le mit dans l'esprit d'Innocent, & ce Pape agréa qu'il entrat en commerce avec moi. Il se servit pour cet effet du Vicaire-Général des Augustins, qui lui étoit très confident, & qui passoit à Paris pour aller en Espagne. Il me donna une lettre de lui, il m'en exposa la créance, & m'assura que, si j'obtenois la nomination, le Pape feroit la promotion sans délai. Ces offres ne firent pas que je me résolusse à la demander, ni même à la prendre, mais elles firent que, quand les autres

* Jean-Jaques Pancirolle, ou plutot Panzirolo, Romain, Cardinal de la création d'Urbain VIII. le 13. Juillet 1643., mort en 1652.

† Antoine Barberini, neveu d'Urbain VIII., créé Cardinal en 1628, devenu Protecteur de la Couronne de France en 1633., Grand-Aumônier de ce Royaume en 1653. Ensuite il fut nommé à l'Evêché de Poitiers, & fut fait Archevêque de Rheims en 1657. Il mourut en 1671.

1650. autres considérations, que je vous ai raportées tombérent sur le point de l'éclat que la Cour fit contre moi après la paix de Bourdeaux, je m'y laissai emporter plus facilement que je n'eusse fait, si je ne me fusse cru assuré de Rome. Car une des raisons qui me donnoient tant d'aversion pour le Chapeau, étoit la difficulté de fixer la nomination, parcequ'elle peut toujours être revoquée, & je ne sache rien de plus fâcheux; car la révocation met toujours le prétendant au dessous de ce qu'il étoit avant que d'avoir prétendu. Elle avilit la Riviére, qui etoit méprisable par lui-même; & il est certain qu'elle nuit à proportion de l'élévation.

Quand je fus persuadé que je devois penser au Chapeau, je me servis des mesures que j'avois jusques-là plutot reçues que prises; je dépêchai un courier à Rome, je renouvellai les engagemens. Pancirole me donna toutes les assurances imaginables; je trouvai même une seconde protection qui ne me fut pas inutile. Madame la Princesse de Rossane s'étoit depuis peu racommodée avec le Pape, de qui elle avoit épousé le Neveu, après avoir été mariée en premiéres noces au Prince de Sulmone. Elle étoit fille & héritiére de la Maison des Aldobrandins, avec laquelle la mienne a eu en Italie beaucoup d'union & d'alliances. Elle se joignit pour mes intérêts à Pancirole, & vous en verrez le succès.

Comme je ne m'endormois pas du côté de Rome, Caumartin ne s'endormoit pas du côté de Paris. Il donnoit tous les matins à Madame de Chevreuse quelque nouvelle douleur sur mon accommodement avec Mrs. les Princes, ,, qui nous perdra tous, *disoit-il*, en nous en- ,, trainant dans un parti dont le ressentiment ,, sera

„ sera toujours plus à craindre que la recon- 1650.
„ noissance n'y sera à espérer". Il insinuoit tous les soirs à Monsieur le peu de sureté qu'il y avoit à la Cour, & les inconvéniens que l'on trouvoit avec les Princes, & il employoit fort habilement la maxime qui ordonne, *de faire voir à ceux qui sont naturellement foibles toutes sortes d'abimes: parceque c'est le vrai moyen de les obliger à se jetter dans le premier chemin qu'on leur ouvre.* Mr. de Belliévre lui donnoit à tous momens sur le même principe des frayeurs à l'égard de l'infidélité de la Cour, & lui faisoit en même tems des images affreuses du retour de la faction. Toutes ces différentes idées, qui se brouilloient les unes dans les autres cinq ou six fois par jour, formérent presque dans les esprits le projet de se défendre de la Cour par la Cour même, & d'essayer au moins de diviser le Cabinet avant que de se résoudre à rentrer dans la faction. J'ai déja remarqué que tout ce qui est interlocutoire paroit sage aux esprits irrésolus, parceque leurs inclinations les portent à ne point prendre de résolutions finales. Ils flattent d'un beau titre leurs sentimens. Caumartin trouva cette facilité dans le tempérament des gens avec qui il avoit à faire, & il leur fit naitre presque imperceptiblement la pensée qu'il leur vouloit inspirer. Monsieur faisoit en toutes choses comme font la plupart des hommes quand ils se baignent, ils ferment les yeux en se jettant dans l'eau. Caumartin, qui connoissoit l'humeur de Monsieur, me conseilla de les lui tenir toujours ouverts, par des peurs modérées, mais successives. J'avoue que cette pensée ne m'étoit point venue dans l'esprit, & que comme le défaut de Monsieur étoit la timidité, j'avois toujours cru qu'il étoit bon de lui

1650. lui inſpirer inceſſamment de la hardieſſe. Caumartin me démontra le contraire, & je me trouvai très bien de ſon avis. Il ſeroit ennuyeux de vous raconter par le détail les tours qu'il donna à cette intrigue, dans laquelle il eſt vrai que, bien que je fuſſe perſuadé que la Pourpre m'étoit abſolument néceſſaire, je n'avois pas toute l'activité requiſe par un reſte de ſcrupule, qui étoit aſſez impertinent. Il réuſſit enfin, de ſorte que Monſieur crut qu'il étoit de ſon honneur & de ſon intérêt de me procurer le Chapeau; que Madame de Chevreuſe ne douta point qu'elle ne fît autant pour la Cour que pour moi, en rompant ou retardant les meſures que l'on me preſſoit de prendre avec Mrs. les Princes; que Madame de Montbaſon fut ravie d'avoir de quoi ſe faire valoir des deux côtez, les négociations des uns donnant toujours du poids aux autres; & que Mr. de Beaufort ſe piqua d'honneur de me rendre, au moins en ce qu'il pouvoit, touchant le Cardinalat, ce que je lui avois effectivement donné touchant la Surintendance des Mers. Nous jugions bien qu'avec tout ce concours le coup ne ſeroit pas sûr; mais nous le tenions poſſible, vû l'embaras où le Cardinal ſe trouvoit; & *l'on doit hazarder le poſſible toutes les fois que l'on ſe ſent en état de profiter même du manquement du ſuccès.* Il étoit de mon intérêt de mener mes amis à Mr. le Prince, en cas que je priſſe mon parti. Le peu d'inclination qu'ils avoient tous à y aller, n'y pouvoit être plus naturellement conduit, que par un engagement d'honneur qu'ils priſſent avec moi ſur un point, où la maniére dont j'avois agi pour leurs intérêts les deshonorat, s'ils ne concouroient auſſi à leur tour à ma fortune. Voilà ce qui me détermina à rom-

rompre cette lance, plutot que toutes les autres raisons que j'ai alléguées : parceque dans le fond je ne fus jamais persuadé que le Cardinal se pût résoudre à me donner le Chapeau, ou plutot à le laisser tomber sur ma tête. (C'étoit le terme de Caumartin, & dont il disoit que le Cardinal Mazarin étoit capable, quoique contre son intention.) Nous n'oubliames pas de ménager autant que nous pumes le Garde des Sceaux par Madame de Rhodes, afin qu'il ne nous fît pas tout le mal que ses maniéres nous donnoient lieu d'apréhender. Mais comme l'union de Madame de Rhodes avec Mademoiselle de Chevreuse, avec Caumartin & moi, l'avoit fâché, il n'avoit plus à beaucoup près tant de confiance en elle. Il la joua, & ne lui dit justement que ce qu'il falloit pour ne m'empêcher pas de prendre les précautions nécessaires contre ses atteintes. 1650.

Les dispositions étant mises, Madame de Chevreuse ouvrit la tranchée. Elle dit à le Tellier qu'il ne pouvoit ignorer les cruelles injustices qu'on m'avoit faites ; qu'elle ne vouloit pas aussi lui cacher le juste ressentiment que j'en avois ; qu'on publioit à la Cour qu'elle venoit avec la résolution de me perdre, & que je disois publiquement dans Paris que je me mettois en état de me défendre ; qu'il voyoit comme elle que le parti de Mr. le Prince, qui n'étoit pas mort, quoiqu'il parût endormi, se réveilleroit à cette lueur qui commençoit à lui donner de grandes espérances ; qu'elle savoit qu'on faisoit des paris immenses, que la plupart de mes amis étoient déja gagnez ; que ceux qui tenoient encore bon, comme elle, Noirmoutier & Laigues, ne savoient que répondre quand je leur disois: *Qu'ai-je fait, quel crime*

1650. *crime ai-je commis ? Où est ma sureté, je ne dis pas ma récompense ?* Que jusques là je ne m'étois que plaint, parceque l'on m'amusoit; mais qu'étant à la Reine au point qu'elle étoit, & amie véritable du Cardinal, elle ne lui céleroit pas que l'on ne pouvoit plus amuser l'amuseuse, & que l'amuseuse même commençoit fort à douter de son pouvoir, au moins sur ce point: que je m'expliquois peu, mais qu'on voyoit bien à ma contenance que je sentois ma force, & que je me relevois à proportion des menaces: qu'elle ne savoit pas précisément où j'en étois avec Monsieur, mais qu'il lui avoit dit depuis deux jours, que jamais homme n'avoit servi le Roi plus fidellement, & que la conduite que la Cour prenoit à mon égard étoit d'un pernicieux exemple. Que Mr. de Beaufort avoit juré devant tout ce qu'il y avoit de gens dans l'antichambre de Monsieur, que si l'on continuoit encore huit jours à agir comme on faisoit, il se prépareroit à soutenir un second Siége dans Paris sous les ordres de S. A. R., & que j'avois répondu: *Ils ne sont pas en état de nous assiéger, & nous sommes en état de les combattre.* Qu'elle ne pouvoit pas se figurer que ces discours se fissent à deux pas de Monsieur, si ceux qui les faisoient n'étoient bien assurez de ses intentions: que celle qui lui paroissoit à elle dans nos esprits & même dans nos cœurs, n'étoit point mauvaise dans le fond; que nous nous croyions outragez par le Cardinal, mais que la considération de la Reine étouferoit en moins de rien ce ressentiment, si la défiance ne l'envenimoit; que c'étoit à quoi il falloit remédier. Vous voyez la chute du discours, qui tomba sur le Chapeau. La contestation fut vive; le Tellier refusa d'en faire

la propoſition à la Cour, Madame de Che- 1650.
vreuſe ſe chargea des conſéquences. Il y conſentit à condition que Madame de Chevreuſe en écrivît de ſon côté, & mandât qu'elle l'y avoit comme forcé. La Cour reçut ces agréables dépêches lorſqu'elle étoit en chemin, à ſon retour de Bourdeaux, & le Cardinal en remit la réponſe à Fontainebleau.

Le Garde des Sceaux, qui ne vouloit pas que je fuſſe Cardinal, parcequ'il vouloit l'être, & qui vouloit auſſi perdre Mazarin, parcequ'il vouloit encore devenir Miniſtre, crut qu'il feroit un double coup, s'il faiſoit voir à Monſieur que ſon avis n'étoit pas qu'il expoſât ſa perſonne aux caprices du Mazarin, qui avoit témoigné ſi publiquement ne pas approuver la conduite que Monſieur avoit tenue dans l'abſence de la Cour. Comme il étoit perſuadé que mon intérêt demandoit que ce voyage ſe fît, parcequ'une déclaration de Monſieur préſent pourroit beaucoup appuyer ma prétention; il s'imagina que je ne manquerois pas de le conſeiller, & qu'ainſi il lui feroit ſa cour aux dépens du Cardinal & du Coadjuteur même, en marquant à S. A. R. beaucoup plus d'égard & de ſoin pour ſa perſonne: que lui au reſte jouoit ce perſonnage à coup ſûr; car il en faiſoit faire la propoſition par Fremont Sécretaire des Commandemens de Monſieur, l'homme de toute ſa maiſon le plus propre à être deſavoué.

Comme je connoiſſois le perſonnage qui n'étoit pas trop fin, & qui d'ailleurs étoit aſſez de mes amis, je connus à ſa premiére parole, qu'il avoit été ſifflé, & je me réſolus de parler comme lui, tant pour ne point donner dans le panneau qui m'étoit tendu par l'endroit que Monſieur avoit de plus foible, que parceque

1650. dans la vérité j'apréhendois pour sa personne. Tous mes amis se moquoient de moi sur cet article, ne pouvant seulement s'imaginer qu'en l'état où étoit le Royaume, on osât penser à l'arrêter. Mais j'avoue que je ne pouvois me rassurer sur ce point, & que bien que je visse que mon intérêt étoit qu'il allat à Fontainebleau, je ne me pus jamais résoudre à le lui conseiller; parcequ'il me sembloit que si l'on eût été assez hardi pour cela à la Cour, le Cardinal eût pu trouver dans la suite des issues aussi sures pour le moins que celles qu'il pouvoit espérer par l'autre voye. Je sais bien que le coup eût fait une commotion générale dans les esprits, & que le parti de Mrs. les Princes joint avec les Frondeurs, en eût pris d'abord autant de force que de prétexte. Mais je sais bien aussi que Monsieur & Mrs. les Princes étant arrêtez, le parti contraire à la Cour n'ayant plus à la tête que leurs noms, on eût tous les jours affoibli sa considération, parceque chacun eût voulu s'en servir à sa mode, ou se fût bientot divisé, ou fût devenu populaire, ce qui eût été un grand malheur pour l'Etat, mais qui étoit cependant d'une nature à n'être pas prévu par le Cardinal Mazarin, & à ne pouvoir par conséquent lui servir de motif pour l'empêcher d'entreprendre sur la liberté de Monsieur. En tout cela je fus seul de mon avis. J'ai su depuis que je n'avois pas tout-à-fait tort, & Mr. de Lionne me dit à S. Germain un an ou deux avant qu'il mourût, que Servien l'avoit proposé au Cardinal, deux jours avant son arrivée à Fontainebleau, en présence de la Reine; que la Reine y avoit consenti de tout son cœur, mais que Mazarin avoit rejetté la proposition, comme folle. Ce qu'il y a de vrai est, que l'apré-

l'apréhension que j'en eus ne parut fondée à 1650.
personne, & qu'elle fut même interprétée en un autre sens. On crut qu'elle n'étoit qu'un prétexte de celle que je pourrois avoir aparemment, que Monsieur ne se laissât gagner par la Reine. Je connoissois la portée de sa foiblesse, & j'étois convaincu qu'elle n'iroit pas jusques là; mais ce qui m'étonna fut que, bien que Fremont eût essayé de lui faire peur du voyage de la Cour, il n'en fut point du tout touché; & je me souviens qu'il dit à Madame qui balançoit un peu: *Je ne l'aurois pas hazardé avec le Cardinal de Richelieu, mais il n'y a point de péril avec Mazarin.* Il ne laissa pas de témoigner à le Tellier, adroitement & sans affectation, plus de bonnes dispositions qu'à l'ordinaire pour la Cour & pour le Cardinal en particulier. Il affecta même, de concert avec moi, de rallentir un peu le commerce que j'avois avec lui, & il résolut, de mon avis, de consentir à la translation de Mrs. les Princes au Havre de Grace, que je sus la veille qu'il partit, lui devoir être proposée par la Reine à Fontainebleau. Il étonna Monsieur, jusques à le faire balancer pour le voyage; parceque le murmure qui s'étoit élevé au consentement qu'il avoit donné pour Marcoussi, lui en faisoit apréhender un bien plus grand. Mon avis fut que s'il prenoit le parti d'aller à la Cour, il ne devoit s'opposer à la translation, qu'autant qu'il seroit nécessaire pour donner plus d'agrément au consentement qu'il y donneroit. J'étois persuadé que dans le fond il étoit très indifférent & à lui & aux Frondeurs, en quel lieu fussent Mrs. les Princes; parceque la Cour étoit également maitresse de tout. Si elle eût su ce que Mr. le Prince m'a dit depuis,
 que

1650. que si on ne l'eût tiré de Marcoussi, il s'en seroit immanquablement sauvé par une entreprise qui étoit sur le point d'éclore, je ne m'étonnerois pas que le Cardinal eût eu de l'impatience de l'en faire sortir : mais comme il l'y croyoit fort en sureté, je n'ai pu concevoir la raison qui le pouvoit obliger à une action qui ne lui servoit de rien, & qui aigrissoit contre lui tous les esprits. Cette translation tenoit toutefois si fort au cœur de M. le Cardinal, que dans la suite nous sumes qu'il fut transporté de joye, quand il trouva à Fontainebleau que Monsieur n'en étoit pas si éloigné qu'il le pensoit, & que sa joye éclata même jusqu'au ridicule, quand on lui manda de Paris que les Frondeurs étoient au desespoir de cette translation ; car nous la jouames très bien, nous l'ornames de toutes les couleurs, & l'on vit deux jours après une estampe sur le Pont-neuf & dans les boutiques des Graveurs, qui représentoit le Comte d'Harcourt armé de toutes piéces, menant en triomphe Mr. le Prince. Vous ne sauriez croire l'effet que fit cette estampe, & la commisération qu'elle excita parmi le peuple. Nous tirames cependant Monsieur du pair, parceque du moment qu'il fut revenu de Fontainebleau, nous publiames qu'il avoit fait tous ses efforts pour empêcher la translation, & qu'il n'y avoit donné les mains à la fin que parcequ'il ne se croyoit pas lui-même en sureté. Il faut avouer qu'on ne peut pas mieux jouer son personnage, qu'il le joua à Fontainebleau. Il n'y fit pas une démarche qui ne fût digne d'un Fils de France, il n'y dit pas une parole qui en dégénérat, il y parla fermement, sagement, honnêtement. Il n'oublia rien pour faire sentir la vérité à la Reine, & pour la faire connoi-

tre au Cardinal, & quand il vit qu'il étoit tombé dans un ſens réprouvé, il ſe tira d'affaire habilement. Il revint à Paris, & me dit ces mots: „ Madame de Chevreuſe a été repouſſée ſur la „ barriére à votre ſujet, & le Cardinal m'a „ traïté ſur le même article du haut en bas, „ comme ſur tous les autres. J'en ſuis ravi, „ le miſérable nous auroit amuſez & fait périr „ tous avec lui; il n'eſt bon qu'à pendre ". Voici ce qui s'étoit paſſé à la Cour ſur mon ſujet. 1650.

Madame de Chevreuſe dit à la Reine & à Mazarin tout ce qu'elle avoit vu de ma conduite pendant l'abſence du Roi, & ce qu'elle avoit vu étoit aſſurément un tiſſu de ſervices conſidérables que j'avois rendus à la Reine. Elle retomba enſuite ſur les injuſtices qu'on m'avoit toujours faites, ſur le mépris qu'on m'avoit témoigné, ſur les juſtes ſujets de défiance que je ne pouvois m'empêcher de prendre à chaque inſtant. Elle conclut par la néceſſité de les lever, par l'impoſſibilité d'y réuſſir autrement que par le Chapeau. La Reine s'emporta; le Cardinal s'en défendit, non pas par le refus, car il me l'avoit offert trop ſouvent, mais par la propoſition du délai qu'il fonda ſur la dignité de la conduite d'un grand Monarque qui ne doit jamais être forcé en rien. Monſieur, venant à la charge pour ſoutenir Madame de Chevreuſe, ébranla au moins en apparence Mazarin, qui lui voulut marquer, mais en paroles, le reſpect & la conſidération qu'il avoit pour lui. Madame de Chevreuſe, voyant que l'on parlementoit, ne douta point du ſuccès de la capitulation: elle s'y confirma quand elle vit la Reine ſe radoucir, & dire à Monſieur qu'elle lui donnoit tout ſon reſſentiment, &

1650. qu'elle feroit ce que son Conseil jugeroit bon & raisonnable. Ce Conseil, qui étoit un nom spécieux, fut réduit à Mr. le Cardinal, au Garde des Sceaux, à le Tellier & à Servien.

Monsieur se moqua de cet expédient, jugeant très sagement qu'il n'étoit proposé que pour me faire refuser la nomination. Laigues un peu grossier se laissa enjoller par Mazarin, qui lui fit croire que ce moyen étoit nécessaire pour vaincre l'opiniâtreté de la Reine. Le Cardinal proposa l'affaire au Conseil, & conclut par une priére très humble qu'il fit à la Reine de condescendre à la demande de Mr. le Duc d'Orléans, & à ce que les services & les mérites de Mr. le Coadjuteur demandoient encore avec plus d'instance, (ce furent ses propres paroles.) Elles furent relevées avec une hauteur & une fermeté que l'on ne trouve pas souvent dans les Conseils, quand il s'agit de combattre les avis des Premiers Ministres. Le Tellier & Servien se contentérent de ne lui pas applaudir; mais le Garde des Sceaux lui perdit tout respect, il l'accusa de prévarication & de foiblesse, il mit un genou en terre devant la Reine, pour la supplier au nom du Roi son fils de ne pas autoriser par un exemple qu'il apella funeste, l'insolence d'un Sujet, qui vouloit arracher les graces l'épée à la main. La Reine fut émue; le pauvre Cardinal eut honte de sa mollesse & de sa trop grande bonté; & Madame de Chevreuse & Laigues eurent tout sujet de reconnoitre que j'avois bien jugé, & que j'avois été cruellement joué. Il est vrai que j'en avois donné de ma part une occasion très belle & très naturelle. J'ai fait bien des sotises en ma vie; voici, à mon sens, une des plus signalées. J'ai remarqué plu-

plusieurs fois que, *quand les hommes ont balan-* 1650.
cé longtems à entreprendre quelque chose, par la crainte de n'y pas réussir, l'impression qui leur reste de cette crainte fait pour l'ordinaire qu'ils vont ensuite trop vite dans la conduite de leurs entreprises. Voilà ce qui m'arriva. J'avois eu toutes les peines du monde à me résoudre à prétendre au Cardinalat, parceque la prétention sans la certitude du succès me paroissoit au dessous de moi. Dès qu'on m'y eut engagé, le reste de cette idée m'obligea, pour ainsi dire, à me précipiter, de peur de demeurer trop longtems en cet état; & au lieu de laisser agir Madame de Chevreuse auprès de le Tellier, comme nous l'avions concerté, je lui parlai moi-même deux ou trois jours après; je lui dis en bonne amitié que j'étois bien fâché que l'on m'eût réduit, malgré moi, dans une condition où je ne pouvois plus être que Chef de Parti, ou Cardinal; que c'étoit à M. Mazarin à opter. Mr. le Tellier rendit un compte fidéle de ce discours, qui servit de thême à l'opinion du Garde des Sceaux. Il le devoit assurément laisser prendre à un autre, après l'obligation qu'il m'avoit, & après les engagemens pris avec moi & malgré moi. Mais je confesse aussi qu'il y avoit bien de l'étourderie de l'avoir donné. *Il est moins imprudent d'agir en Maitre que de ne pas parler en Sujet.* Le Cardinal ne fut pas beaucoup plus sage dans l'aparat qu'il donna au refus de ma nomination. Il crut me faire beaucoup de tort, en faisant voir au public que j'avois un intérêt, quoique j'eusse toujours fait profession de n'en point avoir. Il ne distinguoit point les tems; il ne faisoit pas réflexion qu'il ne s'agissoit plus, comme disoit Caumartin, de la défense de Paris & de

1650. la protection des peuples, où tout ce qui paroit particulier est suspect. Il ne me nuisit point par sa scêne dans le public, où ma promotion étoit fort dans l'ordre & fort nécessaire: mais il m'engagea par cette scêne à ne pouvoir jamais recevoir de tempérament sur cette même promotion.

Le Cardinal revint quelque tems après avec le Roi. Il offrit pour moi à Madame de Chevreuse Orcan, St. Lucien, le payement de mes dettes, la charge de Grand-Aumônier, & il ne tint pas à elle & à Laigues que je ne prisse ce parti. Je l'aurois refusé, même s'il y eût ajouté douze Chapeaux. J'étois engagé à Monsieur, qui s'étoit défait de sa pensée d'ériger autel contre autel, par l'impossibilité qu'il avoit trouvée à Fontainebleau de diviser le Cabinet, & de m'y mettre en perspective vis à vis le Cardinal Mazarin en calotte rouge. Monsieur avoit donc pris la résolution de faire sortir de prison Mrs. les Princes; & il y avoit très longtems que je lui en voyois des velléitez, mais elles fussent demeurées longtems stériles & infructueuses, si je ne les eusse cultivées & échauffées. Il ne les avoit jamais que comme son pis aller, parcequ'il craignoit naturellement Mr. le Prince comme offensé, & comme supérieur, sans proportion, en gloire, en courage & en génie: desorte qu'il perdoit ces velléitez presqu'aussitot qu'elles naissoient, & dès qu'il voyoit le moindre jour à se pouvoir tirer par une autre voye de l'embarras où les contretems du Cardinal le jettoient à tous les instans à l'égard du public, dont Monsieur ne vouloit en aucune façon perdre l'amour. Caumartin se servit habilement de ces lumiéres pour lui proposer ma promotion, comme une voye

mi-

mitoyenne entre l'abandonnement au Cardinal 1650.
& le renouvellement de la faction. Monsieur la prit avec joye, parcequ'il crut qu'elle ne feroit qu'une intrigue de cabinet que l'on pourroit pousser & apliquer dans les suites, selon qu'il conviendroit. Mais dès qu'il vit que le Cardinal avoit fermé cette porte, il ne balança plus sur la liberté des Princes. Je conviens que, comme *tous les hommes irrésolus de leur naturel ne se déterminent que difficilement pour des moyens, quoiqu'ils soyent déterminez pour la fin*, il auroit été longtems à porter la résolution jusques à la pratique, si je ne lui en eusse ouvert le chemin. Je vous rendrai compte de ce détail, après avoir parlé de deux avantures assez bizarres que j'eus en ce tems-là.

Le Cardinal Mazarin, étant revenu à Paris, ne songea qu'à diviser la Fronde, & les maniéres de Madame de Chevreuse lui en donnoient assez d'espérance; car, quoiqu'elle connût très bien qu'elle tomberoit à rien, si elle se séparoit de moi, elle ne laissoit pas de se ménager soigneusement à toutes fins avec la Cour, & de lui laisser croire qu'elle étoit bien moins attachée à moi par elle-même que par l'opiniâtreté de Mademoiselle sa fille. Le Cardinal, persuadé qu'il m'afoibliroit beaucoup auprès de Monsieur, s'il m'ôtoit Madame de Chevreuse, pour qui il avoit une inclination naturelle, pensa de plus qu'il feroit un grand coup pour lui, s'il me pouvoit brouiller avec Mademoiselle de Chevreuse; & il crut qu'il n'y avoit point de plus sûr moyen que de me donner un rival qui lui fût plus agréable. Il pensa qu'il réussiroit mieux par Mr. d'Aumale qui étoit beau comme un Ange, & qui pouvoit aisément convenir à la Demoiselle par la simpathie. Il s'étoit en-

1650. entiérement donné au Cardinal contre les intérês même de Mr. de Nemours son ainé, & il se sentit très honoré de la commission qu'on lui donna. Il s'attacha donc à l'Hôtel de Chevreuse, & se conduisit d'abord si bien, que je ne balançai pas à croire qu'il ne fût envoyé pour jouer le second acte de la piéce qui n'avoit pas réussi à Mr. de Candale. J'observai toutes ses démarches, & j'eus lieu de me confirmer dans mon opinion. Je m'en ouvris à Mademoiselle de Chevreuse, mais je ne trouvai pas qu'elle me répondit à ma mode. Je me fâchai, on m'apaisa; je me remis en colére, & Mademoiselle de Chevreuse me disant devant lui pour me plaire & pour le piquoter, qu'elle ne concevoit pas comment on pouvoit souffrir un impertinent: *Pardonnez-moi, Mademoiselle*, repris-je, *on fait quelquefois grace à l'impertinence en faveur de l'extravagance.* Le Seigneur étoit de notorieté publique l'un & l'autre. Le mot fut trouvé bon & bien apliqué, on se défit de lui en peu de jours à l'Hôtel de Chevreuse; mais il se voulut aussi défaire de moi. Il aposta un filou, apellé Grandmaison, pour m'assassiner. Le filou, au lieu d'exécuter sa commission, m'en donna avis. Je le dis à l'oreille à Mr. d'Aumale que je trouvai chez Monsieur, en y ajoutant ces paroles, *J'ai trop de respect pour le nom de Savoye, pour ne pas tenir la chose secréte.* Il me nia le fait, mais d'une maniére qui me le fit croire, parcequ'il me conjura de ne le pas publier. Je le lui promis, & je lui ai tenu parole.

L'autre avanture fut encore plus rare. Vous jugez aisément par ce que vous avez déja vu de Madame de Guimené, qu'il devoit y avoir beau-

beaucoup de démêlez entre nous. Il me ſemble que Caumartin vous en contoit un ſoir chez vous le détail, qui vous divertit un quart d'heure. Tantot elle ſe plaignoit à mon Pére comme une bonne Parente; tantot elle en parloit à un Chanoine de Notre-Dame, qui m'en importunoit beaucoup; tantot elle s'emportoit publiquement avec des injures atroces contre la mere, contre la fille & contre moi; quelquefois le ménage ſe rétabliſſoit pour quelques jours, & même pour quelques ſemaines. Voici le comble de la folie. Elle fit très proprement accommoder une maniére de cave, ou plutot de ſerre d'orangers, qui répond dans ſon jardin & qui eſt juſtement ſous ſon petit cabinet, & elle propoſa à la Reine de m'y perdre, en lui promettant qu'elle lui en donneroit les moyens, pourvû qu'elle lui donnat ſa parole de me laiſſer ſous ſa garde & enfermé dans la ſerre. La Reine me l'a dit depuis, & Madame de Guimené me l'a confeſſé. Le Cardinal ne le voulut pas, parceque ſi j'euſſe diſparu, le peuple s'en ſeroit pris à lui. De bonne fortune pour moi, elle ne s'aviſa de ce bel expédient que dans le tems que le Roi étoit à Paris; ſi c'eût été en celui du voyage de Guyenne, j'étois perdu: car comme j'allois quelquefois chez elle de nuit & ſeul, elle m'eût très facilement livré. Je reviens à Monſieur. 1650.

Je vous ai dit qu'il avoit pris la réſolution de faire ſortir de priſon Mrs. les Princes; mais il n'y avoit rien de plus difficile que la maniére dont il ſeroit à propos de s'y prendre. Ils étoient entre les mains du Cardinal, qui pouvoit en un quart d'heure ſe donner, au moins par l'événement, le mérite de tous les efforts que Monſieur pouvoit faire en des années; & la

plus

1650. plus petite apparence de ces efforts étoit capable de lui en faire prendre la résolution en un quart d'heure. Nous résolumes sur ces réflexions de nous tenir couverts pour le fond de notre dessein, & de réunir, sans considérer les offenses & les intérêts particuliers, tous ceux qui avoient un intérêt commun à la perte du Ministre; de jetter les apparences d'intention non droite & non sincére pour la liberté de Mrs. les Princes, non seulement parmi les gens de la Cour, mais parmi ceux même de leur parti, qui étoient les moins bien disposez pour les Frondeurs; de donner des lueurs de division parmi nous, & d'en fortifier de tems en tems les soupçons par des accommodemens avec Mr. le Prince, que nous ferions séparez, successivement les uns après les autres. On résolut aussi de réserver Monsieur pour le coup décisif, & au moment de ce coup de pousser tous ensemble le Ministre & le Ministére, les uns par le Cabinet & les autres par le Parlement, & sur le tout de s'entendre d'abord uniquement avec une personne du parti des Princes, qui en eût la confiance & la clef. Tous ces ressorts étoient nécessaires, & il n'y en eut aucun qui manquat. Toutes les pièces eurent la justesse & le mouvement auquel on les avoit destinées; les seules roues de la machine qui allérent un peu plus vite que l'on n'avoit projetté, se remirent dans leur équilibre presqu'au moment de leur déréglement. Je m'explique. Madame de Rhodes qui conservoit toujours beaucoup d'habitude avec le Garde des Sceaux, lui donna une grande joye en lui faisant croire qu'elle auroit assez de pouvoir auprès de moi par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse, pour m'obliger à ne pas rompre avec lui sur le der-

dernier tour qu'il m'avoit fait. Il m'avoit ôté 1650.
le Chapeau à ce qu'il pensoit; & il se trouvoit heureux de trouver un ami qui me dorat la pilule en cette occasion, & qui lui donnat lieu de demeurer lié à une cabale qui poussoit le Mazarin, ce qui étoit son compte: cependant il en avoit paru détaché, & c'étoit aussi son jeu. Il nous étoit d'une si grande conséquence de ne pas unir au Cardinal le Garde des Sceaux qui connoissoit notre manœuvre, comme ayant été des notres, & comme y ayant même beaucoup de part, hors en ce qui regardoit mon Chapeau; que je pris ou feignis de prendre pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire de la Comédie de Fontainebleau. Il joua fort bien, & je ne jouai pas mal. Je trouvai qu'il lui eût été impossible de se défendre d'en user comme il en avoit usé, vû les circonstances. Mademoiselle de Chevreuse qui l'apelloit son Papa, fit des merveilles; nous soupames chez lui, il nous donna la Comédie en tous sens; & comme il étoit extrêmement bijoutier, & qu'il avoit toujours les doigts pleins de petites bagues, nous fumes une partie du soir à raisonner. . . . .

. . . .

ne nous furent pas inutiles, & qu'elles coutérent cher à Mazarin. Il s'imagina que Madame de Rhodes m'amusoit par Mademoiselle de Chevreuse, à qui il se figuroit qu'elle faisoit croire tout ce qu'il vouloit. Il ne pouvoit douter que le Garde des Sceaux & moi ne fussions intimement mal, & je sais que, quand il connut que nous nous étions raccommodez pour le chasser, il dit en jurant que rien ne l'avoit tant surpris de tout ce qui lui étoit arrivé en sa vie.

1650. Madame de Rhodes ne nous fut pas moins utile du côté de Madame la Palatine. Je vous ai dit qu'elle en avoit été extrêmement recherchée; & vous pouvez juger comment elle en fut reçue. Elle ménagea avec elle fort adroitement tous les préalables. Je la vis la nuit, & je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante; ce qui me parut particuliérement, en ce qu'elle ſavoit ſe fixer. C'eſt une qualité très rare, & qui marque un eſprit éclairé au deſſus du commun. Elle fut ravie de me voir auſſi inquiet que je l'étois ſur le ſecret, parcequ'elle ne l'etoit pas moins que moi. Je lui dis nettement que nous apréhendions que ceux du parti de Mrs. les Princes ne nous montraſſent au Cardinal, pour le preſſer de s'accommoder avec eux. Elle m'avoua que ceux du parti de Mrs. les Princes craignoient que nous ne les montraſſions au Cardinal, pour le forcer de s'accommoder avec nous. Sur quoi lui ayant répondu que je lui engageois ma foi que nous ne recevrions aucune propoſition de la Cour, je la vis dans un tranſport de joye que je ne puis exprimer. Elle ne nous pouvoit pas donner, dit-elle, la même parole, parceque Mr. le Prince ſe trouvoit dans un état où il étoit obligé de recevoir tout ce qui lui pouvoit donner la liberté; mais elle m'aſſuroit que, ſi je voulois traiter avec elle, la premiére condition ſeroit que, quoi qu'il pût promettre à la Cour, cela ne pourroit jamais l'engager au préjudice de ce dont nous ſerions convenus. Nous entrames enſuite en matiére. Je lui communiquai mes vues; elle s'ouvrit des ſiennes, & me dit après deux heures de conférence; *Je vois bien que nous ſerons bientot du même parti, ſi nous n'en ſommes déja. Il vous faut tout dire...* Elle

tira

tira de dessous son chevet (car elle étoit au lit) huit ou dix liasses de lettres chiffrées & de blancs signez, elle prit confiance en moi, nous fimes un petit mémoire de tout ce que nous avions à faire de part & d'autre, & le voici. 1650.

Madame la Palatine devoit dire à Mr. de Nemours, au Présìdent Viole, à Arnauld & à Croissi, que les Frondeurs étoient ébranlez, pour servir Mr. le Prince; mais qu'elle doutoit extrêmement que l'intention du Coadjuteur ne fût de se servir de son parti pour abattre le Cardinal, & non pas pour lui rendre la liberté; que celui qui avoit fait des avances & qui ne vouloit pas être nommé, lui avoit parlé si ambigument, qu'elle en étoit entrée en défiance; qu'à tout hazard il faloit écouter, mais qu'il faloit être fort alerte, parceque les coups doubles étoient à craindre. Madame la Palatine avoit cru devoir parler ainsi d'abord, parcequ'il lui importoit, pour le service des Princes, d'effacer de l'esprit de beaucoup de gens de son parti l'opinion qu'ils avoient qu'elle ne fût trop aliénée de la Cour; & aussi pour répandre dans le même parti un air de défiance des Frondeurs, qui allat jusques à la Cour, & qui l'empêchat de prendre l'allarme si chaude de leur réunion.

„ Si j'étois, *me dit Madame la Palatine,* „ de l'avis de ceux qui croyent que Mazarin „ pourra se résoudre à rendre la liberté à „ Mr. le Prince, je le servirois très mal en „ prenant cette conduite; mais je suis con- „ vaincue, par tout ce que j'ai vu de la sien- „ ne depuis la prison, qu'il n'y consentira „ jamais. Je suis persuadée qu'il ne faut que

1650. „ se mettre entre vos mains, & que nous „ ne nous y mettrions qu'à demi, si nous „ ne vous donnions lieu de vous défendre „ des piéges, que ceux des amis de Mr. le „ Prince, qui ne sont pas de mon sentiment, „ vous croiront tendre, & qu'ils tendroient, „ par l'événement, à Mr. le Prince même. „ Je sai bien que je hazarde, & que vous „ pouvez abuser de ma confiance : mais je sai „ bien qu'il faut hazarder pour servir Mr. le „ Prince, & que dans la conjoncture présente „ on ne le peut servir sans hazarder précisé- „ ment ce que je hazarde. Vous m'en mon- „ trez l'exemple Vous êtes ici sur ma paro- „ le; vous êtes ici entre mes mains ".

J'avois naturellement de l'inclination à servir Mr. le Prince; mais je crois que le procédé si net & si habile de la Palatine m'y eût engagé, quand je n'y aurois pas été aussi porté. Je commençai à l'aimer; car elle eut autant de bonté à me confier les raisons de ses sentimens, qu'elle avoit eu d'habileté à me les persuader. Dès qu'elle vit que je répondois à sa franchise, non plus par des honnêtetez sur les faits, mais par des ouvertures sur les motifs, elle quita la plume dont elle écrivoit son mémoire. Elle me fit le plan de son parti; elle me dit que le Premier-Président vouloit la liberté de Mr. le Prince, & par lui-même, & par Champlâtreux; mais qu'il l'espéroit par la Cour, & qu'il ne la vouloit point par la guerre; que le Maréchal de Grammont la souhaitoit plus qu'homme de France, mais qu'elle n'en connoissoit pas un plus propre à serrer ses liens, parcequ'il seroit toute sa vie la duppe du Cabinet : que Madame de Montbazon leur faisoit tous les jours

jours espérer Mr. de Beaufort, mais que l'on 1650.
comptoit sa foi pour rien, & son pouvoir pour peu de chose; qu'Arnauld & Viole vouloient la liberté de Mrs. les Princes pour leur intérêt particulier, & que leur avidité toute seule soutenoit leurs espérances; que Croissi étoit persuadé qu'il n'y avoit rien à faire qu'avec moi, mais qu'il étoit si emporté qu'il n'étoit pas encore tems de s'en ouvrir avec lui; que Mr. de Nemours n'étoit qu'un phantôme agréable; que le seul homme à qui elle se découvriroit, & par qui elle négocieroit avec moi seroit Montreuil. Elle reprit ici son mémoire pour le continuer.

Vous avez vu le premier article. Le second fut que, quand on jugeroit nécessaire de faire paroitre la Fronde, nous commencerions par Madame de Montbazon, qui croiroit si bien elle-même avoir entrainé Mr. de Beaufort, (que j'aurois toutefois disposé auparavant) que si le Cardinal en étoit averti, il ne douteroit pas lui-même que la Fronde ne fût divisée; ce qui, au lieu de l'intimider, lui donneroit plus d'audace. Le troisiéme article fut, qu'elle ne s'ouvriroit sur mon sujet à qui que ce soit, jusqu'à ce qu'elle eût vu tous les esprits de la faction disposez à recevoir ce que l'on voudroit leur faire savoir. Nous nous jurames après cela un concert entier & parfait, & nous nous tinmes fidélement parole.

Monsieur aprouva ma négociation, qui n'étoit que le plan de notre conduite, & ce qui étoit le plus pressé, parcequ'il n'y avoit pas un instant où l'on ne l'eût pu déconcerter par des pas contraires. Nous avions remis à la nuit suivante la discussion des conditions,

 par

1650. par lesquelles on commence d'ordinaire, & par lesquelles nous ne fimes pas difficulté de finir en cette occasion, parceque la Fronde avoit la carte blanche, & qu'il ne s'agissoit pas de combattre d'honnêtetez. Monsieur ne voulut point d'autres conditions que l'amitié de Mr. le Prince, le mariage de Mademoiselle d'Alençon avec Mr. le Duc, & la rénovation de la Connétablie. On m'offroit les Abbayes de Mr. le Prince de Conti, & vous croyez aisément que je ne les voulois pas. Mr. de Beaufort étoit bien aise qu'on ne le troublat pas dans la possession de l'Amirauté; & ce n'étoit pas une affaire. Mademoiselle de Chevreuse n'étoit pas fâchée de devenir Princesse du Sang par le mariage de Mr. le Prince de Conti; & ce fut la premiére offre que Madame la Palatine fit à Madame de Rhodes. Il fut réglé en même tems qu'il ne s'en écriroit rien, qu'à mesure que les traitez particuliers se feroient; & cela pour la même raison, pour laquelle il avoit été résolu de n'en point faire de général. Madame la Palatine me pressa beaucoup de recevoir en forme la parole de Mrs. les Princes, de ne point traverser mon Cardinalat. Vous verrez la raison que j'eus pour ne la pas accepter en ce tems-là. La postérité aura peine à croire la justesse avec laquelle toutes ces mesures se gardérent. Je remédiai à ce qui les pouvoit rompre plus facilement, qui étoit le peu de secret & l'infidélité de Madame de Montbazon; car nous jugeames, Madame la Palatine & moi, qu'il étoit tems que Mr. de Beaufort s'ouvrît plus qu'il n'avoit fait jusques là, avec les amis de Mr. le Prince. Je lui fis voir que le secret

qu'il

qu'il garderoit ſur le ſujet de Monſieur & ſur le mien à Madame de Montbazon, lui donneroit un grand mérite auprès d'elle, & feroit ceſſer les reproches qu'elle lui faiſoit continuellement du pouvoir que j'avois ſur ſon eſprit. Il ſentit ce que je lui diſois, il en fut ravi. Arnauld crut avoir fait un miracle en faveur de ſon parti, d'avoir gagné Mr. de Beaufort par Madame de Montbazon. Madame de Nemours ſa belle-ſœur prétendit cette gloire. Madame la Palatine s'en donnoit toutes les nuits la comédie à elle & à moi. Le prodige eſt que ce traité de Mr. de Beaufort demeura très ſecret, contre toutes ſortes d'aparences, qu'il ne nuiſit à rien, & qu'il ne produiſit juſtement que l'effet que l'on vouloit, qui étoit de faire connoitre à ceux qui gouvernoient à Paris les affaires de Mr. le Prince, que l'unique reſſource ne conſiſtoit pas en Mazarin. Un des articles portoit que Mr. de Beaufort feroit tous ſes efforts pour obliger Monſieur à prendre la protection de Mrs. les Princes, & qu'il romproit même avec le Coadjuteur, s'il perſiſtoit dans l'opiniâtreté qu'il avoit témoignée juſque-là contre leur ſervice. Madame de Montbazon avoit été négligée dans les derniers tems par la Cour, qui n'eſtimoit ni ſa capacité ni ſa fidélité, & qui connoiſſoit ſon peu de pouvoir. Cette circonſtance ne nous fut pas inutile. 1650.

Quand Madame la Palatine eut donné le tems à ſon parti de ſe détromper des fauſſes lueurs dont la Cour l'amuſoit, & qu'elle eut mis les eſprits au point que Monſieur les vouloit, je me laiſſai pénétrer, plus que je n'avois accoutumé, à Arnauld & à Viole, qui ſe preſ-

1650. pressérent de lui en aprendre la bonne nouvelle. Croissi fut l'entremetteur de notre entrevuë ; elle se fit la nuit chez Madame la Palatine. Nous conférames, nous signames le traité ; Mr. de Beaufort le signa aussi ; pour faire voir au parti des Princes notre union ; & que celui qu'il avoit signé auparavant tout seul n'étoit pas le bon. Nous convinmes que ce traité seroit mis en dépôt entre les mains de Blancménil, qui tel que vous le connoissez, faisoit en ce tems-là quelque figure, à cause qu'il avoit été des premiers à déclamer dans le Parlement contre le Cardinal Mazarin. Ce traité est en original entre les mains de Caumartin, qui étant un jour avec moi à Joigni, il y a 8. ou 10. ans, le trouva abandonné dans une vieille armoire de garderobe. Ce qu'il y eut en cela de plaisant dans cette conférence, fut que, de concert avec la Palatine, je leur fis le fin des intentions de Monsieur, ce qui étoit la grosse corde qu'on ne devoit toucher que la derniére, & qu'eux pareillement par le même concert me firent aussi les fins de ce qu'ils en savoient d'ailleurs. La différence est qu'elle vouloit bien que je visse le dessous des cartes, parcequ'elle voyoit que je ne gâterois rien au jeu, & qu'elle le leur cachoit par la raison que je vais expliquer.

Monsieur ne se résolvoit jamais que très difficilement aux moyens, quoiqu'il fût résolu à la fin. Ce défaut est une des sources les plus empoisonnées des fausses démarches des hommes. Il vouloit la liberté de Mrs. les Princes, mais il y avoit des momens qu'il la vouloit par la Cour. Cela ne se pouvoit pas ; car si la Cour y eût donné, son pre-

mier

mier soin eût été d'en exclure Monsieur, ou 1650.
du moins de ne l'y admettre qu'après coup, & comme une représentation. Il le jugeoit très bien; mais il étoit foible, il se laissoit aller quelquefois à Mr. le Maréchal de Grammont, qui d'autre part se laissoit amuser du soir au matin par Mazarin.

Je m'aperçus bientot de l'effet des longues conversations du Maréchal de Grammont; mais, comme il me sembloit que j'en effacerois toujours les impressions par une ou deux paroles, je n'y faisois pas beaucoup de réflexion, ne pouvant m'imaginer que Monsieur, qui m'avoit témoigné des aprehensions mortelles du manquement du secret, fût capable de se laisser entamer par l'homme du monde qu'il connoissoit pour en avoir le moins. Je me trompois toutefois; car Monsieur, qui véritablement ne lui avoit pas avoué qu'il traitat avec le parti des Princes par les Frondeurs, avoit fait presque pis en lui découvrant que les Frondeurs y traitoient pour eux-mêmes; qu'ils lui avoient voulu persuader de faire la même chose, qu'il l'avoit refusé; & qu'au fond il ne vouloit entrer que conjointement avec la Cour, dans l'opinion que la Cour y marcheroit de bon pied.

Le Premier-Président & le Maréchal de Grammont, qui agissoient de concert, se firent honneur de cette importante nouvelle auprès de Viole, de Croissi & d'Arnauld, pour les empêcher de prendre aucune confiance aux Frondeurs; dont enfin la principale considération consistoit en Monsieur. Jugez de l'effet de ce contretems, si les mesures que j'avois prises avec Madame la Palatine ne

1650. l'eussent sauvé. Elle s'en servit finement cinq ou six jours durant, pour brouiller ce que l'impétuosité de Viole avoit un peu trop éclairci. Quand elle eut fait ce qu'elle desiroit, & qu'elle crut que *Comœdia in Comœdiâ* n'étoit plus de saison, elle se servit encore plus finement du dénoument de la piéce tel que vous l'allez voir.

Nous jugeames à propos, Madame la Palatine & moi, que je m'expliquasse à Monsieur pour empêcher qu'une autre fois de pareils mal-entendus n'arrivassent, qui eussent été capables de déconcerter les mesures les mieux prises. Je lui parlai avec liberté, je me plaignis avec ressentiment, il en eut regret; il me paya d'abord de fausse monnoye, en me disant qu'il n'avoit pas dit cela & cela au Maréchal de Grammont, mais qu'à la vérité il avoit estimé qu'il seroit bon de lui faire croire qu'il n'étoit pas si fort passionné pour les Frondeurs que la Reine se le vouloit persuader. Comme je lui eus fait voir la conséquence de ce faux pas pour lui & pour nous, il m'offrit avec empressement de faire tout ce qui seroit nécessaire pour y remédier. Il écrivit une lettre antidattée de Limours, où il alloit assez souvent, par laquelle il me faisoit des railleries fort plaisantes des négociations que le Maréchal de Grammont prétendoit avoir avec lui. Ces railleries étoient si bien circonstanciées, selon les instructions que la Palatine m'avoit données, que les négociations du Maréchal n'en paroissoient que plus chimériques. Madame la Palatine fit voir cette lettre, comme en grande confiance, à Viole, à Arnauld & à Croissi. Je fis semblant d'en être fâ-

fâché ; je me radoucis, j'entrai dans la raillerie, & de ce jour jusqu'à celui de la liberté de Mrs. les Princes, le Maréchal de Grammont & le Premier-Président furent jouez d'une maniére qui me faisoit quelquefois pitié. 1650.

Nous eumes encore un petit embarras. Le Garde des Sceaux, qui s'étoit remis avec nous pour la perte du Mazarin, aprehendoit extrêmement la liberté de Mr. le Prince, quoiqu'il ne s'en expliquat pas ainsi en nous parlant ; mais comme Laigues ne s'y étoit rendu, que parcequ'il n'avoit pas eu la force de me résister, il se servit de lui pour essayer de retarder nos effets par Madame de Chevreuse. Je m'en aperçus, & j'abattis cette fumée par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse, qui fit tant de honte à sa mére de ce qu'elle balançoit pour son établissement, qu'elle revint à nous, & qu'elle ne nous fut pas même d'un médiocre usage auprès de Monsieur, dans la foiblesse duquel il y avoit bien des étages. Il y avoit très loin de la velléité à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution au choix des moyens, du choix des moyens à l'aplication. Il arrivoit même assez souvent qu'il demeuroit tout court au milieu de l'aplication. Madame de Chevreuse nous aida sur ce point, & Laigues même voyant l'affaire trop engagée, ne nous y nuisit point. Madame de Rhodes ne s'oublia pas auprès du Garde des Sceaux, qui n'osa d'ailleurs tout à fait se déclarer. Enfin Monsieur signa son traité. Caumartin l'avoit dans sa poche avec une écritoire de l'autre côté. Il l'atrapa entre les deux portes, il lui mit une plume entre les doigts, & signa, à ce que disoit Madame de Che-

1650. vreuse, comme il auroit signé la cédule du Sabbat s'il avoit eu peur d'y être surpris par son bon Ange. Le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec Mr. le Prince de Conti fut stipulé par ce traité. La promesse de ne se point opposer à ma promotion y fut aussi insérée, mais par raport à l'article du mariage, & en marquant expressément que Monsieur ne m'avoit pu faire consentir à recevoir pour moi cette parole de Monsieur le Prince, qu'après m'avoir fait voir que le changement de profession de M. son frère ne lui laissoit plus aucun lieu d'y prétendre pour lui. Mrs. les Princes étoient de toutes ces négociations comme s'ils eussent été en pleine liberté. Nous leur écrivions, ils nous faisoient réponse; & le commerce de Paris à Lyon n'a jamais été mieux réglé. * Bar qui les gardoit, étoit homme de peu de sens; de plus, les plus fins y sont trompez.

Mr. le Cardinal Mazarin, qui avoit pris gout pour la seconde fois aux acclamations du peuple quand le Roi revint de Guyenne, s'en lassa dans peu de jours. Les Frondeurs n'en tinrent pas moins le pavé; mais je n'en étois pas moins souvent à l'hôtel de Chevreuse, qui est à présent l'hôtel de Longueville, & qui n'est qu'à cent pas du Palais Royal, où le Roi logeoit. J'y allois tous les soirs, & mes vedettes se posoient régulière-ment

* De Bar étoit, selon M. Joli, un homme farouche, qui cherchoit à avancer sa fortune par le mauvais traitement qu'il faisoit aux Princes, & qui en cette occasion étoit souvent la dupe de Montreuil Sécretaire du Prince de Conti. V. les Mémoires de Joli, Tome I. p. 81.

ment à vingt pas des sentinelles des Gardes; 1650.
j'en ai encore honte quand j'y pense : mais ce qui m'en faisoit dans le fond du cœur dès ce tems-là paroissoit grand au vulgaire, parcequ'il étoit haut ; & excusable aux autres, parcequ'il étoit nécessaire. On pouvoit dire qu'il n'étoit pas nécessaire que j'allasse à l'hôtel de Chevreuse ; mais presque personne ne le disoit, tant l'habitude a de force, particuliérement dans la faction, en faveur de ceux qui ont gagné les cœurs. Souvenez vous de ce que je vous ai dit dans le premier Livre de cét Ouvrage sur ce sujet. Il n'y avoit rien de si contraire à tout ce qui se passoit à l'hôtel de Chevreuse, que les Confirmations, les conférences de St. Magloire, & autres telles occupations. Mais j'avois trouvé l'art de les concilier ; & cet art justifie à l'égard du monde ce qu'il concilie.

Le Cardinal, fatigué des allarmes que l'Abbé Fouquet commençoit à lui donner à Paris, pour se rendre nécessaire auprès de lui, & entêté de sa capacité pour le gouvernement d'une armée, sortit en ce tems-là assez brusquement de Paris pour aller en Champagne, & reprendre Rethel & Château-Portien que les ennemis avoient occupez, & dans lesquels Mr. de Turenne prétendoit hiverner. L'Archiduc qui s'étoit rendu maître de Mouzon, après un Siége assez opiniâtre, lui avoit donné un corps de troupes considérable, qui jointes à celles qui avoient été ramassées par tous ceux qui étoient attachez à Mrs. les Princes, formoient une très leste & très belle armée. Le Cardinal lui en opposa une qui n'étoit pas moins forte ; car il joignit à celle que le Maréchal du Plessis em-

1650. commandoit déja dans la Province, les troupes que le Roi avoit ramenées de Guyenne, & d'autres encore que Villequier & d'Hoquincourt avoient maintenues & même grossies tout l'été. Je vous raconterai les exploits de ces deux armées, après que vous aurez vu ceux qui se firent dans le Parlement, un peu après le départ du Cardinal.

Nous résolumes dans un Conseil tenu chez Madame la Palatine, de ne pas le laisser respirer, & de l'attaquer dès le lendemain de l'ouverture du Parlement. Le Premier-Président, qui étoit très bien intentionné pour Mr. le Prince, avoit fait témoigner à ses serviteurs qu'il le serviroit avec zéle en tout ce qui seroit purement des voyes de la Justice; mais que si on prenoit celles de la faction, il n'en pourroit être. Il s'en expliqua ainsi au Président Viole, ajoutant que le Cardinal, voyant que le Parlement ne pourroit s'empêcher de faire enfin justice à deux Princes du Sang qui la demandoient, & contre lesquels il n'y avoit aucune accusation intentée, se rendroit infailliblement, pourvû qu'on ne lui donnat aucun lieu de croire qu'on eût des mesures avec les Frondeurs, & que le moindre soupçon de correspondance feroit qu'il n'y auroit aucunes extrêmitez dont il ne fût capable, plutot que d'avoir la moindre pensée pour leur liberté. Voilà ce que la Reine, le Cardinal & les subalternes disoient à tous momens. Voilà ce que le Premier-Président & le Maréchal de Grammont se persuadoient être bon & sincére, & voilà ce qui eût tenu Mr. le Prince dans les fers peut-être toute la vie du Mazarin, sans le bon sens & la fermeté de la Palatine. Vous voyez

voyez de quelle néceſſité il étoit de cou- 1650.
vrir notre jeu dans une conjončture, où, au moins pour l'ouverture de la ſcêne, la contenance du Premier-Préſident nous étoit très conſidérable. Il faut avouer qu'il n'y a jamais eu de comédie ſi bien exécutée. Monſieur fit croire au Maréchal de Grammont qu'il vouloit la liberté des Princes, mais qu'il ne la vouloit que par la Cour, parcequ'il n'y avoit qu'elle qui pût la donner ſans guerre civile; & qu'il avoit découvert que les Frondeurs ne la vouloient pas dans le fond. Les amis de Mr. le Prince firent voir au Premier-Préſident que, comme nous les voulions tromper en nous ſervant d'eux pour pouſſer Mazarin ſous prétexte de ſervir Mr. le Prince, ils ſe vouloient ſervir de nous pour donner la liberté à Mr. le Prince, ſous prétexte de pouſſer le Mazarin. Je donnois par mes maniéres toutes les aparences poſſibles à ces diſcours & à ces ſoupçons, & cette conduite fit tous les effets que nous voulions: elle échauffa pour le ſervice des Princes le Premier-Préſident & tous ceux du Corps qui avoient de la diſpoſition contre la Fronde; elle empêcha que le Cardinal ne ſe précipitat dans quelque réſolution qui ne nous plût pas, parcequ'elle lui donna lieu d'eſpérer qu'il détruiroit les deux partis l'un par l'autre; & elle couvrit ſi bien notre marche, que l'on ne faiſoit pas ſeulement réflexion ſur les avis qui venoient de toutes parts à la Cour contre nous. On y croyoit ſavoir le deſſous des cartes. Le Premier-Préſident ne pouvoit quelquefois s'empêcher de dire à ſa place de certaines paroles équivoques, qu'il croyoit que nous n'entendions pas, & qui

nous

1650. nous avoient eté expliquées la veille chez la Palatine. Nous nous y réjouissions du Maréchal de Grammont, qui disoit que les Frondeurs seroient bientot pris pour dupes. Enfin il y eut sur ce detail mille farces dignes du ridicule de Moliére. Revenons au Parlement.

La S. Martin de l'année 1650. arriva. Le Premier-Président & l'Avocat-Général Talon exhortérent la Compagnie à demeurer tranquille, pour ne point donner avantage aux ennemis de l'Etat. Deslandes Payen, Conseiller de la Grand' Chambre, dit qu'il avoit été chargé la veille à 9. heures du soir d'une requête de Madame la Princesse. On la lut. Elle concluoit à ce que les Princes fussent amenez au Louvre; qu'ils y fussent gardez par un Officier de la Maison du Roi; que le Procureur-Général fût mandé pour déclarer s'il avoit quelque chose à proposer contre leur innocence; & que faute de ce faire il fût incessamment pourvu à leur liberté. Ce qui fut assez plaisant à l'égard de cette requête, est qu'elle fut concertée l'avant-veille chez Madame la Palatine entre Croissi, Viole & moi, & qu'elle fut minutée la veille chez le Premier-Président, qui disoit aux deux autres: „ voilà servir les Princes dans les formes, & en gens de bien, & non pas comme des factieux ". On mit le soir même sur la requête le *Soit montré*; ce qui étoit de la forme. Elle fut renvoyée au Parquet; l'on prit jour pour délibérer au Mercredi d'après qui étoit le 7. Décembre.

Ce jour-là les Chambres étant assemblées, Talon Avocat-Général, qui avoit été mandé pour prendre ses conclusions sur la requê-

quête, dit que la veille la Reine avoit mandé les Gens du Roi, pour leur ordonner de faire entendre à la Compagnie que son intention étoit que le Parlement ne prît aucune connoissance de la requête présentée par Madame la Princesse, parceque tout ce qui regardoit la prison des Princes n'apartenoit qu'à l'autorité royale. Les conclusions de Talon, au nom du Procureur-Général, furent que le Parlement renvoyat par une députation la requête à la Reine, & la supliat d'y avoir quelque égard. Talon n'eut pas achevé de parler, que Crespin, Doyen de la Grand' Chambre, raporta une autre requête de Mademoiselle de Longueville, par laquelle elle demandoit la liberté de Mr. son Pére, & la permission de demeurer à Paris pour la solliciter. 1650.

Aussitot que la requête eut été lue, les Huissiers vinrent avertir que Desroches Capitaine des Gardes de Mr. le Prince étoit à la porte, qui demandoit à la Compagnie qu'il lui plût de le faire entrer pour lui présenter une lettre des trois Princes. On lui donna audiance. Il dit qu'un Cavalier des troupes qui avoient conduit Mr. le Prince au Havre-de-Grace lui avoit aporté cette lettre. Elle fut lue. On y demandoit qu'on leur fît leur procès, ou qu'on leur donnat la liberté.

Le Vendredi 9. le Parlement s'étant assemblé pour délibérer, Saintot, Lieutenant des Cérémonies, aporta à la Compagnie une Lettre de Cachet, par laquelle le Roi ordonnoit de surseoir toutes délibérations, jusques à ce qu'on eût député vers lui pour aprendre ses volontez.

On députa dès l'après-dinée. La Reine re-

1650. reçut les Députez dans le lit, où elle leur dit qu'elle se portoit fort mal. Le Garde des Sceaux ajouta que l'intention du Roi étoit que le Parlement ne s'assemblat pour quelque affaire que ce pût être, avant que la santé de la Reine sa mére ne fût un peu rétablie, afin qu'elle pût elle-même travailler avec plus d'aplication à tout ce qui seroit de leur satisfaction.

Le 10. le Parlement résolut de ne donner de délai que jusqu'au 14; & ce fut ce jour-là que Crespin, Doyen du Parlement, ne sachant quel avis prendre, porta celui de demander à Mr. l'Archevêque une procession générale, pour demander à Dieu la grace de n'en point prendre que de bons.

Le 14. on eut une Lettre de Cachet pour empêcher qu'on ne délibérat. Elle portoit que la Reine donneroit satisfaction au plutot sur l'affaire de Mrs. les Princes. On n'eut aucun égard à cette Lettre de Cachet. Le Nain Conseiller de la Grand' Chambre fut d'avis d'inviter Mr. le Duc d'Orléans de venir prendre sa place, & la chose passa au plus de voix. Vous jugez, par tout ce que vous avez vu ci-devant, qu'il n'étoit pas encore tems que Monsieur parût. Il répondit aux Députez qu'il ne se trouveroit point à l'assemblée; qu'on y faisoit trop de bruit; que ce n'étoit plus qu'une cohue; qu'il ne concevoit pas ce que le Parlement prétendoit; qu'il étoit inoui qu'il eût pris connoissance de semblables affaires; qu'il n'y avoit qu'à renvoyer les requêtes à la Reine. Remarquez que cette réponse, qui avoit été résolue chez la Palatine, parut par l'adresse de Monsieur lui avoir été inspirée par la Cour. Il ne répondit

dit à Doujat & à Menardeau *, qui lui avoient 1650.
été députez, qu'après en avoir conféré avec la Reine, à qui il tourna son absence du Parlement d'une maniére si délicate, qu'il se la fit demander. Ce qu'il dit aux Députez acheva de confirmer la Cour dans l'opinion que le Maréchal de Grammont voyoit clair dans ses véritables intentions; & le Premier-Président en fut encore plus persuadé que les Frondeurs demeuroient les duppes de l'intrigue. Comme il ne l'étoit pas lui-même du Mazarin, à beaucoup près tant que le Maréchal de Grammont, il n'étoit pas fâché que le Parlement lui donnat des coups d'éperons; & quoiqu'il fît toujours semblant de les rabattre de tems en tems, il n'étoit pas difficile à connoitre, quelquefois par lui-même & toujours par ceux qui dépendoient de lui dans la Compagnie, qu'il vouloit la liberté des Princes, quoiqu'il ne la voulût pas par la guerre.

Le 15. on continua la délibération.

Le 17. de même, avec cette différence que Deslandes Payen, Raporteur de la requête & de Mrs. les Princes, ayant été interrogé par le Premier-Président s'il n'avoit rien à ajouter à son avis, qu'il avoit porté dès le 14. & répété dès le 15, y ajouta que, si la Compagnie jugeoit à propos de joindre aux remontrances qu'il feroit de vive voix & par écrit pour la liberté des Princes une plainte en forme contre la conduite du Cardinal Mazarin, il ne s'en éloigneroit pas. Broussel opina encore plus fortement contre lui.

* Gratien Menardeau, Conseiller au Parlement de Paris.

1650. lui. Je ne sai pas la raison pour laquelle le Premier-Président s'attira, même contre les formes, cette répétition d'avis du Raporteur; mais je sai bien qu'on ne lui en voulut pas de mal au Palais Royal; & d'autant plus que le Cardinal fut nommé dans cette répétition.

Le 18. la nouvelle arriva que le Maréchal du Plessis avoit gagné une grande bataille contre Mr. de Turenne; que le dernier, qui venoit au secours de Rethel, & qui l'avoit trouvé déja rendu au Maréchal du Plessis par Delliponti qui y commandoit, la garnison Espagnole s'étant voulu retirer, avoit été forcé de combattre dans la plaine de Saumepuis; qu'il s'étoit sauvé à toute peine lui cinquiéme après y avoir fait des merveilles; qu'il y avoit eu plus de deux mille hommes tuez sur la place, du nombre desquels étoit un des fréres de l'Electeur Palatin, & six Colonels, & près de quatre mille prisonniers, entre lesquels étoit Dom Estevan de Gamarre la seconde personne de l'armée, Bouteville qui est aujourd'hui Mr. de Luxembourg, le Comte de Bossu, le Comte de Quintin-Haucourt, Sensy, le Chevalier de Jersai, & tous les Colonels. On ajoutoit que l'on avoit pris 20. drapeaux & 84. étendards. Vous ne doutez pas de la consternation du parti des Princes. Je n'eus toute la nuit chez moi que des pleureurs & des desespérez. Je trouvai Monsieur atterré.

Le dix neuf j'allai au Palais, où les Chambres se devoient assembler. Le Peuple me parut dans les rues morne, abatu & effrayé. Je connus dans ce moment combien le Premier-Président étoit bien intentionné pour

les

les Princes; car M. de Rhodes Grand-Maitre des 1650.
Cérémonies étant venu commander au Parlement de la part du Roi de se trouver le lendemain à Notre-Dame au *Te Deum* de la victoire, le Premier-Président se servit naturellement de cette occasion pour faire qu'il n'y eût que peu de gens qui opinassent dans un tems où il voyoit bien que personne n'opineroit apparemment que foiblement. Il n'y eut en effet que quinze ou seize Conseillers qui parlassent. Le Premier-Président ayant trouvé moyen de consumer le tems, ils allérent pour la plupart aux remontrances pour la liberté des Princes, mais simplement, timidement, sans chaleur, & sans parler contre le Mazarin. Il n'y eut que Menardeau-Champré, qui le nomma, mais avec des éloges, en lui donnant tout l'honneur de la bataille de Rhetel, & disant, comme il étoit vrai, qu'il avoit forcé le Maréchal du Plessis à la donner. Il avança encore que la Compagnie ne pouvoit mieux faire que de supplier la Reine de remettre les Princes à la garde de ce bon & sage Ministre, qui en auroit le même soin qu'il avoit eu jusques-là de l'Etat. Ce qui me surprit, c'est que cet homme non-seulement ne fut pas sifflé dans l'assemblée des Chambres, mais que même en passant dans la salle où il y avoit une foule innombrable de Peuple, il ne s'éleva pas une seule voix contre lui. Cette circonstance, qui me fit voir le fond de l'abattement du Peuple, jointe à tout ce qui me parut l'après-dinée dans la vieille & dans la nouvelle Fronde, (celle-ci étoit le parti des Princes) me fit prendre la résolution de me déclarer le lendemain pour relever les courages. Le tempérament

 que

1650. que j'y aportai, fut de laisser dans mon avis qui paroitroit favorable à Mrs. les Princes, une porte laquelle le Mazarin & le Premier-Président pussent croire que je me tinsse ouverte à dessein, pour ne pas m'engager à les servir en particulier pour leur liberté. Je connoissois le Premier-Président pour un homme tout d'une piéce; & les gens de ce caractére ne manquent jamais de gober avec avidité toutes les aparences qui les confirment dans la premiére impression qu'ils ont prise. Je connoissois le Cardinal pour un esprit qui n'eût pu s'empêcher de croire qu'il n'y eût eu une porte de derriére par tout où il y avoit de la place pour la mettre. *C'est presque jeu sûr avec les hommes de cette espéce, de leur faire croire que l'on veut tromper ceux que l'on veut servir.* Je me résolus, sur ce fondement, d'opiner le lendemain fortement contre les desordres de l'Etat, & de prendre mon thême sur ce que Dieu ayant beni les armes du Roi, & éloigné les ennemis de la frontiére par la victoire de Mr. le Maréchal du Plessis, nous donnoit moyen de penser sérieusement aux maladies internes, qui sont les plus dangereuses. A quoi je fis dessein d'ajouter que je me croyois obligé d'ouvrir la bouche sur l'oppression des peuples, dans un moment où la plainte ne pouvoit plus donner d'avantage aux Espagnols atterrez par la derniére défaite; que l'une des ressources de l'Etat étoit la conservation des Membres de la Maison Royale; que je ne pouvois voir qu'avec une extrême douleur Mrs. les Princes dans un air aussi mauvais que celui du Havre; & que je croyois que l'on devoit faire de très humbles

bles remontrances au Roi pour les en tirer, 1650.
& pour les mettre en lieu où il n'y eût au moins rien à craindre pour leur santé. Je ne crus pas devoir nommer le Mazarin, afin de lui donner lieu à lui-même, & au Premier-Président de croire que ce ménagement pourroit être l'effet de quelque arriére-pensée que j'avois peut-être de me racommoder avec lui plus facilement, après avoir ameuté & échauffé contre lui le parti de Mrs. les Princes par une derniére déclaration, qui n'étant point pour la liberté, ne m'engageoit à rien dans les suites. Je communiquai cette pensée à Madame de Lesdiguiéres, à Madame la Palatine, à Madame de Chevreuse, à Viole, à Arnauld, à Croissi, au Président de Belliévre, & à Caumartin. Il n'y eut que le dernier qui l'approuva, tout le monde disant qu'il falloit laisser remettre les esprits qui ne se fussent jamais remis. Je l'emportai enfin par mon opiniâtreté; mais je connus que si je ne réussissois pas, je serois desavoué par quelqu'un & blâmé par tous. Le coup étoit si nécessaire, que je crus en devoir prendre le hazard.

Le 20. je le pris, je parlai comme je viens de vous le dire. Tout le monde reprit cœur, on conclut que tout n'étoit pas perdu. Le Premier-Président donna dans ce dont je m'étois flaté, & dit au Président le Coigneux, au lever de l'assemblée, que mon avis avoit été fort artificieux; mais qu'on voyoit au travers mon animosité contre les Princes. Le Président de Mesmes, seul & unique, ne donna pas dans le panneau. Il jugea que je m'étois racommodé avec Mrs. les Princes, & il s'en afligea à un point qu'il y a des gens qui ont

1650. ont cru que sa douleur contribua à sa mort, qui arriva aussitot après. Il y eut fort peu de gens qui opinassent ce jour-là, parcequ'il falut aller au *Te-Deum*; mais on vit l'air des esprits & des visages sensiblement changé. La salle du Palais, instruite par ceux qui étoient dans les lanternes, rentra dans sa premiére ferveur, elle retentit des acclamations accoutumées quand nous sortimes, & j'eus ce jour-là trois cens carosses chez moi.

Le 22. on continua la délibération, & on s'aperçut de plus en plus que le Parlement ne suivoit pas le char de triomphe du Mazarin. Son imprudence d'avoir hazardé tout le Royaume dans la derniére bataille y fut relevée de toutes les couleurs, que l'on put croire capables de ternir celles de la victoire.

Le 30, couronna l'œuvre, il produisit l'Arrêt par lequel il fut ordonné que très humbles remontrances seroient faites à la Reine pour demander la liberté des Princes, & le séjour de Mademoiselle de Longueville à Paris.

Il fut aussi arrêté de députer un Président & & deux Conseillers au Duc d'Orléans, pour le prier d'employer son autorité pour le même effet.

Il ne seroit pas juste que j'oubliasse en ce lieu l'original de la fameuse Chanson †, *il y a 3. points dans cette affaire* &c.

J'avois

† *Voici la chanson dont il est parlé ici*:
Or écoutez, Peuple de France,
Le propre Avis en terme exprès
Du Grand Beaufort fait en présence
Du Parlement dans le Palais,

Il

J'avois recordé jusques à deux heures après minuit Mr. de Beaufort chèz Madame de Montbazon pour le faire parler au moins un peu juste dans une occasion aussi délicate. J'y réussis, comme vous voyez, par la Chanson qui dans la vérité est rendue en vers mot à mot de la prose. Admirez la force de l'imagination. Le vieux Machaut, Doyen du Conseil, qui n'étoit rien moins qu'un sot, me dit à l'oreille en entendant cet avis : *On voit bien que cela n'est pas de son cru.* Et ce qui 1650.

Il salùit la Compagnie
De son chapeau très humblement.
Puis d'une mine très hardie
Il fit ce beau raisonnement.

J'avons trois points dans notre affaire:
Les Princes sont le premier point.
Je les honore & les révére;
C'est pourquoi je n'en parle point.

Le second est de l'Eminence;
Monsieur Jules de Mazarin.
Sans barguigner j'aime la France
Et vas toujours mon grand chemin.

J'ai le cœur fait comme la mine
Et suis tous les beaux sentimens.
C'est pourquoi je conclus & opine
Comme fera Monsieur d'Orléans.

A ces beaux mots la Compagnie
Frapa des mains & dit tout haut,
Voyez comment pour sa patrie
Beaufort opine comme il faut,

1650. qui est encore plus merveilleux, est que les gens de la Cour y entendirent finesse. Quand je demandai à Mr. de Beaufort pourquoi il avoit parlé dans son avis de Mr. le Duc d'Orléans, qui ne pouvoit opiner, parcequ'il n'étoit pas présent; il me répondit qu'il l'avoit fait pour embarrasser le Premier-Président. Cette repartie vaut la chanson.

Les Gens du Roi ayant demandé audiance pour les remontrances, la Reine les remit à la huitaine sous prétexte des remédes qui lui avoient été ordonnez par les Médecins. Monsieur répondit d'une maniére ambigue au Président de Novion qui lui avoit été député. Les remédes de la Reine durérent 8. ou 10. jours plus qu'elle n'avoit cru, ou plutot qu'elle n'avoit dit, & les remontrances du
1651. Parlement ne se firent que le 20. Janvier 1651. Elles furent fortes, & le Premier-Président n'oublia rien de ce qui les pouvoit rendre efficaces.

Le 21. il en fit sa relation; c'est-à-dire il la voulut faire, car il en fut empêché par un bruit confus qui s'éleva tout d'un coup des bancs des Enquêtes, pour l'obliger à remettre cette relation, dans laquelle il ne s'agissoit que de la liberté des deux Princes du Sang, & du repos ou du bouleversement de l'Etat, & pour délibérer sur une entreprise qu'on prétendoit que le Garde des Sceaux avoit faite sur la jurisdiction du Parlement, en la personne d'un Sécretaire du Roi. Cette bagatelle tint toute la matinée, & obligea le Premier-Président à ne faire la relation que le 28. Il la finit en disant que la Reine avoit répondu qu'elle feroit réponse dans peu de jours.

Nous

Nous fumes avertis en ce tems-là que le Cardinal, qui n'étoit revenu à Paris après la bataille de Rhetel, que parcequ'il ne douta point qu'il ne dût atterrer tous ses ennemis; nous fumes, dis-je, avertis que, se voyant déchu de cette espérance, il pensoit à en faire sortir le Roi; & nous sumes même que Beloi qui étoit à lui, quoique domestique de Monsieur, qui dans le fond ne vouloit point de guerre civile, suivroit certainement la Cour. Madame de Frenoi dit à Fremont à qui elle ne se cachoit pas, parcequ'il lui prêtoit de l'argent, que son mari, qui étoit à Madame & en cabale avec Beloi, étoit de ce sentiment, & qu'il ne l'avoit pas pris sans fondement. Nous ne la croyions pas bien informée; mais comme on ne pouvoit jamais pleinement s'assurer de l'esprit de Monsieur, & que d'ailleurs nous considérions que le Parlement étoit si engagé à la liberté de Mrs. les Princes, & que le Premier-Président s'étoit même si hautement déclaré, qu'il n'y avoit plus lieu de craindre qu'ils pussent ni l'un ni l'autre faire le pas en arriére; nous crumes qu'il n'y avoit plus de péril que Monsieur s'ouvrît, ou du moins que le peu de péril qui y restoit, ne pouvoit pas contrepeser la nécessité que nous trouvions à engager Monsieur lui-même. Car supposé que le Roi sortît de Paris, nous étions très assurez que Monsieur ne le suivroit pas, s'il avoit rompu publiquement avec le Cardinal: au lieu que nous ne nous en pourrions répondre, si la Cour prenoit cette résolution dans le tems qu'il y gardoit encore des mesures. Nous nous servimes de cette disparate du Parlement, dont je viens 1651.

 de

1651. de vous parler à propos d'un Sécretaire du Roi, pour faire apréhender à Monsieur que cet exemple n'instruisît la Cour, & ne lui donnat la pensée de faire de ces sortes de diversions, dont elle avoit mille moyens dans les conjonctures où les momens étoient précieux, & où il ne falloit qu'un instant pour déconcerter les plus sages résolutions du monde. Nous employames deux ou trois jours à persuader Monsieur que le tems de dissimuler étoit passé. Il le connoissoit, & il le sentoit comme nous; mais *les esprits irrésolus ne suivent jamais, ni leurs vues, ni leurs sentimens, tant qu'il leur reste une excuse de ne se pas déterminer.* Celle qu'il nous alléguoit, étoit que s'il se déclaroit, le Roi sortiroit de Paris; & qu'ainsi nous ferions la guerre civile. Nous lui répondimes qu'il ne tenoit qu'à lui, étant Lieutenant-Général de l'Etat, de faire que le Roi ne sortît pas de Paris; & que la Reine ne pouvoit pas refuser dans une minorité les assurances qu'on lui demanderoit sur cela. Monsieur levoit les épaules; il remettoit du matin à l'après-dinée, & de l'après-dinée au soir. *L'un des plus grands embaras que l'on ait auprès des Princes, c'est que l'on est souvent obligé par la considération de leur propre service, de leur donner des conseils dont on ne peut dire la véritable raison.* Celle qui nous faisoit parler étoit le doute ou plutot la connoissance que nous avions de sa foiblesse, & c'étoit justement celle que nous n'osions dire. De bonne fortune pour nous celui contre lequel nous agissions, eut encore plus d'imprudence que celui pour lequel nous agissions, n'eut de foiblesse; car justement trois ou quatre jours avant

avant que la Reine répondît aux remontrances du Parlement, il dit à Monsieur des choses assez fortes devant la Reine, sur la confiance qu'il avoit en moi. Le propre jour de la réponse, qui fut le dernier jour de Janvier, il haussa de ton. Il parla à Monsieur dans la petite chambre grise de la Reine, du Parlement, de Mr. de Beaufort & de moi, comme de la Chambre Basse de Londres, de Fairfax & de Cromwel. Il s'emporta jusques à l'exclamation en s'adressant au Roi; il fit peur à Monsieur qui fut si aise d'être hors du Palais Royal sain & sauf, qu'en montant en carosse, il dit à Jouy, qui étoit à lui, qu'il ne se remettroit jamais entre les mains de cette enragée Furie. Il appelloit ainsi la Reine, parcequ'elle avoit renchéri sur ce que le Cardinal avoit dit au Roi. Jouy, qui étoit de mes amis, m'avertit de la disposition de Monsieur, & je ne la laissai point refroidir. Nous nous joignimes Mr. de Beaufort & moi, pour l'obliger de se déclarer dès le lendemain au Parlement. Nous lui fimes voir qu'après ce qui s'étoit passé, il n'y avoit plus de sureté pour lui dans le tempérament; & que si le Roi sortoit de Paris, nous tomberions en une guerre civile, où il demeureroit aparemment seul avec Paris, parceque le Cardinal, qui tenoit les Princes entre ses mains, feroit ses conditions avec eux. Qu'il savoit mieux que personne que nous l'avions plutot retenu qu'échauffé, tant que nous avions cru pouvoir amuser le Cardinal Mazarin; mais que la chose étant dans sa maturité nous le tromperions, & nous serions des serviteurs inutiles si nous ne lui disions qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, 1651.
à

1651. à moins qu'il ne se résolût lui-même à perdre toute confiance dans le parti des Princes qui commençoient à se défier de son inaction. Qu'il falloit que le Cardinal fût le plus aveugle de tous les hommes, pour n'avoir pas pris ces instans pour négocier avec eux, & pour se donner le mérite de leur liberté qui paroissoit par l'événement avoir été apréhendée par Monsieur ; que tout ce qui avoit été fait & dit par les Frondeurs ne passeroit en ce cas que pour un artifice ; que nous ne doutions point que la Cour ne fût sur le point de prendre ce parti ; que ce qu'elle venoit de répondre au Parlement en étoit une marque assurée, parcequ'il lui promettoit la liberté de Mrs. les Princes, aussitot après que leur parti seroit desarmé; que sa réponse étoit captieuse, mais qu'elle étoit fixe ; qu'elle engageoit nécessairement & sans qu'il y eût même prétexte de s'en défendre, à une négociation avec le parti des Princes, que le Cardinal éluderoit facilement, si Monsieur ne la pressoit pas, ou qu'il tourneroit contre Monsieur même, si Monsieur ne la pressoit qu'à demi. Qu'il seroit également honteux & périlleux à S. A. R. ou de laisser les Princes dans les fers, après avoir traité avec eux, ou de laisser les moyens au Cardinal de leur faire croire qu'il auroit été le véritable auteur de leur liberté; qu'il ne s'agissoit de rien moins dans le délai, que de ces deux inconvéniens ; que l'assemblée du lendemain en décideroit peut-être, parceque la décision dépendoit de la maniére dont le Parlement prendroit la réponse de la Reine ; que cette matiére n'étoit point problématique, si Monsieur y vouloit pa-

paroître, parceque sa présence assureroit la 1651. liberté des Princes, & lui en donneroit l'honneur.

Nous fumes depuis 8. heures jusques à minuit sonné à haranguer Monsieur sur ce ton, & Madame, que nous avions fait avertir par le Vicomte * d'Autel Capitaine des Gardes de Monsieur, fit des efforts inconcevables pour le persuader. Il ne fut pas en son pouvoir: elle s'emporta & lui parla même avec aigreur, ce qu'elle n'avoit jamais fait, à ce qu'elle nous dit; & comme il éleva sa voix, en disant que s'il alloit au Palais se déclarer contre la Cour, le Cardinal emméneroit le Roi, elle se mit à crier de son côté: *Qui êtes-vous, Monsieur? N'êtes-vous pas Lieutenant-Général de l'Etat? Ne commandez-vous pas les armées? N'êtes-vous pas maitre du peuple? Je répons que moi seule je l'en empêcherai.* Monsieur demeura ferme; & ce que nous en pumes tirer, fut que je dirois le lendemain en son nom & de sa part dans le Parlement, ce que nous desirions qu'il y allat dire lui-même. En un mot il voulut que j'éprouvasse l'avanture qu'il tenoit fort incertaine, parcequ'il croyoit que le Parlement n'auroit rien à dire contre la réponse de la Reine; & son raisonnement étoit qu'il auroit l'honneur & le fruit de ma proposition, si elle réussissoit, & que si le Parlement se contentoit de la réponse de la Reine, il en seroit quitte pour expliquer ce que j'avois dit, c'est-à-dire pour me desavouer un peu honnêtement. Je connus très bien son intention; mais

* Ferry de Choiseul, 3. du nom, Vicomte d'Autel, frére puiné du Maréchal Duc de Choiseul, dit le Maréchal du Plessis.

1651. mais elle ne me fit pas balancer, car il y alloit du tout, & si je n'eusse porté, comme je fis le lendemain, sa déclaration, je suis encore persuadé que le Cardinal auroit éludé pour très longtems la liberté de Mrs. les Princes, & que la fin en seroit devenue une négociation avec eux contre Monsieur. Madame, qui vit que je m'exposois pour le bien public, eut pitié de moi. Elle fit tout ce qu'elle put pour faire que Monsieur me commandat de dire au Parlement ce que le Cardinal avoit dit au Roi touchant la Chambre Basse de Londres, Fairfax & Cromwel. Elle crut que ce discours raporté au nom de Monsieur l'engageroit encore davantage. Elle avoit raison. Il me le défendit expressément, & à mon avis par la même considération, ce qui me fit encore plus juger qu'il attendoit l'événement.

Je courus tout le reste de la nuit pour avertir que l'on grondat dans le Parlement au commencement de la seance contre la réponse de la Reine, qui étoit véritablement specieuse, & qui portoit que, bien qu'il n'apartînt pas au Parlement de prendre connoissance de cette affaire, la Reine vouloit bien par un excès de bonté avoir égard à ses suplications, & donner la liberté a Mrs. les Princes Elle contenoit de plus une promesse positive d'abolition contre tous ceux qui avoient pris les armes. Il n'y avoit pour tout cela que quelques petites conditions préliminaires. C'étoit que Mr. de Turenne posat les arme , que Madame de Longueville renonçat à son Traité avec l'Espagne, & que Stenai & Iouzon fussent évacuez. J'ai su depuis que cette réponse avoit été insinuée au

Ma-

Mazarin par le Garde des Sceaux. Il est constant qu'elle éblouit le Premier-Président, qui la vouloit faire passer pour bonne au Parlement, le dernier de Janvier, qui est le jour auquel il fit la relation de ce qui s'étoit passé la veille au Palais Royal; que le Maréchal de Grammont qui la croyoit telle, l'avoit si bien déguisée à Monsieur, qu'il ne pouvoit se persuader qu'elle se pût seulement contrarier; que le Parlement y donna, le même jour que je viens de marquer, presque aussi à l'aveugle que le Premier-Président. Il n'est pas moins constant que le lendemain, qui fut le Mercredi premier de Février, tout le monde revint de cette illusion, & s'étonna de soi-même. Les Enquêtes commencérent par un murmure sourd. On demanda après cela au Premier-Président si la déclaration étoit expédiée; & comme il eut répondu que le Garde des Sceaux avoit demandé un jour ou deux pour la dresser, Viole dit que la réponse, que l'on avoit faite au Parlement, n'étoit qu'un panneau qu'on avoit tendu à la Compagnie pour l'amuser; qu'avant qu'on pût avoir celle de Madame de Longueville & de Mr. de Turenne, le terme que l'on disoit être pris pour le Sacre du Roi, & fixé au douze de Mars, seroit échu; que la Cour étant hors de Paris on se moqueroit du Parlement. Les deux Frondes s'élevérent à ce discours, & quand je les vis bien échauffées je fis signe de mon bonnet, & je dis que Monsieur m'avoit commandé d'assurer la Compagnie, que la considération qu'il avoit pour ses sentimens, l'ayant confirmé dans ceux qu'il avoit toujours eus naturellement pour Mrs. ses Cou- 1651.

1651. Cousins, il étoit résolu de concourir avec elle pour leur liberté, & d'y contribuer en tout ce qui seroit en son pouvoir. Vous ne sauriez concevoir l'effet de ces trente ou quarante paroles. Il me surprit moi-même. Les plus sages me parurent aussi fous que le peuple, & le peuple me parut plus fou que jamais. Les acclamations passérent tout ce que vous vous en pouvez figurer. Il n'en faloit pas moins pour rassurer Monsieur qui avoit accouché de projets toute la nuit bien plus douloureusement, me dit Madame le matin, que je n'ai jamais accouché de tous mes enfans. Je le trouvai dans la galerie accompagné de trente ou quarante Conseillers qui l'accabloient de louanges. Il les prenoit tous à part les uns après les autres, pour s'informer & se bien assurer du succès; & à chaque éclaircissement qu'il en tiroit, il diminuoit le bon traitement qu'il avoit fait tout le matin à Mr. d'Elbeuf, qui, depuis la paix de Paris, s'étoit livré corps & ame à Monsieur le Cardinal, & qui étoit un de ses négociateurs auprès de Monsieur.

Quand il se fut tout-à-fait éclairci de l'applaudissement que sa déclaration avoit eu, il m'embrassa cinq ou six fois devant tout le monde, & le Tellier lui étant venu demander de la part de la Reine s'il avouoit ce que j'avois dit de sa part au Parlement; *Oui*, lui répondit-il, *je l'avoue & je l'avouerai toujours de tout ce qu'il fera ou qu'il dira pour moi*. Nous crumes qu'après une aussi grande déclaration que celle-là, Monsieur ne feroit aucune difficulté de prendre ses précautions pour empêcher que le Cardinal n'enlevat le Roi; & Madame lui proposa de

fai-

faire garder les portes de la ville, sous prétexte de quelque tumulte populaire. Il ne fut pas en son pouvoir de le lui persuader, & il faisoit scrupule, disoit-il, de tenir son Roi prisonnier. 1651.

Comme ceux du parti de Mrs. les Princes l'en pressoient extrêmement, en lui disant que de là dépendoit leur liberté, il leur dit qu'il alloit faire une action qui léveroit la défiance qu'ils témoignoient avoir de lui. Il envoya querir sur le champ le Garde des Sceaux, le Maréchal de Villeroi & le Tellier. Il leur commanda de dire à la Reine qu'il n'iroit jamais au Palais Royal, tant que le Cardinal y seroit, & qu'il ne pouvoit plus traiter avec un homme qui perdoit l'Etat. Il se tourna ensuite vers le Maréchal de Villeroi: *Je vous charge*, dit-il, *de la personne du Roi, vous m'en répondrez.* J'apris cette belle expédition un quart d'heure après, & j'en fus très fâché, parceque je la considérai comme le moyen le plus propre pour faire sortir le Roi de Paris, & c'étoit uniquement ce que nous craignions. Je n'ai jamais pu savoir ce qui obligea le Cardinal à s'y tenir après cet éclat. Il faut que la tête lui eût alors tout-à-fait tourné; & Servien, à qui je l'ai demandé depuis, en convenoit. Il me disoit que le Cardinal ces douze ou quinze jours n'étoit plus un homme. Cette scène se passa au Palais d'Orléans le 2. de Février.

Le 3. il y en eut une autre au Parlement. Monsieur, qui ne gardoit plus de mesures avec Mazarin, & qui se résolut de le pousser personnellement & même de le chasser, me commanda de donner part à la Compagnie

1651. en son nom de la comparaison du Parlement à la Chambre Basse de Londres, & de quelques Particuliers à Fairfax & à Cromwel. Je l'alléguai comme la cause de l'éclat que Monsieur avoit fait la veille, & je l'embellis de toutes ses couleurs. Je puis dire sans exagération qu'il n'y a jamais eu plus de feu en lieu du monde, qu'il y en eut dans les esprits à cet instant. Il y eut des avis à décréter contre le Cardinal un ajournement personel, il y en eut à le mander à l'heure même pour rendre compte de son administration. Les plus doux proposérent de faire de très humbles remontrances à la Reine pour demander son éloignement. Vous ne doutez pas de l'abattement du Palais Royal à ce coup de foudre. La Reine envoya prier Monsieur d'agréer qu'elle lui menat Mr. le Cardinal. Il répondit qu'il apréhendoit qu'il n'y eût point de sureté pour lui. Elle offrit de venir seule au Palais d'Orléans, il s'en excusa avec respect, mais il s'en excusa. Il envoya une heure après faire défenses aux Maréchaux de France de reconnoitre d'autres ordres que les siens comme Lieutenant-Général de l'Etat, & au Prévôt des Marchands de ne faire prendre les armes que sous son autorité. Vous vous étonnerez sans doute de ce qu'après ces pas l'on ne fit pas celui de s'assurer des portes de Paris, pour empêcher la sortie du Roi. Madame, qui trembloit de peur de cette sortie, redoubla tous les jours ses efforts, mais ils ne servirent qu'à faire voir qu'un homme foible de son naturel n'est jamais fort en tout.

Le 4. Monsieur vint au Palais, & il assura la Compagnie d'une correspondance parfai-

faite, pour travailler ensemble au bien de l'Etat, à la liberté des Princes, & à l'éloignement du Cardinal. Comme Monsieur acheva de parler, les Gens du Roi qui entrérent, dirent que Mr. de Rhodes, Grand-Maitre des Cerémonies, demandoit à présenter une Lettre de Cachet du Roi. On balança un peu à lui donner audiance sur ce que Monsieur dit qu'étant Lieutenant-Général de l'Etat, il ne croyoit pas que dans une minorité l'on pût faire écrire le Roi au Parlement, sans sa participation. Cependant comme il ajouta qu'il étoit du sentiment de la recevoir, l'on fit entrer Mr. de Rhodes. On lut la Lettre: elle portoit ordre de séparer l'assemblée, d'aller par Deputez au plus grand nombre qu'il se pourroit au Palais Royal, pour y entendre les volontez du Roi. On résolut d'obéir, & d'y envoyer sur l'heure même des Députez, mais de ne point desemparer & d'attendre dans la Grand' Chambre les Députez. Je reçus, comme on se levoit pour aller auprès du feu, un billet de Madame de Lesdiguiéres, qui me mandoit que la veille Servien avoit concerté avec le Garde des Sceaux & avec le Premier-Président la piéce qui s'alloit jouer; qu'elle n'en avoit pu découvrir le détail; mais que la piéce étoit contre moi. Je dis à Monsieur ce que je venois d'aprendre. Il me répondit qu'il n'en doutoit point à l'égard du Premier-Président, qui ne vouloit la liberté de Mrs. les Princes que par la Cour: mais que si le vieux Pantalon (il apelloit ainsi le Garde des Sceaux de Châteauneuf, parcequ'il avoit toujours une jacquette fort courte & un petit chapeau) étoit capable de cette 1651.

1651. te folie & de cette perfidie tout ensemble; il mériteroit d'être pendu de l'autre côté du Mazarin. Il le méritoit donc, car il avoit été l'auteur de la comédie que vous allez voir.

Aussitot que les Députez furent arrivez au Palais Royal, Mr. le Premier-Président dit à la Reine que le Parlement étoit sensiblement affligé de voir que, nonobstant les paroles qu'il avoit plu à Sa Majesté de donner pour la liberté de Mrs. les Princes, l'on n'avoit point reçu la déclaration, que tout le Public attendoit de sa bonté & de sa promesse. La Reine répondit que le Maréchal de Grammont étoit parti pour faire sortir de la prison Mrs. les Princes, en prenant d'eux les suretez nécessaires pour l'Etat; (je vous parlerai tantot de ce voyage) que ce n'étoit pas sur ce sujet qu'elle les avoit mandez, mais sur un autre qui leur seroit expliqué par le Garde des Sceaux. Il fit semblant de l'expliquer, mais il parla si bas sous prétexte d'un rhume, que personne ne l'entendit, pour avoir lieu, à mon avis, de donner par écrit un sanglant manifeste contre moi, que Mr. du Plessis eut bien de la peine à lire: mais la Reine le soulageoit, en disant de tems en tems ce qui étoit sur le papier. En voici le contenu. „ Tous les raports que le Coadju-„ teur a faits au Parlement sont faux, & „ controuvez par lui; *il en a menti*, (voilà la „ seule parole que la Reine ajouta à l'écrit) „ c'est un méchant & dangereux esprit, qui „ donne de pernicieux conseils à Monsieur. „ Il veut perdre l'Etat, parcequ'on lui a re-„ fusé le Chapeau, & il s'est vanté publi-„ quement qu'il mettra le feu aux quatre

„ coins

„ coins du Royaume, & qu'il ſe tiendra au- 1651.
„ près avec cent mille hommes qui lui ſont
„ engagez pour caſſer la tête à ceux qui ſe
„ préſenteront pour l'éteindre ". L'expreſſion étoit un peu forte, & je vous aſſure que je n'avois rien dit qui en aprochat; mais elle étoit aſſez propre pour groſſir la nuée qu'on vouloit faire fondre ſur moi en la détournant de deſſus la tête du Mazarin. On voit le Parlement aſſemblé pour donner Arrêt en faveur de Mrs. les Princes; on voit Monſieur dans la Grand' Chambre déclaré perſonnellement contre le Mazarin; & l'on s'imagine que la diverſion qui étoit néceſſaire ſe rendroit poſſible par une nouveauté auſſi ſurprenante que ſeroit celle qui mettroit en quelque façon le Coadjuteur ſur la ſellette, en l'expoſant, ſans que le Parlement eût aucun lieu de ſe plaindre de la forme, à tous les brocards qu'il plairoit au moindre de la Compagnie de lui donner. On n'oublia rien de tout ce qui pouvoit inſpirer du reſpect pour l'attaque, & de tout ce qui pouvoit affoiblir la défenſe. L'écrit fut ſigné des quatre Sécretaires d'Etat; & afin d'avoir plus de lieu de pouvoir rendre inutile tout d'un coup ce que je dirois apparemment pour ma juſtification, l'on fit ſuivre de fort près les Députez par Mr. le Comte de Brienne, avec ordre de prier Monſieur de vouloir bien aller conférer avec la Reine, touchant le peu qui reſtoit pour conſommer l'affaire de Mrs. les Princes. Vous verrez par les ſuites que le Garde des Sceaux de Châteauneuf avoit inventé cet expédient, dans lequel il avoit deux fins: l'une étoit d'éloigner par de nouveaux incidens la déli-

 béra-

1651. bération qui alloit directement à la liberté des Princes: l'autre de tirer de la Cour une déclaration si publique contre mon Cardinalat, que la dignité même de la parole royale se trouvat engagée à mon exclusion. Voilà l'intérêt du Garde des Sceaux. Servien, qui porta cette proposition au Premier-Président, fut reçu à bras ouverts, parceque le Premier-Président, qui ne vouloit point que Mr. le Prince se trouvat uni avec Monsieur & avec les Frondeurs en sortant de prison, ne cherchoit qu'une occasion pour remettre sa liberté, qu'il tenoit infaillible de toutes les façons, à une conjoncture où il ne leur en eût pas l'obligation aussi pure & aussi entiére qu'il la leur auroit en celle-ci. Menardeau, à qui le dessein fut communiqué, poussa plus loin ses esperances & celles de la Cour; car Mr. de Lionne m'a dit depuis qu'il promit qu'il ouvriroit l'avis de donner, sur une plainte aussi authentique, commission au Procureur-Général d'informer contre moi; ce qui, ajouta-t-il, sera d'une grande utilité, soit en décréditant le Coadjuteur par une procédure qui le mettra *in reatu*, ou en changeant la carte à l'égard du Cardinal.

Les Députez revinrent entre onze heures & midi au Palais, où Monsieur avoit mangé un morceau à la buvette, afin de pouvoir achever la déibération ce jour-là. Le Premier-Président affecta de commencer sa relation par la lecture de l'écrit qui lui avoit été donné contre moi. Il crut qu'il surprendroit ainsi les esprits. Effectivement il réussit, au moins en ce point, & la surprise parut dans tous les visages. Quoique je fusse

aver-

averti, je ne l'étois pas du détail, & j'avoue 1651.
que la forme de la machine ne m'étoit pas venue dans l'esprit. Dès que je la vis, j'en connus & j'en conçus la conséquence; & je la sentis encore plus vivement quand j'entendis Mr. le Premier-Président qui, se tournant froidement à gauche, dit, *Votre avis, Mr. le Doyen?* Je ne doutai point que la partie ne fût faite, & je ne me trompois pas: mais Menardeau, qui devoit ouvrir la tranchée, eut peur d'une salve du côté de la salle. Il y trouva une si grande foule de peuple en entrant, tant d'acclamations à la Fronde, tant d'imprécations contre Mazarin, qu'il n'osa s'ouvrir, & qu'il se contenta de déplorer pathétiquement la division de l'Etat, & celle particuliérement qui paroissoit dans la Maison Royale. Je ne puis vous dire de quel avis furent tous les Conseillers de la Grand' Chambre; & je crois qu'eux-mêmes ne l'eussent pu dire, si on ne les en eût pressez à la fin de leurs discours. L'un fut du sentiment de faire des priéres de quarante heures; l'autre de prier Monsieur de prendre soin du public. Le bon homme Broussel oublia que l'assemblée avoit été résolue & indiquée pour y traiter de l'affaire des Princes, & il ne parla en général que contre les desordres de l'Etat. Ce n'étoit pas mon compte; car je n'ignorois pas que tant que la délibération ne se feroit point, elle pourroit toujours retomber sur ce qui ne me convenoit pas. La place dans laquelle j'opinois, qui étoit justement entre la Grand' Chambre & les Enquêtes, me donna le tems de faire mes reflexions, & de prendre mon parti, qui fut de traiter de sa-

1651. tire & de libelle l'écrit qui avoit été dressé contre moi par le Cardinal; de réveiller par quelque passage court, mais curieux, l'imagination des auditeurs, & de remettre ensuite la délibération dans son véritable sujet. Comme la mémoire ne me fournissoit rien dans l'Antiquité qui eût raport à mon dessein, je fis un * passage d'un Latin le plus pur & le plus aprochant des Anciens, qui fût en mon pouvoir, & je formai mon avis en ces termes.

„ Si le respect que j'ai pour Mrs. les Pré„ opinans ne me fermoit la bouche, je ne „ pourrois m'empêcher de me plaindre de ce „ qu'ils n'ont pas relevé l'indignité de cette pa„ perasse, qu'on vient de lire dans cette Compa„ gnie contre toutes les formes, & que l'on voit „ conçue dans les mêmes caractéres qui ont pro„ fané le sacré nom du Roi pour animer les té„ moins à brevet. Je pense qu'ils ont cru que „ ce libelle, qui n'est qu'une saillie de la fureur „ de M. le Cardinal Mazarin, étoit trop au des„ sous d'eux & de moi. Je n'y répondrai, Mes„ sieurs, pour m'accommoder à leurs sentimens, „ que par le passage d'un Ancien qui me vient „ dans l'esprit. *Dans les mauvais tems, je n'ai „ point abandonné la Ville; dans les bons, je n'ai „ point eu d'intérêt en vue; & dans les desespé„ rez, je n'ai rien craint.* Je demande par„ don à la Compagnie de la liberté que j'ai „ prise de sortir par ce peu de paroles du su„ jet de la délibération. Mon avis est de „ faire de très humbles remontrances au Roi, „ & de le supplier d'envoyer incessamment „ une

* Voyez M. Joly pag. 113. du Tome I.

„ une Lettre de Cachet pour obtenir la liberté 1651.
„ de Mrs. les Princes, & une Déclaration en
„ leur faveur; pour éloigner de sa Personne &
„ de ses Conseils le Cardinal Mazarin. Mon
„ sentiment est aussi, Messieurs, que la Com-
„ pagnie prenne la resolution dès aujourd'hui
„ de s'assembler Lundi, pour recevoir la ré-
„ ponse qu'il aura plu a Sa Majesté de faire à
„ Mrs. les Députez ".

Les Frondeurs applaudirent à mon opinion; le parti des Princes la reçut comme l'unique voye pour leur liberté; l'on opina avec chaleur, & mon avis passa tout d'une voix. J'assurerois au moins qu'il n'y en eut pas trois de contraires.

On chercha longtems mon passage, qui en Latin a toute autre grace qu'en François, & même beaucoup plus de force. Le Premier-Président, qui ne s'étonnoit de rien, parla de la nécessité de l'éloignement du Cardinal, selon toute la force de l'Arrêt, & avec autant de vigueur que s'il avoit été proposé par lui-même; mais habilement, finement, & d'une maniére qui lui donna même lieu de l'alléguer à Monsieur comme un motif d'accorder à la Reine l'entrevue qu'elle demandoit par Mr. de Brienne. Monsieur s'en excusant sur le peu de sureté qu'il y avoit pour lui, le Premier-Président insista & même avec larmes, & quand il vit Monsieur un peu ébranlé, il manda les Gens du Roi. Talon Avocat-Général fit une des plus belles actions, qui se soyent jamais faites en ce genre. Je n'ai jamais rien oui ni lu de plus éloquent; il accompagna ses paroles de tout ce qui leur put donner de la force; il invoqua les manes de Henri le Grand: il re-

1651. commanda la France en général à St. Louis, un genou en terre. Vous vous imaginez peut-être que vous auriez ri à ce spectacle; mais vous en eussiez été émue comme toute la Compagnie, qui s'émut si fortement, que j'en vis la clameur des Enquêtes commencer à s'affoiblir. Le Premier-Président, qui s'en aperçut comme moi, se voulut servir de l'occasion, & il proposa à Monsieur de prendre l'avis de la Compagnie. Je me souviens que Barillon vous racontoit un jour cet endroit. Comme je vis que Monsieur s'ébranloit, & commençoit même à dire qu'il feroit tout ce que le Parlement lui conseilleroit; je pris la parole & dis que le conseil que Monsieur demandoit, n'étoit pas s'il iroit ou s'il n'iroit pas au Palais Royal, puisqu'il s'étoit déja déclaré plus de vingt fois sur cela, mais qu'il vouloit seulement demander à la Compagnie la maniére dont elle jugeroit à propos qu'il s'excusat envers la Reine. Monsieur m'entendit bien; il comprit qu'il s'étoit trop avancé, il avoua mon explication, & Brienne fut renvoyé avec cette réponse: que Monsieur rendroit à la Reine ses très humbles devoirs, aussitot que les Princes seroient en liberté, & que le Cardinal Mazarin seroit éloigné de la Personne du Roi & de ses Conseils.

Nous apréhendions dans la vérité un coup de desespoir & de la Reine & du Mazarin, si Monsieur fût allé au Palais Royal; mais on eût pu trouver des tempéramens & des suretez, si nous n'eussions eu que cette considération. Nous craignions beaucoup davantage sa foiblesse, & avec d'autant plus de

de sujet que nous avions remarqué que les 1651.
délais du Cardinal pour ce qui regardoit la liberté de Mrs. les Princes, n'avoient d'autre fondement que l'espérance qu'il ne pouvoit perdre que la Reine regagneroit Monsieur, & c'étoit dans cette vue qu'il avoit fait partir le Maréchal de Grammont & Lionne pour le Havre-de-Grace, comme pour aller prendre avec les Princes les suretez nécessaires pour leur liberté. Monsieur crut par cette considération l'afaire si avancée, qu'il se laissa aller à envoyer avec eux Goulas Sécretaire de ses commandemens. Il s'y engagea dès le premier du mois avec le Maréchal de Grammont; & il en fut bien fâché le 2. au matin, parceque je lui en fis connoitre la conséquence, qui étoit de donner à croire au Parlement que l'intention du Cardinal fût sincére pour la liberté des Princes. Il se trouva par l'événement que j'avois bien jugé; car le Maréchal de Grammont, qui partit le même jour pour aller au Havre, & qui dit publiquement au Luxembourg que Mrs. les Princes avoient leur liberté & sans les Frondeurs, n'eut que le plaisir de leur rendre une visite. Il partit sans instruction; on promit de lui en envoyer. Quand on vit que Monsieur s'étoit retiré du panneau, on prit d'autres vues; & le pauvre Maréchal de Grammont, avec les meilleures intentions du monde, joua un des plus ridicules personnages qu'homme de sa qualité pouvoit jouer.

Vous allez voir dans peu une preuve convaincante, que toutes les démarches, ou plutot toutes les démonstrations que le Cardinal donnoit depuis quelque tems de vouloir

1651. loir la liberté des Princes, n'étoit que dans la vue de détacher Monsieur de leurs intérêts sous prétexte de le réunir à la Reine. Je vous ai déja dit que cette grande scêne des remontrances pour l'éloignement du Cardinal & du refus fait à Mr. de Brienne se passa le 4. de Février; elle ne fut pas la seule. Le vieux bon homme de la Vieuville, le Marquis de Sourdis, le Comte de Fiesque, Bethune & Montrésor se mirent dans la tête de faire une assemblée de Noblesse pour le rétablissement de leurs priviléges. Je m'y opposai fortement auprès de Monsieur, parceque j'étois persuadé qu'il n'y avoit rien de plus dangereux dans une faction que de mêler sans nécessité ce qui en a la figure. Je l'avois éprouvé plus d'une fois; & toutes les circonstances en devoient dissuader dans cette occasion. Nous avions Monsieur, nous avions le Parlement, nous avions l'Hôtel de Ville. Ce composé paroissoit faire le gros de l'Etat, tout ce qui n'étoit pas assemblée légitime le *déparoit*. Il falut céder à leurs desirs, auxquels je me rendis toutefois beaucoup moins qu'à la fantaisie d'Anneri, à qui j'avois l'obligation que vous avez vue ci-dessus. Il étoit Sécretaire de cette assemblée, mais il en étoit aussi beaucoup plus le fanatique. Cette assemblée, qui se tint ce jour-là à l'hôtel de la Vieuville, donna une grande terreur au Palais Royal, où l'on fit monter six Compagnies des Gardes. Monsieur s'en fâcha, il envoya en qualité de Lieutenant-Général de l'Etat commander à M. d'Epernon Colonel de l'Infanterie & à M. de Schomberg Colonel des Suisses de ne recevoir ordre que de lui. Ils répondirent

respectueusement, mais en gens qui étoient à la 1651.
Reine.

Le 5. l'assemblée de la Noblesse se tint chez Mr. de Nemours.

Le 6. les Chambres étant assemblées, & Monsieur ayant pris sa place au Parlement, les Gens du Roi entrérent, & ils dirent à la Compagnie, qu'ayant été demander audiance à la Reine pour les remontrances, elle leur avoit répondu qu'elle souhaittoit plus que personne la délivrance de Mrs. les Princes, mais qu'il étoit juste de chercher les suretez pour l'Etat: que pour ce qui étoit de Mr. le Cardinal, elle le retiendroit dans ses Conseils tant qu'elle le jugeroit utile au service du Roi; & qu'il n'apartenoit pas au Parlement de prendre connoissance de quel Ministre elle se servoit.

Le Premier-Président essuya toutes les *bourrades* qu'on se peut figurer, pour n'avoir pas fait plus d'instances. On voulut l'obliger d'envoyer demander l'audiance pour l'après-dinée. Tout le délai qu'il put obtenir, ne fut que jusques au lendemain. Monsieur ayant dit que les Maréchaux de France étoient dépendans du Cardinal, l'on donna Arrêt sur l'heure, par lequel il fut ordonné de n'obéir qu'à Monsieur.

Comme j'étois le soir chez moi, Mrs. de Guimené & de Bethune y entrérent, & me dirent que le Cardinal s'étoit sauvé lui troisiéme; qu'il étoit sorti de Paris en habit déguisé, & que le Palais Royal étoit dans une consternation effroyable. Je voulois monter en carosse sur cette nouvelle, pour aller trouver Monsieur, mais ils me priérent d'entrer dans un petit cabinet où ils me pussent parler

1651. ler en particulier. Voici le secret. Chandenier Capitaine des Gardes en quartier étoit dans le carosse du Prince de Guimené, & vouloit me dire un mot, mais il ne vouloit être vu d'aucun de mes domestiques. Je connoissois pour peu sages les deux hommes qui me parloient, mais je les crus fous à lier, & à mener aux petites maisons, quand ils me nommérent Chandenier. Je ne l'avois point vu depuis le collége, & encore depuis les premiéres années du collége, où nous n'avions que neuf ou dix ans l'un & l'autre. Nous ne nous étions jamais rendu visite. Il avoit été fort attaché au Cardinal de Richelieu, dans la maison duquel j'avois été bien éloigné d'avoir aucune habitude. Il étoit Capitaine des Gardes en quartier, je servois le mien dans la Fronde. Je le vois à ma porte le propre jour que la Fronde ôte de force au Roi son Premier-Ministre; je le vois dans ma chambre. Il me demande d'abord si je ne suis pas serviteur du Roi. Je vous confesse que j'eusse eu bien peur, si je n'eusse été assuré que j'avois un bon Corps de Garde dans ma cour, & bon nombre de gens fort braves & fort fidéles dans mon antichambre. Comme j'eus répondu à Chandenier que j'étois au Roi comme lui, il me sauta au colet & me dit: " Et moi je suis au Roi comme vous; " mais comme vous êtes aussi contre Mazarin pour la cabale, cela s'entend, *ajouta-t-il*, car au poste où je suis je ne voudrois " pas lui faire du mal autrement ". Ensuite il me demanda mon amitié; il me dit qu'il n'étoit pas aussi mal auprès de la Reine qu'on le croyoit; qu'il trouveroit bien dans sa place des

des momens à donner de bonnes bottes au * 1651.
Sicilien. Il revint une autre fois chez moi avec les mêmes gens entre minuit & une heure. Il y vint pour la troisiéme fois avec le Grand-Prévôt, qui, à mon avis, ne faisoit ce pas que de concert avec la Cour, quoiqu'il fît profession d'amitié avec moi depuis assez longtems. La Reine eut avis de tout ceci, & de quelque maniére que cet avis lui en soit venu, il est constant qu'elle l'eut, & il ne l'est pas moins qu'il ne se pouvoit pas qu'elle ne l'eût : le Prince de Guimené & Bethune étant les deux hommes du Royaume les moins secrets. J'en avertis Chandenier en leur présence dès la premiére visite. Il eut commandement de se retirer chez lui en Poitou. Voilà toute l'intrigue que j'eus avec lui; vous en verrez la suite en son tems.

Aussitot que Chandenier fut sorti de chez moi, j'allai chez Monsieur, que je trouvai environné d'une troupe de Courtisans qui aplaudissoient au triomphe. Monsieur, qui ne me vit pas assez content à son gré, me dit qu'il gageroit que j'aprèhendois que le Roi ne s'en allat. Je le lui avouai. Il se moqua de moi; il m'assura que si le Cardinal avoit eu cette pensée, il l'auroit exécutée en l'emmenant avec lui. Je lui répondis qu'il sembloit que depuis quelque tems la tête tournat au Cardinal, & qu'à tout hazard il seroit bon d'y prendre garde; parcequ'avec ces sortes de gens les contretems sont toujours à craindre. Tout ce que je pus obtenir de Monsieur, fut que je disse com-

* Le Cardinal Mazarin.

1651. comme de moi-même à Chamboy, qui étoit mon ami, & qui commandoit la Compagnie des Gendarmes de Mr. de Longueville, de faire quelque patrouille sans éclat dans le quartier du Palais Royal. Chamboy avoit fait couler dans Paris 50. ou 60. hommes de ses Gendarmes de concert avec moi, depuis que j'avois traité avec les Princes. Comme je faisois chercher Chamboy, Monsieur me rapella, & me defendit expressément de faire faire cette patrouille. L'entêtement qu'il avoit sur ce point étoit inconcevable, & ce n'est pas la seule occasion où j'ai observé, que *la plupart des hommes ne font les grands maux que par les scrupules qu'ils ont des moindres.* Monsieur craignoit au dernier point la guerre civile, qu'il eût faite par nécessité, si le Roi fût sorti. Il se faisoit un crime de la seule pensée de l'empêcher.

On raisonna beaucoup sur l'évasion du Cardinal, chacun y voulant chercher des motifs à sa mode. Je suis persuade que la frayeur en fut l'unique cause, & qu'il ne se put donner à lui même le tems qu'il eût fallu pour emmener le Roi & la Reine. Vous verrez dans la suite qu'il ne tint pas à lui de les tirer de Paris bientot après; & aparemment le dessein en étoit formé avant qu'il s'en allat. Je n'ai jamais pu comprendre ce qui le put obliger à ne l'exécuter pas dans une occasion, où il avoit à toutes les heures du monde sujet de craindre que l'on ne s'y opposat.

Le 17. le Parlement s'assembla, & ordonna, Monsieur y assistant, que très humbles remercimens seroient faits à la Reine pour l'éloignement du Cardinal, & qu'elle seroit aussi

aussi supliée de faire expédier une Lettre de 1651.
Cachet pour faire sortir les Princes, & d'envoyer une * Déclaration par laquelle les Etrangers fussent à jamais exclus du Conseil du Roi. Le Premier-Président s'étant acquitté de cette commission sur les 4. heures du soir, la Reine lui dit qu'elle ne pouvoit faire des réponses, qu'elle n'eût conféré avec Mr. le Duc d'Orléans, auquel on envoya pour cet effet le Garde des Sceaux, le Marechal de Villeroi & le Tellier. Il leur répondit qu'il ne pouvoit aller au Palais Royal, que Mrs. les Princes ne fussent en liberté, & que le Cardinal ne fût encore plus éloigné de la Cour.

Le 18. le Premier-Président ayant fait son raport au Parlement de ce que la Reine avoit dit, Monsieur expliqua à la Compagnie les raisons de sa conduite à l'égard de l'entrevue que l'on demandoit. Il fit remarquer que le Cardinal n'étoit qu'à St. Germain, d'où il gouvernoit encore le Royaume; que son Neveu & ses Nieces étoient au Palais Royal; & il proposa que l'on suppliat très humblement la Reine de s'expliquer, si cet éloignement étoit pour toujours & sans retour. On ne peut s'imaginer jusques où alla l'emportement de la Compagnie ce jour-là. Il y eut des voix à ordonner qu'il n'y auroit plus de Favoris en France. Je ne croirois pas, si je ne l'avois oui, que l'extravagance des hommes eût pu se porter jusqu'à cette extrêmité. On passa enfin à l'avis de Monsieur, qui fut de faire expliquer la Reine sur la qualité de l'éloignement du Mazarin, & de

* Voyez les Mémoires de Joly Tome I. page 116.

1651. de presser la Lettre de Cachet pour la liberté des Princes.

Ce même jour la Reine assembla dans le Palais Royal Mrs. de Vendôme, de Nemours, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de l'Islebonne, d'Epernon, de Candale, d'Etrées, de l'Hôpital, de Villeroi, du Plessis-Praslin, d'Hoquincourt, de Grancei, & elle envoya par leur avis Mrs. de Vendôme, d'Elbeuf, & d'Epernon prier Monsieur de revenir prendre sa place au Conseil, & lui dire que, si pourtant il ne le jugeoit pas à propos, elle lui envoyeroit le Garde des Sceaux pour concerter avec lui ce qui seroit nécessaire pour l'affaire des Princes. Monsieur accepta la seconde proposition, & s'excusa de la premiére en termes fort respectueux; mais il traita fort mal * Mr. d'Elbeuf, qui le vouloit un peu trop presser d'aller au Palais Royal. Ces Messieurs dirent à Monsieur que la Reine leur avoit aussi commandé de l'assurer que l'éloignement du Cardinal étoit pour toujours. Vous verrez bientot que, si Monsieur se fût mis ce jour-là entre les mains de la Reine, il y a grand lieu de croire qu'elle fût sortie de Paris, & qu'elle l'eût emmené.

Le 19. Monsieur ayant dit au Parlement ce que la Reine lui avoit mandé touchant l'éloignement du Cardinal, & les Gens du Roi ayant ajouté que la Reine leur avoit donné ordre de porter la même parole à la Compagnie, l'on donna Arrêt par lequel il fut dit que, vû la Déclaration de la Reine, le Cardinal Mazarin sortiroit dans 15. jours du Ro-

* Il le traita *de Mazarin fiéffé*, & lui dit d'autres duretez. Voyez *Mémoires de Joly* Tome I. p. 117.

Royaume & de toutes les terres de l'obéissance du Roi avec tous ses parens & ses domestiques étrangers ; à faute de quoi il seroit procédé extraordinairement contre eux, & permis aux Communes & à tous autres de leur courir sus. J'eus un violent soupçon, au sortir du Palais, que l'on n'emmenât le Roi ce jour-là, parceque l'Abbé Charrier, à qui le Grand-Prevôt faisoit croire plus de la moitié de ce qu'il vouloit, me vint trouver tout échauffé, pour m'assurer que Madame de Chevreuse & le Garde des Sceaux me jouoient, & ne me disoient pas tous les secrets ; s'ils ne m'avoient fait confidence du tour qu'ils avoient fait au Cardinal : qu'il savoit de science certaine & de bon lieu que c'étoient eux qui lui avoient persuadé de sortir de Paris, sur la parole qu'ils lui avoient donnée de le servir ensuite pour son rétablissement, & d'apuyer dans l'esprit de Monsieur les instances de la Reine, à laquelle il ne pouvoit jamais résister en présence. L'Abbé Charrier accompagna cet avis de toutes les circonstances que j'ai trouvé depuis répandues dans le monde, & qui eussent fait croire (au moins à tous ceux qui croyent que tout ce qui leur paroit le plus fin est le plus vrai) que l'évasion du Mazarin étoit un grand coup de politique ménagé par Madame de Chevreuse & par le Garde des Sceaux, & pour perdre le Cardinal par lui-même. Les misérables Gazetiers de ce tems-là ont forgé là dessus des *Contes de peau d'Ane*, plus ridicules que ceux que l'on fait aux enfans. Je m'en moquai dès l'heure même, parceque j'avois vu & l'un & l'autre fort embarassez, quand ils aprirent que 1651.

1651. le Cardinal étoit parti, dans la crainte que le Roi ne le suivît bientot. Mais comme je croyois avoir remarqué plus d'une fois que la Cour se servoit du Grand-Prévôt pour me faire insinuer de certaines choses, j'observai soigneusement les circonstances, & il me parut que beaucoup de celles que l'Abbé Charrier me marquoit, & qu'il m'avoua tenir du Grand-Prévôt, tendoient à me laisser voir que le Mazarin s'en alloit paisiblement hors du Royaume attendre avec sureté l'effet des grandes promesses du Garde des Sceaux & de Madame de Chevreuse. Le bruit de ce grand coup d'Etat a été si universel, qu'il faut à mon avis qu'il ait été semé pour plus d'une fin, & je suis persuadé que l'on fut bien aise de s'en servir pour m'ôter de la pensée qu'on eût eu dessein de sortir de Paris le jour que l'on faisoit effectivement état d'en sortir. Ce qui augmenta fort mon soupçon est que la Reine, qui avoit toujours donné des délais, s'étoit relâchée tout à coup, & avoit offert d'envoyer le Garde des Sceaux à Monsieur, & de terminer l'affaire des Princes. Je dis à Monsieur toutes mes conjectures, & je le suppliai d'y faire réflexion. Je le pressai, je l'importunai. Le Garde des Sceaux, qui vint sur le soir régler avec lui les ordres qu'on promettoit d'envoyer dès le lendemain pour la liberté des Princes, l'assura pleinement. Je ne pus rien gagner sur lui, & je m'en revins chez moi, très persuadé que nous aurions bientot quelque scène nouvelle. Je m'étois presque endormi, quand un Gentilhomme ordinaire de Monsieur tira le rideau de mon lit, & me dit que S. A. R. me demandoit. J'eus la curiosité d'en savoir la cau-

cause, & tout ce qu'il m'en put aprendre 1651.
fut, que Mademoiselle de Chevreuse étoit venue éveiller Monsieur. Comme je m'habillois, un Page m'aporta un billet d'elle : il n'y avoit que ces mots : *Venez en diligence au Luxembourg, & prenez garde à vous par les chemins.* Je trouvai Mademoiselle de Chevreuse assise sur un coffre dans sa chambre. Elle me dit que Madame sa mére, qui s'étoit trouvée mal, l'avoit envoyée à Monsieur pour lui faire savoir que le Roi étoit sur le point de sortir de Paris, qu'il s'étoit couché à l'ordinaire, & qu'il venoit de se relever, & qu'il étoit même déja tout botté. Véritablement l'avis ne venoit pas d'assez bon lieu. Le Maréchal d'Aumont, Capitaine des Gardes en quartier, le faisoit donner sous main & de concert avec le Maréchal d'Albret, par la seule vue de ne pas rejetter le Royaume dans une confusion aussi effroyable que celle qu'il prévoyoit. Le Maréchal de Villeroi avoit fait donner au même instant le même avis par le Garde des Sceaux. Mademoiselle de Chevreuse ajouta qu'elle croyoit que nous aurions bien de la peine à faire prendre une bonne résolution à Monsieur, parceque la premiére parole qu'il lui avoit dite lorsqu'elle l'avoit éveillé, étoit: *Envoyez querir le Coadjuteur ; toutefois qu'y a-t-il à faire ?*

Nous entrames dans la chambre de Madame où Monsieur étoit couché avec elle. Il me dit d'abord : *Vous l'aviez bien dit, que ferons nous ?* „ Il n'y a qu'un parti, *lui répondis-je*, „ c'est de se saisir des portes de Paris. Le mo„ yen à l'heure qu'il est, *reprit-il" !* Les hommes en cet état ne parlent que par monosillabes. Je me souviens que je le fis remar-

1651. quer à Mademoiselle de Chevreuse. Elle fit des merveilles, Madame se surpassa. On ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur; & tout ce que l'on en put tirer fut, qu'il envoyeroit des Touches, Capitaine de ses Suisses, chez la Reine, pour la suplier de faire réflexion sur les suites d'une action de cette nature. Cela suffira, disoit Monsieur; car quand la Reine verra que sa résolution est pénétrée, elle n'aura garde de s'exposer à l'entreprendre. Madame voyant que cet expédient, n'étant pas accompagné, seroit capable de tout perdre, & que pourtant Monsieur ne pouvoit se résoudre à donner aucun ordre, me commanda de lui aporter une écritoire qui étoit sur la table de son cabinet, & elle écrivit ces paroles dans une grande feuille de papier.

Il est ordonné à Mr. le Coadjuteur de faire prendre les armes, & d'empêcher que les Créatures du Cardinal Mazarin, condamné par le Parlement, ne fassent sortir le Roi de Paris.

MARGUERITE DE LORRAINE.

Monsieur ayant voulu voir cette dépêche, l'arracha des mains de Madame: mais il ne put l'empêcher de dire à Mademoiselle de Chevreuse, *Je te prie, ma chére Niéce, de dire au Coadjuteur qu'il fasse ce qu'il faut, & je lui répons demain de Monsieur, quoi qu'il dise aujourd'hui.* Monsieur me cria, comme je sortois de la chambre; *Au moins, Monsieur le Coadjuteur, vous connoissez le Parlement, je ne veux point absolument me brouiller avec lui.* Mademoiselle de Chevreuse tira la porte en disant: *Je vous défie de vous brouil-*

brouiller autant avec lui que vous l'êtes avec 1651.
moi.

Vous jugez aisément de l'état où je me trouvai ; mais je crois que vous ne doutez pas du parti que je pris. Le choix au moins n'en étoit point embarassant, quoique l'événement fût bien délicat. J'écrivis à Mr. de Beaufort ce qui se passoit, & je le priai de se rendre en toute diligence à l'hôtel de Montbazon. Mademoiselle de Chevreuse alla éveiller le Maréchal de la Motte, qui monta à cheval en même tems avec tout ce qu'il put amasser de gens attachez à Mrs. les Princes. Je sais bien que Langues & Coligni furent de cette troupe. Mr. de Montmorenci porta ordre de ma part à l'Epinai de faire prendre les armes à la Compagnie dont il étoit Lieutenant ; ce qu'ils firent. Il se saisit de la porte de Richelieu. Martineau ne s'étant pas trouvé à son logis, sa femme, qui étoit sœur de Madame de Pomereux, se jetta en juppe dans la rue, fit battre le tambour, & cette Compagnie se posta à la rue St. Honoré.

Des Touches exécuta dans ces entrefaites sa commission ; il trouva le Roi dans le lit, (car il s'y étoit remis) & la Reine en pleurs. Elle le chargea de dire à Monsieur qu'elle n'avoit jamais pensé à enlever le Roi, & que c'étoit une piéce de ma façon. Le reste de la nuit l'on régla les Gardes. Mrs. de Beaufort & de la Motte se chargérent des patrouilles de Cavalerie. Enfin on s'assura, comme il étoit nécessaire dans cette occasion.

Je retournai chez Monsieur pour lui rendre compte du succès. Il en fut très aise

 dans

1651. dans le fond ; mais il n'osa toutefois s'en expliquer, parcequ'il vouloit aprendre ce que le Parlement en penseroit. Selon ce qu'il en disoit lui-même, je connus clairement que je courois risque d'être desavoué, si le Parlement grondoit ; & vous observerez, s'il vous plait, qu'il n'y avoit guéres de matiére plus propre à le faire gronder, puisqu'il n'y en a point qui soit plus contraire aux formes du Palais que celles où il se traite d'investir le Palais Royal. J'étois très persuadé, comme je le suis encore, qu'elle étoit bien rectifiée & même sanctifiée par la circonstance ; car il est constant que la sortie du Roi pouvoit être la perte de l'Etat. Mais je connoissois le Parlement, & je savois que le bien qui n'est pas dans les formes, y est toujours criminel à l'égard des particuliers. Je vous confesse que c'est une des rencontres de ma vie où je me suis trouvé le plus embarassé. Je ne pouvois pas douter que les Gens du Roi n'éclatassent le lendemain avec fureur contre cette action ; je ne pouvois pas ignorer que le Premier-President ne tonnat ; j'étois très assuré que Longueil, qui, depuis que son frére étoit devenu Surintendant des Finances, avoit renoncé à la Fronde, ne m'épargneroit pas, par ses sousmains, que je connoissois pour être encore plus dangereuses que les déclamations des autres.

Ma premiére pensée fut d'aller dès les sept heures du matin chez Monsieur le presser de se lever, ce qui étoit une affaire, & d'aller au Palais, ce qui en étoit une autre. Caumartin ne fut pas de cet avis, & il me dit pour raison que l'affaire dont il s'agissoit n'étoit

n'étoit pas de la nature de celles où il suffit 1651.
d'être avoué. Je l'entendis d'abord, & j'entrai dans sa pensée; je compris qu'il y auroit trop d'inconvéniens à faire seulement soupçonner que la chose n'avoit pas été exécutee par les ordres positifs de Monsieur, & que la moindre résistance qu'il feroit à se trouver à l'assemblee, feroit naturellement ce mauvais effet. Je pris la résolution de ne point proposer à Monsieur d'y aller, mais de me conduire toutefois d'une maniére qui l'obligeat d'y venir; & le moyen que je pris pou. cela fut, que nous nous y trouvassions Mrs. de Beaufort, de la Mothe & moi fort accompagnez; que nous nous y fissions faire de grandes acclamations par le peuple; qu'une partie des Officiers & des Colonels dépendans de nous se partageat; que les uns vinssent au Palais pour y rendre le concours plus grand; que les autres fussent chez Monsieur comme pour lui offrir leurs services dans une conjoncture aussi périlleuse pour la Ville, qu'auroit été la sortie du Roi; & que Mr. de Nemours s'y trouvat en même tems avec Mrs. de Coligni, de Langues, de Tavannes & les autres du parti des Princes, qui lui dissent que c'étoit à ce coup que Mrs. ses Cousins lui devoient leur liberté, & qu'ils le suplioient d'aller consommer son ouvrage au Palais. Mr. de Nemours ne put faire ce compliment à Monsieur qu'à huit heures, parcequ'il avoit commandé à ses gens de ne point l'éveiller plutot, sans doute pour se donner le tems de voir ce que la matinée produiroit. Nous étions cependant au Palais dès les sept heures, & nous observames que le Premier-Président gardoit la même condui-
 te,

1651. te, car il n'assembloit point les Chambres; aparemment pour voir les démarches de Monsieur. Il étoit à sa place dans la Grand' Chambre, jugeant les affaires ordinaires, mais il montroit par son visage & par ses maniéres qu'il avoit de plus grandes pensées dans l'esprit. La tristesse paroissoit dans ses yeux, mais cette sorte de tristesse qui touche & qui émeut, parcequ'elle n'a rien de l'abbatement. Monsieur arriva enfin, mais bien tard & après neuf heures sonnées, Mr. de Nemours ayant eu toutes les peines du monde à l'ébranler. Il dit en arrivant à la Compagnie qu'il avoit conféré la veille avec le Garde des Sceaux, & que les Lettres de Cachet pour la liberté des Princes seroient expédiées dans deux heures, & partiroient incessamment. Le Premier-Président prit ensuite la parole, & dit avec un profond soupir: *Mr. le Prince est en liberté, & le Roi, le Roi notre maitre est prisonnier.* Monsieur qui n'avoit point de peur, parcequ'il avoit reçu plus d'acclamations dans les rues & dans la salle du Palais qu'il n'en avoit jamais eu, & à qui Coulon avoit dit à l'oreille que l'escopeterie des Enquêtes ne seroit pas moins forte; Monsieur, dis-je, lui répartit: *Le Roi étoit prisonnier entre les mains du Mazarin, mais, Dieu merci, il ne l'est plus.* Les Enquêtes répondirent comme par un Echo, *il ne l'est plus, il ne l'est plus.* Monsieur, qui parloit toujours bien en public, fit un petit narré de ce qui s'étoit passé la nuit, délicat, mais suffisant pour autoriser ce qui s'étoit fait; & le Premier-Président ne répondit que par une invective assez aigre qu'il fit contre ceux qui avoient suposé que la Reine

Reine eût une aussi mauvaise intention ; qu'il n'y avoit rien de plus faux, & tout le reste. Je ne répondis que par un souris. Vous pouvez croire que Monsieur ne nomma pas ses Auteurs, mais il marqua en général au Premier-Président qu'il en savoit plus que lui. 1651.

La Reine envoya querir dès l'après-dinée les Gens du Roi & ceux de l'Hôtel de Ville, pour leur dire qu'elle n'avoit jamais eu cette pensée, & pour leur commander de faire même garder les portes de la Ville, afin d'en effacer l'opinion de l'esprit des peuples. Elle fut exactement obéie. Cela se passa le 10. Février.

Le 11. Mr. de la Vrilliére Sécretaire d'Etat partit avec toutes les expéditions nécessaires pour faire sortir Mrs. les Princes.

Le 13. le Cardinal, qui ne s'éloigna des environs de Paris que depuis qu'il eut apris qu'on y avoit pris les armes, se rendit au Havre de Grace où il fit toutes les * bassesses imaginables à Mr. le Prince, qui le traita avec beaucoup de hauteur, & qui ne lui fit pas le moindre remerciment de la liberté qu'il lui donna après avoir diné avec lui. Je n'ai jamais pu comprendre cette démarche du Cardinal, qui m'a paru des plus ridicules de notre tems dans toutes ses circonstances.

Le 15. on eut la nouvelle à Paris de la sortie de Mrs. les Princes. Monsieur alla voir la Reine. On ne parla de rien, & la conversation fut courte.

Le

* Il pleura, il pria, il embrassa les genoux de Mr. le Prince. Voyez *Mémoires de Joly* Tome prem. p. 120.

1651. Le 16. Mrs. les Princes arrivérent. Monsieur alla au devant d'eux jusques à mi-chemin de St. Denis. Il les prit dans son carosse, où nous étions aussi Mr. de Beaufort & moi. Ils allérent descendre au Palais Royal, où la conférence ne fut pas plus échaufée, ni plus longue que celle de la veille. Mr. de Beaufort demeura, tant qu'ils furent chez la Reine, du côté de la porte S. Honoré, & j'allai entendre Complies aux Péres de l'Oratoire. Le Maréchal de la Mothe ne quita pas le derriére du Palais Royal. Mrs. les Princes nous reprirent à la Croix du Tiroir, & nous soupames chez Monsieur, où la santé du Roi fut bue avec le refrain, *point de Mazarin*. Le pauvre Maréchal de Grammont & Mr. d'Amville furent forcez à faire comme les autres.

Le 17. Monsieur mena Mrs. les Princes au Parlement; &, ce qui est remarquable, le même peuple qui avoit fait treize mois auparavant des feux de joye pour leur emprisonnement, en fit tous ces derniers jours pour leur liberté.

Le 20. la Déclaration que l'on avoit demandée au Roi contre le Cardinal, fut aportée au Parlement pour y être enregiftrée, & elle fut renvoyée avec fureur, parceque la cause de son éloignement étoit couverte & ornée de tant d'éloges, qu'elle étoit proprement un panégirique. Comme cette Déclaration portoit que tous Etrangers seroient exclus des Conseils, le bon homme Broussel qui alloit toujours plus loin que les autres, ajouta dans son opinion, *& tous les Cardinaux, parcequ'ils font serment au Pape.* Le Premier-Président, s'imaginant qu'il me feroit un

un grand déplaisir, admira le bon sens de Broussel, & aprouva son sentiment. Il étoit fort tard, l'on vouloit diner, la plupart n'y firent point de réflexion; & comme tout ce qui se disoit & se faisoit en ce tems-là contre le Mazarin directement ou indirectement, étoit si naturel qu'il n'eût pas été judicieux de s'y imaginer du mistére, je crois que je n'y eusse pas pris garde, non plus que les autres, si Mr. de Châlons, qui avoit pris ce jour là sa place au Parlement, ne m'eût dit que lorsque Broussel eut proposé l'exclusion des Cardinaux François, & que le Parlement eut témoigné par des voix confuses de l'aprouver; Mr. le Prince avoit fait paroitre beaucoup de joye, & s'étoit écrié, *Voilà un bel écho!* Il faut que je vous fasse ici mon panégirique. Je pouvois être un peu piqué de ce que dès le lendemain d'un traité par lequel Monsieur déclaroit qu'il pensoit à me faire Cardinal, Mr. le Prince apuyoit une proposition qui alloit directement à la diminution de cette dignité. La vérité est que Mr. le Prince n'y avoit aucune part; qu'elle se fit naturellement, & ne fut apuyée que parceque rien de tout ce qui s'avançoit contre le Mazarin ne pouvoit être desaprouvé. Mais j'eus lieu de croire en ce tems-là qu'il y avoit eu du concert; que Longueil avoit fait donner dans le panneau le bon homme Broussel; que tous les gens marquez pour être serviteurs de Mrs. les Princes y avoient donné avec chaleur; & j'eus encore autant de lieu d'espérer que j'en ferois évanouir la tentative, quand les Frondeurs, qui s'aperçurent que le Premier-Président se vouloit servir contre moi en particulier de 1651.
la

1651. la chaleur que le Corps avoit contre le général, m'offrirent de tourner tout court, de faire expliquer l'Arrêt, & d'éclater d'une maniére qui eût assurément obligé Mr. le Prince à faire changer de ton à ceux de son parti. Il y eut dans le même tems une autre occasion qui, s'il m'eût plu, m'auroit encore donné un moyen bien plus sûr & plus fort de brouiller les cartes, & d'embarrasser le théâtre d'une façon qui n'eût pas permis au Premier-Président de s'égayer à mes dépens. Je vous ai déja parlé de l'assemblée de la Noblesse. La Cour qui est toujours disposée à croire le pire, étoit persuadée, quoiqu'à faux, comme je vous l'ai déja dit, que cette assemblée étoit de mon invention, & que j'y faisois un grand fond. Elle crut par cette raison qu'elle fraperoit un grand coup contre moi en la dissipant; & sur ce principe qui étoit faux, elle faillit à se faire deux préjudices les plus réels & les plus effectifs que ses ennemis les plus mortels lui eussent pu procurer. Pour obliger le Parlement, qui craint naturellement les Etats, à donner des Arrêts contre cette assemblée de la Noblesse, elle envoya le Maréchal de l'Hôpital à cette assemblée lui dire qu'elle n'avoit qu'à se séparer, parceque le Roi lui donnoit sa foi & sa parole de faire tenir les Etats-Généraux le 1. d'Octobre. Je sais bien qu'on n'avoit pas le dessein de l'exécuter, mais je n'ignore pas aussi que si Monsieur & Mr. le Prince se fussent unis ensemble pour le faire exécuter, comme il étoit dans le fond de leur intérêt, il se fût trouvé par l'événement que les Ministres se fussent attirez sans néceſſité pour une baga-

tel-

telle, celui de tous les inconvéniens qu'ils 1651.
ont toujours apréhendé le plus. L'autre, qu'ils hazardérent par cette conduite, fut qu'il ne tint presque à rien que Monsieur ne prît la protection de cette assemblée malgré moi; & s'il l'eût fait dès le commencement, comme je le vis sur le point de le faire, la Reine, contre son intérêt & son intention qui conspiroient ensemble à diviser Monsieur d'avec le Prince, les eût unis davantage par un éclat, qui étant fait dès les premiers jours de la liberté, eût entrainé de nécessité le Délivré dans le parti du Libérateur. Le tems donne des prétextes, il donne même quelquefois des raisons qui sont des maniéres de dispenses pour les bienfaits; & il n'est jamais sage dans la nouveauté d'en presser la méconnoissance.

La * Vieuville & de † Sourdis, secondez par Montrésor qui depuis la disgrace de la Riviére avoit repris assez de créance auprès de Monsieur, le piquérent un jour si vivement sur l'ingratitude que le Parlement lui témoignoit, en s'opiniâtrant à vouloir dissiper une assemblée qui s'étoit formée sous son autorité, qu'il leur promit que s'ils continuoient le lendemain, il declareroit à la Compagnie qu'il s'en alloit aux Cordeliers, où l'assemblée se tenoit, & se mettroit à sa tête pour recevoir les Huissiers du Par-

* La Vieuville, dont il est parlé ici, c'est Charles, Duc de la Vieuville, Gouverneur du Poitou, Lieutenant-Géneral en Champagne, &c. mort en 1689. âgé de 73. ans.

† Charles d'Escoubleau, Marquis de Sourdis, mort en 1666.

1651. Parlement qui feroient assez hardis pour lui venir signifier son Arrêt. Vous remarquerez, s'il vous plait, que depuis le jour que le Palais Royal fut investi, Monsieur étoit si persuadé de son pouvoir sur le peuple, qu'il n'avoit plus aucune frayeur du Parlement. Mr. de Beaufort, qui entra dans le tems de cette conversation, l'anima encore si fort, qu'il se fâcha contre moi-même avec aigreur, & me reprocha que j'avois contribué à soufrir que l'on insistat à la Declaration contre les Cardinaux François; qu'il savoit bien que je ne m'en souciois pas, parceque ce ne seroit qu'une chanson, & même très impertinente & très ridicule, toutes les fois qu'il plairoit à la Cour; mais que je devois songer à sa gloire qui étoit trop intéressée à soufrir que les Mazarins, c'est-à dire, ceux qui avoient fait leurs efforts pour soutenir ce Ministre dans le Parlement, se vangeassent de ceux qui l'avoient servi pour le detruire, en quittant sa personne pour attaquer sa dignité en vue d'un homme, en qui lui Monsieur la vouloit faire tomber. Mr. de Beaufort, outré de ce que le Président * Perrault, Intendant de Mr. le Prince, avoit dit la veille dans la buvette de la Chambre des Comptes qu'ils s'oposeroit au nom de son Maitre à l'enregistrement de ses provisions de l'Amirauté, Mr. de Beaufort, dis-je, n'oublia rien pour l'enflammer, & pour lui mettre dans l'esprit qu'il ne falloit pas laisser passer ces deux occasions sans éprouver ce que l'on devoit attendre de Mr. le Prince, dont tous les

* Président en la Chambre des Comptes, Intendant de la Maison de M. le Prince.

les partiſans paroiſſoient en l'un & en l'autre s'unir beaucoup avec ceux de la Cour. 1651.

Vous voyez que j'avois beau jeu, & d'autant plus que je pouvois preſque être d'un ſentiment contraire, ſans me brouiller en quelque façon avec tous les autres amis que j'avois dans le Corps de la Nobleſſe. Je ne balançai pas un moment, parceque je réſolus de me ſacrifier à mon devoir, & de ne pas corrompre la ſatisfaction que je trouvois dans moi-même à avoir contribué, autant que j'avois fait, & à l'éloignement du Cardinal & à la liberté de Mrs. les Princes, deux ouvrages extrêmement agréables au public; de ne la pas corrompre, dis-je, par des intrigues nouvelles & par des ſubdiviſions de parti, qui d'un côté m'éloignoient toujours du gros de l'arbre, & qui de l'autre euſſent toujours paſſé dans le monde pour des effets de la colére que je pouvois avoir contre le Parlement. Je dis, que je pouvois avoir; car dans la vérité je ne l'avois pas, & parceque le gros du Corps, qui étoit toujours très bien intentionné pour moi, ſongeoit beaucoup plus à donner des atteintes au Mazarin qu'à me faire du mal, & parceque je n'ai jamais compris que l'on ſe puiſſe émouvoir de ce que fait un Corps. Je n'eus pas de mérite à ne me pas échaufer; mais je crois en avoir eu un peu à ne me pas laiſſer ébranler aux avantages que ceux qui ne m'aimoient point prirent de ma froideur. Leurs vanteries me tentérent; je n'y ſuccombai pas, & je demeurai ferme à ſoutenir à Monſieur qu'il devoit diſſiper l'aſſemblée de la Nobleſſe; qu'il ne devoit point s'oppoſer à la Déclaration qui portoit l'excluſion des Conſeils des Cardi-

1651. naux François ; & que son unique vue devoit être dorênavant d'assoupir toutes les partialitez. Je n'ai jamais rien fait qui m'ait donné tant de satisfaction intérieure que cette action. Ce que je fis à la paix de Paris étoit mêlé de l'intérêt que je trouvois à ne pas devenir le subalterne de Fuensaldagne: mais je ne fus porté à cette action-ci que par le pur principe de mon devoir. Je me résolus de m'y attacher uniquement ; j'étois satisfait de mon ouvrage, & s'il eût plu à la Cour & à Mr. le Prince d'ajouter quelque foi à ce que je leur disois, je rentrois moi-même de la meilleure foi du monde dans les exercices purs & simples de ma profession. Je passois dans le monde pour avoir chassé le Mazarin qui étoit l'horreur du public, & pour avoir délivré les Princes qui en étoient devenus les délices. C'étoit un grand contentement, & je le sentois au point d'être très fâché que l'on m'eût engagé à avoir prétendu au Cardinalat. Je voulois marquer le détachement que j'en avois, par l'indifférence que je témoignai pour l'exclusion des Conseils qu'on lui donnoit. Je m'opposai à la résolution que Monsieur avoit prise de se déclarer ouvertement dans le Parlement pour l'empêcher ; je fis qu'il se contenta d'avertir la Compagnie qu'elle alloit trop loin, & que la premiére chose que le Roi feroit à sa majorité, (comme il arriva) seroit de révoquer cette Déclaration. Je n'entrai en rien à l'opposition que le Clergé de France y fit par la bouche de Mr. * l'Archevêque d'Am-

* George d'Aubusson de la Feuillade, Archevêque d'Ambrun, & ensuite Evêque & Prince de Metz, &c. mort en 1679. âgé de 88. ans.

d'Ambrun, & non seulement je n'opinai pas 1651.
sur ce sujet dans le Parlement, comme les autres, mais j'obligeai même tous mes amis d'opiner comme moi. Et comme le Président de Belliévre, qui vouloit à toutes forces rompre en visiére au Premier-Président sur cette matiére, qui dans la vérité pouvoit se tourner très facilement en ridicule contre un homme qui avoit fait tous ses efforts pour soutenir cette même dignité en la personne du Mazarin; comme, dis-je, le Président de Belliévre m'eut reproché devant le feu de la Grand' Chambre que je manquois aux intérêts de l'Eglise en la traitant ainsi, je lui répondis tout haut: *On n'a fait qu'un mal imaginaire à l'Eglise, & j'en ferois un solide à l'Etat, si je ne faisois tous mes efforts pour y assoupir les divisions.* Cette parole plut à beaucoup de gens.

Le peu d'action que j'eus dans le même tems touchant les Etats-Généraux, ne fut pas si aprouvé. L'on voulut s'imaginer qu'ils rétabliroient l'Etat, & je n'en fus pas persuadé. Je savois que la Cour ne les avoit proposez que pour obliger le Parlement, qui les apréhende toujours, à se brouiller avec la Noblesse. Mr. le Prince m'avoit dit vingt fois avant sa prison qu'un Roi, ni des Princes du Sang n'en devoient jamais souffrir. Je connoissois la foiblesse de Monsieur, incapable de régir une machine de cette étendue. Voilà les raisons que j'eus, pour ne me pas donner sur cet article le mouvement, que beaucoup de gens eussent souhaité de moi. Je crois encore que j'avois raison. Toutes ces considérations firent qu'au lieu de m'éveiller sur les Etats-Généraux, sur l'assem-

 blée

1651. blée de la Noblesse, & sur la Déclaration contre les Cardinaux, je me confirmai dans la pensée de me reposer, pour ainsi dire, dans mes dernieres actions; & je cherchai même les voyes de le pouvoir faire avec honneur. Ce que Mr. de Chalons m'avoit dit de Mr. le Prince, joint à ce qui me paroissoit des démarches de beaucoup de ses serviteurs, commença à me donner ombrage; & cet ombrage me fit beaucoup de peine, parceque je prévoyois que si la Fronde se brouilloit avec Mr. le Prince, nous retomberions dans des confusions étranges. Je pris le parti, dans cette vue, d'aller au devant de tout ce qui pourroit y donner lieu. J'allai trouver Mademoiselle de Chevreuse, je lui dis mes doutes; & après que je l'eus assurée que je ferois pour ses interêts, sans exception, tout ce qu'elle voudroit, je la priai de me permettre de lui représenter qu'elle devoit toujours parler du mariage de Mr. le Prince de Conti, comme d'un honneur qu'elle recevroit, mais comme d'un honneur qui n'étoit pourtant pas au dessus d'elle; que par cette raison elle ne devoit pas le courir, mais l'attendre; que toute la dignité y étoit conservée jusques-là, parcequ'elle avoit été recherchée, & poursuivie même avec de grandes instances; qu'il s'agissoit de ne rien perdre; que je ne croyois pas qu'on voulût manquer à ce qui avoit été non seulement promis dans la prison, mais à ce qui avoit été confirmé depuis par tous les engagemens les plus solemnels, (vous remarquerez, s'il vous plait, que Mr. le Prince de Conti soupoit presque tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse:) mais qu'ayant des lueurs que les

les dispositions de Mr. le Prince pour la Fronde n'etoient pas si favorables que nous avions eu sujet de l'espérer, j'etois persuadé qu'il étoit de la bonne conduite de ne pas s'exposer à une avanture aussi fâcheuse que seroit celle d'un refus d'une personne de sa qualité: qu'il m'étoit venu dans l'esprit un moyen, qui me paroissoit haut & digne de sa naissance, pour nous éclaircir de l'intention de Mr. le Prince, & propre à en accélérer l'effet si elle étoit bonne, ou à en rectifier ou colorer la suite si elle étoit mauvaise: que ce moyen étoit que je disse à Mr. le Prince que Madame sa mére & elle m'avoient ordonné de l'assurer qu'elles ne prétendoient en façon du monde se servir des engagemens qui avoient été pris par les Traitez; qu'elles n'y avoient consenti que pour avoir la satisfaction de lui remettre sa parole; & que je le supliois en leur nom de croire que si elles lui faisoient la moindre peine, ou le moindre préjudice aux mesures qu'il pouvoit avoir en vue de prendre à la Cour, elles s'en désistoient de tout leur cœur, & qu'elles ne laisseroient pas de demeurer elles & tous leurs amis très attachez à son service. 1651.

Mademoiselle de Chevreuse donna dans mon sens, parcequ'elle n'en avoit jamais d'autre que celui de l'homme qu'elle aimoit. Madame sa mére y tomba, parceque ses lumiéres naturelles lui faisoient toujours prendre avec avidité ce qui étoit bon. Laigues s'y opposa, parcequ'il étoit lourd, & que les gens de ce caractére ont toutes les peines du monde à comprendre ce qui est double. Belliévre, Caumartin, Montrésor, l'emportérent à la fin en lui expliquant ce double, & en lui faisant voir que si Mr. le Prince a-

 voit

1651. voit bonne intention, ce procédé l'obligeroit; que s'il l'avoit mauvaise, il le retiendroit, & l'empêcheroit au moins de nous accabler dans un moment où nous en usions si respectueusement, si franchement & si honnêtement avec lui. Ce moment étoit ce que nous avions justement & uniquement à craindre, parceque la constitution des choses nous faisoit déja voir plus que suffisamment que, si nous l'échapions d'abord, nous ne serions pas longtems sans en rencontrer de plus défavorables. Jugez, je vous prie, de la délicatesse de celui qui pouvoit unir contre nous l'autorité royale, purgée du Mazarinisme, & le parti de Mr. le Prince purgé de la faction. Sur le tout quelle sureté en Mr. le Duc d'Orléans! Vous voyez que j'avois raison de songer à prévenir l'orage, & à nous faire un mérite de ce qui pouvoit nous l'attirer. Je fis mon ambassade à Mr. le Prince. Je mis entre ses mains la prétention de mon Chapeau. Je lui remis le mariage de Mademoiselle de Chevreuse. Il s'emporta contre moi, il jura, il me demanda pour qui je le prenois. Je sortis persuadé, & je le suis encore, qu'il avoit toute l'intention de l'exécuter.

Tout ce que je viens de vous dire de l'assemblée de la Noblesse, des Etats-Généraux, & de la Déclaration contre les Cardinaux, tant François qu'étrangers, fut ce qui remplit la scène depuis le 17. Février 1651. jusqu'au 3. Avril. Je n'en ai pas daté les jours, parceque je vous aurois trop ennuyée par la répétition. Elle fut continuée sans interruption dans le Parlement sur ces matiéres. La Cour chicana toutes choses à son ordinaire,

re, elle se relâcha aussi de toutes choses à son ordinaire. Elle fit tant par ses journées, que le Parlement de Paris écrivit à tous les Parlemens du Royaume pour les exciter à donner Arrêt contre le Cardinal Mazarin, & ils le donnérent; qu'elle fut aussi obligée de donner une déclaration d'innocence à Mrs. les Princes, qui fut un panégirique; qu'elle fut forcée de donner une Déclaration, par laquelle tous les Cardinaux tant François qu'étrangers seroient exclus des Conseils du Roi: & le Parlement n'eut pas de repos que le Cardinal n'eût quitté Sedan, & ne fût allé à Breull; maison de l'Electeur de Cologne. Le Parlement faisoit tous ces mouvemens le plus naturellement du monde, s'imaginoit-il; les ressorts étoient sous le théâtre, vous les allez voir. 1651.

Mr. le Prince, qui étoit incessamment sollicité par la Cour de s'accommoder, égayoit de jour en jour le Parlement pour se rendre plus nécessaire à la Reine & à Monsieur. Et comme j'avois intérêt à tenir en haleine & en honneur la vieille Fronde, je ne m'endormois pas de mon côté. La Reine, dont l'animosité la plus fraiche étoit contre le Prince, me faisoit parler, dans le même tems qu'elle n'oublioit rien pour l'obliger à négocier. Le Vicomte d'Autel, Capitaine des Gardes de Monsieur & mon ami particulier, étoit frére du Maréchal du Plessis-Prâlin, & il me pressa sept ou huit jours durant d'avoir une conférence secréte avec lui, pour affaire, me disoit-il, où il y alloit de ma vie & de mon honneur. J'en fis beaucoup de difficulté, parceque je connoissois le Maréchal du Plessis pour un grand Mazarin, & le

1651. le Vicomte d'Autel pour un bon homme très capable d'être trompé. Monsieur, à qui je rendis compte de l'instance que l'on me faisoit, me commanda d'écouter le Maréchal, en prenant de toutes maniéres mes précautions, & ce qui l'obligea à me donner cet ordre fut que le Maréchal lui fit dire par son frére, qu'il se soumettoit à tout ce qu'il lui plairoit, si ce qu'il me devoit dire n'étoit pas de la derniére importance à S. A. R. Je le vis donc la nuit chez le Vicomte d'Autel qui avoit sa chambre au Luxembourg, mais qui avoit aussi son logis dans la rue d'enfer. Il me parla sans façonner de la part de la Reine; il me dit qu'elle avoit toujours de la bonté pour moi; qu'elle ne me vouloit point perdre; qu'elle m'en donnoit une marque en m'avertissant que j'étois sur le bord du précipice; que Mr. le Prince traittoit avec elle; qu'elle ne pouvoit s'ouvrir davantage, n'étant pas assurée de moi; mais que si je voulois m'engager à son service, elle me feroit toucher le détail au doigt & à l'œil. Cela étoit, comme vous voyez, un peu trop général. Je répondis qu'en mon particulier je ne douterois jamais de quoi que ce soit qu'il plût à la Reine de me faire dire; qu'elle jugeoit bien que Monsieur étant aussi engagé qu'il l'étoit à Mr. le Prince, il ne romproit pas avec lui, à moins, non-seulement qu'on lui fît voir des faits, mais qu'il pût lui-même les faire voir au Public. Cette parole, qui étoit pourtant très raisonnable, aigrit beaucoup la Reine contre moi. Elle dit au Maréchal: *Il veut périr, il périra.* Je l'ai su de lui-même plus de dix ans après. Voici ce qu'elle vouloit dire. Servien & Lion-

Lionne traitoient avec Mr. le Prince, & ils 1651.
lui promettoient pour lui le Gouvernement de Guyenne, celui de Provence pour son frére, la Lieutenance de Roi de Guyenne, & le Gouvernement de Blaye pour la Rochefoucaut, qui étoit du secret de la négociation, & qui y étoit même présent. Mr. le Prince devoit avoir par ce Traité ses troupes entretenues dans ces Provinces, à la réserve de celles qui seroient en garnison dans les Places qu'on lui avoit déja rendues. Il avoit mis Meillant dans Clermont, Marsin dans Stenai, Bouteville dans Bellegarde, Arnaud dans le Château de Dijon, Persan dans Mouron. Jugez quel établissement. Lionne m'a assuré plusieurs fois depuis que lui & Servien avoient fait de très bonne foi à Mr. le Prince la proposition touchant la Guyenne & la Provence, parcequ'ils étoient persuadez qu'il n'y avoit rien que la Cour ne dût faire pour le gagner. Les gens qui veulent croire du mistére à toutes ces choses, ont dit qu'ils ne pensérent qu'à l'amuser. Ce qui a donné de la couleur à cette opinion est que la chose leur réussit justement comme s'ils en eussent eu ce dessein; car Mr. le Prince qui ne douta pas que deux hommes aussi dépendans du Cardinal, n'auroient pas eu la hardiesse de lui faire des propositions de cette importance sans son ordre, & qui d'ailleurs trouva d'abord toute la facilité imaginable pour le Gouvernement de Guyenne, dont il fut effectivement pourvu; en laissant celui de Bourgogne à Mr. d'Epernon: Mr. le Prince, dis-je, ne douta point de l'aveu du Cardinal pour le Gouvernement de Provence; & avant que de l'avoir reçu, ou il consentit, ou

1651. il fit entendre qu'il consentiroit (on en parle diversement) au changement du Conseil qui arriva le 3. Avril en la maniére que je vais vous le raconter, après que je vous aurai priée de remarquer que cette faute de Mr. le Prince est, à mon opinion, la plus grande qu'il ait jamais faite contre la politique.

Le 3. Avril Monsieur & Mr. le Prince étant allez au Palais Royal, Monsieur y aprit que Chavigni l'intime de Mr. le Prince y avoit été mandé par la Reine, de Touraine où il étoit. Monsieur, qui le haïssoit mortellement, se plaignit à la Reine de ce qu'elle l'avoit fait revenir sans lui en parler, & d'autant plus qu'elle lui alloit (au moins selon le bruit commun) faire prendre la place de Ministre au Conseil. La Reine lui répondit fiérement qu'il avoit bien fait d'autres choses sans elle. Monsieur sortit du Palais Royal, Mr. le Prince le suivit. Après le Conseil la Reine envoya Mr. de la Vrilliére demander les Sceaux à Mr. de Châteauneuf. Elle les donna sur les 10. heures du soir à Mr. le Premier-Président, & elle envoya Mr. de Sulli chercher son Beau-pére pour venir au Conseil tenir la place de Chancelier. La Tivolliére, Lieutenant de ses Gardes, vint donner part à Monsieur entre 10. & 11. heures de ce changement. Madame & Mademoiselle de Chevreuse n'oubliérent rien pour lui en faire connoitre la conséquence, qui ne devoit pas être bien difficile à prouver à un Lieutenant-Général de l'Etat, aussi vivement & aussi hautement offensé qu'il l'étoit. Vous n'aurez pas de peine à croire que je ne conservai pas en cette occasion la modération, sur laquelle je vous ai tantot fait mon

mon éloge. Monfieur nous parut très animé, & il nous aſſembla tous ; c'eſt-à-dire, Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti, Mr. de Beaufort, Mr. de Nemours, Mrs. de Briſſac, de la Rochefoucaut, de Chaulnes frére ainé de celui que vous connoiſſez, de Vitri, de la Mothe d'Eſtampes, de Fieſque, & Montréſor. Il expoſa le fait, & il en demanda avis. Montréſor ouvrit celui d'aller demander les Sceaux au Premier-Préſident de la part de S. A. R. Mrs. de Chaulnes, de Briſſac, de Vitri, de Fieſque, furent du même ſentiment. Le mien fut que celui qui venoit d'être propoſé étoit juſte, & fondé ſur le pouvoir légitime de Monſieur, qu'il étoit même néceſſaire : mais que, comme il étoit de ſa bonté d'obvier à tout ce qui pouvoit arriver de plus violent dans une action de cette nature, ma penſée n'étoit pas qu'il ſe fallût ſervir du peuple, comme Mr. de Chaulnes venoit de dire, mais qu'il ſeroit, à ce qu'il me ſembloit, plus à propos que Monſieur fît exécuter la choſe par ſon Capitaine des Gardes ; que Mr. de Beaufort & moi nous nous pourrions tenir ſur les quais qui ſont des deux côtez du Palais pour retenir le peuple, qui n'avoit beſoin que de bride par tout où le nom de Monſieur paroiſſoit. Mr. de Beaufort m'interrompit à ce mot, & il me dit : *Je parlerai pour moi, Monſieur, quand j'opinerai, pourquoi m'alléguer ?* Je faillis à tomber de mon haut. Il n'y avoit pas eu entre nous la moindre ombre, je ne dis pas de diviſion, mais de mécontentement. Mr. de Beaufort continua en diſant qu'il ne répondroit pas que nous puſſions contenir le peuple, & l'empêcher de

1651.

1651. de jetter peut-être le Premier-Président dans la riviére. Quelcun du parti des Princes (je ne me souviens pas précisément si ce fut Mr. de Nemours ou Mr. de la Rochefoucaut) releva & orna ce discours de tout ce qui pouvoit donner au mien figure ou couleur d'une exhortation au carnage. Mr. le Prince ajouta qu'il confessoit qu'il n'entendoit rien à la guerre des *pots de chambre*; qu'il se sentoit même poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire & de sédition; mais que si Monsieur croyoit être assez outragé pour commencer la guerre civile, il étoit tout prêt à monter à cheval, à se retirer en Bourgogne, & à faire des levées pour son service. Mr. de Beaufort se remit encore sur le même ton, & ce fut précisément ce qui abatit Monsieur, parceque voyant Mr. de Beaufort dans les sentimens de Mr. le Prince, il crut que le peuple se partageroit entre lui & moi.

Vous avez sans doute la curiosité de savoir le sujet qui obligea Mr. de Beaufort à cette conduite. Vous serez bien étonnée quand vous le saurez. Gonzeville, Lieutenant de ses Gardes, m'a dit depuis que Madame de Nemours sa sœur, qu'il aimoit fort, l'avoit obligé par ses larmes plutot que par ses raisons, dans une conversation qu'il eut l'aprèsdinée avec elle, à ne se point séparer de Mr. de Nemours qui étoit inséparable de Mr. le Prince, & que ses efforts se firent de concert avec Madame de Montbazon, qu'il prétendoit avoir été persuadée d'un côté par Vigneuil, & de l'autre par le Maréchal d'Albret, qui tous deux s'accordoient en ce temslà pour le desunir de la Fronde. Madame de

de Montbazon a toujours ſoutenu au Préſi- 1651.
dent de Belliévre qu'elle n'avoit jamais été de ce complot, & qu'elle fut plus ſurpriſe que perſonne, quand Mr. de Beaufort lui dit le lendemain au matin ce qui s'étoit paſſé. Le Préſident de Belliévre ne faiſoit aucun fond ſur tout ce qu'elle diſoit, & particuliérement ſur cette matiére, où Mr. de Beaufort prit ſi mal ſon parti, qu'il tomba tout d'un coup à rien. Vous le verrez par la ſuite, & que par conſéquent Madame de Montbazon avoit raiſon de ne pas prendre ſur elle ſa conduite. Gonzeville m'a ſouvent dit depuis que Mr. de Beaufort en fut au deſeſpoir dès le lendemain. Je ſais que Brillet, qui étoit ſon Ecuyer, a dit le contraire. Tout cela eſt incertain; mais ce qui m'a paru de plus ſûr, eſt qu'il me crut perdu, voyant la Cour & Mr. le Prince réunis, & croyant que Monſieur n'auroit pas la force de ſe ſoutenir contre eux. Il ne jugea pas bien; car je ſuis perſuadé que ſi lui-même ne ſe fût pas détaché, Monſieur eût fait tout ce que nous euſſions deſiré, & qu'il l'eût fait à jeu ſûr. Il ne tint pas à moi de lui faire connoitre qu'il le pouvoit même ſans lui, comme il étoit vrai; car comme il fut entré après cette conférence dans la chambre de Madame, où Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe l'attendoient, je lui propoſai en leur préſence d'amuſer Mrs. les Princes, ſous prétexte de conſulter encore ſur le même ſujet, & je ne lui demandai que deux heures de tems pour faire prendre les armes aux Colonels, & pour leur faire voir qu'il étoit abſolument maitre du peuple. Madame qui pleuroit de colére, & qui vouloit à toutes forces qu'on

prît

1651. prît ce parti, l'ébranla, & il dit: *Mais si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter tout à l'heure, & eux, & mon neveu de Beaufort.* „ Ils sont allez dans le cabinet des livres, *ré-* „ *pondit Mademoiselle de Chevreuse*, atten- „ dre V. A. R. Il n'y a qu'à donner un tour „ de clef pour les y enfermer. J'envie cet „ honneur au Vicomte d'Autel; ce sera une „ belle chose qu'une fille arrête un gagneur de „ batailles ". Elle fit un saut en disant cela, pour y aller. La grandeur de la proposition étonna Monsieur, & comme je connoissois parfaitement son naturel, je ne la lui avois pas faite d'abord, & je ne lui avois parlé que de les amuser. Comme il avoit de l'esprit, il jugea bien que dès qu'il y auroit du bruit dans la ville il seroit absolument nécessaire de les arrêter, & son imagination lui en arracha la proposition. Si Mademoiselle de Chevreuse n'eût rien dit, je ne l'eusse pas relevée, & Monsieur m'eût peut-être laissé faire; ce qui lui eût imposé la nécessité d'exécuter ce qu'il avoit imaginé. L'impetuosité de Mademoiselle de Chevreuse lui approcha d'abord toute l'action: il n'y a rien qui effraye tant une ame foible. Il se mit à siffler, ce qui n'étoit jamais un bon signe, quoique ce signe ne fût pas rare; il s'en alla rêver dans une croisée; il nous remit au lendemain; il passa dans le cabinet des livres, où il donna congé à la Compagnie; & Mrs. les Princes sortirent du Palais Royal en se moquant publiquement sur les degrez, de la guerre des pots de chambre.

Comme j'étois le lendemain au matin dans la chambre de Madame de Chevreuse, le Président Viole y entra fort embarassé, à ce

qui

qui nous parut. Il se démêla de l'ambassade 1651.
qu'il avoit à porter, comme un homme qui en étoit fort honteux. Il mangea la moitié de ce qu'il avoit à dire, & nous comprimes par l'autre qu'il venoit de déclarer la rupture du mariage. Madame de Chevreuse lui répondit galamment. Mademoiselle de Chevreuse, qui s'habilloit auprès du feu, se prit à rire. Vous jugez bien que nous ne fumes pas surpris de la chose; mais je vous avoue que je le suis encore de la maniére. Je n'ai jamais pu la concevoir; mais qui plus est, je n'ai jamais pu me la faire expliquer. J'en ai parlé mille fois à Mr. le Prince, j'en ai parlé à Madame de Longueville, j'en ai parlé à Mr. de la Rochefoucaut; aucun d'eux ne m'a pu alléguer aucune raison de ce procédé si peu ordinaire en de pareilles occasions, où l'on cherche au moins toujours des prétextes. On dit après que la Reine avoit défendu cette alliance, & je n'en doute point. Mais je sais bien que Viole n'en dit pas un mot dans son compliment. Ce qui est encore de plus étonnant, est que Madame de Longueville m'a dit vingt fois depuis sa dévotion qu'elle n'avoit point rompu ce mariage; que Mr. de la Rochefoucaut me l'a confirmé, & que Mr. le Prince, qui est l'homme du monde le moins menteur, m'a juré d'autre part qu'il n'y avoit contribué ni directement ni indirectement. Comme je disois un jour à Guitaut que cette variété m'étonnoit, il me répondit qu'il n'en étoit point surpris, parcequ'il avoit remarqué sur beaucoup d'articles que Mr. le Prince & Madame sa Sœur avoient oublié la plupart des circonstances de ce qui s'étoit passé dans ce tems-là. Faites ré-

1651. réflexion, je vous prie, sur l'inutilité des recherches qui se font tous les jours par les Gens d'étude, à l'égard des siécles qui sont plus éloignez.

Aussitot que Viole fut sorti de l'hôtel de Chevreuse, je reçus un billet de Jouy qui étoit à Monsieur. Ce billet portoit que S. A. R. s'étoit levée de fort bon matin; qu'elle paroissoit consternée; que le Maréchal de Grammont l'avoit entretenu fort longtems: & que Goulas avoit eu une conférence particuliére avec lui; que le Maréchal de la * Ferté-Imbaut, qui étoit une maniére de girasol, commençoit à fuir ceux qui étoient remarquez dans la maison pour être de mes amis. Le Marquis de Sablonniére, qui commandoit le Régiment de Valois, & qui étoit mon ami, entra aussi un moment après, pour m'avertir que Goulas étoit allé chez Chavigni avec un visage fort gai au sortir de la conversation qu'il avoit eue avec Monsieur. Mademoiselle de Chevreuse reçut en même tems un billet de Madame, qui la chargeoit de me dire que je me tinsse sur mes gardes, & qu'elle mouroit de peur que les menaces qu'on faisoit à Monsieur ne l'obligeassent à m'abandonner. Ces avis me portérent à me faire un mérite auprès de Monsieur du sujet que j'avois de craindre sa foiblesse, & de ce que je croyois nécessaire pour ma sureté. Je déclarai ma pensée à l'hôtel de Chevreuse en présence des

* Jaques d'Estampes, Marquis de la Ferté Imbaut. Il fut élevé à la dignité de Maréchal de France en 1651., & mourut en 1668. âgé de 78. ans.

des gens les plus affidez du parti. Ils l'aprouvérent, & je l'exécutai. * La voici. J'allai trouver Monsieur ; je lui dis qu'ayant eu l'honneur & la satisfaction de le servir dans les deux choses qu'il avoit eues le plus à cœur, qui étoient l'éloignement du Mazarin & la liberté de Mrs. ses Cousins, je me sentirois obligé de rentrer purement dans les exercices de ma profession, quand je n'aurois point d'autres raisons que celle de prendre un tems aussi propre que celui-là pour m'y remettre : que je serois le plus imprudent de tous les hommes, si je le manquois dans une occasion, où non seulement mon service ne lui étoit plus utile, mais où ma présence même lui seroit d'un grand embarras : que je n'ignorois pas qu'il étoit accablé d'instances & d'importunitez sur mon sujet, & que je le conjurois de les faire finir en me permettant de me retirer dans mon cloitre. 1651.

Il seroit inutile que je vous achevasse ce discours; vous en jugez assez la suite. Je ne puis vous exprimer le transport de joye qui parut dans les yeux & sur le visage de Monsieur, quoiqu'il soit l'homme du monde le plus dissimulé, & qu'il fît en paroles tous ses efforts pour me retenir. Il me promit qu'il ne m'abandonneroit jamais ; il m'avoua que la Reine l'en pressoit ; & il m'assura que, bien que la réunion de la Reine & des Princes l'obligeat à faire bonne mine, il n'oublieroit jamais le cruel outrage qu'il venoit de recevoir : qu'il auroit fait des merveilles, si Mr. de Beaufort ne lui avoit pas

* Voyez là-dessus les Mémoires de Joly Tome I. page 131.

1651. manqué ; que sa désertion étoit cause qu'il avoit molli, parcequ'il avoit cru qu'il pouvoit partager le peuple ; que je me donnasse un peu de patience, & que je verrois qu'il sauroit bien prendre son tems pour remettre les gens à leur devoir. Je ne me rendis pas ; il se rendit, mais avec de grandes promesses de me conserver toute sa vie dans son cœur, & d'entretenir par Jouy un commerce secret. Il voulut savoir mon sentiment sur la conduite qu'il avoit à tenir, il me mena chez Madame, qui étoit au lit, pour me le faire dire devant elle. Je lui conseillai de s'accommoder avec la Cour, & de mettre pour unique condition que l'on ôtat les Sceaux à Mr. le Premier-Président : ce que je fis sans aucune animosité contre sa personne, car il est vrai que, bien que nous fussions toujours de parti contraire, je l'aimois naturellement. Mais j'agissois ainsi, parceque j'eusse cru trahir ce que je devois à Monsieur, si je ne lui eusse représenté la honte qu'il y auroit pour lui de souffrir que les Sceaux demeurassent à un homme qui les avoit eus sans la participation du Lieutenant-Général de l'Etat. Madame reprit tout d'un coup : *Et de Chavigni, vous n'en dites rien ?*
„ Non, Madame, *lui répondis-je*, parcequ'il
„ est bon qu'il demeure. La Reine le hait
„ mortellement, il hait mortellement le Ma-
„ zarin, on ne l'a remis au Conseil, que par-
„ cequ'il plait à Mr. le Prince. Voilà deux ou
„ trois grains qui altéreroient la composition
„ du monde la plus naturelle ; laissez-le, Mada-
„ me, il y est admirable pour Monsieur, dont
„ l'intérêt n'est pas qu'une confédération dans
„ laquelle il n'entre que par force, dure long-
„ tems ".

„ tems ". Vous remarquerez, s'il vous plait, que ce M. de Chavigni dont est question avoit été favori & même fils, à ce qu'on a cru, du Cardinal de Richelieu ; qu'il avoit été fait par lui Chancelier de Monsieur, & que ce Chancelier traitoit si familiérement Monsieur son maitre, qu'un jour il lui fit tomber un bouton de son pourpoint en lui disant : *Je veux bien que vous sachiez que Mr. le Cardinal vous fera sauter quand il voudra, comme je fais sauter ce bouton.* Je tiens ce que je vous dis de la bouche même de Monsieur. Vous voyez que Madame n'avoit pas tout-à fait tort de se ressouvenir de Chavigni. Monsieur eut de la peine à le souffrir dans le Conseil ; il se rendit pourtant à ma raison. Il ne s'opiniâtra que sur le Garde des Sceaux. On le destitua. On crut à la Cour que l'on en étoit quitte à bon marché, & on avoit raison. 1651.

Au sortir de chez Monsieur j'allai prendre congé de Mrs. les Princes. Ils étoient avec Madame de Longueville & Madame la Palatine à l'Hôtel de Condé. Le Prince de Conti reçut mon compliment en riant, & en me traitant de bon Pére hermite. Madame de Longueville ne me parut pas y faire beaucoup de réflexion. Mais Mr. le Prince en conçut la conséquence ; & je vis clairement que ce pas de ballet l'avoit surpris. Madame la Palatine l'observa mieux que personne, & vous le verrez dans la suite. Je me retirai dans mon cloitre de Notre-Dame, où je ne m'abandonnai pas si fort à la Providence, que je ne me servisse aussi des moyens humains pour me défendre de l'insulte de mes ennemis.

1651. Annery avec la Noblesse du Vexin me rejoignit, Château-Briant, Château-Renaut, le Vicomte de Lamet, Argenteuil, le Chevalier d'Humiéres, se logérent dans le cloitre; Balantin, & le Comte de Craffort avec cinquante Officiers Ecossois qui avoient été des troupes de Montross, furent distribuez dans les maisons de la Rue-neuve qui m'étoient le plus affectionnées. Les Colonels & les Capitaines du quartier, qui étoient dans mes interêts, eurent chacun leur signal & leur mot de ralliement. Enfin je me resolus d'attendre ce que le chapitre des accidens produiroit, en remplissant exactement les devoirs de ma profession, & en ne donnant plus aucune apparence d'intrigues du monde. Jouy ne me voyoit qu'en cachette; je n'allois plus que la nuit à l'hôtel de Chevreuse avec Malclerc. Je ne voyois plus que des Chanoines & des Curez. La raillerie en étoit forte au Palais Royal & à l'hôtel de Condé. Je fis faire en ce tems-là une voliére dans une croisée, & Nogent en fit le proverbe; *Le Coadjuteur siffle les linotes*. La disposition de Paris me consoloit fort du ridicule du Palais Royal; j'y étois très bien, & d'autant mieux que tout le monde y étoit fort mal. Les Curez, les Habituez, les Mendians avoient été informez avec soin des négociations de Mr. le Prince. Je donnois des bottes à Mr. de Beaufort, qu'il ne paroit pas avec toute l'adresse nécessaire. Mr. de Châteauneuf, qui s'étoit retiré à Mont-rouge après qu'on lui eut ôté les Sceaux, me donnoit tous les avis qui lui venoient d'ordinaire très bons, du Maréchal de Villeroi & du Commandeur de Jarzai. Monsieur, qui dans

dans le fond du cœur étoit enragé contre la 1651.
Cour, entretenoit très soigneusement le commerce que j'avois avec lui. Voici ce qui donna la forme à ces préalables.

Le Vicomte d'Autel vint chez moi entre minuit & une heure, & il me dit que le Maréchal du Plessis son frére étoit dans le fond de son carosse à la porte. Comme il fut entré il m'embrassa en me disant : *Je vous salue comme notre Ministre.* Comme il vit que je souriois à ce mot, il y ajouta : *Non, je ne raille pas : il ne tiendra qu'à vous que vous ne le soyez. La Reine vient de me commander de vous dire qu'elle remet entre vos mains la personne du Roi & sa Couronne. Ecoutez moi.* Il me conta ensuite tout le prétendu traité de Monsieur le Prince avec Servien & Lionne, dont je vous ai déja parlé. Il me dit que le Cardinal avoit mandé à la Reine que, si elle ajoutoit le Gouvernement de Provence à celui de Guyenne, sur lequel elle venoit de se relâcher, elle étoit deshonorée à jamais ; & que le Roi son fils, quand il seroit en âge, la considéreroit comme celle qui auroit perdu son Etat : qu'elle voyoit son zéle pour son service dans un avis aussi contraire à ses propres intérêts : que ce traité portant son établissement comme il le portoit, il y pouvoit trouver son compte, parceque le Ministre du Roi affoibli trouvoit quelquefois plus d'avantage pour son particulier dans la diminution de l'autorité que dans son agrandissement : (il eût eu peine à prouver cette thése) mais qu'il aimoit mieux être toute sa vie mendiant de porte en porte, que de consentir que la Reine contribuat elle-même à cette

1651. cette diminution, & particuliérement pour la considération de lui Mazarin. Le Maréchal du Plessis, à ce dernier mot, tira la lettre de sa poche, écrite de la main du Cardinal, que je connoissois très bien. Je ne me souviens pas d'avoir vu en ma vie une si belle lettre. Voici ce qui me la fit croire ostensive; ce n'est pas de ce qu'elle n'étoit point en chifre, car elle étoit venue par une voye très sure. Elle finissoit ainsi; „ Vous savez, „ Madame, que le plus capital ennemi que „ j'aye au monde est le Coadjuteur; servez vous en, Madame, plutot que de „ traiter avec Mr. le Prince aux conditions „ qu'il demande; faites le Cardinal, donnez lui ma place, mettez le dans mon „ apartement. Il sera peut-être plus à Monsieur qu'à Votre Majesté, mais Monsieur „ ne veut point la perte de l'Etat. Ses intentions dans le fond ne sont point mauvaises. Enfin tout, Madame, plutot que „ d'accorder à Mr. le Prince ce qu'il demande. S'il l'obtenoit, il n'y auroit plus „ qu'à le mener à Reims ". Voilà la lettre du Cardinal. Il ne me souvient peut-être par des propres paroles; mais je suis assuré que c'en étoit la substance. Je crois que vous ne condamnerez pas le jugement que je fis de cette lettre dans mon ame. Je témoignai au Maréchal que je la croyois très sincère, & qu'il ne se pouvoit pas par conséquent que je ne me sentisse très obligé. Mais, comme dans la vérité je n'en pris que la moitié pour bonne du côté de la Cour, je résolus aussi sans balancer d'en user de même du mien; de ne point accepter le Ministère, & d'en tirer, si je pouvois, le Cardi-

dinalat. Je répondis au Maréchal du Plessis 1651.
que j'étois sensiblement obligé à la Reine, & que, pour lui témoigner ma reconnoissance, je la supliois de me permettre de la servir sans intérêt; que j'étois très incapable du Ministére par toutes sortes de raisons; qu'il n'étoit pas même de la dignité de la Reine d'y élever un homme encore tout chaud & tout fumant, pour ainsi parler, de la faction; que le titre même me rendroit inutile à son service du côté de Monsieur, & encore beaucoup davantage du côté du peuple. C'étoient les deux endroits, qui dans la conjoncture présente lui étoient les plus considérables. „ Mais, *reprit tout d'un coup le* „ *Maréchal du Plessis*, il faut quelqu'un pour „ remplir la niche. Tant qu'elle sera vuide, „ Mr. le Prince dira toujours que l'on y veut „ remettre le Cardinal, & c'est ce qui lui „ donnera de la force. Vous avez d'autres „ Sujets, *lui répondis-je*, bien plus propres à „ cela que moi ". A quoi le Maréchal répondit: „ Le Premier-Président ne seroit pas „ agréable aux Frondeurs. La Reine ni „ Monsieur ne se fieront jamais à Chavigny ". Après bien des tours, je lui nommai Monsieur de Châteauneuf. Il se récria à ce mot. „ Eh, quoi, *me dit-il*, vous ne savez pas „ que ce fut lui qui s'opposa à votre Chapeau à Fontainebleau? Vous ne savez pas „ que ce fut lui qui écrivit ce beau mémorial „ de sa main, qui fut envoyé à votre hon- „ neur & louange au Parlement "? Voilà précisément où j'ai apris cette derniére circonstance; car je savois déja la piéce de Fontainebleau. Je répondis au Maréchal que je n'étois pas peut-être si ignorant qu'il se l'ima-

1651. l'imaginoit, mais que les tems avoient aporté des raccommodemens, qui à l'égard du public avoient couvert le passé : que je craignois comme la mort la nécessité des apologies. „ Mais, *reprit le Maréchal*, si nous „ vous remettons en main le mémoire envoyé au Parlement.... Si vous me le remettez en main, *repartis-je*, j'abandonnerai Mr. de Châteauneuf ; car en ce cas „ le mémoire qui a été écrit depuis notre „ racommodement me servira d'apologie ". Le Maréchal s'agita beaucoup sur cet article, sur lequel il prit occasion de me dire, plus délicatement qu'à lui n'apartenoit, que Monsieur m'avoit aussi abandonné ; ce qu'il coula pour découvrir comment j'étois avec lui. Je voulus bien lui en donner le contentement, en lui répondant qu'il étoit vrai, mais que je ne le traiterois pas néanmoins comme Mr. de Châteauneuf. J'ajoutai à la réponse un petit souris, comme s'il m'eût échapé, pour lui faire voir que je n'étois peut-être pas si maltraité de Monsieur qu'on avoit cru. Comme il vit que je m'étois refermé après avoir jetté cette petite lueur, il me dit : „ Il faudroit que vous vissiez vous-„ même la Reine ". Je ne fis pas semblant de l'avoir entendu, & il le répéta encore une fois ; & puis tout d'un coup il jetta un papier sur la table en disant : *Tenez, lisez, vous fierez vous à cela ?* C'étoit un écrit signé de la Reine, qui me promettoit toute sorte de sureté, si je voulois aller au Palais Royal. „ Non, *dis-je au Maréchal*, & vous l'allez „ voir ". Je baisai le papier avec un profond respect, & je le jettai dans le feu, en disant : *Quand me voulez vous mener chez la Reine ?*

Je

Je n'ai jamais vu un homme plus surpris que 1651. le Maréchal. Nous convinmes que je me trouverois à minuit dans le cloitre St. Honoré. Je n'y manquai pas, il me mena au petit Oratoire, par un degré dérobé. La Reine y entra un quart d'heure après, le Maréchal sortit, & je restai tout seul avec elle. Sa Majesté n'oublia rien pour m'obliger à prendre le titre de Ministre, & l'appartement du Cardinal au Palais Royal, que ce qui étoit précisément & uniquement nécessaire pour m'y résoudre; car je connus clairement qu'elle avoit plus que jamais le Cardinal dans l'esprit & dans le cœur: &, quoiqu'elle affectat de me dire que bien qu'elle l'estimat beaucoup, & qu'elle l'aimat fort, elle ne vouloit pas perdre l'Etat pour lui, j'eus tout lieu de croire qu'elle y étoit plus disposée que jamais. Je fus convaincu, avant même que je sortisse de l'Oratoire, que je ne me trompois pas dans mon jugement; car aussitot qu'elle eut vu que je ne me rendois pas sur le Ministére, elle me montra le Cardinalat, mais comme le prix des efforts que je ferois pour l'amour d'elle, me disoit-elle, pour le rétablissement du Mazarin. Je crus alors qu'il étoit nécessaire que je m'ouvrisse, quoique le pas fût fort délicat: mais j'ai toute ma vie estimé que, *quand on se trouvoit obligé à faire un discours que l'on prévoit ne devoir pas agréer, l'on ne peut lui donner trop d'aparence de sincérité, parceque c'est l'unique voye pour l'adoucir.* Voici ce que sur ce principe je dis à la Reine.

„ Je suis au desespoir, Madame, qu'il „ ait plu à Dieu de réduire les affaires dans „ un état qui ne permet pas seulement;

 „ mais

1651. „ mais qui ordonne même à un Sujet de parler à sa Souveraine, comme je vais parler à Votre Majesté. Elle sait mieux que personne que l'un de mes crimes auprès du Cardinal est d'avoir prédit cela, & j'ai passé pour l'auteur de ce dont je n'ai jamais été que le prophéte. L'on y est, Madame; Dieu sait mon cœur, & que personne en France, sans exception, n'en est plus affligé que moi. Votre Majesté souhaite & avec beaucoup de justice de s'en tirer; & je la suplie très humblement de me permettre de lui dire qu'elle ne le peut faire, à mon sens, tant qu'elle pensera au rétablissement du Cardinal. Je ne dis pas cela, Madame, dans la pensée que je le puisse persuader à Votre Majesté, ce n'est que pour m'aquitter de ce que je lui dois. Je coule le plus légérement qu'il m'est possible sur ce point que je sais n'être pas agréable à Votre Majesté, & je passe a ce qui me regarde. J'ai, Madame, une passion si violente de pouvoir récompenser par mes services ce que mon malheur m'a forcé de faire dans les derniéres occasions, que je ne reconnois plus de régles à mes actions, que celles que je me forme sur le plus ou le moins d'utilité, dont elles vous peuvent être. Je ne puis proférer ce mot, sans revenir encore à suplier humblement Votre Majesté de me le pardonner. Dans les tems ordinaires cela seroit criminel, parceque l'on ne doit considérer que la volonté du Maitre. Dans les malheurs où l'Etat est tombé, l'on peut & l'on est même obligé, lorsque l'on se trouve dans

„ de

„ de certains postes, à n'avoir égard qu'à 1651.
„ le servir; & c'est là une chose dont un
„ homme de bien ne se doit jamais tenir
„ dispensé. Je manquerois au respect que
„ je dois à Votre Majesté, si je prétendois
„ contrarier par toute autre voye que par
„ une très humble & très simple remontran-
„ ce les pensées qu'elle a pour M. le Cardi-
„ nal: mais je crois que je n'en sors pas,
„ vû les circonstances, en lui représen-
„ tant avec une profonde soumission, ce
„ qui me peut rendre utile ou inutile à son
„ service dans la conjoncture présente. Vous
„ avez, Madame, à vous défendre contre
„ Mr. le Prince qui veut le rétablissement
„ de Mr. le Cardinal, à condition que vous
„ lui donnerez par avance de quoi le perdre
„ quand il lui plaira. Vous avez besoin pour
„ lui résister de Monsieur qui ne veut point
„ le rétablissement du Cardinal, & qui, su-
„ posé son exclusion, veut tout ce qu'il
„ vous plaira. Vous ne voulez point, Ma-
„ dame, donner à Mr. le Prince ce qu'il
„ demande, ni à Monsieur ce qu'il souhai-
„ te. J'ai toute la passion du monde pour
„ vous servir contre l'un, & pour vous ser-
„ vir auprès de l'autre; & il est constant
„ que je n'y puis réussir, qu'en prenant les
„ moyens qui sont propres à ces deux fins.
„ Mr. le Prince n'a de force contre Votre
„ Majesté que celle qu'il tire de la haine
„ qu'on a contre M. le Cardinal, & Mon-
„ sieur n'a de considération, (hors celle de
„ sa naissance) capable de vous servir utile-
„ ment contre Mr. le Prince, que celle
„ qu'il emprunte de ce qu'il a fait contre
„ Mr. le Cardinal. Vous voyez, Madame,
„ qu'il

1651. „ qu'il faudroit beaucoup d'art pour conci-
„ lier ces contradictions, quand même l'es-
„ prit de Monsieur seroit gagné en sa fa-
„ veur. Il ne l'est pas, & je vous proteste
„ que je ne crois pas qu'il puisse l'être, &
„ que s'il entrevoyoit que je l'y voulusse por-
„ ter, il se mettroit aujourd'hui plutot que
„ demain entre les mains de Mr. le Prince ".
La Reine sourit à ces derniéres paroles, & elle me dit: *Si vous le vouliez, si vous le vouliez.....* „ Non, Madame, *repris-je*, je vous
„ le jure sur ce qu'il y a en ce monde de plus
„ sacré ". *Revenez à moi*, me dit-elle, *& je me moquerai de votre Monsieur qui est le der-*
„ *nier des hommes.* Je lui répondis: „ Je vous
„ jure, Madame, que si j'avois fait ce pas,
„ & qu'il parût le moins du monde que je
„ me fusse radouci pour le Cardinal, je serois
„ plus inutile à votre service auprès de Mon-
„ sieur & du peuple, que le Prélat de Dole,
„ parceque je serois sans comparaison plus haï
„ de l'un & de l'autre ". La Reine se mit alors en colère, & me dit que Dieu protégeroit le Roi son fils, puisque tout le monde l'abandonnoit. Elle fut plus d'un demi quart d'heure dans de grands mouvemens, dont elle revint après assez bonnement. Je voulois prendre ce moment pour suivre le fil du discours que je lui avois commencé. Elle m'interrompit, en me disant : „ Je ne vous
„ blâme pas tant à l'égard de Monsieur que
„ vous pensez. C'est un étrange Seigneur.
„ Mais, *reprit-elle tout d'un coup*, je fais
„ tout pour vous, je vous ai offert place
„ dans le Conseil, je vous offre la nomina-
„ tion du Cardinalat, que ferez vous pour
„ moi ? Si Votre Majesté, *lui répondis-je*,
„ m'a-

„ m'avoit permis d'achever ce que j'avois 1651.
„ commencé, elle auroit déja vu que je n'é-
„ tois pas venu ici pour recevoir des graces,
„ mais pour essayer de les mériter ". Le visage de la Reine s'épanouit à ce mot, *hé que ferez vous?* me dit-elle fort doucement. „ Vo-
„ tre Majesté me permet elle, ou plutot me
„ commande-t-elle de lui dire une sotise,
„ parceque ce sera manquer au respect qu'on
„ doit au Sang Royal "? *Dites, dites*, reprit la Reine avec impatience. „ Madame, *lui*
„ *repartis-je*, j'obligerai Mr. le Prince à sor-
„ tir de Paris avant qu'il soit huit jours, &
„ je lui enlevérai Monsieur dès demain ". La Reine transportée de joye me tendit la main, en me disant: *Touchez là, & vous êtes après demain Cardinal, & de plus le second de mes amis*. Elle entra ensuite dans les moyens, je les lui expliquai, ils lui plurent jusqu'à l'emportement; elle eut la bonté de souffrir qne je lui fisse un détail & une maniére d'apologie du passé; elle conçut, ou fit semblant de concevoir une partie de mes raisons, elle combatit les autres avec bonté & douceur. Elle revint ensuite à me parler du Mazarin, & à me dire qu'elle vouloit que nous fussions amis, & je lui fis voir que je me rendrois absolument inutile à son service, pour peu que l'on touchat cette corde; que je la conjurois donc de me laisser le caractére d'ennemi de Mazarin. *Mais vraiment*, dit la Reine, *je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une chose si étrange que celle-là. Il faut que, pour me servir, vous deveniez l'ennemi de celui qui a ma confiance!*
„ Oui, Madame, il le faut, & n'ai-je pas
„ dit à Votre Majesté, en entrant ici, que
„ l'on

1651. „ l'on est tombé dans un tems où un hom-
„ me de bien a quelquefois honte de parler
„ comme il y est obligé " ? J'ajoutai ;
„ Mais, Madame, pour faire voir à Votre
„ Majesté que je vais même à l'égard de Mr.
„ le Cardinal jusqu'où mon devoir & mon
„ honneur me le permettent, je lui fais une
„ proposition. Qu'il se serve de l'état où je
„ suis avec Mr. le Prince, comme je me
„ sers de l'état où Mr. le Prince est avec lui,
„ il y pourra peut-être trouver son compte,
„ comme j'y trouve le mien ". La Reine se prit à rire & de bon cœur; puis elle me demanda si je dirois à Monsieur ce qui venoit de se passer. Je lui répondis que je savois certainement qu'il l'aprouveroit, & que pour le lui témoigner le lendemain au Cercle, il lui parleroit d'un apartement qu'elle vouloit faire accommoder ou faire à Fontainebleau. Comme je la supliai de garder le secret, elle me répondit qu'elle en avoit bien plus de sujet que je ne pensois. Elle me dit sur cela tout ce que la rage fait dire contre Servien & Lionne, qu'elle apella vingt fois des perfides. Elle traita Chavigni de petit coquin, & finit par le Tellier, en disant; *il n'est pas traitre comme les autres, mais il est foible & n'est pas assez reconnoissant.* „ Madame, *re-*
„ *pris-je*, je suplie Votre Majesté de me per-
„ mettre de lui dire que tant que la niche du
„ Premier-Ministre sera vuide, M. le Prince
„ en prendra une grande force, parcequ'il la
„ fera toujours paroitre comme prête à re-
„ cevoir le Cardinal. Il est vrai, *me ré-*
„ *pondit la Reine*, & j'ai fait réflexion sur
„ ce que vous en avez dit la nuit passée au
„ Marechal du Plessis. Le vieux Château-
„ neuf

„ neuf eſt bon pour cela, mais le Cardinal 1651.
„ y aura bien de la peine, parcequ'il le
„ hait mortellement & il en a ſujet. Le Tel-
„ lier croit qu'il n'y a que lui à mettre en
„ cette place. Mais à propos de cela, *ajou-
„ ta-t-elle*, j'admire votre folie. Vous vous
„ faites un point d'honneur de rétablir cet
„ homme qui eſt le plus grand ennemi que
„ vous ayez ſur la terre. Attendez ..... ".
En diſant cette parole, elle ſortit du petit
Oratoire, & y rentra auſſitot en jettant ſur
un petit autel le mémoire qui avoit été en-
voyé contre moi au Parlement. Ce mémoi-
re étoit brouillé & raturé, mais écrit de la
main de Mr. de Châteauneuf. Je lui dis
après l'avoir lu: „ S'il vous plait, Mada-
„ me, de me permettre de le faire voir,
„ je me ſéparerai dès demain de Mr. de Châ-
„ teauneuf; mais Votre Majeſté juge bien
„ qu'à moins d'une juſtification de cette na-
„ ture je me deshonorerois. Non, *répon-
„ dit la Reine*, je ne veux pas que vous le
„ montriez. Châteauneuf nous eſt bon; &
„ au contraire il faut que vous lui faſſiez meil-
„ leur viſage que jamais ". Elle me reprit
des mains ſon papier. „ Je le garde, *dit-elle*,
„ pour le faire voir en tems & lieu à ſa bonne
„ amie Madame de Chevreuſe. Mais à pro-
„ pos de bonne amie, *ajouta la Reine*, vous
„ en avez une meilleure peut-être que vous
„ ne penſez. Devinez la. C'eſt la Palatine,
„ *reprit-elle* ". Je demeurai tout étonné,
parceque je croyois la Palatine encore dans
les intérêts de Mr. le Prince. „ Vous êtes
„ ſurpris, *me dit la Reine*, elle eſt moins
„ contente de Mr. le Prince que vous ne
„ l'êtes, voyez la, je ſuis convenue avec
„ elle

1651. „ elle que vous régleriez ensemble ce qu'il „ faut mander sur tout ceci à Mr. le Cardinal, car vous croyez facilement que je „ n'exécuterai rien sans avoir de ses nouvelles. Ce n'est pas, *ajouta-t-elle*, que „ cela soit nécessaire à l'égard de votre Cardinalat, car il y est très bien résolu, & il „ reconnoit de bonne foi que vous ne pouvez plus vous-même vous en défendre: „ mais enfin, il le faut persuader pour Châteauneuf, ce qui sera très difficile. La „ Palatine vous dira encore autre chose. Il „ faut que Bertet parte, le tems presse, vous „ voyez comme Mr. le Prince me traite. „ Il me brave tous les jours depuis que j'ai „ desavoué mes deux traitres". C'est ainsi qu'elle apelloit Servien & Lionne. Vous verrez qu'elle changea bientot de sentiment à l'égard du dernier. Je pris ce moment où elle rougissoit de colére, pour lui bien faire ma cour, en lui répondant: „ Avant qu'il soit „ deux jours, Madame, Mr. le Prince ne „ vous bravera plus. Votre Majesté veut „ attendre des nouvelles de Mr. le Cardinal „ pour effectuer ce qu'elle me fait l'honneur „ de me promettre, je la suplie très humblement de me permettre de n'attendre „ rien pour la servir". La Reine fut touchée de cette parole qui lui parut honnête. Le vrai est qu'elle m'étoit de plus nécessaire, car je voyois que Mr. le Prince depuis cinq ou six jours gagnoit du terrain par les éclats qu'il faisoit contre Mazarin, & qu'il étoit tems que je parusse, pour en prendre ma part. Je fis valoir sans affectation à la Reine la démarche que je méditois, & j'achevai de lui en expliquer la maniére, que

j'avois

j'avois déja touchée dans le discours. Elle en 1651.
fut transportée de joye. La tendresse qu'elle avoit pour son cher Cardinal fit qu'elle eut un peu de peine à agréer que je continuasse à ne le pas épargner dans le Parlement, où l'on étoit obligé à tous les quarts d'heure de le déchirer. Elle se rendit toutefois à la considération de la nécessité.

Comme j'étois déja sorti de l'Oratoire, elle me rapella pour me dire qu'au moins je me ressouvinsse bien que c'étoit Mr. le Cardinal qui lui avoit fait instance de me donner la nomination. A quoi je lui répondis que je m'en sentois très obligé, & que je lui en témoignerois toujours ma reconnoissance en tout ce qui ne seroit pas contre mon honneur; qu'elle savoit ce que je lui avois dit d'abord, & que je la pouvois assurer que je la tromperois doublement, si je lui disois que je la pusse servir pour le rétablissement de Mr. le Cardinal dans le Ministére. Je remarquai qu'elle rêva un peu; & puis elle me dit d'un air assez gai, *Allez, vous êtes un vrai démon. Voyez la Palatine, bon soir. Que je sache la veille, le jour que vous irez au Palais.* Elle me mit entre les mains de Gabouri, (car elle avoit renvoyé le Maréchal du Plessis) qui me conduisit par je ne sai combien de détours presque à la porte de la cour des cuisines.

J'allai le lendemain la nuit chez Monsieur, qui eut une joye que je ne puis vous exprimer. Il me gronda toutefois beaucoup de ce que je n'avois pas accepté le Ministére, & l'apartement du Palais Royal, en me disant que la Reine étoit une femme d'habitu-

1651. de, dans l'esprit de laquelle je me serois peut-être insinué. Je ne suis pas encore persuadé que j'aye eu tort en cette rencontre. *On ne se doit jamais jouer avec la faveur; on ne la peut trop embrasser quand elle est véritable, on ne la peut trop éloigner quand elle est fausse.*

J'allai au sortir de chez Monsieur chez la Palatine, d'où je ne sortis qu'un moment avant le jour. J'ai fait tous les efforts que j'ai pu sur ma mémoire, pour y rapeller les raisons qu'elle me dit de son mécontentement contre Mr. le Prince. Je sai bien qu'il y en avoit 3. ou 4., je ne me ressouviens que de deux, dont l'une, à mon sens, fut plus alléguée pour moi, que pour la personne intéressée; & l'autre étoit en tout sens très solide & très véritable. Elle prenoit part à l'outrage que Mademoiselle de Chevreuse avoit reçu, parceque c'étoit elle qui avoit porté la premiére parole du mariage. Mr. le Prince n'avoit pas fait ce qu'il avoit pu pour faire donner la Surintendance des Finances au bon homme la * Vieuville, pére du Chevalier du même nom qu'elle aimoit éperdument. Elle me dit que la Reine lui en avoit donné parole positive, elle y engagea la mienne, j'engageai la sienne pour mon Cardinalat. Nous nous tinmes fidélement parole de part & d'autre, & je crois dans la vérité lui devoir le Chapeau, parcequ'elle ménagea si adroitement le Cardinal, qu'il ne put

* Charles de la Vieuville, I. du nom, Marquis & ensuite Duc de la Vieuville, Grand-Fauconnier de France, & Surintendant des Finances, mort en 1653.

put enfin s'empêcher avec les plus mauvaises intentions du monde de le laisser tomber sur ma tête. Nous concertames cette nuit-là & la suivante tout ce qu'il y avoit à régler touchant le voyage de Bertet. La Palatine écrivit pour lui une grande dépêche en chifre au Cardinal, qui est une des plus belles piéces qui se soit peut-être jamais faite. Elle lui parloit entre autres du refus que j'avois fait à la Reine de la servir à l'égard de son retour en France, si délicatement & si habilement, qu'il me sembloit à moi-même que ce fût la chose du monde qui lui fût la plus avantageuse. Vous pouvez juger que je ne m'endormis pas du côté de Rome. Je préparai de celui de Paris les esprits à l'ouverture de la nouvelle scêne; que je méditois. L'importance des Gouvernemens de Guyenne & de Provence fut exagérée, le voisinage d'Espagne & d'Italie fut figuré; les Espagnols qui n'étoient pas encore sortis de la ville de Stenai, quoique Mr. le Prince en tînt la Citadelle, ne furent pas oubliez. Après que j'eus un peu arrosé le public, je m'ouvris avec les particuliers. Je leur dis que j'étois au desespoir que l'état où je voyois les affaires m'obligeat à sortir de la retraite où je m'étois résolu; que j'avois espéré qu'après tant d'agitation & de trouble, on pourroit jouir de quelque calme & d'une honnête tranquillité; qu'il me paroissoit que nous tomberions dans une condition beaucoup plus mauvaise que celle dont nous venions de sortir, parceque les négociations que l'on faisoit continuellement avec le Mazarin faisoient bien plus de mal à l'Etat que son Ministére; qu'elles entretenoient la Rei-

1651.

1651. ne dans l'espérance de son rétablissement ; & qu'ainsi rien ne se faisoit que par lui ; & que comme les prétentions de Mr. le Prince etoient immenses, nous courions fortune d'avoir une guerre civile pour préalable de son rétablissement, qui seroit le prix de l'accommodement ; que Monsieur en seroit la victime, mais que sa qualité le sauveroit du sacrifice, & que les pauvres Frondeurs y demeureroient égorgez. Ce canevas beau & fort, comme vous voyez, qui fut mis & étendu sur le métier par Caumartin, fut brodé par moi de toutes les couleurs que je crus les plus revenantes à ceux à qui je les faisois voir. Je réussis. Je m'aperçus qu'en 3. ou 4. jours j'avois fait mon effet ; & je mandai à la Reine par Madame la Palatine que le lendemain j'irois au Palais. Jugez, s'il vous plait, de la joye qu'elle en eut, par un emportement qui ne mérite d'être remarqué que pour vous la faire voir. Il me semble que je vous ai déja dit que Madame de Chevreuse avoit toujours assez gardé de mesures avec la Reine, & qu'elle avoit pris soin de lui faire croire qu'elle étoit beaucoup plus emportée par sa fille que par elle-même à tout ce qui se passoit. Je ne puis bien vous dire ce que la Reine en crut effectivement, parceque j'ai observé sur ce point beaucoup de pour & de contre. Ce qui s'ensuivit fut que Madame de Chevreuse ne cessa point d'aller au Palais Royal, dans le tems même que Mr. le Prince s'y croyoit le maître, ni de parler à la Reine avec beaucoup de familiarité, dès que le traité qu'il croyoit avoir conclu avec Servien & Lionne fut desavoué. Elle étoit dans

le

le cabinet avec Mademoiselle sa Fille le jour 1651.
que la Palatine venoit d'écrire à la Reine que j'irois au Palais. La Reine apella Mademoiselle de Chevreuse, & lui demanda si je continuois dans cette résolution. Mademoiselle de Chevreuse lui ayant répondu que j'irois, la Reine la baisa 2. ou 3. fois, en lui disant: *Friponne, tu me fais autant de bien que tu m'as fait de mal.*

Vous avez vu ci devant que Mr. le Prince égayoit de tems en tems le Parlement, pour se rendre plus considérable à la Cour. Quand il sut que le Cardinal avoit rompu le traité de Servien & de Lionne, il n'oublia rien pour l'enflammer, afin de se rendre plus redoutable à la Reine. Il y avoit tous les jours quelque nouvelle scêne. Tantot l'on envoyoit dans les Provinces informer contre le Cardinal. Tantot l'on faisoit des recherches de ses effets dans Paris. Tantot l'on déclamoit dans les Chambres assemblées contre les Bertets, les Brachets & les Fouquets, qui alloient & venoient incessamment de Paris à Breull. Et comme depuis ma retraite j'avois cessé d'aller au Parlement, j'aperçus que l'on se servoit de mon absence pour faire croire que je mollissois à l'égard du Mazarin, & que j'apréhendois de me trouver dans les occasions où je pourrois être obligé de me déclarer sur son sujet. Un certain Montardé, méchant Ecrivain à qui de Vardes avoit fait couper le nez pour je ne sai quel libelle qu'il avoit fait contre Madame la Maréchale de Guebriant sa sœur, s'attacha, pour avoir du pain, à la misérable fortune du Commandeur de St. Simon, Chef des criailleurs du parti des Princes, & m'attaqua par douze ou quinze libelles tous plus mau-

1651. vais l'un que l'autre, en douze ou quinze jours de tems. Je me les faisois aporter régulièrement sur l'heure de mon diner, pour les lire publiquement au sortir de table en présence de tous ceux qui se trouvoient chez moi. Et quand je crus avoir fait connoitre suffisamment aux particuliers, que je méprisois ces sortes d'invectives, je me résolus de faire voir au public que je les savois relever. Je travaillai pour cela avec soin à une réponce courte, mais générale, que j'intitulai: *L'Apologie de l'ancienne & légitime Fronde*, dont la lettre paroissoit être contre le Mazarin, & dont le sens étoit proprement contre ceux qui se servoient de son nom pour abattre l'autorité royale. Je la fis crier & débiter dans Paris par cinquante Colporteurs, qui parurent en même tems dans différentes rues, & qui étoient soutenus dans toutes par des gens apostez pour cela. J'allai le même matin au Palais avec 400. hommes. Je pris ma place, après avoir fait une profonde révérence à Mr. le Prince, que je trouvai devant le feu de la Grand' Chambre. Il me salua fort civilement. Il parla dans la séance avec beaucoup d'aigreur contre le transport d'argent hors du Royaume par Cantarini Banquier du Cardinal. Vous jugez bien que je ne l'épargnai pas non plus, & que tout ce qui étoit de la vieille Fronde se piqua de renchérir sur la nouvelle. Celle-ci en parut embarassée, & Croissi qui en étoit, & qui venoit de lire l'apologie de l'ancienne, dit à Caumartin: „ La botte est belle; „ vous l'entendez mieux que nous ". J'avois bien dit à Mr. le Prince qu'il falloit faire taire ce coquin de Montardé. Comme il ne se

tut

fut pourtant point, je continuai aussi de 1651.
mon côté à écrire, & faire écrire. Portail, Avocat au Parlement & habile homme, fit en ce tems, *la Défense du Coadjuteur*, qui est d'une très grande éloquence. Sarrazin Sécretaire de Mr. le Prince de Conti fit contre moi *la Lettre du Marguillier au Curé*, qui est une fort belle piéce. Patru, bel esprit & fort poli, y répondit par une *Lettre du Curé au Marguillier*, qui est très ingénieuse. Je composai ensuite, *Le vrai & le faux du Prince de Condé & du Cardinal de Retz*; *le Vraisemblable*; *le Solitaire*; *les Intérêts du tems*; *les Contretems du Sr. de Chavigni*; * le *Manifeste de Mr. de Beaufort* en son jargon, † Joli qui étoit à moi fit *les Intrigues de la paix*. Le pauvre Montardé s'étoit épuisé en injures, & il est constant que la partie n'étoit pas égale pour l'écriture. Croissi s'entremit pour faire cesser cette escarmouche de plumes. Mr. le Prince la défendit aux siens, même en des termes fort obligeans pour moi. Je fis la même chose en la maniére la plus respectueuse qu'il me fut possible. L'on n'écrivit plus ni de part ni d'autre; & les deux Frondes ne s'égayérent plus qu'aux dépens de Mazarin. Cette suspension de plumes ne se fit qu'après 3. ou 4. mois de guerre bien échauffée; mais j'ai cru qu'il seroit bon de réduire

* Cette piéce, que l'on trouve parmi les Oeuvres de Saint-Evremond, a pour titre *Apologie de M. de Beaufort*. Girard, Auteur de la Vie de M. le Duc d'Epernon, l'est aussi de cette Apologie.

† Guy Joli, Conseiller au Châtelet, Auteur des Mémoires qui portent son nom.

1651. re en ce petit endroit tout ce qu'il y a de ces combats & de cette tréve, pour n'être pas obligé de rebattre une matiére qui ne se peut tout-à-fait obmettre, & qui à mon sens ne mérite pas d'être beaucoup traitée. Il y a plus de 60. vol. de piéces composées dans le cours de la guerre civile; je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'y a pas cent feuillets qui méritent que l'on les lise.

Mon aparition au Palais plut si fort à la Reine, qu'elle écrivit dès l'après-dinée à Madame la Palatine de me témoigner la satisfaction qu'elle en avoit, & de me commander de sa part de me trouver dès le lendemain entre onze heures & minuit à la porte du cloitre St. Honoré. Gabouri m'y vint prendre, & me mena dans le petit Oratoire dont je vous ai déja parlé, où je trouvai la Reine qui ne se sentoit pas de la joye qu'elle avoit de voir sur le pavé un Parti déclaré contre Mr. le Prince. Elle m'avoua qu'elle ne l'avoit pas cru possible, du moins qu'il pût être en état de paroitre sitot. Elle me dit que Mr. le Tellier ne se le pouvoit encore persuader. Elle ajouta que Servien soutenoit qu'il faloit que j'eusse un concert secret avec Mr. le Prince. „ Mais je ne m'é„ tonne pas de Servien, *ajouta-t-elle*, c'est „ un traitre qui s'entend avec lui, & qui est „ au desespoir de ce que vous lui faites tê„ te. Mais à propos de cela, *continua-t-* „ *elle*, il faut que je fasse réparation à Lion„ ne, il a été trompé par Servien, il n'y „ a point de sa faute en tout ce qui s'est pas„ sé, & le pauvre homme est si fort affligé „ d'avoir été soupçonné, que je n'ai pu lui „ refuser la consolation qu'il m'a demandée,

„ que

„ que ce soir il traite avec vous de tout ce 1651.
„ qu'il y aura à faire contre Mr. le Prince ".

Je vous ennuyerois, si je vous racontois le détail qui avoit justifié Mr. de Lionne dans l'esprit de la Reine, mais je me contenterai de vous dire en général que son absolution même ne me parut gueres mieux fondée, que les soupçons que l'on avoit pris de sa conduite, au moins jusques là. Je dis jusques là, parceque vous allez voir que celle qu'il eut dans la suite marque un ménagement bien extraordinaire pour Mr. le Prince. Mais de tout ce que je vis en ce tems-là dans la plainte de la Reine contre Lionne & Servien, sur le traité qu'ils avoient projetté pour le Gouvernement de Provence, je ne puis encore à l'heure qu'il est m'en former aucune idée qui aille à les condamner ou à les absoudre, parceque les faits mêmes qui ont été les plus éclaircis sur cette matiére se trouvent dans une grande circonvolution de circonstances obscures & bizarres, que je me souviens qu'on s'y perdoit dans les momens qui en étoient les plus proches. Ce qui est constant, c'est que la Reine qui m'avoit parlé, comme vous avez vu, le dernier Mai, de Servien & de Lionne comme de deux traitres, me parla du dernier le 25. Juin comme d'un fort homme de bien, & que le 28. elle me fit dire par la Palatine que le premier n'avoit pas failli par malice, que Mr. le Cardinal étoit très persuadé de son innocence. J'ai toujours oublié de parler de ce détail à Mr. le Prince qui seul le pouvoit éclaircir.

Je reviens à ma conférence avec la Reine; elle dura jusques à 2. heures après mi-

1651. nuit, & je crus voir clairement dans son cœur & dans son esprit qu'elle craignoit le racommodement avec Mr. le Prince; qu'elle souhaitoit avec une extrême passion que Mr. le Cardinal en quittat la pensée, à laquelle il donnoit, disoit-elle, par excès de bonté comme un innocent; & qu'elle ne comptoit pas pour un grand malheur la guerre civile. Comme elle convenoit pourtant que le plus court seroit d'arrêter, s'il étoit possible, Mr. le Prince, elle me commanda de lui en expliquer les moyens. Je n'ai jamais pu savoir la raison pour laquelle elle n'aprouva pas celui que je lui proposai, qui étoit d'obliger Monsieur d'exécuter la chose chez lui. J'y avois trouvé du jour, & je savois bien que je ne serois pas desavoué; mais elle n'y voulut jamais entendre, sous prétexte que Monsieur ne seroit jamais capable de cette résolution, & qu'il y auroit même trop de péril à la lui communiquer. Je ne sai si elle ne craignit point que Monsieur ayant fait un coup de cet éclat, ne s'en servît ensuite contre elle même. Je ne sais non plus si ce que d'Hoquincourt me dit de l'offre qu'il lui avoit faite de tuer Mr. le Prince en l'attaquant dans une rue, ne lui avoit pas fait croire que cette voye étoit encore plus décisive. Enfin elle rejetta absolument celle de Monsieur qui étoit infaillible, & elle me commanda de conférer avec d'Hoquincourt, *qui vous dira*, ajouta-t-elle, *qu'il y a des moyens plus surs que celui que vous proposez.*

Je vis d'Hoquincourt le lendemain à l'hôtel de Chevreuse, qui me conta familiérement tout le particulier de l'offre qu'il avoit faite à la Reine. J'en eus horreur, & je suis obli-

obligé de dire pour la vérité que Madame 1651.
de Chevreuse n'en eut pas moins que moi. Ce qui est d'admirable, c'est que la Reine qui m'avoit renvoyé à lui la veille comme à un homme qui lui avoit fait une proposition raisonnable, nous témoigna à Madame de Chevreuse & à moi qu'elle aprouvoit fort nos sentimens, qui étoient assurément bien éloignez d'une action de cette nature. Elle nous nia même absolument qu'Hoquincourt la lui eût expliquée ainsi. Voilà le fait sur lequel vous pouvez fonder vos conjectures. Mr. de Lionne m'a dit depuis qu'un quart d'heure après que Madame de Chevreuse eut dit à la Reine que j'avois rejetté avec horreur la proposition d'Hoquincourt, la Reine dit à Senneterre à propos de rien; *Le Coadjuteur n'est pas si hardi que je le croyois.* Et le Maréchal du Plessis me dit dans le même moment, à propos de rien aussi, que le scrupule étoit indigne d'un grand homme. Je n'apliquai pas cette parole en ce tems-là; mais ce qui me l'a fait observer depuis, & ce qui m'a toujours fait croire que le Maréchal savoit & approuvoit même l'entreprise d'Hoquincourt, est que Mr. le Duc de Vitri m'a dit plus d'une fois que Madame d'Ormail parente & intime amie du Maréchal l'avoit envoyé querir en ce tems-là, lui Mr. de Vitri, à Aigreville, & qu'elle lui avoit proposé à Picpus où il étoit venu à sa priére, d'entrer avec le Maréchal dans une entreprise contre la personne de Mr. le Prince. Elle s'adressoit bien mal, car je n'ai jamais connu personne plus incapable d'une action noire que Mr. le Duc de Vitri.

Le lendemain du jour dans lequel ce que
je

1651. je viens de vous dire se passa, je reçus un billet de Montrésor à 4. heures du matin, qui me prioit d'aller chez lui sans perdre un moment. J'y trouvai Mr. de Lionne, qui me dit que la Reine ne pouvoit plus soufrir Mr. le Prince, & qu'elle avoit des avis certains qu'il formoit une entreprise pour se rendre maitre de la personne du Roi; qu'il avoit envoyé en Flandres pour faire un traité avec les Espagnols; qu'il falloit que lui ou elle pérît; qu'elle ne vouloit pas se servir des voyes du sang, mais que ce qui avoit été proposé par Hoquincourt ne pouvoit avoir ce nom, puisqu'il l'avoit assuré la veille qu'il prendroit Mr. le Prince sans coup férir, pourvû que je l'assurasse du peuple. Enfin je connus clairement par tout ce que Lionne me dit, qu'il falloit que la Reine eût été encore nouvellement échauffée, & je trouvai un moment après que ma conjecture avoit été bien fondée: car Lionne m'aprit qu'Ondedei étoit arrivé avec un mémoire sanglant contre Mr. le Prince, & qui devoit convaincre la Reine qu'elle n'avoit pas lieu d'apréhender la trop grande douceur de Mr. le Cardinal. Lionne me parut en son particulier très animé, & au delà même de ce que la bienséance le pouvoit permettre. Vous verrez par la suite que l'animosité de celui-ci étoit aussi affectée que celle de la Reine étoit naturelle.

Tout contribua ces jours-là à aigrir son esprit. Le Parlement continua avec aigreur sa procédure criminelle contre le Mazarin, qui se trouvoit convaincu par les registres de Cantarini d'avoir volé neuf millions. Mr. le Prince avoit obligé les Chambres de s'assembler mal-

gré toute la résistance du Premier-Président, 1651.
& de donner un nouvel Arrêt contre le commerce que les gens de la Cour entretenoient avec lui. Les ordres de Breull arrivérent dans ces conjonctures, & enflammérent aisément la bile de la Reine qui étoit naturellement susceptible d'un grand feu; & Lionne qui croyoit, à mon sens, que Mr. le Prince demeureroit maitre du champ de bataille, soit par la faction, soit par la négociation, & qui par cette raison le vouloit ménager, n'oublia rien pour m'obliger à porter les choses à l'extrêmité, aparemment pour découvrir tout mon jeu, & pour tirer mérite de la connoissance qu'il lui en pourroit donner lui-même. Il me pressa à un point dont je suis encore surpris à l'heure qu'il est, de concourir à l'entreprise d'Hoquincourt, qui aboutissoit toujours en termes un peu déguisez à assassiner Mr. le Prince. Il me somma vingt fois, au nom de la Reine, de ce que je l'avois assurée que je lui ferois quitter la partie: les instances allérent jusques à l'emportement, & il ne me parut que médiocrement satisfait de sa négociation avec moi, quoique je lui offrisse de faire arrêter Mr. le Prince au Palais d'Orléans, ou, en cas que la Reine continuat à ne pas vouloir prendre ce parti, à continuer moi-même à aller au Palais fort accompagné, & en état de m'oposer à ce que Mr. le Prince voudroit entreprendre contre son service. Montrésor, qui étoit présent à cette conférence, a toujours cru que Lionne me parloit sincérement; que son intention véritable étoit de perdre Mr. le Prince; & qu'il ne prit le parti de le ménager, qu'après qu'il eut vu que je ne vou-
lois

1651. lois pas le sang, & qu'il crut par cette raison qu'il demeureroit à la fin maitre; & il est vrai qu'il me répéta deux ou trois fois dans le discours, la parole de Machiavel qui dit, *que la plupart des hommes périssent, parcequ'ils ne sont qu'à demi méchans*. Je suis encore convaincu que Montrésor se trompoit; que Lionne n'avoit d'autre intention, dès qu'il commença à me parler, que de tirer de moi tout ce qui pouvoit être de la mienne, pour en faire l'usage qu'il en fit: & ce qui me l'a toujours persuadé, c'est un certain air que je remarquai dans son visage & dans ses paroles qui ne se peut exprimer, mais qui prouve souvent beaucoup mieux que tout ce qui se peut exprimer. C'est une remarque que j'ai faite peut-être plus de mille fois dans ma vie. J'observai aussi dans cette rencontre, qu'il y a des points inexplicables dans les affaires, & inexplicables même dans leur instant. La conversation que j'eus avec Lionne chez Montrésor, commença à cinq heures du matin & finit à sept. Lionne en avertit à huit M. le Maréchal de Grammont, qui la fit savoir à dix par Chavigni à Mr. le Prince. Il y a apparence que Lionne étoit bien intentionné pour lui. Il est constant toutefois qu'il ne lui découvrit rien du détail, qu'il ne nomma pas Hoquincourt qui étoit cependant le plus dangereux, & qu'il se contenta de lui faire dire que la Reine traitoit avec le Coadjuteur pour le faire arrêter. Je n'ai jamais osé entamer avec Mr. de Lionne cette affaire, qui, comme vous voyez, n'est pas le plus bel endroit de sa vie. Mr. le Prince, à qui j'en ai parlé, n'est pas plus informé que moi, à ce qu'il m'a paru, de

l'iné-

l'inégalité de cette conduite. La Reine avec 1651. laquelle j'ai eu une fort longue conversation deux jours après sur le même sujet, en étoit aussi étonnée, de même que vous le pouvez être. Ne doit-on pas admirer après cela l'insolence des Historiens vulgaires, qui croiroient se faire tort, s'ils laissoient un seul événement dans leurs Ouvrages, dont ils ne démêlassent pas tous les ressorts, qu'ils montent & qu'ils relâchent presque toujours sur des cadrans de colléges?

L'avis que Lionne fit donner à Mr. le Prince ne demeura pas secret; je l'apris le même jour à huit heures du soir par Madame de Pomereux à qui Flammarin l'avoit dit, & qui l'avoit aussi informée par quel canal il avoit été porté. J'allai en même tems chez Madame la Palatine qui en avoit déja été instruite d'ailleurs, & qui me dit une circonstance que j'ai oubliée, mais qui étoit toutefois très considérable, autant que je m'en puis ressouvenir, à propos de la faute que la Reine avoit faite de se confier à Lionne. Je sais bien que Madame la Palatine ajouta que la premiére pensée de la Reine, après avoir reçu la dépêche de Breull, dont je vous ai déja parlé, fut de m'envoyer querir dans le petit Oratoire à l'heure ordinaire, mais qu'elle n'avoit osé, de peur de déplaire à Ondedei qui lui avoit témoigné quelque ombrage de ces conférences particuliéres. La trahison de Lionne étourdit tellement ce même Ondedei, qu'il ne fut plus si délicat, & qu'il pressa lui-même la Reine de me commander de l'aller trouver la nuit suivante.

J'attendis Gabouri devant les Jacobins; le

1651. le rendez-vous du cloitre, qui étoit connu de Lionne, n'ayant pas été jugé sûr. Il me mena donc dans la petite galerie, qui par la même raison fut choisie au lieu de l'Oratoire. Je trouvai la Reine dans un emportement extraordinaire contre Lionne, mais qui ne diminuoit néanmoins rien de celui qu'elle avoit contre Mr. le Prince. Elle revint encore à la proposition d'Hoquincourt, à laquelle elle donnoit toujours un air innocent. Je la combattis avec fermeté, en lui soutenant que le succès ne pouvoit l'être. Sa colére alla jusques aux reproches, & jusqu'à me témoigner de la défiance de ma sincérité. Je souffris ces défiances & ces reproches avec le respect & la soumission que je lui devois, & je lui répondis simplement ces propres paroles: „ Votre Majesté, Madame, „ ne veut pas le sang de Mr. le Prince, & „ je prens la liberté de lui dire qu'elle me „ remerciera de ce que je m'opose à ce qu'il „ soit répandu contre son intention. Il le „ seroit, Madame, avant qu'il soit deux „ jours, si l'on prenoit les moyens que Mr. „ d'Hoquincourt propose ". Imaginez vous, je vous prie, que le plus doux auquel il s'étoit réduit, c'étoit de se rendre maitre à la petite pointe du jour du pavillon de l'hôtel de Condé, & de surprendre Mr. le Prince au lit. Considérez, je vous prie, si ce dessein étoit praticable, sans massacre, dans une maison toute en défiance & contre l'homme du plus grand courage qui soit au monde. Après une contestation fort vive & fort longue, la Reine fut obligée de se contenter que je continuasse de jouer le personnage que je jouois dans Paris; „ avec lequel „ j'ose,

„ j'ose, *lui dis-je*, vous promettre, Madame, 1651.
„ que Mr. le Prince quittera le pavé à
„ Votre Majesté, ou que je mourrai pour
„ son service, & ainsi mon sang effacera le
„ soupçon qu'Ondedei vous donne de ma
„ fidelité". La Reine qui vit que j'étois touché de ce qu'elle m'avoit dit, me fit mille honnêtetez, elle ajouta que je faisois injustice à Ondedei, & qu'elle vouloit que je le visse. Elle l'envoya querir sur l'heure par Gabouri. Il vint habillé en vrai Capitan de Comédie, & chargé de plumes comme un mulet. Ses discours me parurent encore plus fous que sa mine. Il ne parloit que de la facilité qu'il y avoit à terrasser Mr. le Prince, & à rétablir Mr. le Cardinal. Il traita les instances que je faisois à la Reine, de permettre que Monsieur arrêtat Mr. le Prince chez lui, de propositions ridicules, & faites à dessein, pour éluder les entreprises les plus faciles & les plus raisonnables que l'on pouvoit faire contre lui. Enfin tout ce que je vis ce soir-là de cet homme, ne fut qu'un tissu d'impertinences & de fureur. Il se radoucit un peu sur la fin à la très humble suplication de la Reine, qui me paroissoit avoir une grande considération pour lui; & Madame la Palatine me dit deux jours après que tout ce que j'avois vu de ce Seigneur Capitan n'étoit rien, au prix de ce qui s'étoit passé le lendemain; & qu'il l'avoit traitée avec une insolence que l'on n'auroit pu s'imaginer. Elle fut un peu rabatue par le retour de Bertet, qui aportoit une grande dépêche du Cardinal, qui blâmoit, même avec beaucoup d'aigreur, ceux qui avoient empêché la Reine de donner les mains à la proposition que je lui avois faite

1651. de faire arrêter Mr. le Prince chez Monsieur; qui faisoit mes éloges sur cette proposition; qui traitoit Ondedei de fou, le Tellier de poltron, Servien & Lionne de duppes, & qui contenoit même une instance très pressante à la Reine de me faire expédier la nomination, de faire Mr. de Châteauneuf Chef du Conseil, & de donner la Surintendance des Finances à Mr. de la Vieuville. La Reine me fit commander, une heure après que la dépêche de Breull fut déchifrée, de l'aller trouver entre minuit & une heure. Elle me fit voir le déchifrement qui me parut être véritable; elle me témoigna une joye sensible des sentimens où elle voyoit M. le Cardinal, elle me fit promettre de les mettre dans leur plus beau jour en en rendant compte à Monsieur, & d'adoucir son esprit sur son sujet le plus qu'il me seroit possible; „ car je vois bien, *ajouta-t-elle*, qu'il „ n'y a que lui qui vous retienne, & que si „ vous n'aviez pas cet engagement, vous se- „ riez Mazarin ". Je fus très aise d'en être quitte à si bon marché. Je lui répondis que j'étois au desespoir d'être engagé, & que je n'y trouvois de consolation que la croyance où j'étois que je serois par cet engagement moins inutile à son service que par ma liberté. La Reine me dit ensuite que l'avis du Maréchal de Villeroi étoit qu'elle attendit la majorité du Roi, qui étoit fort proche, pour faire éclatter le changement qu'elle avoit résolu pour les places du Conseil; parceque ce nouvel établissement qui seroit très desagréable à Mr. le Prince, tireroit encore de la dignité & de la force d'une action qui donne un nouvel éclat à l'autorité

té royale. „ Mais, *repartit-elle tout à* 1651.
„ *coup*, il faudroit par la même raison re-
„ mettre votre nomination, Mr. de Châ-
„ teauneuf eſt de ce ſentiment ". Elle ſou-
rit à ce mot, & elle me dit, „ Non, la voi-
„ la en bonne forme, il ne faut pas donner
„ le tems à Mr. le Prince de cabaler contre
„ vous à Rome ". Je répondis ce que
vous vous pouvez imaginer à la Reine,
qui fit cette action avec la meilleure gra-
ce du monde, parceque le Cardinal l'a-
voit trompée la premiere, en lui man-
dant qu'il faloit agir de bonne foi avec moi.
Bluet, Avocat du Conſeil & intime d'Onde-
dei, m'a dit pluſieurs fois depuis que celui-
ci lui avoit avoué le ſoir qu'il arriva de Breull
à Paris, que le Cardinal ne lui avoit rien re-
commandé avec plus d'empreſſement que de
faire croire à la Reine même, que ſon in-
tention pour ma promotion étoit très ſincé-
re; parce, dit-il à Ondedei, que Madame de
Chevreuſe la pénétreroit infailliblement, ſi
elle ſavoit elle-même ce que nous avons
dans l'ame. Vous ne ſerez pas aſſurément
ſurpriſe de ce qu'il y avoit dans cette ame,
& que c'étoit une réſolution bien formée de
me jouer, de ſe ſervir de moi contre Mr.
le Prince, de me traverſer ſous main à Ro-
me, de trainer ma promotion, & de trou-
ver dans le chapitre des accidens de quoi la
révoquer.

La fortune ſembla dans les commence-
mens favoriſer ces projets; car comme je
m'étois enfermé le lendemain au ſoir chez
Mr. l'Abbé de Bernai pour écrire à Rome
avec plus de loiſir, & pour dépêcher l'Abbé
Charrier que j'y envoyois pour ſolliciter ma
 pro-

1651. promotion, j'en reçus une lettre qui m'apprit la mort de Pancirole. Ce contretems, qui rompit en un instant les seules mesures qui m'y paroissoient certaines, m'embarrassa beaucoup, avec d'autant plus de raison que je ne pouvois pas ignorer que le * Commandeur de Valençai, qui étoit Ambassadeur pour le Roi, & qui avoit pour lui-même de grandes prétentions au Chapeau, ne fît contre moi tout ce qui seroit en son pouvoir. Je ne laissai pas de faire partir l'Abbé Charrier, qui, comme vous verrez dans la suite, trouva fort peu d'obstacles à sa négociation, quoique le Cardinal n'oubliat rien de tout ce qui pouvoit y en mettre.

Il est à remarquer que la Reine, dans toute la conversation que j'eus avec elle touchant cette dépêche de Mr. le Cardinal, ne s'ouvrit en facon du monde de ce qu'il lui avoit écrit par un billet séparé, à ce que Mr. de Châteauneuf me dit le lendemain, touchant la proposition du mariage de Mademoiselle d'Orléans, qui est présentement Madame de Toscane, avec le Roi. La grande Mademoiselle y avoit beaucoup pretendu, le Cardinal le lui avoit fait espérer, & comme elle vit qu'il n'en avoit aucune intention dans le fond, elle affecta de faire la Frondeuse, même avec emportement. Elle témoigna une chaleur inconcevable pour la liberté de Mr. le Prince. Monsieur la connoissoit si bien, & il avoit si peu de considération pour elle, que l'on ne faisoit presque

* Henri d'Estampes, Grand Croix & Bailli de Malte, Grand-Prieur de France, alors Ambassadeur à Rome, mort à Malte en 1678. âgé de 75. ans.

que aucune réflexion sur ses démarches, dans 1651.
le tems même où elle eût dû, au moins par sa qualité, être de quelque considération. Vous me pardonnerez par cette raison le peu de soin que j'ai eu jusques ici de vous en rendre compte. Le Cardinal qui crut que Monsieur pouvoit se flater plus facilement de faire épouser au Roi la cadette, dont l'âge étoit en effet plus sortable, manda à la Reine de lui donner toutes les ouvertures possibles pour cette alliance, mais de se garder sur toutes choses de les faire donner par moi ; parceque, ajouta-t-il, le Coadjuteur en serreroit les mesures plus brusquement & plus étroitement qu'il ne convient encore à Votre Majesté. Mr. de Châteauneuf me fit voir ces propres paroles dans un billet, qu'il me jura avoir été copié sur l'original même de celui du Cardinal. Il prioit la Reine de faire porter cette parole ou plutot cette vue à Monsieur par Beloy : *Si toutefois*, portoit le billet, *l'on continue à être assuré de lui.* Monsieur m'a juré plus de dix fois depuis, que l'on ne lui avoit jamais fait cette proposition, ni directement ni indirectement. Ces deux faits paroissent donc bien contraires : mais voici qui n'est pas moins inexplicable.

Je vous ai déja dit que le Cardinal blâmoit extrêmement par sa dépêche ceux qui avoient dissuadé la Reine d'accepter la proposition que je lui avois faite de faire arrêter Mr. le Prince chez Mr. le Duc d'Orléans : je m'attendois par cette raison qu'elle en prendroit la pensée, & qu'elle me presseroit même de lui tenir ma promesse en le lui proposant. Je fus surpris au dernier point,

 quand

1651. quand je trouvai qu'elle ne me parut pas seulement y avoir fait réflexion, & je le suis encore, quand je la fais moi-même. Le Tellier, Servien & Madame la Palatine, que j'ai mis depuis sur cette matiére cent & cent fois, ne m'en ont pas paru plus savans que moi; & ce qui m'étonne encore davantage est qu'ils ont tous convenu que la lettre du Cardinal étoit véritable & sincére en ce point. Je me confirme donc en ce que j'ai dit ci-devant, qu'il y a des points & des affaires qui échapent par des rencontres même naturelles aux plus clairvoyans, & que nous en rencontrerions bien plus fréquemment dans les histoires, si elles étoient toutes écrites par des gens qui eussent été eux-mêmes dans le secret des choses, & qui par conséquent eussent été supérieurs à la vanité ridicule de ces Auteurs impertinens, qui étant, pour ainsi dire, nez dans la basse Cour, & n'ayant jamais passé l'antichambre, se piquent de ne rien ignorer de ce qui s'est passé dans le Cabinet. J'admire à ce propos l'insolence de ces gens de néant en tout sens, qui s'imaginent avoir pénétré dans tous les replis des cœurs de ceux qui ont eu le plus de part dans les affaires, & qui n'ont laissé aucuns événemens dont ils n'ayent prétendu avoir dévelopé & la suite & l'origine. Je trouvai un jour sur la table du cabinet de Monsieur le Prince deux ou trois Ouvrages de ces ames serviles & venales. Mr. le Prince me dit, en voyant que j'y avois jetté les yeux : *Ces misérables nous ont fait vous & moi tels qu'ils auroient été, s'ils s'étoient trouvez dans nos places.* Cette parole est d'un grand sens.

Je reprens ce qui se passa sur la fin de cette conversation que j'eus cette nuit là avec la Reine. Elle affecta de me faire promettre que je ne manquerois pas d'aller au Palais toutes les fois que Mr. le Prince s'y trouveroit; & Madame la Palatine, à qui je dis le lendemain que j'avois observé une aplication particuliére de la Reine sur ce point, me répondit ces propres paroles: „ J'en sais la raison; Servien lui dit à toutes les heures „ du jour que vous êtes de concert avec „ Mr. le Prince, & qu'il y aura des occasions, où par le même concert vous ne „ vous trouverez pas aux assemblées du Parlement ". Je n'en manquai aucune, & je tins une conduite qui dut, au moins par l'événement, faire honte au jugement de Mr. Servien. Je n'y eus de complaisance pour Mr. le Prince que celle qui ne lui pouvoit plaire. J'aplaudissois à tout ce qu'il disoit contre le Cardinal, mais je n'oubliois rien de tout ce qui pouvoit éclairer & les négociations & les prétextes: conduite qui étoit d'un grand embarras à un parti, dont l'intention n'étoit dans le fond que de s'accommoder avec la Cour par les frayeurs qu'il prétendoit donner au Ministre. L'intention de Mr. le Prince étoit très éloignée de la guerre civile; celle de la Rochefoucaut, qui gouvernoit Madame de Longueville & Mr. le Prince de Conti, étoit toujours portée à la négociation. Les conjonctures obligeoient les uns & les autres à des déclarations & à des déclamations, qui eussent pu aller à leurs fins, si ces déclarations & ces déclamations n'eussent été soigneusement expliquées & commentées par les Frondeurs & du côté de la

1651. la Cour & du côté de la Ville. La Reine, qui étoit très fiere, ne prit pas confiance à des avances qui étoient toujours précédées par des menaces. Le Cardinal ne prit pas la peur, parcequ'il vit que Mr. le Prince n'étoit plus dominant (au moins uniquement) dans Paris. Le peuple, instruit du dessous des cartes, ne prit plus pour bon tout ce qu'on vouloit lui persuader sous le prétexte du Mazarin qu'il ne voyoit plus. Ces dispositions, jointes à l'avis que Mr. le Prince eut de ma conférence avec Lionne, & à celui que le Bouchet lui donna de la marche de deux Compagnies des Gardes, l'obligérent de sortir le 6. Juillet sur les deux heures du matin de l'hôtel de Condé & de se retirer à St Maur. Il est constant qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre, & que la place n'étoit plus tenable dans Paris pour lui, à moins qu'il ne se fût résolu de faire dès ce tems-là ce qu'il y fit depuis; c'est-à-dire, à moins qu'il ne s'y fût mis publiquement sur la défensive. Il ne le fit pas, parcequ'il ne s'étoit pas encore résolu à la guerre civile, pour laquelle il est constant qu'il avoit une aversion mortelle. On a voulu blâmer son irrésolution, mais je crois que l'on en doit plutot louer le principe, & je méprise au dernier point ces ames de boue, qui ont osé écrire & imprimer qu'un cœur aussi ferme & aussi éprouvé que celui de César, eût été capable dans cette occasion d'une allarme mal prise. Ces Auteurs impertinens & ridicules mériteroient qu'on les fouettat dans les carrefours.

Vous ne doutez pas du mouvement que la sortie de Mr. le Prince fit dans tous les esprits.

Ma-

Madame de Longueville, quoique malade, 1651.
l'alla joindre aussitot, & le Prince de Conti, Messieurs de Nemours, de Bouillon, de Turenne, de la Rochefoucaut, de Richelieu, de la Mothe se rendirent en même tems auprès de lui. Il envoya Mr. de la Rochefoucaut à Monsieur, pour lui faire part des raisons qui l'avoient obligé à se retirer. Monsieur en fut & en parut étonné. Il en fit l'affligé, il alla trouver la Reine, il aprouva la résolution qu'elle prit d'envoyer le Maréchal de Grammont à St. Maur, pour assûrer Mr. le Prince qu'elle n'avoit eu aucun dessein sur sa personne. Monsieur, qui crut que Mr. le Prince ne reviendroit plus à Paris après le pas qu'il avoit fait, & qui s'imagina par cette raison qu'il l'obligeroit à bon marché, chargea le Maréchal de Grammont de toutes les assurances qu'il lui pouvoit donner en son particulier. Vous verrez dans la suite, par cet exemple, qu'il y a toujours de l'inconvénient à s'engager sur des supositions de ce que l'on croit impossible. Il est pourtant vrai qu'il n'y a presque personne qui en fasse difficulté.

Aussitot que Mr. le Prince fut à St. Maur, il n'y eut pas un homme dans son parti qui ne pensât à l'accommoder avec la Cour; & c'est ce qui arrive toujours dans les affaires où le Chef est connu pour ne pas aimer la faction. Un esprit bien sage ne la peut jamais aimer, mais il est de la sagesse de cacher son aversion, quand on a le malheur d'y être engagé. Teligni, beau-fils de Mr. l'Amiral de Coligni, disoit la veille de la St. Barthélemi, *que son beaupére avoit plus perdu dans le parti des Huguenots, en laissant pénétrer*

1651. *trer sa lassitude, qu'en perdant les batailles de Montcontour & de St. Denis.* Voila donc le premier coup que celui de Mr. le Prince reçut, & d'autant plus dangereux, qu'il n'y a peut-être jamais eu de corps ausquels ces sortes de blessures fussent plus mortelles, qu'à celui qui composoit son parti. Mr. de la Rochefoucaut, un des Membres des plus considérables par le pouvoir absolu qu'il avoit sur l'esprit de Mr. le Prince de Conti & sur celui de Madame de Longueville, étoit dans la faction ce que Mr. de Bullion avoit autrefois été dans les Finances. Mr. le Cardinal disoit que celui-ci employoit douze heures du jour à la création de nouveaux Offices, & les douze autres à leur suppression; & Matha apliquoit cette remarque à Mr. de la Rochefoucaut, en disant qu'il faisoit tous les matins une brouillerie, & que tous les soirs il travailloit à un rhabillement (c'étoit son mot.) Mr. de Bouillon, qui n'étoit nullement content de Mr. le Prince, & qui ne l'etoit pas davantage de la Cour, n'aida pas à fixer les résolutions, parceque la difficulté de s'assurer des uns & des autres brouilloit à midi les vues qu'il avoit prises à dix heures, ou pour la rupture, ou pour l'accommodement. Mr. de Turenne, qui n'étoit pas plus satisfait ni des uns ni des autres que Mr. son frére, n'étoit pas à beaucoup près si décisif dans les affaires que dans la guerre. Mr. de Nemours, amoureux de Madame de Châtillon, trouvoit dans les craintes de s'en éloigner des obstacles au mouvement que la vivacité de son âge, plutot que celle de son honneur, lui pouvoit donner pour l'action. Chavigni, qui étoit rentré dans

dans le Cabinet son unique élément, & qui 1651.
y étoit rentré par le moyen de Mr. le Prince, ne pouvoit souffrir qu'il l'abandonnat; & il pouvoit encore moins souffrir qu'il le tînt en bonne intelligence avec Mazarin, qui étoit l'objet de son horreur. Viole, qui dépendoit de Chavigni, joignoit aux sentimens toujours incertains de son ami sa propre timidité qui étoit très grande, & son avidité qui n'étoit pas moindre. Croissi, qui avoit l'esprit naturellement violent, étoit suspendu entre l'extrêmité à laquelle son inclination le portoit, & la modération, dont les mesures qu'il avoit toujours gardées très soigneusement avec Mr. de Châteauneuf l'obligeoient de conserver au moins les apparences. Madame de Longueville vouloit en des momens l'accommodement, parceque la Rochefoucaut le desiroit; en d'autres elle vouloit la rupture, parcequ'elle l'éloignoit de Mr. son mari qu'elle n'avoit jamais aimé, mais qu'elle avoit commencé à craindre depuis quelque tems. Cette constitution des esprits ausquels Mr. le Prince avoit à faire, eût embarassé Sertorius: jugez, s'il vous plait, quel effet elle pouvoit faire dans celui d'un Prince du Sang, couvert de lauriers innocens, qui ne regardoit la qualité de Chef de parti que comme un malheur, & même un malheur qui étoit au dessous de lui. Une de ses grandes peines, à ce qu'il m'a dit depuis, fut de se défendre des défiances qui sont naturelles & infinies dans les commencemens des affaires, encore plus que dans leurs progrès & dans leurs suites. Comme rien n'y est encore formé, & que tout y est vague, l'imagination qui n'y a point

1651. point de bornes, se prend & s'étend même à tout ce qui est possible. Le Chef est par avance responsable de tout ce qu'on soupçonne lui pouvoir tomber dans l'esprit. Mr. le Prince, pour cette raison, ne se crut point obligé de donner audiance particuliére à Mr. le Maréchal de Grammont, quoiqu'il l'eût toujours fort aimé. Il se contenta de lui dire, en présence de toutes les personnes de qualité qui étoient avec lui, qu'il ne pouvoit retourner à la Cour tant que les Créatures de Mr. le Cardinal y tiendroient les premiéres places. Tous ceux qui étoient dans les intérêts de Mr. le Prince, & qui souhaitoient pour la plupart l'accommodement, trouvoient leur compte à cette proposition, qui, effrayant les Subalternes du Cabinet, les rendoit plus souples aux différentes prétentions des particuliers. Chavigni, qui alloit & venoit de St. Maur à Paris & de Paris à St. Maur, se faisoit un mérite auprès de la Reine, à ce qu'elle m'a dit elle-même, de ce que le premier feu que ce nouvel éclat de Mr le Prince avoit jetté, s'étoit plutot attaché à le Tellier, à Lionne, & a Servien, qu'au Cardinal même. Il ne laissoit pas de faire, en poussant ces trois sujets, l'effet qui lui convenoit, & c'étoit d'éloigner d'auprès de la Reine ceux dont le ministére véritable & solide offusquoit le sien, qui n'étoit qu'aparent & imaginaire. Cette vue, qui étoit assurément plus subtile que judicieuse, le charmoit à un point, qu'il en parla à Bagnols, le jour que Mr. le Prince se fut déclaré contre eux, comme de l'action la plus sage & la plus fine qui eût été faite de notre siécle. „ Elle amuse le Cardi-

„ dinal, *lui dit-il*, en lui faisant croi- 1651.
„ re que l'on prend le change, & qu'au
„ lieu de presser la Déclaration contre lui,
„ laquelle n'est pas encore expédiée, on
„ se contente de clabauder contre ses amis.
„ Elle chasse du Cabinet les seules person-
„ nes à qui la Reine se pourroit ouvrir, &
„ y en laisse d'autres ausquels il faudra né-
„ cessairement qu'elle s'ouvre, faute d'au-
„ tres; & elle oblige les Frondeurs ou à
„ passer pour Mazarins, en épargnant ses
„ Créatures, ou à se brouiller avec la Reine
„ en parlant contre elle". Ce raisonnement, que Bagnols me raporta un quart d'heure après, me parut aussi solide pour le dernier article, qu'il me sembla frivole pour les autres. Je m'apliquai soigneusement à y remédier, & vous verrez par la suite que j'y travaillai avec succès.

Je vous ai déja dit que Mr. le Prince se retira à St. Maur le 6. Juillet 1651. Le 7. Mr. le Prince de Conti vint au Palais, y porter les raisons que Mr. le Prince avoit eues de se retirer. Il ne parla qu'en général des avis qu'il avoit reçus de tous côtez des desseins de la Cour contre sa personne. Il déclara ensuite que Mr. son frére ne pouvoit trouver aucune sureté à la Cour, tant que Mrs. le Tellier, Servien, & Lionne, n'en seroient point éloignez. Il fit de grandes plaintes de ce que Mr. le Cardinal s'étoit voulu rendre maitre de Brisac & de Sedan, & il conclut en disant à la Compagnie, que Mr. le Prince lui envoyoit un Gentilhomme avec une lettre. Mr. le Premier-Président repondit à Mr. le Prince de Conti que Mr. le Prince auroit mieux fait de venir lui-même prendre

1651. sa place au Parlement. On fit entrer le Gentilhomme. Il rendit sa lettte qui n'ajoutoit rien à ce qu'avoit dit Mr. le Prince de Conti. Le Premier-Président prit la parole, en donnant part à la Compagnie que la Reine lui avoit envoyé un Gentilhomme à 5. heures du matin, pour lui donner avis de cette lettre de Mr. le Prince, & pour lui commander de faire entendre à la Compagnie que Sa Majesté ne desiroit pas qu'on fît aucune délibération, qu'elle ne lui eût fait savoir sa volonté. Mr. le Duc d'Orléans ajouta que sa conscience l'obligeoit à témoigner que la Reine n'avoit eu aucune pensée de faire arrêter Mr. le Prince; que les Gardes qui avoient passé dans le fauxbourg St. Germain n'y avoient été que pour favoriser l'entrée de quelques vins qu'on vouloit faire passer sans payer les droits; que la Reine n'avoit aucune part à ce qui s'étoit passé à Brisac. Enfin Monsieur parla comme il eût fait, s'il eût été le mieux intentionné du monde pour la Reine. Comme je pris la liberté de lui demander, après la séance, s'il n'avoit pas apréhendé que la Compagnie lui demandat la garentie de la sureté de Mr. le Prince, dont il venoit de donner des assurances si positives, il me répondit d'un air très embarassé: *Venez chez moi, je vous dirai mes raisons.* Il est certain qu'il s'étoit exposé, en parlant comme il avoit fait, à cet inconvénient, qui n'étoit pas médiocre; & Mr. le Premier-Président, qui servoit alors la Cour de très bonne foi, le lui évita très habilement, en donnant le change à Machaut, qui avoit touché cet expédient, & en supliant seulement Monsieur de rassurer Mr. le Prin-

Prince, & d'essayer de le faire revenir à la Cour. Il affecta aussi de laisser couler le tems de la séance, & ainsi on n'eut que celui de remettre l'assemblée au lendemain, & d'arrêter seulement qu'en attendant, la lettre de Mr. le Prince seroit portée à la Reine. Je reviens à ce que Monsieur me dit, lorsqu'il fut revenu chez lui. 1651.

Il me mena dans le cabinet des livres, il en ferma la porte au verrou, il jetta son chapeau avec émotion sur une table, & il s'écria en jurant : „ Vous êtes une grosse „ duppe, ou je suis une grosse bête : croyez-„ vous que la Reine veuille que Mr. le Prin-„ ce revienne à la Cour ? Oui, Monsieur, „ *lui dis-je sans balancer*, pourvû qu'il y „ vienne en état de se faire prendre ou as-„ sommer. Non, *me répondit-il*, elle veut „ qu'il revienne à Paris en toutes maniéres; „ & demandez à votre ami le Vicomte d'Au-„ tel ce qu'il m'a dit aujourd'hui de sa part, „ comme j'entrois dans la Grand' Cham-„ bre ". Voici ce qu'il lui avoit dit ; Que le Maréchal du Plessis Prâlin son frére avoit eu ordre de la Reine à six heures du matin de prier Monsieur de sa part d'assurer le Parlement, que Mr. le Prince ne courroit aucune fortune, s'il lui plaisoit de revenir à la Cour. „ Je n'ai pas été jusques là, *ajouta* „ *Monsieur* ; car j'ai mille raisons pour ne „ lui pas servir de caution, & ni l'un ni „ l'autre ne m'y ont obligé ; mais au moins, „ vous voyez, *me continua-t-il*, que je n'ai „ pu moins dire que ce que j'ai dit, & vous „ voyez de plus le plaisir qu'il y a d'agir en-„ tre tous ces gens-là. La Reine dit avant-„ hier qu'il faut qu'elle ou le Prince quitte „ le

1651. „ le pavé: elle veut aujourd'hui que je l'y „ raméne, & que je m'engage d'honneur „ au Parlement pour sa sureté. Mr. le Prin„ ce sortit hier au matin de Paris, pour „ s'empêcher d'être arrêté, & je gage qu'il „ y reviendra avant qu'il soit deux jours, de „ la maniére que cela tourne. Je veux m'en „ aller à Blois & me moquer de tout".

Comme je connoissois Monsieur, & que je savois de plus que Valois, qui étoit à lui, mais qui étoit serviteur de Mr. le Prince, avoit dit la veille que l'on se tenoit à St. Maur très assuré du Palais d'Orléans; je ne doutai point que la colére de Monsieur ne vînt de son embaras, & que son embaras ne fût l'effet des avances qu'il avoit faites lui-même à Mr. le Prince, dans la pensée qu'elles ne l'obligeroient jamais à rien, parcequ'il étoit persuadé qu'il ne reviendroit plus à la Cour Comme il vit que la Reine, au lieu de prendre le parti de le pousser, lui offroit des suretez, au cas qu'il voulût retourner à Paris, & que cette conduite lui fit croire qu'elle seroit capable de mollir sur la proposition de joindre à l'éloignement du Cardinal celui de Lionne, Servien & le Tellier, il s'effraya; il crut que Mr. le Prince reviendroit au premier jour à Paris, & qu'il se serviroit de la foiblesse de la Reine, non pas pour pousser effectivement les Ministres, mais pour faire sa cour en se racommodant avec elle, & en tirant ses avantages particuliers pour prix des complaisances qu'il auroit pour elle en les rapellant. Monsieur crut sur ce fondement qu'il ne pouvoit trop ménager la Reine, qui lui avoit fait la veille des reproches des mesures qu'il gardoit avec Mr. le

le Prince, „ après ce qu'il avoit fait, *lui* 1651.
„ *dit-elle*, ſans ce que je ne vous ai pas encore dit". Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'elle ne s'en eſt jamais expliquée plus clairement; ce qui me fait croire que ce n'étoit rien. Monſieur venoit de charger le Maréchal de Grammont de toutes les douceurs & de toutes les promeſſes poſſibles touchant la ſureté de Mr. le Prince; car ce fut l'après-dinée de ce même jour 7. Juillet que le Maréchal de Grammont fit le voyage de St. Maur dont je vous ai parlé ci-deſſus, voyage qui avoit été concerté la veille avec la Reine. Monſieur crut donc qu'ayant fait d'une part ce que la Reine avoit deſiré, & prenant de l'autre avec Mr. le Prince tous les engagemens qu'il lui pouvoit donner pour ſa ſureté, il s'aſſuroit ainſi lui-même des deux côtez. Voilà juſtement où échouent toutes les ames timides; la peur qui groſſit toujours les objets donne du corps à toutes leurs imaginations, elles prennent pour forme tout ce qu'elles ſe figurent en penſée de leurs ennemis, & elles tombent preſque toujours dans des inconvéniens très effectifs, par la frayeur qu'elles prennent de ceux qui ne ſont qu'imaginaires.

Monſieur vit le 6. au ſoir dans l'eſprit de la Reine des diſpoſitions à s'accommoder avec Mr. le Prince, quoiqu'elle l'aſſurat du contraire; & il ne pouvoit ignorer que l'inclination de Mr. le Prince ne fût de s'accommoder avec la Reine. La timidité lui fit croire que ces diſpoſitions produiroient leur effet dès le huitième, & il fit dès le ſeptiéme, ſur ce fondement qui étoit faux, des pas qui n'auroient pu être judicieux, que

1651. ſupoſé que l'accommodement eût été fait dès le cinquiéme. Je le lui fis avouer à lui-même, avant que de le quiter, par ce dilemme: „ Vous apréhendez, que Mr. le Prin-„ ce ne revienne à la Cour, parcequ'il en „ ſera le maitre. Prenez vous un bon moyen „ pour l'en éloigner, en lui ouvrant toutes „ les portes, & en vous engageant vous-„ même à ſa ſureté ? Voulez vous qu'il y „ revienne pour avoir plus de facilité à le per-„ dre? Je ne vous crois pas capable de cette „ penſée à l'égard d'un homme à qui vous „ donnez votre parole à la face de tout un „ Parlement & de tout un Royaume. Le „ voulez vous faire revenir pour l'accommo-„ der effectivement avec la Reine? Il n'y a „ rien de mieux, pourvû que vous ſoyez „ aſſuré qu'ils ne s'accommoderont pas en-„ ſemble contre vous-même, comme ils fi-„ rent il n'y a pas longtems: mais je m'ima-„ gine que Votre Alteſſe Royale a bien ſu „ prendre ſes ſuretez ". Monſieur qui n'en avoit pris aucune, eut honte de ce que je lui repréſentois avec aſſez de force, & il me dit: „ Voilà des inconvéniens; mais que „ faire en l'état où ſont les choſes? Ils ſe ra-„ commoderont tous enſemble, & je de-„ meurerai ſeul comme l'autre fois. Si vous „ me commandez, Monſieur, *lui répondis-„ je*, de parler à la Reine de votre part aux „ termes que je vais propoſer à Votre Al-„ teſſe Royale, j'oſe vous répondre que vous „ verrez, au moins bientot, clair dans vos „ affaires ". Il me donna carte blanche, ce qu'il faiſoit toujours avec facilité, quand il ſe trouvoit embarraſſé. Je la remplis d'une maniére qui lui agréa. Je lui expliquai le

tour

tour que je donnerois à ce que je dirois à 1651.
la Reine. Il l'aprouva, & je fis ſuplier la Reine par Gabouri dès le ſoir même de me permettre d'aller à l'heure accoutumée dans la petite galerie. Monſieur, à qui je fis ſavoir par Jouy que la Reine m'avoit mandé de m'y rendre à minuit, m'envoya chercher ſur les huit heures à l'hôtel de Chevreuſe où je ſoupois, pour me dire qu'il m'avouoit qu'il n'avoit de ſa vie été ſi embarraſſé qu'il l'étoit alors; qu'il convenoit qu'il y avoit beaucoup de ſa faute; mais qu'il étoit pardonnable de faillir dans une occaſion où il ſembloit que tout le monde ne cherchoit qu'à rompre ſes meſures: que Mr. le Prince lui avoit fait dire par Croiſſi à ſept heures du matin des choſes qui lui donnoient lieu de croire qu'il ne reviendroit pas à Paris; que Mr. de Chavigny lui avoit parlé à ſept heures du ſoir d'une maniére qui lui faiſoit juger qu'il y pourroit être au moment qu'il me parloit. Il ajouta que la Reine étoit une étrange femme; qu'elle lui avoit témoigné la veille qu'elle étoit très aiſe que Mr. le Prince eût quitté la partie, & que ce qu'elle lui feroit dire par le Maréchal de Grammont ne ſeroit que pour la forme; qu'elle lui avoit fait dire ce jour-là à ſix heures du matin qu'il falloit faire tous ſes efforts pour l'obliger à revenir: qu'il m'avoit envoyé querir pour me recommander de bien prendre garde à la maniére dont je parlerois à la Reine; „ parcequ'enfin, *me dit-il*, je vous déclare que, voyant comme je le vois qu'elle ſe va raccommoder avec Mr. le Prince, je ne veux plus me brouiller ni avec l'un ni avec l'autre ". J'eſſayai de faire com-

1651. prendre à Monsieur que le vrai moyen de se brouiller avec tous les deux seroit de ne pas suivre la voye qu'il avoit prise, ou du moins résolue, & de faire expliquer la Reine. Il vetilla beaucoup sur la maniére dont il étoit convenu à midi; & je connus encore en cette rencontre que de toutes les passions la peur est celle qui affoiblit davantage le jugement, & que ceux qui en sont possédez retiennent aisément les impressions qu'elle leur inspire, même dans le tems où ils se défendent, ou plutot où on les défend des mouvemens qu'elle leur donne. J'ai fait cette observation trois ou quatre fois en ma vie.

Comme la conversation avec Monsieur s'échaufoit plus sur les termes, que sur la substance des choses dont il me paroissoit que je l'avois assez convaincu, le Maréchal de Grammont entra. Il venoit de rendre compte à la Reine du voyage de St. Maur, dont je vous ai déja parlé. Et comme il étoit fort piqué du refus que Mr. le Prince lui avoit fait de l'écouter en particulier, il donna à son voyage & sa négociation un air de ridicule qui ne me fut pas inutile. Monsieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le plus à se jouer, prit un plaisir sensible à la description des Etats de la Ligue assemblez à St. Maur, (ce fut ainsi que le Maréchal apella le Conseil devant lequel il avoit parlé.) Il peignit fort plaisamment tous ceux qui le composoient, & je m'aperçus que cette idée de plaisanterie diminua beaucoup dans l'esprit de Monsieur la frayeur qu'il avoit conçue du parti de Mr. le Prince.

Je reçus, au moment que le Maréchal de Gram-

Grammont partit d'auprès de Monsieur, un 1651.
billet de Madame la Palatine, qui ne me servit pas moins à lui faire connoitre que les mesures du Palais Royal n'étoient pas encore si sures, qu'il fût encore tems d'y bâtir comme sur des fondemens bien assurez. Voici les propres mots de ce billet.

Je vous prie que je vous puisse voir au sortir de chez la Reine; il est nécessaire que je vous parle. J'ai été aujourd'hui à St. Maur où l'on ne sait ce que l'on peut, & je sors du Palais Royal où l'on sait encore moins ce que l'on veut.

J'expliquai ces mots à Monsieur à ma maniere. Je lui dis qu'ils signifioient que tout étoit en son entier dans l'esprit de la Reine. Je l'assurai que, pourvû qu'il ne changeat rien à l'ordre qu'il m'avoit donné de négocier de sa part avec elle, je raporterois de quoi le tirer de la peine où je le voyois. Il me le promit, quoiqu'avec des restrictions que la timidité produit toujours en abondance.

J'allai chez la Reine, & je lui dis que Monsieur m'avoit commandé de l'assurer encore de ce qu'il lui avoit protesté la veille touchant la sortie de Mr. le Prince, qui étoit que non seulement il ne l'avoit pas sue, mais encore qu'il la desaprouvoit & qu'il la condamnoit au dernier point; qu'il n'entreroit en rien de tout ce qui seroit contre le service du Roi & contre le sien; que Mr. le Cardinal étant éloigné, il ne favoriseroit en façon du monde les prétextes que l'on vouloit prendre de la crainte de son retour, parcequ'il étoit persuadé effectivement que la Reine n'y pensoit plus: que Mr. le Prin-

1651. ce ne songeoit qu'à animer son phantôme, pour effaroucher les peuples, & que lui Monsieur n'avoit d'autres desseins que de les radoucir: que l'unique moyen d'y réussir étoit de suposer le retour du Cardinal pour impossible, parceque tant que l'on feroit paroitre qu'on le craignît comme proche, on tiendroit les Peuples & même les Parlemens en défiance & en chaleur. Je commençai ma députation vers la Reine par ce préambule, qui, pour vous dire le vrai, n'étoit pas fort nécessaire, & je m'arrêtai en cet endroit pour essayer de juger, par la maniére dont elle recevroit un discours dont le fond lui étoit très desagréable, si un avis que l'on me donna en sortant de chez Monsieur étoit bien fondé. Valois qui étoit à lui m'assura, comme je montois en carosse, qu'il avoit oui Chavigni, qui disoit à l'oreille à Goulas que la Reine étoit depuis midi dans une fierté qui lui faisoit craindre qu'elle n'eût quelques négociations cachées & souterraines avec Mr. le Prince. Je n'en trouvai aucune aparence ni dans son air ni dans ses paroles: elle écouta tout ce que je lui dis fort paisiblement & sans s'émouvoir, & je fus obligé de passer plutot que je n'avois cru au véritable sujet de mon ambassade, qui étoit de la suplier de s'expliquer pour une bonne fois avec Monsieur de la maniére dont il plaisoit à Sa Majesté qu'il se conduisît à l'égard de Mr. le Prince: que l'ouverture pleine & entiére étoit encore plus de son service en cette conjoncture que de l'intérêt de Monsieur, parceque les moindres pas qui ne seroient point concertez, seroient capables de donner des avantages à

Mr.

Mr. le Prince, d'autant plus dangereux qu'ils 1651.
jetteroient de la défiance dans les esprits, en une occasion où la confiance se pouvoit presque dire uniquement nécessaire. La Reine m'arrêta à ce mot, & me dit d'un air qui me paroissoit fort naturel & même bon:
„ A quoi ai-je manqué? Monsieur se plaint-„ il de moi depuis hier? Non, Madame, „ *lui répondis-je*, mais Votre Majesté lui „ témoigna hier à midi qu'elle étoit bien ai-„ se que Mr. le Prince fût sorti de Paris, & „ elle lui a fait dire ce matin par le Vicom-„ te d'Autel qu'il ne lui pouvoit rendre un „ service plus signalé que d'obliger Mr. le „ Prince à revenir. Écoutez-moi, *reprit* „ *la Reine sans balancer & tout d'un coup*, „ & si j'ai tort, je consens que vous me le „ disiez librement. Je convins hier à midi „ avec Monsieur que nous envoyerions pour „ la forme seulement Mr. de Grammont à „ Mr. le Prince, & que nous tromperions „ même l'Ambassadeur, qui, comme vous „ savez, n'a point de secret. J'aprens „ hier à minuit que Monsieur a envoyé Gou-„ las à neuf heures du soir à Chavigni, „ pour lui ordonner de donner de sa part à „ Mr. le Prince toutes les paroles les plus „ positives & les plus particuliéres d'union & „ d'amitié. J'aprens au même instant qu'il a „ dit au Président de Nesmond qu'il feroit „ des merveilles au Parlement pour son Cou-„ sin. Puis-je moins faire, dans l'émotion où „ je vois tout le monde sur l'évasion de Mr. „ le Prince, que de prendre quelques dates „ pour me défendre, à l'égard de Monsieur „ même, des reproches qu'il est capable de „ me faire dès demain peut-être? Je ne me

1651. „ prens pas à vous de sa conduite. Je sais
„ bien que vous n'êtes point du concert, qui
„ passe par le canal de Goulas & de Chavigni:
„ mais aussi, puisque vous ne pouvez pas les
„ empêcher, vous ne devez pas au moins
„ trouver étrange que je prenne quelques
„ précautions. De plus je vous avoue, *re-*
„ *prit la Reine*, que je ne sais où j'en suis.
„ Mr. le Cardinal est à cent lieues d'ici, tout
„ le monde me l'explique à sa mode. Lionne
„ est un traitre, Servien veut que je sorte de-
„ main de Paris, ou que je fasse aujourd'hui
„ tout ce qu'il plaira à Mr. le Prince, & ce-
„ la à votre honneur & louange. Le Tel-
„ lier ne veut que ce que j'ordonnerai, le Ma-
„ réchal de Villeroi attend les volontez de
„ son Eminence; cependant Mr. le Prince
„ me met le couteau à la gorge, & voi-
„ la Monsieur qui pour rafraichissement dit
„ que c'est ma faute, & qui veut se plain-
„ dre de moi, parceque lui-même m'aban-
„ donne ".

Je confesse que je fus touché de ce discours de la Reine, qui sortoit de source. Elle remarqua que j'en étois ému, & me témoigna qu'elle m'en savoit bon gré; & elle me commanda de lui dire avec liberté mes pensées sur l'état des choses. Voici les propres termes dans lesquels je lui parlai, que j'ai transcrits sur ce que j'en écrivis moi même le lendemain.

„ Si Votre Majesté, Madame, peut se ré-
„ soudre à ne plus penser au retour de Mr.
„ le Cardinal, elle peut sans exception tout
„ ce qu'il lui plaira; parceque toutes les
„ peines qu'on lui fait ne viennent que de la
„ persuasion où l'on est qu'elle ne songe

„ qu'à

„ qu'à ce retour. Mr. le Prince est persua- 1651.
„ dé qu'il peut tout obtenir en vous le fai-
„ sant espérer. Monsieur, qui croit que Mr.
„ le Prince ne se trompe pas dans cette vue,
„ le ménage à tout événement. Le Parle-
„ ment, à qui l'on présente tous les matins
„ cet objet, ne veut rien diminuer de sa
„ chaleur. Le peuple augmente la sienne,
„ Mr. le Cardinal est à Breull, & son nom
„ fait autant de mal à Votre Majesté & à
„ l'Etat, que pourroit faire sa personne s'il
„ étoit encore dans le Palais Royal ". *Ce n'est qu'un prétexte*, reprit la Reine comme en colére; *ne fais-je pas assurer tous les jours le Parlement que son éloignement est pour toujours, & sans aucune espérance de retour?*
„ Oui, Madame, *lui répondis-je*; mais je
„ suplie très humblement Votre Majesté de
„ me permettre de lui dire, qu'il n'y a rien
„ de secret de tout ce qui se dit & de tout
„ ce qui se fait au contraire de ses déclara-
„ tions publiques, & qu'un quart d'heure
„ après que le Cardinal eut rompu le Traité
„ de Servien & de Lionne touchant le Gou-
„ vernement de Provence, tout le monde
„ fut également informé que le premier ar-
„ ticle étoit son rétablissement à la Cour.
„ Mr. le Prince n'a pas avoué à Monsieur
„ qu'il y eût consenti, mais il est convenu
„ que Votre Majesté le lui avoit fait propo-
„ ser comme une condition nécessaire, &
„ il le dit publiquement à qui le veut en-
„ tendre ". *Passons, passons*, dit la Reine, *il ne sert de rien d'agiter ici cette question: je ne puis faire sur cela que ce que j'ai fait. On le veut croire, quoi que je dise, il faut donc agir sur ce que l'on veut croire.* " En ce cas-là,

 „ Ma-

1651. „ Madame, je suis persuadé qu'il y a bien „ plus de prophéties à faire que de conseils „ à donner ". *Dites vos prophéties*, repartit la Reine, *mais sur le tout qu'elles ne soyent pas comme celles des barricades. Tout de bon*, ajouta-t-elle, *dites moi en homme de bien ce que vous croyez de tout ceci. Vous voila Cardinal, autant vaut, vous seriez un méchant homme, si vous vouliez le bouleversement de l'Etat. Je confesse que je ne sais où j'en suis; je n'ai que des traitres & des poltrons à l'entour de moi. Dites moi vos pensées en toute liberté.* " Je „ le vais faire, Madame, *repris-je*, quoi„ qu'avec peine, parceque je sai que ce „ qui regarde Mr. le Cardinal est sensible „ à Votre Majesté; mais je ne puis m'em„ pécher de lui dire encore que, si elle „ se peut résoudre aujourd'hui à ne plus „ penser au retour du Cardinal, elle se„ ra demain plus absolue qu'elle n'étoit „ le premier jour de sa Régence; & que „ si elle continue à vouloir le rétablir, el„ le hazarde l'Etat ". *Pourquoi*, reprit-elle, *si Monsieur & Mr. le Prince y consentoient?* " Parceque, Madame, *lui répondis*„ *je*, Monsieur n'y consentira que quand „ l'Etat sera hazardé, & que Mr. le Prin„ ce n'y consentira que pour le hazarder ". Je lui expliquai en cet endroit le détail de tout ce qui étoit à craindre, je lui exagérai l'impossibilité de séparer Mr. le Prince du Parlement, & l'impossibilité de gagner sur ce point le Parlement par une autre voye que celle de la force qui mettroit la Couronne en péril. Je lui remis devant les yeux les prétentions immenses de Mr. le Prince, de Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut.

Je

Je lui fis voir au doigt & à l'œil qu'elle dis- 1651.
siperoit, quand il lui plairoit, par un seul mot, pourvû qu'il partit du cœur, toutes ces fumées si noires & si épaisses. Et comme j'aperçus qu'elle étoit touchée de ce que je lui disois, & qu'elle prenoit particuliérement gout à ce que je lui représentois du rétablissement de son autorité; je crus qu'il étoit assez à propos de prendre ce moment pour lui expliquer la sincérité de mes intentions. " Et plût à Dieu, Madame, „ *ajoutai-je*, que V. M. voulût rétablir son „ autorité par ma propre perte! On lui dit „ à toutes les heures du jour que je pense „ au Ministére; & Mr. le Cardinal s'est ac„ coutumé à ces paroles, *Il veut ma place*. „ Est-il possible, Madame, que l'on me „ croye assez impertinent pour m'imaginer „ qu'on puisse devenir Ministre par la fac„ tion; & que je connoisse si peu la ferme„ té de V. M. pour croire que je conquê„ terai sa faveur par les armes? Mais ce qui „ n'est que trop vrai, est que ce qui se dit „ ridiculement du Ministére, se fait réelle„ ment à l'égard des autres prétentions que „ chacun a. Mr. le Prince vient d'obtenir „ la Guyenne, il veut Blaye pour Mr. de „ la Rochefoucaut; il veut la Provence „ pour Mr. son Frére; Mr. de Bouillon veut „ Sedan; Mr. de Turenne veut comman„ der en Allemagne; Mr. de Nemours veut „ l'Auvergne; Viole veut être Sécretaire „ d'Etat; Chavigni veut demeurer en son „ poste; & moi, Madame, je demande le „ Cardinalat. S'il plait à V. M. de se mo„ quer de toutes nos prétentions, & de les „ régler absolument selon ses intérêts & se-
„ lon

1651. „ lon ses volontez, elle n'a qu'à renvoyer
„ pour une bonne fois Mr. le Cardinal en Italie, rompre tous les commerces que les
„ Particuliers conservent avec lui, effacer de
„ bonne foi les idées qui restent de son retour
„ & qui se renforcent même tous les jours,
„ & déclarer ensuite qu'ayant bien voulu donner au Public la satisfaction qu'il a souhaitée de l'éloignement du Cardinal, elle croit
„ qu'il est de sa dignité de refuser aux particuliers les graces qu'ils ont demandées ou
„ prétendues sous ce prétexte. Nul ne perdra
„ plus que moi, Madame, à cette conduite,
„ qui révoque ma nomination d'une maniére
„ qui sera agréée généralement de tout le
„ monde, mais qui ne le sera assurément de
„ nul autre, sans exception, plus que de
„ moi même, parceque je ne me la crois
„ nécessaire que pour des raisons qui cesseront, dès que V. M. aura retabli les choses
„ dans l'ordre où elles doivent être ". *N'ai-je pas fait tout ce que vous me proposez*, reprit la Reine ? *N'ai-je pas assuré dix fois Monsieur, Mr. le Prince, & le Parlement, que le Cardinal ne reviendroit jamais ? Avez vous pour cela cessé de prétendre, & vous qui parlez, tout le premier ?* " Non, Madame,
„ *lui dis-je*, personne n'a cessé de prétendre, parcequ'il n'y a personne qui ne
„ sache que Mr. le Cardinal gouverne plus
„ que jamais. V. M. m'a fait l'honneur de
„ ne se point cacher de moi sur ce sujet,
„ mais ceux à qui elle ne le dit pas, en savent peut-être encore plus que moi; &
„ c'est ce qui perd tout, Madame, parceque tout le monde se voit en droit de se
„ defendre de ce que l'on croit d'autant

„ moins

„ moins légitime, que V. M. le desavoue 1651.
„ publiquement ". *Mais tout de bon*, dit la Reine, *croyez vous que Monsieur abandonnat Mr. le Prince, s'il étoit assuré que le Cardinal ne revînt pas ?* „ En pouvez-vous douter,
„ Madame, *lui répondis-je*, après ce que
„ vous avez vu ces jours passez ? Il l'eût ar-
„ rêté chez lui, si vous l'aviez voulu, quoi-
„ qu'il ne se croye nullement assuré qu'il ne
„ doive point revenir ". La Reine rêva un peu sur ma réponse, & puis tout d'un coup elle me dit, même avec précipitation, comme ayant impatience de finir ce discours : *C'est un plaisant moyen de rétablir l'autorité royale que de chasser le Ministre du Roi malgré lui !* Elle ne me laissa pas reprendre la parole, & continua en me commandant de lui dire mon sentiment sur l'état où étoient les choses: *Car*, ajouta-t-elle, *je ne puis faire davantage sur ce point, que ce que j'ai déja fait, & ce que je fais tous les jours.* J'entendis bien qu'elle ne vouloit pas s'expliquer plus clairement. Je n'insistai donc point directement, mais je fis la même chose en satisfaisant à ce qu'elle m'avoit commandé, qui étoit de lui dire ma pensée ; car je repris ainsi le discours: „ Pour obéir, Madame, à V. M., il
„ faut que je retombe dans les prophéties
„ que j'ai tantot pris la liberté de lui tou-
„ cher. Si les choses continuent comme el-
„ les sont, Monsieur sera dans une perpé-
„ tuelle défiance que Mr. le Prince ne se rac-
„ commode avec V. M. par le rétablisse-
„ ment du Cardinal ; & il se croira obligé
„ par cette vue de le ménager toujours, &
„ de se tenir avec soin dans le Parlement &
„ parmi le peuple. Mr. le Prince, ou s'uni-

1651. „ ra avec lui pour s'assurer contre ce réta-
„ blissement, s'il n'y trouve pas son compte, ou il partagera le Royaume pour le „ souffrir, jusques à ce qu'il trouve plus d'intérêt à le chasser. Les Particuliers qui ont „ quelques considérations ne songeront qu'à „ en tirer leur avantage : il y aura mille „ subdivisions & dans la Cour & dans les „ factions. Voila, Madame, bien des matiéres pour la guerre civile, & cette guerre „ se mêlant à une guerre étrangére aussi „ grande que celle que nous avons aujourd'hui, peut porter l'Etat sur le penchant „ de sa ruine ". *Si Monsieur vouloit*, repartit la Reine .... „ Il ne voudra jamais, „ *lui répondis-je*. On trompe V. M. si on le „ lui fait espérer, & je me perdrois auprès „ de lui si je le lui avois seulement proposé. „ Il craint Mr. le Prince, il ne l'aime point; „ il ne peut plus se fier à Monsieur le Cardinal. Il aura dans des momens des foiblesses pour l'un ou pour l'autre, selon „ ce qu'il en apréhendera; mais il ne quittera jamais l'ombre du Public, tant que „ ce Public sera un Corps, & il le sera „ encore long-tems sur une matiére sur laquelle V. M. est obligée elle-même de l'échauffer toujours par de nouvelles Déclarations ".

Je connus en cet endroit, plus encore que je n'avois fait, qu'il est impossible que la Cour conçoive ce que c'est que le Public. La flatterie qui en est la peste l'infecte toujours à un tel point, qu'elle lui cause un délire incurable sur cet article; & je remarquai que la Reine traitoit dans son imagination tout ce que je lui en disois de chiméres,

res, avec la même hauteur que si elle n'eût 1651.
jamais eu aucun sujet de faire des réflexions sur les barricades. Je glissai sur cela par cette considération plus légérement que la matiére ne le portoit, & elle m'en donna d'ailleurs assez de lieu, parcequ'elle me rejetta dans le particulier de la maniére d'agir de Mr. le Prince, en me demandant ce que je disois de la proposition qu'il avoit faite pour l'éloignement de le Tellier, de Lionne & de Servien. Comme j'eusse été bien aise de pouvoir pénétrer si cette proposition n'étoit pas le *haussepied* de quelques négociations souterraines, je souris à cette proposition de la Reine avec un respect que j'assaisonnai d'un air de mistére. La Reine de qui tout l'esprit consistoit en air, l'entendit, & elle me dit : „ Non, il n'y a rien que ce que „ vous voyez comme moi & comme tout „ le monde. Mr. le Prince a voulu tirer de „ moi de quoi chasser douze Ministres, par „ l'espérance de m'en laisser un, qu'il m'au„ roit peut-être ôté dès le lendemain. On „ n'a pas donné dans ce panneau, il en „ tend un autre; il me veut ôter ceux qui „ me restent, c'est-à-dire il propose de les „ ôter : car si on lui veut laisser la Proven„ ce, il me laissera le Tellier, & peut-être „ que j'obtiendrai Servien pour le Langue„ doc. Qu'en dit Monsieur " ? *Il prophétise, Madame*, lui répondis-je; *car, comme j'ai déja dit à V. M., que peut-on dire dans l'état où sont les affaires ?* „ Mais enfin qu'en dit-il, „ *reprit la Reine ?* Ne se joindra-t-il pas „ encore à Mr. le Prince, pour me faire „ faire ce pas de ballet " ? *Je ne le crois pas, Madame*, repartis-je, *quand je me ressouviens*
de

1651. *de ce qu'il m'en a dit aujourd'hui : mais je n'en doute pas , quand je fais réflexion qu'il y sera peut-être forcé dès demain.* „ Et vous, *me dit* „ *la Reine* , que ferez vous " ? *Je me déclarerai en plein Parlement* , repliquai-je , *&* *en Chaire même contre la proposition , si V. M. se résout à se servir de l'unique & souverain remède , & j'opinerai aparemment comme les autres , si elle laisse les choses dans l'état où elles sont* *.

La Reine qui s'étoit fort contenue jusques là , s'emporta à ce mot ; elle éleva même sa voix , & me dit que je ne lui avois donc demandé cette audiance que pour lui déclarer la guerre en face ? „ Je suis bien éloi-„ gné , Madame , de cette insolence & de „ cette folie , *lui répondis-je* , puisque je „ n'ai suplié V. M. de me permettre d'avoir „ l'honneur de la voir aujourd'hui , que „ pour savoir de la part de Monsieur ce „ qu'il vous plait , Madame , de lui com-„ mander , pour prévenir celle dont Mr. le „ Prince vous menace. Il y a quelque tems „ que je disois à V. M. qu'on est bien „ malheureux de tomber dans des tems où „ un homme de bien est obligé , même par „ son devoir , de manquer au respect qu'il „ doit

* On sait combien le Coadjuteur en vouloit alors au Cardinal Mazarin , sous l'autorité du Prince de Conti , qui étoit le Chef du parti oposé au Cardinal. On fit en ce tems-là ce Vaudeville,

Monsieur de Retz a juré par sa Crosse ,
Et Conti par sa bosse :
Nous allons de Saint Germain ,
Chasser le Mazarin.

„ doit à son maitre. Je sais, Madame, 1651.
„ que je ne l'observe pas en parlant com-
„ me je fais sur le sujet de Mr. le Cardinal,
„ mais je sais en même tems que je parle
„ & que j'agis en bon Sujet, & que tous
„ ceux qui font autrement, sont des préva-
„ ricateurs qui plaisent, mais qui trahissent
„ leur conscience & leurs devoirs. V. M.
„ me commande de lui dire mes pensées
„ avec liberté, & je lui obéis. Qu'elle me
„ ferme la bouche & elle verra ma soumis-
„ sion, & que je raporterai simplement à
„ Monsieur & sans replique ce dont elle me
„ fera l'honneur de me charger". La Reine reprit tout d'un coup un air de douceur & me dit: „ Non, je veux au contraire que „ vous me disiez vos sentimens, expliquez „ les moi à fond". Je suivis son ordre à la lettre; je lui fis une peinture la plus naturelle qu'il me fut possible de l'état où les affaires étoient réduites; j'achevai de crayonner ce que vous en voyez déja ébauché; je lui dis toute la vérité avec la même sincérité & la même exactitude que j'aurois eue si j'avois dû en rendre compte à Dieu un quart d'heure après. La Reine en fut touchée; & elle dit le lendemain à la Palatine qu'elle étoit convaincue que je parlois du cœur, mais que j'étois aveuglé moi-même par la préocupation. Ce qui me parut, c'est qu'elle l'étoit beaucoup elle-même par l'attachement qu'elle avoit pour le Cardinal Mazarin, & que son inclination l'emportoit toujours sur les velléitez que je lui voyois de tems en tems d'entrer dans les ouvertures que je lui faisois pour rétablir l'autorité royale, aux dépens & des Mazarins & des Frondeurs. Je re-

1651. remarquai que sur la fin de la conversation elle prit plaisir à me faire parler sur ce sujet ; & que comme elle vit que je le faisois effectivement avec sincérité & avec bonne intention, elle m'en témoigna sa reconnoissance.

J'apréhenderois de vous ennuyer, si je m'étendois davantage sur un détail qui n'est déja que trop long, & je me contenterai de vous dire que le résultat fut, que je ferois tous mes efforts pour obliger Monsieur à ne se point joindre à Mr. le Prince, pour demander l'éloignement de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, en lui donnant parole de la part de la Reine qu'elle ne s'accommoderoit pas elle-même avec Mr. le Prince, sans la participation & sans le consentement de Monsieur. J'eus bien de la peine à tirer cette parole ; & la difficulté que j'y trouvai me confirma dans l'opinion où j'étois, que les aparences d'accommodement entre le Palais Royal & St. Maur n'étoient pas tout-à-fait éteintes. Je le crus encore bien davantage, quand je vis qu'il m'étoit impossible d'obliger la Reine à s'ouvrir de ses intentions touchant la conduite que Monsieur devoit prendre, ou pour procurer le retour de Mr. le Prince, ou pour le traverser. Elle affecta de me dire qu'elle n'avoit point changé de sentiment à cet égard, depuis ce qu'elle en avoit dit à Monsieur même ; mais je connus clairement à ses manières, & même à quelques unes de ses paroles, qu'elle en avoit changé plus de trois fois, depuis que j'étois dans la galerie ; & je me souvins de ce que la Palatine m'avoit écrit, qu'on ne savoit au Palais Royal ce que l'on y vouloit.

Je

Je ne laissai pas d'insister & de presser la Reine, parceque je jugeois bien que Monsieur, qui étoit très clairvoyant, ne recevant de moi qu'une parole vague & générale, à laquelle il n'ajouteroit pas beaucoup de foi, parcequ'il se défioit beaucoup des intentions de la Reine à son égard, ne manqueroit pas de jetter & d'arrêter toute sa réflexion, & avec beaucoup de raison, sur le peu d'éclaircissement que je lui donnerois du véritable dessein de la Reine. Et je ne doutois pas que par cette considération il ne fit encore de nouveaux pas vers Mr. le Prince, ce que je ne croyois nullement de son intérêt, non plus que de celui du Roi. Je parlai sur cela à la Reine avec vigueur, mais je n'y gagnai rien, & de plus je ne pouvois rien gagner, parcequ'elle n'étoit pas elle-même déterminée. Je vous expliquerai ce détail dans la suite. 1651.

Il étoit presque jour, lorsque je sortis du Palais Royal, & ainsi je n'eus pas le tems d'aller chez Madame la Palatine, qui m'écrivit un billet à six heures du matin, par lequel elle me faisoit savoir qu'elle m'attendoit dans un carosse de louage devant les *Incurables*. J'y allai aussitot dans un carosse gris. Elle m'expliqua son billet du soir, elle me dit que Mr. le Prince lui avoit paru fort fier, mais qu'elle avoit connu clairement par les discours de Madame de Longueville qu'il ne connoissoit pas sa force, en ce qu'il croyoit ses ennemis beaucoup plus unis & beaucoup plus de concert qu'ils ne l'étoient. Que la Reine ne savoit où elle en étoit: qu'un moment elle vouloit à toutes conditions le retour de Mr. le Prince; qu'à l'au-

1651. tre elle remercioit Dieu de sa sortie de Paris; que cette variation venoit des différens conseils qu'on lui donnoit; que Servien lui disoit que l'Etat étoit perdu, si Mr. le Prince s'éloignoit; que le Tellier balançoit; que l'Abbé Fouquet, qui étoit nouvellement revenu de Breull, l'assuroit que Mr. le Cardinal seroit au desespoir, si elle ne se servoit de l'occasion que Mr. le Prince lui avoit donnée lui-même de le pousser; que l'ainé Fouquet soutenoit savoir le contraire de science certaine; que tout iroit ainsi, jusqu'à ce que l'ordre de Breull auroit décidé. La Palatine étoit surtout persuadée qu'il y avoit des propositions sous terre, qui adoient à tenir encore la Reine dans ces incertitudes. Voila ce que Madame la Palatine me dit avec précipitation, parceque le tems d'aller au Palais pressoit, & Monsieur avoit déja envoyé deux fois chez moi. Je le trouvai prêt à monter en carosse. Je lui rendis compte en fort peu de paroles de ma commission, je lui exposai le fait tout simplement. Il en tira d'abord ce que j'avois prédit à la Reine, & dès qu'il vit que la parole qu'elle lui faisoit donner n'étoit ni précédée ni suivie d'aucun concert pour agir ensemble dans la conjoncture dont il s'agissoit, il se mit à siffler & me dit: *Voila une bonne drogue. Allons, allons au Palais.* „ Mais encore, Monsieur, *lui* „ *dis-je*, il me semble qu'il seroit bon que Vo- „ tre Altesse Royale résolût ce qu'elle y dira. *Qui diable le peut savoir? Qui le peut prévoir?* répondit-il. *Il n'y a ni rime ni raison avec ces gens-ci. Allons; & quand nous serons dans la Grand' Chambre, nous trouverons peut-être que ce n'est pas aujourd'hui Same-*

medi. Ce l'étoit pourtant & le 8. Juillet 1651. 1651.

Aussitot que Monsieur eut pris sa place, Talon Avocat-Général entra avec ses Collégues, & dit qu'il avoit porté la veille à la Reine la lettre que Mr. le Prince avoit écrite au Parlement, que Sa Majesté avoit fort agréé la conduite de la Compagnie, & que Mr. le Chancelier avoit mis entre les mains du Procureur-Général un écrit par lequel il seroit informé des volontez du Roi. Cet écrit portoit que la Reine étoit extrêmement surprise de ce que Mr. le Prince avoit pu douter des assurances, qu'elle avoit données tant de fois qu'elle n'avoit eu aucun dessein contre sa personne; qu'elle ne s'étonnoit pas des soupçons qu'il témoignoit touchant le retour de Mr. le Cardinal; qu'elle déclaroit vouloir observer religieusement la parole qu'elle avoit donnée sur ce sujet au Parlement; qu'elle ne savoit rien du mariage de Mr. de Mercœur, ni des négociations de Sedan; qu'elle avoit plus de sujet que personne de se plaindre de ce qui s'étoit passé à Brisac. (Je vous entretiendrai tantot de ces trois articles.) Que pour ce qui étoit de l'éloignement de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, elle vouloit bien qu'on sût qu'elle ne prétendoit pas être gênée dans le choix des Ministres du Roi son fils, ni dans celui de ses domestiques, & que la proposition qu'on lui faisoit sur ce point étoit d'autant plus injuste, qu'il n'y avoit aucun des trois nommez qui eût seulement fait un pas pour le rétablissement de Mr. le Cardinal Mazarin. La Compagnie s'échaufa beaucoup après la lecture de cet écrit, sur ce qu'il n'étoit pas

 signé,

1651. signé, ce qui dans les circonstances n'étoit d'aucune conséquence : mais, comme dans ces sortes de Compagnies tout ce qui est de la forme touche les petits esprits & amuse même les plus raisonnables, on employa la matinée proprement à rien, & l'on remit l'assemblée au Lundi. On pria en attendant Monsieur de s'entremettre pour l'accommodement. * Il y eut dans cette séance beaucoup de chaleur entre Mr. le Prince de Conti & Mr. le Premier-Président. Celui-ci, qui n'étoit nullement content de Mr. le Prince en son particulier, qu'il croyoit, à mon sens sans fondement, avoir obligé à plus de reconnoissance qu'il n'en avoit reçu; celui-ci, dis-je, parla avec force de la retraite de St. Maur, & l'apella même un triste préalable de la guerre civile. Il ajouta deux ou trois paroles, qui sembloient marquer les mouvemens passez, & causez par Mr. le Prince de Condé. Mr. le Prince de Conti le releva, même avec menaces, en lui disant qu'en tout autre endroit il lui aprendroit à se tenir dans le respect qui est dû aux Princes du Sang. Le Premier-Président lui repartit hardiment qu'il ne craignoit rien, & qu'il avoit lieu de se plaindre lui-même qu'on osat l'interrompre dans sa place, où il représentoit la personne du Roi. On se leva de part & d'autre. Monsieur, qui étoit très aise de les voir commis les uns contre les autres, ne s'en mêla que quand il ne put plus s'en défendre, & il dit à la fin aux uns & aux autres que tout le monde

* On trouvera le détail de cette séance dans les Mémoires de M. Joly page 139 du Tome I.

de ne devoit s'apliquer qu'à radoucir les es- 1651.
prits. Monsieur étant de retour chez lui me mena dans le cabinet des livres, ferma la porte à verrou lui-même, jetta son chapeau sur la table, & me dit après d'un ton fort ému qu'avant que d'aller au Palais il n'avoit pas eu le tems de me dire une chose qui me surprendroit, quoique cependant elle ne me devoit pas surprendre : qu'il savoit depuis minuit que le vieux Pantalon (il apelloit ainsi Mr. de Châteauneuf) traitoit par le canal de St. Romain & de Croissi avec Chavigni l'accommodement de Mr. le Prince avec la Reine ; qu'il n'ignoroit pas ce que j'avois à dire sur cela ; qu'il ne faloit point disputer des faits, que celui-là étoit sûr. *Et si vous en doutez*, ajouta-t-il, en me jettant une lettre, *tenez, voyez, lisez.* Cette lettre étoit de Châteauneuf & adressée à Croissi, & portoit entr'autres ces propres mots : „ Vous pouvez assurer Mr. de Chavigni „ que le Commandeur de Jarzai, qui n'est „ jamais duppe qu'en des bagatelles, est „ convenu que la Reine marche de bon „ pied, & que non seulement les Frondeurs, „ mais que le Tellier même ne savent rien „ de notre négociation. Le soupçon de Mr. „ de St. Romain n'est pas fondé ".

Vous remarquerez, s'il vous plait, que le Grand, Premier Valet de chambre de Monsieur, ayant vu tomber ce billet de la poche de Croissi, l'avoit ramassé & l'avoit porté à Monsieur. Il n'attendit pas que j'eusse achevé de le lire, pour me dire : „ Avois-je tort „ de vous dire ce matin, que l'on ne sait où „ l'on en est avec ces gens-là ? On dit tou- „ jours qu'il n'y a point d'assurance au peu-

 „ ple,

1651. „ ple, on en a menti, il y a mille fois plus „ de solidité dans le peuple que dans le Ca- „ binet, je veux m'aller loger aux halles ". *Vous croyez donc, Monsieur*, lui dis-je, *que l'accommodement est fait.* „ Non, *dit-il*, je „ ne crois pas qu'il le soit ". *Et moi, Monsieur, je serois persuadé qu'il ne se peut faire par ce canal, s'il m'étoit permis d'être d'un autre sentiment que Votre Altesse Royale.*

Cette question fut agitée avec chaleur. Je soutins mon opinion par l'impossibilité qui me paroissoit au succès d'une négociation, dans laquelle, par une rencontre assez bizarre, tous les Négociateurs se trouvoient avoir éminemment, au moins pour cette occasion très épineuse en elle même, toutes les qualitez les plus propres à rompre l'accommodement du monde le plus facile. Monsieur demeura dans son sentiment, parceque sa foiblesse naturelle lui faisoit toujours voir ce qu'il apréhendoit, comme infaillible & même proche. Ce fut à moi de céder, ainsi que vous le pouvez croire, & de recevoir l'ordre qu'il me donna de faire dire dès l'après-dinée à la Reine par Madame la Palatine, que son sentiment étoit que Sa Majesté s'accommodat en toutes maniéres avec Mr. le Prince, & que le Parlement & le peuple étoient si échaufez contre tout ce qui avoit quelque teinture de Mazarinisme, qu'il ne faloit plus songer qu'à aplaudir à celui qui a été assez habile, me dit-il même avec aigreur, pour nous prévenir à recommencer l'escarmouche contre le Sicilien.

J'eus beau lui représenter que, supofé même pour sûr ce qu'il croyoit très proche, & ce que je tiendrois fort éloigné si j'osois le

le contredire, le parti qu'il prenoit avoit des 1651.
inconvéniens terribles, & particulierement celui de précipiter la Reine dans la résolution que l'on craignoit, & même de l'obliger à prendre encore plus de mesures contre le ressentiment de Monsieur. Il crut que les raisons que je lui alléguois n'etoient que des prétextes pour couvrir la veritable qui me faisoit parler, qu'il alla chercher dans l'aprehension qu'il s'imagina que j'avois qu'il ne s'accommodat lui-même avec Mr. le Prince; & il me dit qu'il prendroit si bien ses mesures du côté de St. Maur, que je ne devois pas craindre qu'il tombat dans l'inconvénient que je lui marquois; & que si la Reine l'avoit gagné de la main une fois, il le lui sauroit bien rendre. *Je ne suis pas si sot qu'elle croit*, ajouta-t-il, *& je songe plus à vos intérêts que vous n'y songez vous même.* Je confesse que je n'entendis point ce que signifioit en cet endroit cette derniére parole, mais je m'en doutai aussitot après; car il ajouta: *Mr. le Prince, quoiqu'enragé contre vous, vous a-t-il nommé dans la lettre qu'il a écrite au Parlement?* Je m'imaginai que Monsieur vouloit me faire valoir ce silence, & me le montrer comme une marque du ménagement que l'on avoit pour moi à sa considération, & des précautions qu'il prendroit de ce côté-là sur mon sujet, en cas de besoin. Je jugeai de ce discours, & de plusieurs autres qui le précédérent & qui le suivirent, que la persuasion où je le voyois que la Reine & Mr. le Prince étoient ou accommodez ou du-moins sur le point de s'accommoder, étoit ce qui l'avoit obligé de me commander d'en faire presser la Reine en son nom, & de témoi-

1651. gner à elle-même qu'il ne se sentiroit pas desobligé de son accommodement, & de tirer merite auprès de Mr. le Prince du conseil qu'il en donnoit à la Reine. Je fus tout-à-fait confirmé dans mon soupçon, par une conversation de plus d'une heure qu'il eut, un moment après que je l'eus quitté, avec Charai, qui étoit serviteur particulier de Mr. le Prince, comme je vous l'ai déja dit, quoiqu'il fût domestique de Monsieur. Je combattis de toute ma force les sentimens de Monsieur, qui dans la vérité étoient plutot des égaremens de frayeur, que des raisonnemens. Je ne l'ébranlai pourtant point, & j'éprouvai en cette rencontre, ce que j'ai observé depuis en d'autres occasions, que la peur qui est flattée par la finesse, est insurmontable.

Vous ne doutez pas que je ne fusse cruellement embarrassé au sortir de chez Monsieur. Madame la Palatine ne le fut guéres moins que moi du compliment que je la priai de faire à la Reine de la part de Monsieur. Elle en revint toutefois plutot & plus aisément, en faisant réflexion sur la constitution des affaires, *qui*, dit-elle très sensément, *redresseront les hommes, au lieu que pour l'ordinaire ce sont les hommes qui redressent les choses.* Madame de Beauvais venoit de lui mander que Metayer, Valet de Chambre de Mr. le Cardinal, venoit d'arriver de Breull; „ & peut-être, *ajouta-t-elle*, „ cet homme nous aporte-t-il de quoi tout „ changer en un instant". Elle disoit cela à l'avanture, & dans la seule vue que Mr. le Cardinal ne pourroit jamais rien aprouver de tout ce qui se passoit par le canal de Chavigni.

gni. Son pressentiment fut une prophétie, 1651.
car en effet il se trouva que le Messager avoit aporté des anathêmes plutot que des lettres contre les propositions qui avoient été faites; & que, bien qu'il fût l'homme du monde qui reçût toujours en aparence le plus agréablement ce qu'il ne vouloit pas en effet, il n'avoit gardé dans cette rencontre aucune mesure qui aprochat seulement de sa conduite ordinaire; ce que nous attribuames, Madame la Palatine & moi, à l'aversion qu'il avoit pour les Négociateurs. Châteauneuf lui étoit très suspect; Chavigni étoit sa bête; S. Romain lui étoit odieux, & par l'attachement qu'il avoit avec Chavigni, & par celui qu'il avoit eu à Munster à Mr. d'Avaux. Madame la Palatine qui ne savoit pas encore ce que le Messager avoit aporté, quoiqu'elle sût qu'il étoit arrivé, trouva à propos que je retournasse chez Monsieur, pour lui dire que ce Courier auroit pu peut-être avoir donné à la Reine de nouvelles vues, & qu'elle jugeoit qu'il ne feroit que mieux par cette considération qu'elle n'exécutat pas la commission qu'il lui avoit donnée par moi, avant que l'on pût être informé de ce détail.

Monsieur, que j'allai trouver sur le champ, se gendarma contre cette ouverture, qui étoit pourtant très sage, par une préocupation qui lui étoit fort ordinaire aussi bien qu'à beaucoup d'autres. *La plupart des hommes examinent moins les raisons de ce qu'on leur propose contre leur sentiment, que celles qui peuvent obliger celui qui les propose de s'en servir.* Ce défaut est très commun & très grand. Je connus clairement que Monsieur

1651. sieur ne recevoit ce que je lui dis de la part de la Palatine que comme un effet de l'entêtement qu'il croyoit que nous avions l'un & l'autre contre Mr. le Prince. J'insistai, il demeura ferme, & je connus encore en cet endroit *qu'un homme qui ne se fie pas à soi-même, ne se fie jamais véritablement à personne.* Il avoit plus de confiance en moi, sans comparaison, qu'en tous ceux qui l'ont jamais aproché; mais sa confiance n'a jamais tenu un quart d'heure contre sa peur.

Si le compliment que Monsieur faisoit faire à la Reine eût été fait par une personne moins adroite que Madame la Palatine, j'eusse été encore beaucoup plus en peine de l'événement. Elle le ménagea si habilement, qu'il servit au lieu de nuire. A quoi elle fut très bien servie elle-même par la fortune, qui fit arriver ce Messager, dont je viens de vous parler, justement au moment où il étoit nécessaire, pour rectifier ce qu'il ne tenoit pas à Monsieur de gâter : car la Reine, qui étoit toujours soumise à Mr. le Cardinal Mazarin, mais qui l'étoit doublement quand ce qu'il lui mandoit convenoit à sa colére, se trouva, lorsque Madame la Palatine commença à lui parler, dans une pensée si éloignée d'aucun accommodement avec Mr. le Prince, que ce que la Palatine lui dit de la part de Monsieur, ne produisit en elle d'autres mouvemens que ceux que nous pouvions souhaiter, qui étoit de faire donner la carte blanche à Monsieur, & de l'obliger à se confesser, pour ainsi dire, de son balancement; d'y chercher des excuses, mais de celles qui assuroient l'avenir, & de desirer avec impatience de me parler. Madame la

Pa-

Palatine fut même chargée par la Reine de 1651. lui faire savoir par mon canal le détail de la dépêche du Messager, & de me commander d'aller entre onze heures & minuit au lieu accoutumé. Madame la Palatine ne douta pas, non plus que moi, que Monsieur ne dût avoir beaucoup de joye de ce que je lui allois porter. Nous nous trompames beaucoup l'un & l'autre; car, aussitot que je lui eus dit que la Reine lui offroit tout sans exception, pourvû qu'il voulût s'unir de son côté sincérement & parfaitement à elle contre Mr. le Prince, il tomba dans un état que je ne puis bien vous exprimer, qu'en vous supliant de vous ressouvenir de celui où il n'est pas possible que vous ne vous soyez trouvée quelquefois. N'avez vous jamais agi sur des supositions qui ne vous plaisoient pas? Et n'est-il pas vrai pourtant que quand ces supositions ne se sont point trouvées bien fondées, vous avez senti en vous-même un combat qui s'y est formé entre la joye de vous être trompée à votre avantage, & le regret d'avoir perdu les pas que vous y aviez faits? Je me suis retrouvé mille fois moi-même dans cette idée. Monsieur étoit ravi de ce que la Reine étoit bien plus éloignée de l'accommodement qu'il ne l'avoit cru; mais il étoit au desespoir d'avoir fait les avances qu'il avoit faites vers Mr. le Prince, & qu'il avoit faites dans la vue de cet accommodement, qu'il croyoit bien avancé. Les hommes qui se rencontrent en cet état, sont pour l'ordinaire assez longtems à croire qu'ils ne se sont pas trompez, même après qu'ils s'en sont aperçus; parceque la difficulté qu'ils trouvent à découdre le tissu qu'ils ont commencé, fait qu'ils s'y font des objections à eux-

1651. eux mêmes ; & ces objections qui leur paroissent être des effets de leurs raisonnemens, ne sont presque que des suites naturelles de leurs inclinations. Monsieur, comme je l'ai déja dit plusieurs fois, étoit timide & paresseux au souverain degré. Je vis dans le moment que je lui apris le changement de la Reine, un air de gayeté & d'embaras tout ensemble sur son visage. Je ne le puis exprimer, mais je me le représente fort au naturel ; & quand je n'aurois pas eu d'ailleurs la lumiére des pas qu'il avoit faits vers Mr. le Prince, j'aurois lu dans ses yeux qu'il auroit reçu sur son sujet quelque nouvelle qui lui donnoit de la joye & qui lui faisoit de la peine. Ses paroles ne démentirent pas sa contenance. Il voulut douter de ce que je lui disois, quoiqu'il n'en doutat pas. C'est le premier mouvement des gens qui sont de cette humeur, & qui se trouvent dans cet état. Il passa aussitot après au second, qui est de chercher à se justifier de la précipitation qui les a jettez dans l'embaras. *Il est bien tems*, me dit-il tout d'un coup ; *la Reine fait des choses qui obligent les gens....* Il s'arrêta à ce mot, de honte, à mon avis, de m'avouer ce qu'il avoit fait. Il pirouetta quelque tems, il sifla, il alla rêver un moment auprès de la cheminée ; puis il me dit : „ Que „ Diable direz vous à la Reine ? Elle vou„ dra que je lui promette de ne pas pousser „ les *Ministraux* ; & comment puis-je le pro„ mettre après ce que j'ai promis à Mr. le „ Prince" ? Il me fit en cet endroit un galimathias parfait, pour me justifier ce qu'il avoit fait dire à Mr. le Prince depuis 24 heures, & je connus que ce galimathias n'alloit

loit principalement qu'à me faire croire qu'il 1651. croyoit ne m'en avoir pas fait le fin la veille. Je pris tout pour bon, & je suis encore persuadé qu'il crut avoit réussi dans son dessein. Le lieu que je lui donnai de se l'imaginer lui donna occasion de s'ouvrir beaucoup plus qu'il n'eût fait assurément, s'il m'eût cru mal satisfait, & j'en tirai tout le détail de ce qu'il avoit fait. Le voici en peu de mots.

Comme il avoit posé pour fondement que Mr. le Prince étoit, ou accommodé, ou sur le point de s'accommoder avec la Cour; il crut pour certain qu'il ne hazarderoit rien en lui offrant tout dans une conjoncture où il ne craignoit pas que l'on acceptat ses offres contre la Cour; parceque l'on s'accommodoit avec elle. Vous voyez d'un coup d'œil le frivole de ce raisonnement. Monsieur, qui avoit beaucoup d'esprit, le connut parfaitement, dès qu'il se vit hors du péril que la peur lui avoit inspiré; mais comme il est toujours plus aisé de s'apercevoir du mal que du remède, il le chercha longtems sans le trouver, parcequ'il ne le cherchoit que dans les moyens de satisfaire & les uns & les autres. Il y a des occasions où ce parti est absolument impossible; & quand il l'est, il est pernicieux en ce qu'il mécontente infailliblement les deux partis. Il n'est pas moins incommode aux Négociateurs, parcequ'il a toujours un air de fourberie. Il ne tint pas à moi, par l'un & par l'autre de ces motifs, d'en dissuader Monsieur. Il ne fut pas en mon pouvoir, & j'eus ordre de faire agréer à la Reine que Monsieur se déclarat dans le Parlement contre les trois Sous-Ministres, en

cas

1651. cas que Mr. le Prince continuat à demander leur éloignement ; & j'eus en même tems la liberté de l'assurer que, moyennant cette permission, Monsieur se déclareroit dans la suite contre Mr. le Prince, en cas que Mr. le Prince eût après cela de nouvelles prétentions ; & comme je ne croyois pas qu'il fût ni juste ni sage d'outrer de tout point la Reine par un éclat de cette nature, je représentai à Monsieur avec force qu'il avoit beau jeu pour faire un coup double, & même triple, en obligeant la Reine par la conservation des Sous-Ministres, (qui dans le fond étoient assez indifférens) en faisant voir que Mr. le Prince ne se contentoit pas de la destitution du Mazarin, & qu'il vouloit saper aussi les fondemens de l'autorité royale, en ne laissant pas même l'ombre de l'autorité à la Régente, & en satisfaisant en même tems le Public par une agravation, pour ainsi parler, contre le Cardinal, que je proposai en même tems, & que je m'assurois même de faire agréer à la Reine. Madame la Palatine m'avoit dit qu'elle avoit vu dans une lettre écrite par le Cardinal à la Reine, qu'il la suplioit de ne rien refuser de ce qu'on lui demanderoit contre lui ; parcequ'il étoit persuadé que le plus que l'on desireroit, après l'excès auquel on s'étoit porté, tourneroit plutot en sa faveur qu'autrement ce qu'il y auroit d'esprits modérez ; & parcequ'il convenoit assez à son service que l'on amusât les *fâcheux* (c'étoit son mot) à des clabauderies, qui ne pouvoient plus être que des répétitions fort inutiles. Je ne tenois pas pour bien juste ce raisonnement de Mr. le Cardinal, mais je m'en servis pour former la condui-

duite que j'eusse souhaité que Monsieur eût 1651.
voulu prendre, & je raisonnai ainsi : „ Si
„ Monsieur concourt à l'exclusion des Sous-
„ Ministres, il fait apparemment le compte
„ de Mr. le Prince, en ce qu'il obligera peut-
„ être la Reine à accorder à Mr. le Prince
„ tout ce qu'il lui demandera. Il ne fera
„ pas le sien du côté de la Cour, parcequ'il
„ outrera de plus en plus la Reine, & qu'il
„ outragera de plus ceux qui l'aprochent. Il
„ ne le fera pas non plus du côté du Public,
„ car, comme il le dit lui même, Mr. le Prin-
„ ce l'a gagné de la main ; & comme c'est
„ lui qui a fait le premier la proposition de
„ se defaire de ces restes du Mazarinisme,
„ il en aura la fleur de la gloire, ce qui dans
„ le peuple est le principal. Voila donc un
„ grand inconvénient, qui est celui de fai-
„ re à la Reine une peur dont Mr. le Prince
„ peut se servir pour son avantage ; voila,
„ dis-je, un grand inconvénient, qui est ac-
„ compagné de plus d'un grand déchet de ré-
„ putation, en ce qu'il fait voir Monsieur a-
„ gissant en second avec Mr. le Prince, & en-
„ trainé à une conduite dont non seulement
„ il n'aura pas l'honneur, mais qui lui tour-
„ nera même à honte, parceque l'on pré-
„ tendra que c'étoit à lui à commencer, à
„ la prendre. Quelle utilité trouvera-t-il qui
„ se puisse comparer à cet inconvénient ?
„ On ne s'en peut imaginer d'autre que cel-
„ le d'ôter à la Reine des gens que l'on croit
„ affectionnez au Cardinal: est-ce un avanta-
„ ge, quand on pense que les Fouquets,
„ les Bertets, les Brachets passeront égale-
„ ment la moitié des nuits auprès d'elle, que
„ les d'Etrées, les Souverets & les Senneterres

1651. „ y demeureront tous les jours, & que ceux-
„ ci y feront d'autant plus dangereux que la
„ Reine fera encore plus aigrie par l'éloigne-
„ ment des autres? Je fuis convaincu par tou-
„ tes ces confidérations que Monfieur doit
„ faire à la premiére affemblée des Cham-
„ bres le panégirique de Mr. le Prince fur
„ la fermeté qu'il témoigne contre le retour
„ de Mr. le Cardinal Mazarin ; confirmer
„ tout ce qui s'eft dit en fon nom par Mr. le
„ Prince de Conti touchant la néceffité des
„ précautions qu'il eft bon de prendre con-
„ tre fon rétabliffement; combatre publique-
„ ment & par des raifons folides celle que
„ l'on cherche dans l'éloignement des trois
„ Miniftres ; faire voir qu'elle eft injurieufe
„ à la Reine à laquelle on doit affez de ref-
„ pect, & même affez de reconnoiffance
„ pour les paroles qu'elle réitére en toute oc-
„ cafion de l'exclufion à jamais de Mr. le
„ Cardinal Mazarin, pour ne pas abufer à
„ tous momens de fa bonté par de nouvel-
„ les conditions, auxquelles on ne voit plus
„ de fin ; ajouter que, fi la propofition d'al-
„ ler ainfi de branche en branche venoit
„ d'un fond dont l'on fût moins affuré que de
„ celui de Mr. le Prince, elle feroit fufpec-
„ te, parceque le gros de l'arbre n'eft pas
„ encore déraciné. La Déclaration contre
„ le Cardinal n'eft pas encore expédiée, on
„ fait que l'on contefte encore fur des paro-
„ les, au lieu de la preffer, au lieu de con-
„ fommer, ou plutot de cimenter cet ou-
„ vrage dont tout le monde eft convenu.
„ On fait des propofitions nouvelles qui peu-
„ vent faire naitre des fcrupules dans les ef-
„ prits les mieux intentionnez. Tel croit fe
„ fane-

„ sanctifier en mettant une pierre sur le tom- 1651.
„ beau du Mazarin, qui croiroit faire un
„ grand péché, s'il en jettoit seulement une
„ petite contre ceux dont il plaira doréna-
„ vant à la Reine de se servir. Rien ne jus-
„ tifieroit davantage ce Ministre coupable,
„ que de donner le moindre lieu de croire
„ que l'on voulût tirer en exemple journa-
„ lier & même fréquent, ce qui s'est passé
„ à son égard. La justice & la bonté de la
„ Reine ont consacré ce que nous avons fait,
„ avec des intentions très pures & très sin-
„ céres pour son service & pour le bien de
„ l'Etat; il faut de notre part y répondre
„ par des actions, dans lesquelles on con-
„ noisse que notre principal soin est d'em-
„ pêcher que ce que le salut du Royaume
„ nous a forcé de faire contre le Ministre,
„ ne puisse blesser en rien la véritable auto-
„ rité du Roi. Nous avons en cette ren-
„ contre un avantage très signalé. La décla-
„ ration publique que la Reine a fait faire
„ tant de fois & à Mrs. les Princes & au
„ Parlement, qu'elle excluoit pour jamais
„ le Cardinal du Ministére, nous met en
„ droit, sans blesser l'autorité royale qui
„ nous doit être sacrée, de chercher toutes
„ les assurances possibles à cette parole qui
„ ne lui doit pas être moins inviolable. C'est
„ à quoi S. A. R. doit s'apliquer & avec
„ dignité & avec succès. Il ne doit point, à
„ mon opinion, prendre le change, & il
„ doit faire craindre au Parlement qu'on ne
„ le lui veuille donner, en lui proposant des
„ diversions qui ne sont que frivoles au prix
„ de ce qu'il y a effectivement à faire. Ce
„ qui presse véritablement est de bien fon-

1651. „ der la Déclaration contre le Cardinal. La „ premiére que l'on a portée étoit son panégirique ; celle à laquelle on travaille „ n'est, au moins à ce qu'on nous a dit, „ fondée que sur les remontrances du Parlement & sur le consentement de la Reine, & ainsi pourroit être expliquée dans „ le tems. S. A. R. peut dire demain à „ la Compagnie que la fixation, pour ainsi „ dire, de cette Déclaration, est la précaution véritable & solide, à laquelle il faut „ s'appliquer, & que cette fixation ne peut „ être plus sure qu'en y insérant que le Roi „ exclut le Cardinal de tout son Royaume & „ de ses Conseils, parcequ'il est de notoriété „ publique & incontestable que c'est lui qui „ a rompu la paix générale à Munster. Si „ Monsieur éclate demain sur ce ton, je lui „ répons de se voir faire agréer le soir par la „ Reine. Il se réunit avec elle en donnant „ une cruelle atteinte au Mazarin, il se donne l'honneur dans le public de le pousser „ personellement & solidement, & il l'ôte à „ Mr. le Prince, en faisant voir qu'il affecte „ de n'attaquer que son ombre. Il fait connoitre à tous les esprits sages & moderez „ qu'il ne veut pas souffrir que, sous prétexte „ du Mazarin, l'on continue tous les jours à „ donner de nouvelles atteintes à l'autorité royale ".

Voila ce que je conseillai à Monsieur, voila ce que je lui donnai par écrit, avant que de sortir de chez lui ; voila ce qu'il porta à Madame, qui étoit au desespoir de ce qu'il s'étoit engagé avec Mr. le Prince ; voila ce qu'il aprouva de toute son ame ; & voila toutefois ce qu'il n'osa faire, parceque n'ayant

n'ayant pas douté, comme je vous l'ai déja 1651. dit, que Mr. le Prince ne s'accordat avec la Cour, il lui avoit promis à jeu sûr, à ce qu'il croyoit par cette raison, de se déclarer avec lui contre les Sous-Ministres. Il l'avoua à Madame encore plus en détail qu'il ne me l'avoit expliqué. Ce que je pus tirer de lui, fut qu'il donnat sa parole à la Reine qu'il s'emploieroit fidélement auprès de Mr. de Prince, pour l'empêcher de pousser sa pointe contre les trois susnommez; & que s'il n'y pouvoit réussir, & qu'il fût contraint de parler contre eux, il déclareroit en même tems à Mr. le Prince que ce seroit pour la derniére fois, & que la Reine demeurant dans les termes de la parole donnée pour l'éloignement de Mr. le Cardinal, il ne se sépareroit plus de ses intérêts. Madame, qui aimoit Mr. le Tellier, & qui étoit très fâchée par cette raison & par beaucoup d'autres que Monsieur ne fit pas davantage, lui fit promettre qu'il feroit le malade le lendemain, dans la vue de retarder l'assemblée des Chambres, & de se donner par ce moyen le tems de l'obliger à quelque chose de plus. Aussitot qu'elle eut obtenu ce point, elle le fit savoir à la Reine, en lui mandant en même tems que je faisois des merveilles pour son service. Ce témoignage, qui fut reçu très agréablement, parcequ'il fut porté dans un instant où la Reine étoit très satisfaite de Madame, ce qui ne lui étoit pas ordinaire, facilita beaucoup ma négociation. J'allai le soir chez la Reine que je trouvai avec un visage fort ouvert, & ce qui me fit voir qu'elle étoit contente de moi, fut que ce visage ouvert ne se referma pas, même après que je

1651. lui eus déclaré ce que je ne croyois pas pouvoir lui cacher, que l'on pût empêcher Monsieur de concourir avec Mr. le Prince contre les Sous-Ministres, & que je ne pourrois pas moi-même m'empêcher d'y opiner, si l'on en déliberoit au Parlement.

Vous devez être si fatiguée des dits & redits des conversations passées, que je crois qu'il est mieux que je n'entre pas dans le détail de celle-ci qui fut assez longue, & que je me contente de vous rendre compte du résultat, qui fut, que je m'apliquai de toute ma force à faire que Monsieur tînt fidellement la parole que je donnai à la Reine de sa part, qu'il feroit tous ses efforts pour adoucir l'esprit de Mr. le Prince en faveur des trois nommez; & qu'en cas qu'il ne le pût, qu'il fût obligé lui-même par cette considération de les pousser, & que par la même raison je fusse forcé d'y concourir de ma voix; je déclarerois à Monsieur qu'au cas que dans la suite Mr. le Prince fît encore de nouvelles propositions, je n'y entrerois plus, quand même Monsieur s'y laisseroit emporter. Je vous avoue que je me défendis longtems de cette derniére clause, parceque dans la vérité elle m'engageoit beaucoup, & parcequ'elle me paroissoit même être au dernier point contre le respect, en ce qu'elle confondoit & qu'elle égaloit, pour ainsi parler, mes engagemens avec ceux de la Maison Royale. Il falut enfin y passer. Je n'eus aucune peine à le faire agréer à Monsieur, qui fut si aise de ne se point trouver dans la nécessité de rompre avec Mr. le Prince, même de concert avec la Reine, qu'il fut ravi de tout ce qui avoit facilité ce

trai-

traité. Je vous en dirai la ſuite, après que 1651.
je vous aurai ſuppliée de faire réflexion ſur deux circonſtances de ce qui ſe paſſa dans cette derniére converſation que j'eus avec la Reine.

Il m'arriva, en lui parlant de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, de les nommer les trois Sous-Miniſtres. Elle releva ces mots avec aigreur en me diſant : „ Dites plutot „ les deux. Ce traitre de Lionne peut-il „ porter ce nom? C'eſt un petit Sécretaire de „ Monſieur le Cardinal. Il eſt vrai que, parcequ'il l'a déja trahi deux fois, il pourra „ être un jour Sécretaire d'Etat ". Cette remarque s'eſt rendue par l'événement aſſez curieuſe.

La ſeconde eſt que, lorſque j'eus promis à la Reine de ne me point accommoder avec Mr. le Prince dans la ſuite, quand même Monſieur s'accommoderoit, & que j'eus ajouté que je le dirois moi-même à Monſieur dès le lendemain ; elle s'écria plutot qu'elle ne prononça, *Quelle ſurpriſe pour Mr. le Tellier!* Elle ſe referma tout d'un coup, & quoique je fiſſe tout ce qui ſe put pour pénétrer ce qu'elle avoit voulu dire, je n'en pus rien tirer. Je reviens à Monſieur.

Je le vis le lendemain au matin chez Madame. Il fut très ſatisfait de ma négociation, & me témoigna que l'engagement que j'avois pris en mon particulier avec la Reine ne lui pouvoit faire aucune peine, parcequ'il étoit très réſolu lui-même, paſſé cette occaſion, à ne jamais concourir en rien avec Mr. le Prince, pourvû que la Reine demeurat dans la parole donnée pour l'excluſion du Mazarin. Madame ajouta tout ce qui le pouvoit

1651. obliger à le confirmer dans cette pensée. Elle fit même encore une nouvelle tentative pour lui persuader de commencer au moins dès ce jour-là à voir s'il ne pouvoit rien gagner sur l'esprit de Mr. le Prince. Il trouva de méchantes excuses, & il dit qu'il pouvoit prendre des mesures plus certaines en se donnant tout ce jour pour attendre ce que Mr. le Prince lui-même feroit dire. Il en reçut effectivement un Gentilhomme sur le midi, mais pour savoir simplement des nouvelles de sa santé, ou plutot pour savoir s'il iroit le lendemain au Palais. Monsieur, qui faisoit semblant d'avoir pris médecine, ne laissa pas d'aller chez la Reine sur le soir. Il lui confirma par serment ce que je lui avois promis par son ordre. Il lui protesta qu'il ne s'ouvriroit en façon du monde de ce qu'elle lui faisoit espérer, qu'elle céderoit encore pour cette fois à Mr. le Prince, en cas que Monsieur ne le pût gagner sur l'article des Sous-Ministres. „ A votre seule considération, *ajouta-t-elle*, & sur la parole que „ vous me donnerez, que vous serez pour „ moi dans toutes les autres prétentions de „ Mr. le Prince qui seront infinies sans dou„ te ". Elle le conjura ensuite de lui tenir fidellement la parole qu'il lui avoit fait donner par moi, de faire tous ses efforts pour obliger Mr. le Prince de se désister de son instance. Monsieur l'assura qu'il avoit envoyé dès midi à St. Maur le Maréchal d'Estampes pour cet effet; ce qui étoit vrai. Il s'étoit ravisé après l'avoir refusé à Madame, comme je vous l'ai tantot dit. Il attendit même au Palais Royal la réponse du Maréchal d'Estampes qui fut négative, & qui portoit

toit expreſſément que Mr. le Prince ne ſe dé- 1651.
ſiſteroit jamais de ſon inſtance. Monſieur revint donc chez lui fort embarraſſé, du moins à ce qu'il me parut. Il rêva tout le ſoir, & il ſe retira de beaucoup meilleure heure qu'à l'ordinaire.

Le lendemain, qui fut le Mardi onziéme de Juillet, les Chambres s'aſſemblerent, & Mr. le Prince de Conti ſe trouva au Palais fort accompagné. Monſieur dit à la Compagnie qu'il avoit fait tous ſes efforts auprès de la Reine & auprès de Mr. le Prince, pour l'accommodement, & qu'il n'avoit pu rien gagner ni ſur l'un ni ſur l'autre; qu'il prioit la Compagnie de joindre ſes offices aux ſiens. Mr. le Prince de Conti prit la parole auſſitot que Monſieur eut fini, pour dire qu'il y avoit un Gentilhomme de M. ſon frére à la porte de la Grand' Chambre. On le fit entrer, il rendit une lettre de Mr. le Prince, qui n'étoit proprement qu'une repétition de la premiére.

Mr. le Premier-Préſident preſſa aſſez longtems Monſieur de faire encore de nouveaux efforts pour l'accommodement. Il s'en défendit d'abord par la ſeule habitude qu'ont tous les hommes à ſe faire prier, même des choſes qu'ils deſirent. Il le refuſa enſuite ſous le prétexte de l'impoſſibilité de réuſſir, mais en effet, comme il me l'avoua le jour même, parcequ'il eut peur de déplaire à Mr. le Prince de Conti, ou plutot à toute la jeuneſſe, qui crioit & qui demandoit qu'on délibérat contre les reſtes du Mazariniſme. Le Premier-Préſident fut obligé de plier. On manda les Gens du Roi pour prendre leurs concluſions ſur la réquiſition de Mr. le Prin-

1651. ce. L'indiſpoſition parut très grande ce jour-là contre les Sous-Miniſtres, & toute l'adreſſe de Mr. le Premier-Préſident, jointe à la froideur de Monſieur qui ne parut nullement échaufé contre eux, ne put aller qu'à faire remettre la délibération au lendemain, en ordonnant toutefois que la lettre de Mr. le Prince ſeroit portée dès le jour même à la Reine. Monſieur fut auſſi ſupplié par le Parlement de continuer ſes offices pour l'accommodement. La chaleur qui avoit paru dans les eſprits, jointe à celle de la Sale du Palais qui fut très grande, fit que Monſieur ſe remercia beaucoup de ce qu'il n'avoit pas cru le conſeil que je lui avois donné, de s'oppoſer à la déclaration de Mr. le Prince contre les Sous-Miniſtres. Il m'en fit même une eſpéce de raillerie au ſortir du Palais, & je lui répondis que je le ſupliois de me permettre de ne me défendre que le lendemain à pareille heure.

L'après-dinée Monſieur alla à Rambouillet, où il avoit donné rendez-vous à Mr. le Prince. Il y eut une fort longue converſation avec lui dans le jardin, & il me dit le ſoir qu'il n'avoit rien oublié pour lui perſuader de ne pas inſiſter à ſon inſtance contre les Miniſtres. Il le dit à Madame qui en fut très perſuadée; je le crus encore, parcequ'il eſt conſtant qu'il n'apréhendoit rien tant au monde que le retour de Mr. le Prince à Paris, & qu'il ſe croyoit très aſſuré qu'il ne reviendroit pas, ſi les Miniſtres demeuroient à la Cour. La Reine me dit le lendemain qu'elle ſavoit de ſcience certaine qu'il n'avoit combattu pour elle que très foiblement, & tout de même, me dit-elle, que

que si elle avoit eu l'épée à la main. Il n'est 1651.
pas possible que dans les conversations que j'ai eues depuis avec Mr. le Prince je ne me sois éclairci de ce détail, mais je ne me souviens nullement de ce qu'il m'en a dit. Ce qui est certain, c'est que la facilité qu'il eut à laisser mettre l'affaire en délibération fit croire à la Reine qu'il la jouoit. Elle me soupçonna ce jour-là, & encore davantage le lendemain, d'être de la partie. Vous verrez par la suite qu'elle ne me fit pas longtems cette injustice.

Le lendemain qui fut le 12. le Parlement s'assembla, & Mr. l'Avocat-Général Talon fit son raport de l'audiance qu'il avoit eue de la Reine. Sa Majesté lui avoit répondu simplement que la seconde lettre de Mr. le Prince ne contenant rien que ce qui étoit dans la premiére, elle n'avoit rien à ajouter à la réponse qu'elle y avoit faite. Mr. le Duc d'Orléans donna part à la Compagnie des conférences qu'il avoit eues la veille avec la Reine & avec Mr. le Prince. Il déclara qu'il n'avoit pu rien gagner ni sur l'un ni sur l'autre. Il se tint couvert au dernier point au sujet des trois Ministres, & il crut qu'il satisferoit la Reine par cette modération. Il exagéra même avec emphase les sujets de défiance que Mr. le Prince prétendoit avoir, & il s'imagina qu'il contenteroit Mr. le Prince par cette exagération. Il ne réussit ni en l'un ni en l'autre. La Reine fut persuadée qu'il lui avoit manqué de parole, & elle eut assez de raison de le croire, quoique je ne sois pas convaincu qu'il l'ait fait dans le fond. Mr. le Prince se plaignit aussi beaucoup le soir de sa conduite, au moins à ce que Mr.
le

1651. le Comte de Fiesque dit à Mr. de Brissac. Voila le sort des gens qui veulent assembler les contradictoires en contentant tout le monde.

Talon ayant pris ses conclusions, qui pour cette fois ne répondirent pas à la fermeté qui lui étoit ordinaire, (car elles parurent plutot un galimathias affecté qu'un discours digne du Sénat) on commença à opiner. Il y eut deux avis ouverts d'abord. L'un fut celui des conclusions qui alloient à remercier la Reine des nouvelles assurances qu'elle avoit données, que l'éloignement du Mazarin étoit pour jamais, & à la prier de donner quelque satisfaction à Mr. le Prince. Voila ce que je viens d'apeller galimathias. L'autre avis fut de Deslandes Payen, qui, quoique proche parent de M. de Lionne, déclama contre les trois Sous-Ministres, & opina à demander en forme leur éloignement. Vous jugez bien que je ne combattis pas son sentiment au Palais, quoique je l'eusse combattu dans le cabinet de Monsieur. Je mêlai dans mon avis certains traits qui servirent à me démêler de la multitude, c'est-à-dire, qui me distinguérent de ceux qui n'opinérent qu'à l'aveugle contre le nom du Mazarin. Cette distinction m'étoit nécessaire à l'égard de la Reine : elle m'étoit bonne à l'égard de tous ceux qui n'aprouvoient pas la conduite de Mr. le Prince. Ils étoient en grand nombre dans le Parlement, & le bon homme Lainé même, Conseiller de la Grand' Chambre, homme de peu de sens, mais d'une vie intégre & passionné contre le Mazarin, ne laissa pas de se déclarer ouvertement contre la réquisition

de

de Mr. le Prince. Il soutint qu'elle étoit injurieuse à l'autorité royale. Cette circonstance, jointe à d'autres, obligea Monsieur de m'avouer le soir que j'avois mieux jugé que lui, & que s'il se fût opposé à la proposition, comme je le lui avois conseillé, il en auroit été bien loué & suivi; car il fit croire en ne la blâmant pas, qu'il l'aprouvoit. Ceux même qui l'eussent combattue avec peine, y donnérent avec joye. Je n'étois pas d'un poids à faire dans les esprits l'effet que Monsieur y eût fait par son opposition; c'est pourquoi je ne m'y opposai pas. Je connus que s'il s'y fût opposé, beaucoup de gens eussent concouru avec lui: ainsi je crus avoir assez de cette vue pour pouvoir, sans crainte de me nuire dans le public, donner des atteintes indirectes à une action dont il étoit bon pour toutes raisons de diminuer le mérite, quoique je fusse obligé, par celle de Monsieur & du peuple, d'y contribuer au moins de ma voix. J'entens bien mieux ce galimathias que je ne vous l'explique, & il est vrai qu'il ne se peut bien concevoir que par ceux qui se sont trouvez dans ce tems-là dans les délibérations de cette Compagnie. J'y ai remarqué peut-être plus de vingt fois que ce qui y passoit dans un moment pour inconteſtablement bon, y eût passé dans le suivant pour inconteſtablement mauvais, si l'on eût donné un autre tour à une forme souvent légére, à une parole quelquefois frivole. Le secret est d'en savoir discerner & prendre les instans. Monsieur manqua en ce point. J'essayai d'y supléer en ce qui me regardoit, d'une maniére qui ne donnat pas l'avantage sur 1651.

1651. sur moi à Mr. le Prince de pouvoir dire que j'épargnasse les restes du Mazarinisme, & qui ne laissât pas de noter en quelque façon sa conduite. Voici les propres paroles dans lesquelles je formai mon avis que je fis imprimer & publier dès le lendemain à Paris, pour la raison que je vous expliquerai dans la suite.

(*) „ J'ai toujours été persuadé qu'il eût
„ été à souhaiter qu'il n'eût paru dans les
„ esprits aucune inquiétude sur le retour de
„ Mr. le Cardinal Mazarin, & que même
„ on ne l'eût pas cru possible. Son éloigne-
„ ment ayant été jugé nécessaire par les
„ vœux communs de toute la France, il
„ semble que l'on ne puisse douter de son
„ retour, sans douter en même tems du salut
„ de l'Etat dans lequel il jetteroit assurément
„ la confusion & le desordre. Si les scrupu-
„ les qui paroissent sur ce sujet dans les es-
„ prits sont solides, ils produiront infailli-
„ blement cet effet si funeste; & s'ils n'ont
„ point de fondement, ils ne laisseront pas
„ de donner une juste apréhension d'une
„ très dangereuse suite, par le prétexte
„ qu'ils donneront à toutes les nouveau-
„ tez.

„ Pour les étoufer tout d'un coup & pour
„ ôter aux uns l'espérance, & aux autres
„ le prétexte, j'estime qu'on ne sauroit
„ pren-

(*) Ce Discours, ou Avis, se trouve, avec quelque diférence, dans les Mémoires de Joly, Tom. 1. page 140. Suivant les Mémoires de ce dernier, le Coadjuteur *l'avoit composé avec Caumartin & Joly, qui connoissoient parfaitement les dispositions du Parlement, & les biais qu'il falloit prendre en cette occasion.*

„ prendre en cette matiére d'avis trop décisif; 1651.
„ & comme on parle de beaucoup de commerces qui allarment le public, & qui inquiétent les esprits, je crois qu'il seroit à propos de déclarer criminels & perturbateurs du repos public ceux qui négocieront avec Mr. le Cardinal Mazarin, ou pour son retour, en quelque sorte & maniére que ce puisse être.

„ Si les sentimens que Son Altesse Royale témoigna, il y a quelques mois, dans cette Compagnie sur le sujet de ceux qui y furent nommez, eussent été suivis, les affaires auroient maintenant une autre face. On ne seroit pas tombé dans ces défiances; le repos de l'Etat seroit assuré, & nous ne serions pas présentement en peine de suplier Son Altesse Royale, comme c'est mon avis, de s'employer auprès de la Reine pour éloigner de la Cour les restes du Mazarinisme, & les Créatures du Cardinal Mazarin qui ont été nommez. Je sai que la forme avec laquelle on demande cet éloignement est extraordinaire. Il est vrai que si l'aversion d'un de Mrs. les Princes du Sang étoit toujours la régle de la fortune des particuliers, cette dépendance diminueroit beaucoup l'autorité du Roi & la liberté de ses Sujets; & l'on pourroit dire que ceux du Conseil & les autres qui n'ont de subsistance que par la Cour, auroient beaucoup de maitres.

„ Je crois pourtant qu'il y a exception dans cette rencontre. Il s'agit d'une affaire qui est une suite comme naturelle de celle de Mr. le Cardinal Mazarin. Il s'agit d'un éloignement qui peut lever beaucoup d'om-

„ bra-

1651. „ brages que l'on prend de son retour ; d'un „ éloignement qui ne peut être que très utile, qui a été souhaité, & proposé à cette „ Compagnie par Mr. le Duc d'Orléans, dont „ les intentions toutes pures & toutes sincéres pour le service du Roi & le bien de „ l'Etat sont connues de toute l'Europe, & „ dont les sentimens, étant Oncle du Roi & „ Lieutenant-Général de l'Etat, ne tirent „ point à conséquence à l'égard de qui que ce „ soit.

„ Il faut espérer de la prudence de leurs „ Majestez, & de la sage conduite de Mr. le „ Duc d'Orléans, que les choses se disposeront en mieux, que les défiances seront levées, que les soupçons seront dissipez, & „ que nous verrons bientot l'union rétablie „ dans la Maison Royale, qui a toujours été „ le vœu de tous les gens de bien, qui ont „ souhaité la liberté de Mrs. les Princes, particuliérement par cette considération, avec „ tant d'ardeur, qu'ils se sont trouvez bienheureux, lorsqu'ils y ont pu contribuer de „ leurs suffrages.

„ Pour former donc mon opinion, je suis „ d'avis de déclarer criminels & perturbateurs „ du repos public ceux qui négocieront avec „ Mr. le Cardinal Mazarin, ou pour son retour, en quelque maniére que ce puisse „ être ; suplier très humblement Monsieur de „ s'employer auprès de la Reine, pour éloigner de la Cour les Créatures du Cardinal „ qui ont été nommez, & appuyer les remontrances de la Compagnie sur ce sujet ; le remercier des soins qu'il prend incessamment „ pour la réunion de la Maison Royale, si „ importante à la tranquillité de l'Etat & de

„ tou-

„ toute la Chrétienté ; puisque j'ose dire
„ qu'elle est le seul préalable nécessaire à la
„ paix générale."

Je vous suplie d'observer que Monsieur vouloit absolument que je le citasse dans mon avis comme le premier auteur de la proposition contre les Sous-Ministres, parcequ'il ne doutoit point qu'elle n'eût une aprobation générale ; que je ne lui obéis en ce point qu'avec beaucoup de peine, parceque je ne jugeois pas que ce qu'il avoit dit de tems en tems fort en général contre les amis de Mr. le Cardinal, fût un fondement assez solide pour avancer & pour soutenir un fait aussi spécifique que celui-là. Observez aussi que l'émotion des esprits fit qu'on le reçut pour aussi bon que s'il eût été bien véritable ; que cette émotion, quoique grande, n'empêcha pas que beaucoup de gens ne fissent une sérieuse réflexion sur ce que M. Lainé avoit expliqué clairement dans son avis, & sur ce que j'avois touché dans le mien, de l'atteinte donnée à l'autorité royale ; que Monsieur qui s'en aperçut eut regret d'avoir été si vite, & crut qu'il pouvoit avec sureté & sans se perdre dans le public, se mitiger un peu. Quelle foule de mouvemens tout oposez ! Quelle contrariété ! Quelle confusion ! On l'admire dans les Histoires, on ne la sent pas dans l'action. Rien ne paroissoit plus ordinaire que ce qui se faisoit & se disoit ce jour-là. J'y ai fait depuis réflexion, & je confesse que j'ai encore peine à comprendre à l'heure qu'il est, la multitude, la variété, & l'agitation des mouvemens que ma mémoire me représente. Comme en opinant on retom-

1651. boit à la fin à peu près dans le même avis; on ne sentoit presque pas ce mouvement; & je me souviens que Deslandes Payen me disoit au lever de la séance : *C'est une belle chose que de voir une Compagnie aussi unie!* Remarquez, s'il vous plait, que Monsieur, qui avoit plus de discernement, s'aperçut très bien qu'elle l'eût été si peu en cas de besoin, qu'il m'avoua que tous ces mêmes hommes qui parloient si uniformement, à la réserve de fort peu d'entre eux, qu'il sembloit qu'ils eussent été concertez; qu'il m'avoua, dis-je, que ces mêmes hommes eussent tourné à lui, s'il se fût déclaré contre la proposition. Il eut regret de ne l'avoir pas fait; mais il eut honte, & avec raison, de changer, & il se contenta de me commander de faire dire à la Reine par Madame la Palatine qu'il espéroit qu'il trouveroit lieu d'adoucir son avis. La réponse de la Reine fut que je me trouvasse à minuit à l'Oratoire. Elle me parut aigrie au dernier point de ce qui s'étoit passé le matin au Palais; elle traita Monsieur de perfide, elle ne me tira de pair que pour me faire encore plus sentir qu'elle ne me traitoit pas mieux dans le fond de son cœur. Il ne me fut pas difficile de me justifier, & de lui faire voir que je n'avois ni pu ni dû m'empêcher d'opiner comme j'avois fait, & comme je ne lui avois pas celé auparavant à elle-même. Je la supliai d'observer que mon avis n'étoit pas moins contre Mr. le Prince que contre Mr. le Cardinal. Je lui excusai même la conduite de Monsieur, autant qu'il me fut possible, sur ce qu'en effet il ne lui avoit pas promis d'opiner contre les Ministres; & comme je vis que les

les raisons ne faisoient aucun effet, & que 1651.
la préoccupation, dont le propre est de s'armer particuliérement contre les faits, tiroit même ombrage de ceux qui lui devoient être les plus clairs; je crus que l'unique moyen de les lever, seroit d'éclaircir le passé par l'avenir, parceque j'avois éprouvé plusieurs fois que le seul reméde contre les préventions est l'espérance. Je flattai la Reine de celle que Monsieur se radouciroit dans la suite de la délibération, qui devoit encore durer un jour ou deux; & comme je prévoyois que cet adoucissement de Monsieur ne seroit pas au point qui seroit nécessaire pour conserver les Sous-Ministres, je prévins ce que je disois avec un peu trop d'exagération de son effet, par une proposition qui me disculpoit par avance de celui qu'elle n'auroit pas. Cette conduite est toujours bonne, quand on agit avec des gens dont le génie n'est pas capable de juger que par l'évenement; parceque le même caractére qui produit ce défaut, fait que ceux qui l'ont ne raisonnent jamais constamment des effets à leurs causes. J'offris sur ce fondement à la Reine de faire imprimer & de publier dès le lendemain l'avis que j'avois porté au Parlement, & je me servis de cette offre pour lui faire croire que si je ne me fusse tenu pour très assuré que la fin de la délibération ne devoit pas être avantageuse à Mr. le Prince, je n'eusse pas agravé par un éclat de cette nature, auquel rien ne m'obligeoit, une action où je lui avois déja donné plus d'atteinte que la politique même ordinaire ne me le permettoit.

La Reine donna, sans balancer, à cette

 lueur

1651. lueur qui lui plaisoit. Elle crut que ce que je lui proposois n'avoit point d'autre origine que celle que je lui marquois. La satisfaction qu'elle trouva dans cette pensée, fit qu'elle se donna à elle-même des idées plus douces, sans les sentir, de ce qui s'étoit passé le matin; qu'elle entra avec moins d'aigreur dans le détail de ce qui se pouvoit passer le lendemain; & que quand elle connut 24. heures après que le radoucissement de Monsieur ne lui seroit pas d'une aussi grande utilité, au moins pour la conjoncture présente, qu'elle se l'étoit imaginé, elle ne s'en prit plus à moi. Il ne se faut pas jouer à tout le monde, par ces sortes de diversions; elles ne sont bonnes qu'avec les gens qui ont peu de vues, & qui sont emportez. Si la Reine eût été capable de lumiére & de raison en cette occasion, ou plutot si elle eût été servie par des personnes qui eussent préféré à leur conservation particuliére son véritable service, elle eût connu qu'il n'y avoit qu'à plier dans ce moment, comme elle l'avoit promis à Monsieur, puisque Monsieur ne faisoit pas davantage pour elle. Elle n'étoit pas encore capable de la vérité sur ce fait, & moins de ma part que d'aucun autre. Je la lui déguisai par cette considération comme les autres, & je crus y être obligé, pour être en état de la servir dans la suite elle-même, Monsieur, & le Public.

Le lendemain, qui fut le 13. Juillet, le Parlement s'assembla. On continua la délibération qui demeura presque toujours sur le même ton, à la réserve de cinq ou six voix, qui allérent à déclarer Mrs. le Tellier, Servien & Lionne perturbateurs du repos pu-

public. Quelqu'un dont j'ai oublié le nom y 1651.
ajouta l'Abbé de Montaigu.

Le 14. l'Arrêt fut donné conformement à l'avis de Monsieur, qui passa de cent neuf voix contre soixante deux. L'Arrêt portoit que la Reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne pas faire revenir le Cardinal; qu'elle seroit très humblement supliée d'envoyer une déclaration au Parlement, comme aussi de donner à Mr. le Prince toutes les suretez nécessaires pour son retour; qu'il seroit incessamment informé contre ceux qui entretenoient avec le Cardinal quelque commerce. Monsieur qui empêcha que les Sous-Ministres ne fussent nommez dans l'Arrêt, crut qu'il avoit fait au delà de tout ce qu'il avoit promis à la Reine. Il ne douta point non plus que Mr. le Prince ne fût content de lui, parceque les suretez que l'on demandoit pour lui, emportoient certainement, quoique tacitement, l'éloignement des Sous-Ministres. Il sortit du Palais très satisfait de lui-même, mais personne ne le fut de lui. La Reine ne prit ce qu'il avoit dit que comme une duplicité, ridicule pour lui & inutile pour elle. Mr. le Prince ne le reçut, que comme une marque que Monsieur étoit appliqué à se ménager au moins avec la Cour. Le Reine ne dissimula point du tout son sentiment, M. le Prince ne dissimula point assez le sien. Madame, qui étoit fort en colére, releva de toutes les couleurs celui de tous deux. Monsieur eut peur, & la peur qui n'aplique jamais de remédes à propos, le porta à des soumissions envers la Reine, qui étant sans mesures augmentérent la défiance qu'elle avoit de lui; & à des avances à l'é-

1651. gard de Mr. le Prince, qui firent un effet directement contraire à ce que Monsieur souhaitoit avec le plus d'ardeur. Son unique desir étoit de contenter l'un & l'autre, & de le faire néanmoins d'une telle maniére, que Mr. le Prince ne revînt pas à la Cour, & qu'il demeurat paisible dans son Gouvernement. L'unique moyen pour parvenir à cette derniére fin, étoit de lui procurer des satisfactions qui le pussent remplir pour quelque tems, mais qui ne l'assurassent pas pour le présent, ou du moins qui ne l'assurassent pas assez pour lui donner lieu de revenir à Paris. Voila ce que je lui avois proposé, voila ce que Madame avoit appuyé de toute sa force. Il en conçut l'utilité, il le voulut, sa foiblesse lui fit prendre le chemin tout opposé; il s'ôta par ses basses & fausses excuses la croyance qui lui étoit nécessaire dans l'esprit de la Reine, pour la porter, de concert même avec lui, à un accommodement raisonnable avec Mr. le Prince: il donna tant d'assurances à Mr. le Prince de son amitié pour lui, en vue de réparer le ménagement qu'il avoit témoigné à l'égard des Sous-Ministres, que soit que Mr. le Prince crût ses assurances véritables, soit qu'il prît confiance dans la frayeur même qu'il savoit que Monsieur avoit de lui, il prit le parti de revenir à Paris, sous le prétexte que les Créatures du Cardinal Mazarin en étant éloignées, il n'apréhendoit plus d'y être arrêté. J'ouvrirai cette nouvelle scéne, après que je vous aurai priée de faire une réflexion, qui marque, à mon sens, autant que chose du monde, le privilége & l'excellence de la sincérité.

Monsieur n'avoit point promis à la Reine de ne se pas déclarer contre les Sous-

Mi-

Ministres : au contraire il lui avoit signifie 1651.
en termes formels qu'il s'y déclareroit. Il ne le fit qu'à demi, il les ménagea, il leur épargna le dégout d'être nommez dans l'Arrêt; il ne s'emporta point contre la Reine, quoiqu'elle ne tînt pas elle-même ce à quoi elle s'étoit obligée, qui étoit de les abandonner, au cas que Monsieur pût empêcher le Prince de les pousser. La Reine toutefois se plaignit avec une aigreur inconcevable de Monsieur; elle lui fit à lui-même dès l'après-dinée des reproches aussi rudes & aussi violens, que s'il lui avoit fait toutes les perfidies imaginables: elle se prétendit dégagée par ce procédé de la parole qu'elle lui avoit donnée de ne pas s'opiniâtrer à la conservation des Sous-Ministres; elle ne le dit pas seulement, mais elle le crut, & cela parcequ'au sortir de la conversation dans laquelle Madame lui fit peur, il envoya le Maréchal d'Etampes à la Reine lui demander proprement une abolition, & qu'il la lui demanda lui-même l'après-dinée, en lui faisant des excuses qui ne pouvoient être, me dit-elle à moi-même, que d'un homme coupable.

J'allai le soir chez elle par le commandement de Monsieur, mais je ne lui fis pour mon particulier aucune apologie. Je suposai qu'elle ne pouvoit avoir oublié ce que je lui avois par avance toujours promis de faire en cette occasion. Elle s'en ressouvint avec bonté, & me dit positivement qu'elle ne pouvoit se plaindre de moi; & je connus clairement qu'elle parloit du cœur. Madame la Palatine qui étoit présente à la conversation, dit à la Reine. „ Que ne feroit point la „ sincérité dans la conduite d'un Fils de France,

1651. „ ce, puisque dans celle d'un Coadjuteur de „ Paris aussi contraire à votre volonté, elle o„ blige Votre Majesté de la louer"? Madame la Palatine n'oublia rien pour faire connoitre à la Reine qu'elle ne devoit pas attendre les remontrances du Parlement pour éloigner les Sous-Ministres, parcequ'il seroit plus de sa dignité de les prevenir: mais elle ne put rien gagner sur son esprit, ou plutot sur son aigreur, qui en de certains momens lui tenoit lieu de tout. Le Maréchal d'Etrées m'a dit depuis qu'il y avoit encore quelque chose de plus que son aigreur, & que Chavigni la flatoit qu'il pouvoit obliger Mr. le Prince à soufrir que l'on expliquat l'Arrêt. Ce qui me fait croire que le Maréchal d'Etrées avoit raison, est que je sais de science certaine que le même Chavigni pressa en ce tems-là le Premier-Président de biaiser un peu sur les remontrances: sur quoi la réponse de celui-ci fut remarquable, & digne d'un grand Magistrat: *Vous avez été, Monsieur, l'un de ceux qui ont le plus poussé ces Messieurs: vous changez, je n'ai rien à vous dire; mais le Parlement ne change pas.* La Reine ne fut pas tout ce jour-là de l'opinion du Premier-Président, car il me parut qu'elle crut que l'Arrêt se pouvoit interpréter dans la suite, & que peut-être le Premier-Président le pourroit interpréter lui-même dans la remontrance. Elle ne lui faisoit pas justice en cette rencontre, comme vous le verrez dans peu.

Cet Arrêt fut donné le 14. Juillet, & comme Mrs. les Sous-Ministres n'y étoient pas dénommez, il ouvrit un grand champ aux réflexions, & par conséquent aux négociations depuis le 14. jusqu'au 18., qui fut le jour

jour auquel les remontrances furent faites. 1651.
Je pourrois vous rendre compte de ce qui s'en disoit, mais comme ce qui s'en disoit, n'étoit, à proprement parler, que les bruits ou l'écho de St. Maur & du Palais Royal, jettez aparemment avec dessein dans le monde; je crois que le récit en seroit aussi superflu qu'incertain, & je me contenterai de vous dire que ce que j'en pus pénétrer dans le moment, ne fut qu'un empressement ridicule de négocier dans tous les subalternes des deux partis. Cet empressement en des conjonctures pareilles n'est jamais sans négociation, mais il est constant qu'il en produit encore beaucoup plus d'imaginaires que d'effectives. Le hazard y donna lieu, en faisant que les remontrances, faute de la signature de l'Arrêt, & de je ne sais quel obstacle fort naturel du côté du Palais Royal, furent différées jusqu'au 18. *Tout ce qui est vuide dans les tems de faction & d'intrigue, passe pour mistérieux à tous ceux qui ne sont pas accoutumez aux grandes affaires.* Ce vuide qui ne fut rempli le 15. le 16. & le 17. que de négociations, qui ne furent, au moins par l'événement, que d'une substance très legére, le fut pleinement le 18. par les remontrances du Parlement. Le Premier Président les porta avec toute la force possible, & quoiqu'il se contînt jusques dans les termes de l'Arrêt, en ne nommant pas les Sous-Ministres, il les désigna si bien, que la Reine s'en plaignit même avec aigreur, en disant que le Premier-Président étoit d'une humeur incompréhensible, & plus fâcheux que ceux qui étoient les plus mal intentionnez. Elle

1651. m'en parla en ces termes, & comme je pris la liberté de lui répondre que le Chef d'une Compagnie ne pouvoit, sans prévarication, s'empêcher d'expliquer les sentimens de son Corps, quoique ce ne fussent pas les siens en particulier, elle me dit avec colére: „ Voila des maximes de Républicain". Je ne vous raporte ce petit détail, que parcequ'il vous fera concevoir le malheur où l'on tombe dans les Monarchies, quand ceux qui les gouvernent n'en connoissent pas les régles les plus légitimes, & les maux les plus communs. Je vous rendrai compte des suites des remontrances, après que je vous aurai fait le récit d'une histoire, qui arriva au Palais dans le tems de la délibération dont je viens de vous entretenir.

La curiosité de la matiére y attira beaucoup de Dames, qui voyoient la séance des lanternes, & qui entendoient aussi les opinions. Madame & Mademoiselle de Chevreuse s'y trouvérent avec beaucoup d'autres, le 13. Juillet qui fut la veille du jour auquel l'Arrêt fut donné; mais elles furent démêlées d'entre toutes les autres par un certain Maillard, qui étoit un criailleur à gages dans le parti des Princes. Comme le Dames craignent la foule, elles ne sortirent des lanternes qu'après que Monsieur & tout le monde se fut retiré. Elles furent reçues dans la salle avec une huée de vingt ou trente gueux de la qualité de leur Chef, qui étoit Savetier de sa profession. Mon nom ne fut pas oublié. Je n'apris cette nouvelle qu'à l'hôtel de Chevreuse, où j'allai diner après avoir ramené Monsieur chez lui. J'y trouvai Madame de Chevreuse dans la fureur, & Mademoiselle sa fille dans les lar-

larmes. J'essayai de les consoler en les assûrant 1651.
qu'elles auroient une promte satisfaction par la punition de ces insolens, dont je m'offrois de faire faire dès le même jour une punition exemplaire. Ces indignes victimes furent rebuttées, même avec indignation de ce qu'elles avoient seulement été proposées. Il falloit du sang de Bourbon, pour réparer l'affront qui avoit été fait à celui de Lorraine: (ce sont les propres paroles de Madame de Chevreuse) & tout le tempérament que Madame de Rhodes, instruite par Mr. de Caumartin, y put faire agréer, fut qu'elles retourneroient le lendemain au Palais si bien accompagnées, qu'elles seroient en état de se faire respecter, & de faire connoitre à Mr. le Prince de Conti qu'il avoit intérêt d'empêcher que les gens de son parti ne fissent plus d'insolence. Montrésor, qui se trouva par hazard à l'hôtel de Chevreuse, n'oublia rien pour faire concevoir & sentir aux Dames les inconvéniens qu'il y avoit à faire une cause particuliére de la publique, dans un moment qui pouvoit attirer & même produire des circonstances aussi extraordinaires & aussi afreuses que celles où un Prince du Sang pouvoit périr. Quand il vit que tous ses efforts étoient inutiles sur l'esprit de la mére & sur celui de la fille, il les tourna sur moi, & fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour m'obliger à remettre mon ressentiment à une autre fois. Il me tira même à part, pour me représenter avec plus de liberté la joye & le triomphe de mes ennemis, si je me laissois emporter à l'impétuosité de ces Dames. Je lui répondis ces propres mots: „ J'ai tort, & par la considération de ma

„ pro-

1651. „ profession, & par celle même des affaires „ que j'ai sur les bras, d'être aussi engagé „ que je suis avec Mademoiselle de Chevreuse: mais j'ai raison, suposé cet engagement que j'ai pris, & sur lequel il est „ trop tard de délibérer, de chercher & de „ trouver la satisfaction dans la conjoncture „ présente. Je n'assassinerai pas Mr. le Prince de Conti, elle n'a qu'à commander sur „ tout ce qui n'est pas poison ou assassinat. „ Ce n'est plus à moi à qui il faut parler". Caumartin prit en même tems la vue que je viens de vous marquer, d'aller en triomphe au Palais, non pas comme une bonne vue, mais comme la moins mauvaise, vû la disposition de la Dame. Il l'alla proposer à Madame de Rhodes qui avoit pouvoir sur son esprit, elle fut agréée. Les Dames se trouvérent dans les lanternes le lendemain, 14. qui fut le jour de l'Arrêt, avec plus de quatre cens Gentilshommes & plus de quatre mille des plus gros Bourgeois. Ceux du bas peuple qui avoient acoutumé de clabauder dans la sale s'éclipsérent de frayeur, & Mr. le Prince de Conti, qui n'avoit point été averti de cette assemblée, dont les ordres furent donnez & exécutez avec un secret qui tint du prodige, fut obligé de passer avec de grandes révérences devant Madame & Mademoiselle de Chevreuse, & de soufrir que Maillard, qui fut attrapé sur les degrez de la Ste. Chapelle, reçût plusieurs volées de coups de bâtons. Voilà la fin d'une des plus délicates avantures qui me soyent jamais arrivées dans le cours de ma vie. Elle pouvoit être cruelle & pernicieuse par l'événement, parceque ne faisant que ce que j'étois obligé de faire

vû les circonſtances, j'étois perdu preſque autant de réputation que de fortune, ſi ce qui pouvoit naturellement y arriver y fût arrivé. Je concevois tout l'inconvénient, mais je le hazardois; & je ne me ſuis même jamais reproché cette action comme une faute, parceque je me ſuis perſuadé qu'elle a été de la nature de celles que la politique condamne, & que la morale juſtifie. Je reviens à la ſuite des remontrances. 1651.

La Reine y répondit avec un air plus gai & plus libre qu'elle n'avoit accoutumé. Elle dit aux Députez qu'elle envoyeroit dès le lendemain au Parlement la Déclaration qu'on lui demandoit contre le Cardinal Mazarin, & que pour ce qui regardoit Mr. le Prince elle feroit ſavoir ſa volonté à la Compagnie, après qu'elle en auroit conféré avec Mr. le Duc d'Orléans. Cette conférence, qui ſe fit effectivement le ſoir même, produiſit en aparence l'effet que l'on ſouhaitoit: car la Reine témoigna à Monſieur qu'elle ſe relâcheroit de ce qu'on lui demandoit à l'égard des Sous-Miniſtres, en cas qu'il le deſirat véritablement. La vérité eſt qu'elle affecta de lui faire valoir ce à quoi elle s'étoit réſolue dès le matin, beaucoup moins ſur les remontrances du Parlement, que ſur la permiſſion qu'elle en avoit reçue de Breull. Nous nous en doutames Madame la Palatine & moi, parceque ſon changement parut juſtement au moment que nous venions d'aprendre que Marſac en étoit arrivé la nuit, & nous en ſumes bientot le détail, qui étoit que le Cardinal mandoit à la Reine qu'elle ne devoit pas balancer à éloigner les Sous-Miniſtres, & que ſes ennemis la ſervoient

1651. en ne donnant point de bornes à leur fureur. Bertet me dit quelques jours après le contenu de la dépêche qui étoit fort belle. Monsieur revint chez lui, triomphant dans son imagination.

La Reine envoya querir dès le lendemain les Députez, pour leur commander de donner part de sa résolution au Parlement. Celle que Mr. le Prince prit le 21. de venir prendre sa place, étonna Monsieur à un tel point que je ne puis vous l'exprimer, quoiqu'elle ne le dût pas surprendre. Je le lui avois prédit plusieurs fois. Il y vint sur les huit heures du matin, accompagné de Mr. de la Rochefoucaut & de cinquante à soixante Gentilshommes. Comme il trouva la Compagnie assemblée pour la réception de deux Conseillers, il lui dit qu'il venoit se réjouir avec elle de ce qu'elle avoit obtenu l'éloignement des Ministres, mais que cet éloignement ne pouvoit être sûr que par un article qui fût inséré dans la Déclaration que la Reine avoit promis d'envoyer au Parlement. Mr. le Premier-Président lui répondit avec un ton fort doux, par le récit de ce qui s'étoit passé au Palais Royal; & il ajouta qu'il ne seroit ni de la justice ni du respect que l'on devoit à la Reine, de lui demander tous les jours de nouvelles conditions; que la parole de Sa Majesté suffisoit par elle-même; qu'elle avoit de plus la bonté d'en rendre le Parlement dépositaire: qu'il eût été à souhaiter que Mr. le Prince eût témoigné la confiance qu'il y devoit prendre, en allant descendre au Palais Royal, plutot qu'à celui de la Justice; qu'il ne pouvoit s'empêcher, à la place où il étoit, de lui faire paroitre son étonnement sur cette conduite. Mr. le Prin-

ce répondit que la fâcheuſe expérience qu'il avoit faite depuis peu dans ſa priſon, devoit empêcher qu'on ne trouvat étrange qu'il ne s'expoſat plus ſans précaution ; qu'il étoit de notoriété publique que le Cardinal Mazarin regnoit plus abſolument que jamais dans le Cabinet; que ſur le tout il alloit de ce pas conférer avec Monſieur ſur ce ſujet, & qu'il ſuplioit la Compagnie de ne pas délibérer de ce qui le regardoit qu'en préſence de Son Alteſſe Royale. Il alla enſuite chez Monſieur, à qui il parla de ſon entrée au Parlement, comme d'une choſe qui avoit été concertée la veille à Rambouillet, où il eſt vrai qu'ils s'étoient promenez tous deux pour le moins deux ou trois heures. Ce qu'il y a de merveilleux eſt que Monſieur dit à Madame au retour de cette converſation, que Mr. le Prince étoit ſi effarouché, (il ſe ſervit de ce mot) qu'il ne croyoit pas qu'il pût ſe réſoudre à rentrer dans Paris que dix ans après l'enterrement du Cardinal; & que quand il eut entretenu Mr. le Prince qui vint chez lui au ſortir du Palais, il me dit à moi-même ces propres paroles : „ Mr. le Prince „ ne vouloit pas revenir hier à Paris, il y „ eſt aujourd'hui, & il faut pour la beauté de „ l'hiſtoire que j'agiſſe avec lui comme s'il „ y étoit venu de concert avec moi. Il me „ dit à moi-même, que nous le réſolumes „ hier enſemble ". Vous remarquerez, s'il vous plait, que Mr. le Prince, à qui j'ai parlé de ce détail ſept ou huit ans après, m'a aſſuré auſſi qu'il avoit dit la veille à Monſieur qu'il viendroit au Parlement ; qu'il aperçut à ſon viſage qu'il eût mieux aimé qu'il n'y fût pas venu; mais qu'il ne s'y étoit point oppoſé,

1651.

1651. posé, & qu'il lui en témoigna même de la joye, quand il l'alla trouver au sortir du Palais. Les effets de la foiblesse sont inconcevables, & je maintiens qu'ils sont plus prodigieux encore que ceux des passions les plus violentes. Elle assemble plus souvent qu'aucune autre passion les contradictoires.

Mr. le Prince retourna à St. Maur, Monsieur alla chez la Reine lui faire des excuses, ou plutot lui donner des explications de la visite de Mr. le Prince. La Reine connut bien par l'embaras de Son Altesse Royale, que sa conduite étoit plutot un effet de sa foiblesse que de sa mauvaise volonté. Elle en eut pitié, mais de cette sorte de pitié qui porte au mépris, & qui raméne aussitot après à la colére. Elle ne put s'empêcher d'en faire paroitre à Monsieur, même beaucoup plus qu'elle n'avoit projetté, & elle dit le soir à Madame la Palatine qu'il étoit plus difficile qu'on ne croyoit de dissimuler avec ceux que l'on méprise. La Reine lui commanda en même tems de me dire de sa part qu'elle savoit que je n'en avois aucune dans ces infamies de Monsieur, (ce fut son mot) & qu'elle ne doutoit pas que je ne lui tinsse la parole que je lui avois donnée de me déclarer contre Mr. le Prince ouvertement, en cas qu'après l'éloignement des Sous-Ministres il continuat à troubler la Cour. Monsieur, qui crut qu'il satisferoit en quelque façon la Reine en agréant cette conduite, eut une joye extrême, lorsque je lui dis que je ne me pouvois défendre d'exécuter ce à quoi il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé. Je vis la Reine le lendemain, je l'assurai que si Mr. le Prince revenoit à Paris, comme

comme on le disoit, accompagné & armé, 1651.
j'y marcherois au même état, & que, pourvû qu'elle continuat de me permettre de parler & d'imprimer à mon ordinaire contre le Cardinal, je lui répondois que je ne quiterois pas le pavé, & que je le tiendrois sous le titre que, le Cardinal & ses Créatures étant éloignez, il n'étoit pas juste que l'on continuat à se servir de leurs noms pour anéantir, en vue de quelques intérêts particuliers, l'autorité royale. Je ne puis vous exprimer la satisfaction que la Reine me témoigna. Il lui échapa même de me dire, „ Vous me disiez, il y a quelque tems, „ que les hommes ne croyent jamais les au-„ tres capables de ce qu'ils ne sont pas capa-„ bles de faire eux-mêmes: que cela est vrai"! Je n'entendis pas en ce tems-là ce que cela signifioit. Bertet me l'expliqua depuis, parceque la Reine lui avoit fait le même discours, en se plaignant que les Sous-Ministres, & particuliérement le Tellier, qui n'étoit qu'à Chaville, préféroient la haine qu'ils avoient contre moi à son service, & lui mandoient tous les jours que je la trompois, que c'étoit moi qui faisois agir Monsieur comme il agissoit, & qu'elle verroit bientot que je ne tiendrois pas le pavé, ou que je le tiendrois de concert avec le Prince. Tout ce que je viens de vous dire se passa du Vendredi 21. Juillet au Dimanche au soir 23. Je reçus, comme j'étois prêt de me mettre au lit, un billet de Madame la Palatine, qui me mandoit qu'elle m'atendoit au bout du Pontneuf. Je l'y trouvai dans un carosse de louage que le Chevalier de la Vieuville menoit. Elle n'eut que le tems de me dire que

1651. je me rendisse en diligence au Palais Royal. Aussitot que j'y fus arrivé, la Reine me dit avec un visage troublé, qu'elle venoit d'avoir avis certain que Mr. le Prince devoit aller le lendemain au Parlement, fort accompagné, demander l'assemblée des Chambres, & obliger la Compagnie à faire insérer dans la Déclaration contre le Cardinal l'exclusion des Sous-Ministres; „ de laquelle, *ajouta-t-„ elle avec une colére qui me parut naturel-„ le*, je ne me soucierois guéres, s'il n'y „ alloit que de leurs intérêts; mais vous „ voyez, *continua-t-elle*, qu'il n'y a point „ de fin aux prétentions de Mr. le Prince, „ & qu'il va à tout, si on ne trouve moyen „ de l'arrêter. Il vient d'arriver de St. Maur, „ & vous m'avouerez que l'avis que l'on „ m'avoit donné de son dessein, & sur lequel „ je vous ai mandé, étoit bon. Que fera „ Monsieur? Que ferez vous " ? Je répondis à la Reine qu'elle savoit bien par les expériences passées qu'il seroit difficile que je lui répondisse de Monsieur: mais que je lui répondois que je ferois tous mes efforts pour l'obliger à faire ce qu'il lui devoit en cette occasion, & qu'en cas qu'il ne s'en acquitat pas, je ferois connoitre à Sa Majesté qu'il n'y auroit au moins aucune faute de ma part. Je lui promis de me trouver au Palais en mon particulier avec tous mes amis, & de m'y conduire d'une maniére qui la satisferoit. Je lui fis agréer même que, si je ne pouvois obliger Monsieur à se déclarer pour elle, je fisse ce qui seroit en moi pour le persuader d'aller, au moins pour quelques jours, à Limours, sous le prétexte d'y prendre quelques remédes, ce qui feroit voir & au

Par-

Parlement & au Public qu'il n'aprouvoit 1651.
pas la conduite de Mr. le Prince. Toutes ces ouvertures plurent infiniment à la Reine, & elle eut hâte de m'envoyer chez Monſieur, que je trouvai couché avec Madame. Je les fis éveiller, & je leur rendis compte de ma légation. Monſieur, chez qui le Prince étoit allé deſcendre en arrivant, avoit pris de lui-même l'expédient que j'étois reſolu de lui propoſer, & il avoit répondu à Mr. le Prince, qui le preſſoit de ſe trouver au Palais, qu'il lui étoit impoſſible, & qu'il ſe trouvoit ſi mal, qu'il étoit obligé d'aller prendre l'air pour quelques jours à Limours. Je fis une ſotiſe notable en cette occaſion; car au lieu de faire valoir ce voyage à la Reine comme la ſuite de ce que je lui avois propoſé à elle-même, je lui mandai ſimplement par Bertet qui m'atendoit au bout de la Rue de Tournon, que je l'y avois trouvé réſolu. Comme les petits eſprits ne tiennent jamais pour naturel rien de ce que l'art peut produire, la Reine ne put s'imaginer que cette réſolution de Monſieur ſe fût rencontrée par un pur hazard ſi juſtement avec ce que je lui en avois dit à elle-même au Palais Royal. Elle retomba dans ſes ſoupçons que je ne fuſſe de toutes les démarches de Monſieur. Celles que je fis dans la ſuite, lui donnérent du regret de cette injuſtice, à ce qu'elle m'avoua elle-même.

La premiére fut que je me trouvai dès le lendemain Lundi 24. Juillet au Palais, avec bon nombre de Nobleſſe & de gros Bourgeois. Mr. le Prince entra dans la Grand' Chambre, & il demanda l'aſſemblée de la Compagnie. Le Premier-Préſident la refuſa ſans

 ba-

1651. balancer, en lui disant qu'il ne la lui pouvoit accorder, tant qu'il n'auroit pas vu le Roi. Il y eut sur cela beaucoup de paroles qui consomméreent tout le tems de la séance. On se leva, & Mr. le Prince retourna à St. Maur, d'où il envoya Chavigni à Monsieur lui faire des plaintes beaucoup plus fortes, & même plus aigres que celles qu'il lui avoit faites la veille; car j'ai oublié de vous dire que, lorsque Monsieur lui eut déclaré qu'il faisoit état d'aller passer quelques jours à Limours, il n'avoit pas témoigné en être beaucoup fâché. Je ne sai ce qui l'obligea à changer de sentiment; mais je sai qu'il en changea, & qu'il fit presser Monsieur par Chavigni de revenir à Paris, à un tel point qu'il l'y obligea. Il m'envoya Jouy en montant en carosse, pour me commander de dire à la Reine qu'elle verroit par l'événement que ce retour étoit pour son service. Je m'àquitai fidellement de ma commission; mais comme Jouy m'avoit dit que Chavigni n'avoit persuadé Monsieur que par la peur qu'il lui avoit faite de Mr. le Prince, j'aprehendois que la continuation de cette peur ne l'obligeat à expliquer dans la suite ce service, qu'il promettoit à la Reine, d'une maniére qui ne lui fût pas agréable; & je jugeai à propos par cette raison de l'assurer du mien beaucoup plus fortement & plus positivement que celui de Monsieur. Elle le remarqua, & elle y prit confiance; ce qui ne manque presque jamais à l'égard des offres qui font voir des effets prochains. C'est ce qu'elle dit à Monsieur qui alla descendre chez elle à son retour de Limours, & qui le lui vouloit faire paroitre comme un effet de la passion qu'il

qu'il avoit de ménager & de modérer, 1651.
disoit-il, les emportemens de Mr. le Prince. Comme elle ne put le faire expliquer sur le détail de ce qu'il feroit dans cette vue au Parlement le lendemain au matin, elle s'écria de son fausset & du plus aigre : *Toujours pour moi à l'avenir, toujours contre moi pour le présent.* Elle menaça ensuite, elle tonna après, Monsieur s'ébranla. Il ne se rassura pas à son logis, où il ne fut pas plutot arrivé, que Madame lui dit tout ce que la fureur lui suggéra. Je ne contribuai pas à lui cacher les abimes que Madame lui faisoit voir ouverts. Ce dont Chavigni lui avoit fait plus d'horreur étoit la haine du peuple, qu'il lui avoit montrée comme inévitable, s'il paroissoit le moins du monde ne pas convenir avec Mr. le Prince, dont tous les pas étoient directement contre le Cardinal. Madame, qui n'ignoroit pas la délicatesse ou plutot la foiblesse qu'il avoit sur ce point, dont on lui faisoit des monstres à tous momens, lui proposa de faire en sorte que la Reine donnat de nouvelles espérances au Parlement & de la Déclaration contre le Cardinal, & de la durée pour toujours de l'éloignement des Sous-Ministres. Monsieur ajouta : *Et de la fureté de Mr. le Prince.* Madame, à qui il avoit témoigné cent & cent fois qu'il n'apréhendoit rien tant au monde que son retour, s'emporta à ce mot, & elle lui représenta qu'il sembloit qu'il prît plaisir à agir incessamment & contre ses intérêts & contre ses vues. La conclusion fut qu'il étoit encore engagé pour cette fois, & qu'il en faloit sortir; & qu'après cette assemblée, à laquelle il n'avoit pu refu-

 ser

1651. ser à Mr. le Prince de se trouver, il iroit infailliblement à Limours songer à sa santé, & que ce seroit à Mr. le Prince à démêler ses affaires comme il le jugeroit à propos. Il ajouta aussi que c'étoit à la Reine de faire dire de son côté au Parlement ce qui le pouvoit empêcher d'ajouter foi aux apparences favorables que la Cour donnoit mille fois par jour en faveur du Mazarin. Madame fit savoir dès le soir à la Reine ce qui s'étoit passé entre elle, Monsieur & moi; & le Premier-Président, à qui elle envoya sur l'heure Mr. de Brienne, lui manda qu'il seroit en effet à propos qu'elle envoyat le lendemain au matin une Lettre de Cachet au Parlement, par laquelle elle lui ordonnat de l'aller trouver sur les onze heures par Députez, & qu'elle lui fît dire en sa présence par Mr. le Chancelier, qu'elle croyoit qu'ils dussent venir les jours passez chez Mr. le Chancelier pour y travailler à la Déclaration contre le Cardinal Mazarin; qu'elle ajoutat de sa bouche qu'elle avoit mandé les Députez pour rendre le Parlement dépositaire de la parole royale qu'elle donnoit à Mr. le Prince, qu'il pouvoit demeurer à Paris en toute sureté; qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire arrêter; que les Srs. le Tellier, Servien & Lionne étoient éloignez pour toujours & sans aucune espérance de retour. Voila ce que le Premier-Président envoya à la Reine par écrit, en priant Mr. de Brienne de l'assurer que, moyennant une Déclaration de cette nature, il obligeroit Mr. le Prince à se modérer. Il se servit de cette expression.

Le lendemain, qui fut le Mardi 26. Juillet, le Parlement s'assembla. Saintot Lieute-

tenant des Cérémonies aporta la Lettre de 1651. Cachet, Mr. le Premier-Président alla au Palais Royal avec douze Conseillers de chaque Chambre. Mr. le Chancelier parla comme je vous ai marqué, la Reine s'expliqua comme je viens de vous dire. Monsieur s'en alla à Limours, disant qu'il n'en pouvoit revenir que le Lundi d'après: & Mr. le Prince qui avoit enrichi & augmenté de beaucoup sa livrée, au lieu de retourner à St. Maur, marcha avec une nombreuse suite, & même avec beaucoup de pompe, à l'hôtel de Condé où il logea.

Je suis assuré qu'il y a déja quelque tems que vous me demandez le détail ou plutot le dedans de ce qui se passoit dans cette grande machine du parti de M. le Prince, dont les mouvemens vous ont parus, si je ne me trompe, assez singuliers pour vous donner de la curiosité pour les ressorts qui la faisoient agir. Il m'est impossible de satisfaire votre desir sur ce fait, & parcequ'une infinité de circonstances en sont échapées à ma mémoire, & parceque je me souviens en général que la multitude des intérêts différens qui en agitoient le corps & les parties, embrouilloient si fort dans ce tems même les espéces, que je n'y connoissois presque rien. Madame de Longueville, M. de Bouillon, Mrs. de Nemours, de la Rochefoucaut & de Chavigni, formoient un chaos inexplicable d'intention & d'intrigues, non pas seulement distinctes, mais opposées. Je sai bien que ceux qui étoient les plus engagez dans leur cause, confessoient qu'ils ne pouvoient en démêler la confusion. Je sai bien que Viole donnoit le

1651. dernier de ce mois de Juillet, dont il s'agit, à un de ses plus intimes amis, des raisons du voyage que Madame de Longueville fit le 18. à Montrond ; & que Croissi le 4. Aout en donna d'autres directement contraires du même voyage, à l'homme du monde qu'il eût voulu le moins tromper. Je rapelle dans ma mémoire vingt circonstances de cette nature, qui ne me donnent de lumiére sur ce détail, que celle dont j'ai besoin pour vous assurer que, si j'entrois dans le particulier de tous les mouvemens que M. le Prince & ceux de son parti se donnérent dans ces momens, je ne vous ferois, à proprement parler, qu'un crayon fort défectueux des conjectures que nous formions tous les matins à l'avanture, & que nous condamnions tous les soirs au hazard.

Comme la Fronde étoit plus unie, je suis persuadé que ceux du parti qui lui étoit contraire en pouvoient raisonner plus juste : je ne le suis pas moins qu'ils ne laisseroient pas de s'égarer souvent, s'ils entreprenoient de suivre par un récit avec exactitude tous les pas qu'elle fit dans ces mouvemens. Je vous rends un compte fidéle de ce que je sai certainement. C'est par cette raison que je n'ai touché que fort légérement, ce qui se passa à * St. Maur. On feroit des volumes de tout ce qui s'en disoit en ce temslà ; & la seule résolution que Madame de Longueville y prit de se retirer en Berri avec Madame la Princesse, eut autant de

* Voyez les *Mémoires de M. de la Rochefoucaut*, dans la *Relation de ce qui se passa depuis la prison des Princes jusqu'à la guerre de Guyenne.*

de ſens & d'interprétations différentes, qu'il 1651.
y eut d'hommes ou de femmes, à qui il plut d'en raiſonner. Je reviens à ce qui ſe paſſa au Parlement.

Je vous ai dit ci-deſſus, que M. le Duc d'Orléans avoit pris le parti de faire un ſecond voyage à Limours. M. le Prince l'ayant ſu, vint chez lui à 10. heures du ſoir, pour lui en faire ſa plainte; & il l'obligea de mander à M. le Premier-Préſident qu'il ſe trouveroit le Lundi ſuivant à l'aſſemblée des Chambres. Comme il ne s'y étoit engagé que par foibleſſe, & parcequ'il n'avoit pas la force de contredire en face M. le Prince, il fit le malade le Dimanche, & il envoya s'excuſer pour le Lundi. M. le Prince fit trouver le Mardi au matin quelques Conſeillers des Enquêtes dans la Grand-Chambre, pour demander l'aſſemblée. M. le Premier-Préſident s'en excuſa ſur l'abſence de Monſieur. On murmura, on affecta de groſſir à Monſieur ce murmure. Chavigni lui repréſenta M. le Prince dans toute ſa pompe, & tenant le pavé avec une ſuperbe livrée & une nombreuſe ſuite. Monſieur crut qu'il ſe rendroit maitre du Peuple, s'il ne venoit lui-même prendre ſa part des crieries contre le Cardinal. Il aprit que le Dimanche au ſoir, les femmes avoient crié dans la Rue S. Honoré à la portiére du caroſſe du Roi, *Point de Mazarin*. Il ſut que M. le Prince avoit trouvé le Roi dans le Cours, & qu'il alloit pour le moins auſſi-bien accompagné que lui. Enfin il eut peur. Il revint le Mardi à Paris, & le Mercredi 2. d'Aout au Palais, où je me trouvai avec tous mes amis, & en très

1651. grand nombre de bons Bourgeois. M. le Premier-Président y fit le raport de tout ce qui s'étoit passé le 26. au Palais Royal ; & il exagéra beaucoup la bonté que la Reine avoit eue de rendre le Parlement dépositaire de la parole qu'elle avoit donnée pour la sureté de M. le Prince. Il lui demanda ensuite, s'il avoit vu le Roi. Il répondit que non ; qu'il n'y avoit aucune sureté pour lui, & qu'il étoit averti de bon lieu qu'il y avoit eu depuis peu des conférences secrettes pour l'arrêter ; & qu'en tems & lieu il nommeroit les auteurs de ces conseils. En prononçant ces derniéres paroles, il me regarda fiérement, & d'une maniére qui fit que tout le monde jetta en même tems les yeux sur moi. M. le Prince reprit la parole, en disant qu'Ondedei devoit arriver ce soir-là à Paris, & qu'il revenoit de Breull ; que Bertet, Fouquet, Silhon, Brachet, y faisoient des voyages continuels ; que M. de Mercœur avoit épousé depuis peu la Mancini ; que le * Maréchal d'Aumont avoit ordre de tailler en piéces les Régimens de Condé, de Conti, & d'Enguien ; & que cet ordre étoit l'unique source qui les avoient empêchez de joindre l'armée du Roi.

Après que M. le Prince eut cessé de parler, † M. le Premier-Président dit qu'il avoit peine de le voir en cette place, avant qu'il eût vu le Roi ; & qu'il sembloit qu'il vou-

* Antoine d'Aumont de Rochebaron, Duc & Pair & Maréchal de France, mort en 1669. en sa 68. année.

† Voyez les Mémoires de M. Joly, Tome premier p. 145.

voulût élever Autel contre Autel. M. le 1651.
Prince s'aigrit à ce mot, & marqua, en s'en justifiant, que ceux qui parloient contre lui, ne le faisoient que pour leurs intérêts particuliers. Le Premier-Président repartit avec fierté qu'il n'en avoit jamais eu, mais qu'il n'avoit à rendre compte de ses actions qu'au Roi. Il exagéra ensuite le malheur où l'Etat se pouvoit trouver, par la division de la Maison Royale; & puis se tournant vers Monsieur le Prince, il lui dit d'un air pathétique : *Est-il possible, Monsieur, que vous n'ayez pas frémi vous-même d'une sainte horreur, en faisant réflexion sur ce qui se passa Lundi dernier au Cours?* Mr. le Prince répondit qu'il en avoit été au desespoir, & que ce n'avoit été que par rencontre, dans laquelle il n'y avoit point eu de sa faute; parcequ'il n'avoit pas eu lieu de s'imaginer qu'il pût trouver le Roi au retour du bain, par un tems aussi froid qu'il faisoit. Il y eut à cet instant deux mal-entendus, qui faillirent à faire changer la carte, & à la tourner contre moi. Monsieur, qui entendit un grand applaudissement à ce que Mr. le Prince venoit de dire, parceque l'on trouva qu'il s'étoit très bien défendu à la vérité sur ce dernier article, qui de soi-même n'étoit pas trop favorable; Monsieur, dis-je, ne distingua pas que l'applaudissement de la Compagnie n'alloit qu'à ce point. Il crut que le gros approuvoit ce qu'il avoit dit du péril de sa personne; il apréhenda d'être enveloppé dans ce soupçon, & il s'avança lui-même pour s'en tirer, & dit qu'il étoit vrai que les défiances de Mr. le Prince n'étoient pas sans fondement; que le mariage
de

1651. de Mr. de Mercœur étoit véritable, que l'on continuoit à avoir beaucoup de commerce avec le Mazarin. Le Premier-Président, qui vit que Monsieur appuyoit en quelque maniére ce que Mr. le Prince avoit dit du péril où il étoit dans le même discours par lequel il m'avoit désigné, crut qu'il m'avoit abandonné; & comme il étoit beaucoup mieux intentionné pour Mr. le Prince que pour moi, quoiqu'il le fût mieux pour la Cour que pour lui; il se tourna brusquement du côté gauche, en disant: *Votre avis, Monsieur le Doyen?* Il ne douta pas que dans une délibération, dont la matiére étoit la sureté de Mr. le Prince, il ne se trouvat beaucoup de voix qui me noteroient. Je m'aperçus d'abord du dessein qui m'embarrassa beaucoup, mais qui ne m'embarrassa pas longtems; parceque je me souvins de ce que Mr. de Guise * (*François*) fit dans ce même Parlement, quand Mr. le Prince de Condé † (*Louis*) y porta sa plainte contre ceux qui l'avoient porté sur le bord de l'échaffaut, sous le regne de François II. Il dit à la Compagnie qu'il étoit prêt de se dépouiller de la qualité de Prince du Sang, pour combattre ceux qui

* François de Lorraine, Grand-Maitre, Grand-Chambellan, & Grand-Veneur. Poltrot le tua en trahison le 24. Février 1563.

† Louis de Bourbon, premier du nom, septiéme Fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, né en 1530. C'est à l'occasion de l'entreprise d'Amboise, qu'il fut emprisonné à Orléans par la faction de la Maison de Guise; mais il fut absous en Parlement en 1562., & tué au combat de Jarnac en 1569.

qui avoient été la cause de sa prison ; & M. 1651.
de Guise, qui étoit celui qu'il marqua, supplia le Parlement de faire agréer à Mr. le Prince qu'il eût l'honneur de lui servir de second dans ce duel. Comme j'opinois justement après la Grand-Chambre, j'eus le tems de faire cette réflexion, qui étoit d'autant meilleure, que je jugeois bien que ce seroit proprement à moi à ouvrir les avis, parceque ces bons vieillards n'en portent jamais qui signifient quelque chose, lorsque l'on les fait opiner sur un sujet sur lequel ils ne sont pas préparez. Je ne me trompai pas dans ma vue. Le Doyen exhorta Mr. le Prince à rendre ses devoirs au Roi ; Broussel harangua contre le Mazarin. Charon effleura un peu la matiére ; mais assez légérement pour me donner lieu de prétendre qu'elle n'avoit pas été touchée, & pour dire dans mon opinion que je suppliois ces Messieurs qui avoient parlé avant moi, de me pardonner si je m'étonnois de ce qu'ils n'avoient pas fait assez de réflexion, au moins à mon sens, sur l'importance de cette délibération ; que la sureté de Mr. le Prince faisoit dans la conjoncture présente celle de l'Etat ; que les doutes qui paroissoient sur ce sujet, donnoient des prétextes fâcheux dans toutes les circonstances. Je conclus à donner commission au Procureur-Général, pour informer contre ceux qui avoient donné des conseils pour arrêter Mr. le Prince. Il se mit à rire le premier, en m'entendant parler ainsi ; presque toute la Compagnie en fit de même. Je continuai mon avis fort sérieusement, en ajoutant que j'étois sur le reste de celui de Mr. de Charon, qui alloit à ce qu'il fût fait re-

1651. regiſtre des paroles de la Reine : que Mr. le Prince fût prié par toute la Compagnie d'aller voir le Roi ; que Mr. de Mercœur fût mandé pour venir rendre compte le Lundi ſuivant à la Compagnie de ſon prétendu mariage ; que les Arrêts rendus contre les Domeſtiques du Cardinal fuſſent exécutez ; qu'Ondedei fût pris au corps ; & que Bertet, Brachet, l'Abbé Fouquet, & Silhon fuſſent aſſignez par devant Mrs. Brouſſel & Munier, pour repondre aux faits que Mr. le Procureur-Général pourroit propoſer contre eux. Il paſſa à cela de toutes les voix. Mr. le Prince, qui témoigna en être très ſatisfait, dit qu'il n'en falloit pas moins pour l'aſſurer. Monſieur le mena dès l'après-dînée chez le Roi & chez la Reine, deſquels il fut reçu avec beaucoup de froideur ; & Mr. le Premier-Préſident dit le ſoir à Mr. de Turenne, de qui je l'ai ſu depuis, que ſi Mr. le Prince avoit ſu jouer la balle qu'il lui avoit ſervie le matin, il avoit quinze ſur la partie contre moi. Il eſt conſtant qu'il y eut deux ou trois momens dans cette ſéance, où la plainte de Mr. le Prince donna à la Compagnie & des impreſſions & des mouvemens qui me firent peur. Je changeai les uns, & j'éludai les autres, par le moyen que je viens de vous raconter, & qui confirme ce que je vous ai déja dit plus d'une fois, que tout peut dépendre d'un inſtant dans ces aſſemblées.

La Reine fut ſans comparaiſon plus touchée de l'atteinte qu'on avoit donnée au mariage de Mr. de Mercœur, qu'au contre-coup, & plus important & plus eſſentiel, que l'on avoit porté à ſon autorité. Elle me com-

commanda de l'aller trouver. Elle me chargea de conjurer Monsieur en son nom, d'empêcher que l'on ne poussât cette affaire. Elle lui en parla elle-même les larmes aux yeux ; & elle me marqua visiblement que ce qu'elle croyoit être plus personnel au Cardinal, étoit ce qui étoit & qui seroit toujours le plus sensible à elle-même. Mr. le Tellier lui ôta cette fantaisie de l'esprit, en lui écrivant que c'étoit un bonheur que la Faction s'amusât à cette bagatelle, & qu'elle en devoit avoir de la joye ; & d'autant plus, qu'il seroit très volontiers caution que ces mouvemens ne seroient qu'un feu de paille qui passeroit dans quatre jours, & qui tourneroit en ridicule, parceque dans le fond on ne pouvoit rien faire de solide contre ce mariage. La Reine comprit enfin cette vérité, quoiqu'avec peine ; & elle consentit que Mr. de Mercœur vînt au Palais. 1651.

Ce qui se passa sur cette affaire le Lundi 7. d'Aout, & le jour suivant, est de si peu de conséquence, qu'il ne mérite pas vôtre attention. Je me contenterai de vous dire que Mr. de Mercœur répondit d'abord comme auroit fait *Jean Doucet*, dont il avoit effectivement toutes les maniéres ; & qu'à force d'être harcelé il s'échauffa si bien, qu'il embarrassa cruellement Monsieur & Mr. le Prince, en soutenant au premier qu'il l'avoit sollicité trois mois de suite à ce mariage, & au second qu'il y avoit consenti positivement & expressément. La plus grande partie de ces deux séances se passa en négociations & en explications ; & dans la fin de la derniére on lut la Déclaration contre le Cardinal, qui fut

1651. fut renvoyée à Mr. le Chancelier ; parce-qu'on n'y avoit pas inséré que le Cardinal avoit empêché la paix de Munster, & qu'il avoit fait faire au Roi le voyage & le Siége de Bourdeaux, contre l'avis de Mr. le Duc d'Orléans. On voulut aussi qu'elle portat que l'une des causes pour laquelle il avoit fait arrêter Mr. le Prince, étoit le refus qu'il avoit fait de consentir au mariage de Mr. de Mercœur avec Mademoiselle de Mancini.

La Reine outrée de la continuation de la conduite de Mr. le Prince, qui marchoit dans Paris avec une suite plus grande & plus magnifique que celle du Roi, & de celle de Monsieur, en qui elle trouvoit un changement continuel ; la Reine, dis-je, presque au desespoir résolut de jouer à quitte ou à double. Mr. de Châteauneuf flatta en cela son inclination ; elle y fut confirmée par une dépêche de Breull, laquelle jettoit feu & flammes. Elle dit clairement à Monsieur qu'elle ne pouvoit plus demeurer dans l'état où elle étoit : qu'elle lui demandoit une déclaration positive, ou pour ou contre elle. Elle me somma en sa présence de lui tenir la parole que je lui avois donnée, de ne point balancer à éclater contre Mr. le Prince, s'il continuoit à agir comme il avoit commencé. Monsieur, voyant que je n'hésitois pas à prendre ce parti, auquel il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé ; s'en fit honneur auprès de la Reine, & il crut la payer par ce moyen de ce qu'il ne la payoit pas de sa personne, qu'il n'aimoit pas naturellement à exposer. Il lui donna une dou-

zaine

taine de raisons, pour lui faire agréer qu'il 1651.
ne se trouvat plus au Parlement; & il lui insinua que ma présence, qui entrainoit la meilleure partie de sa Maison, feroit assez connoitre à la Compagnie & au Public sa pente & ses intentions. La Reine se consola assez aisément de son absence, quoiqu'elle fit semblant d'en être fâchée. Elle connut en cette occasion, sans en pouvoir douter, que j'agissois sincérement pour son service; elle vit clairement que je ne balançois point à tenir ce que je lui avois promis. Ce fut en cet endroit où elle eut la bonté de me parler de la maniére qu'il me semble que je vous ai tantot touchée; elle s'abaissa, mais sans feinte & de bon cœur, jusqu'à me faire des excuses des défiances qu'elle avoit eues de ma conduite, & de l'injustice qu'elle m'avoit faite (ce fut son terme). Elle voulut que je conférasse avec Mr. de Châteauneuf de la proposition qu'elle lui avoit faite de ne demeurer pas toujours sur la défensive, comme elle avoit fait jusques-là, & d'attaquer M. le Prince dans le Parlement. Je vous rendrai compte de la suite de cette proposition, après que je vous aurai expliqué la raison qui porta la Reine à prendre en moi plus de confiance qu'elle n'y en avoit pris jusques-là. Les incertitudes de Monsieur l'avoient si fort effarouchée, qu'elle ne savoit quelquefois à qui s'en prendre; & les Sous-Ministres qui entretenoient toujours un grand commerce avec elle, à la réserve de Lionne qu'elle haïssoit mortellement, n'oublioient rien pour lui mettre dans l'esprit que Monsieur ne faisoit dans le fond quoi que ce soit que par mes mou-

1651. vemens. Elle en remarqua quelques uns de si irréguliers, & même si opposez à mes maximes, qu'elle ne put me les attribuer; & je sai qu'elle écrivit un jour à Servien à ce propos: „ Je ne suis pas la duppe du Coadjuteur; mais je serois la votre, si je croyois ce que vous m'en mandez aujourd'hui ". Bertet m'a dit qu'il étoit présent lorsqu'elle écrivit ce billet; il ne se ressouvenoit pas précisément sur quel sujet. Quand sa patience fut à bout, & qu'elle se fut resolue, & par les conseils de M. de Châteauneuf, & par la permission qu'elle en reçut de Breull, de pousser Mr. le Prince, elle fut ravie d'avoir lieu de se pouvoir fier à moi pour l'y servir. Elle chercha ce lieu avec plus d'aplication qu'elle n'avoit fait; & en voici un marque. Elle mena Madame avec elle aux Carmelites, un jour de quelque solemnité de leur Ordre; elle la prit au sortir de la Communion; elle lui fit faire serment de lui dire la vérité de ce qu'elle lui demanderoit; & ce qu'elle lui demanda fut, si je la servois fidellement auprès de Monsieur. Madame lui répondit sans aucun scrupule, qu'en tout ce qui ne regardoit pas le retour du Cardinal, je la servois non seulement avec fidélité, mais avec ardeur. La Reine, qui aimoit & qui estimoit la véritable piété de Madame, ajouta foi à son témoignage, & à un témoignage rendu dans cette circonstance. Il se trouva par bonheur que dès le lendemain j'eus occasion de m'expliquer à la Reine devant Monsieur, ce que je fis sans balancer, & d'une maniére qui lui plut; & ce qui la toucha encore plus que tout cela, fut que Monsieur, qui n'avoit pas

pas paru, jusqu'à ce moment bien ferme à 1651.
tenir ce qu'il avoit promis en de certaines occasions à la Reine, ne lui manqua point en celle-ci, au moins si pleinement que les autres fois. Il ne fut pas au pouvoir de M. le Prince de le mener au Palais, quoiqu'il y employat tous ses efforts; & la Reine attribua à mon industrie, ce que je croyois dès ce tems-là, & que j'ai toujours cru depuis n'avoir été que l'effet de l'aprehension qu'il eut de se trouver dans une mêlée, qu'il avoit sujet de croire pouvoir être proche, & par l'emportement où il voyoit la Reine, & par le nouvel engagement que je venois de prendre avec elle. Je reviens à la conférence que j'eus avec Mr. de Châteauneuf, par le commandement de la Reine.

Je l'allai trouver à Mont-rouge avec M. le Président de Belliévre, qui avoit écrit sous lui le mémoire qu'il avoit proposé à la Reine d'envoyer au Parlement, & dont il est vrai que les caractéres paroissoient avoir moins d'encre que de fiel. M. de Châteauneuf, qui n'avoit plus que quelques semaines à attendre pour se voir à la tête du Conseil, comme je vous l'ai déja dit ci-dessus, joignoit en cette rencontre à sa bile & à son humeur très violente, une grande frayeur que M. le Prince ne se raccommodat avec la Cour, & ne troublat son nouvel emploi. Je crois que cette considération avoit encore aigri son stile. Je lui en dis ma pensée avec liberté. Le Président de Belliévre m'appuya, il en adoucit quelques termes, il y laissa toute la substance. Je le raportai à la Reine, qui le trouva trop doux. Elle l'envoya par

1651. moi à Monsieur, qui le trouva trop fort. Mr. le Premier-Président, à qui il le communiqua par le canal de M. de Brienne, y trouva trop de vinaigre; mais il y mit du sel (ce fut l'expression dont il se servit en le rendant à M. de Brienne, après l'avoir gardé un demi jour). Voici le précis de ce qu'il contenoit. Le reproche de toutes les graces que la Maison de Condé avoit reçues de la Cour; la plainte de la maniére dont M. le Prince s'étoit servi & conduit depuis sa liberté; la spécification de cette maniére; ses cabales dans les Provinces; le renfort des garnisons qui étoient dans les places; la retraite de Madame de Longueville à Montrond; les Espagnols dans Stenai; les intelligences avec l'Archiduc; la séparation de ses troupes d'avec celles du Roi. Le commencement de cet écrit étoit orné d'une protestation solemnelle de ne jamais rapeller le Cardinal Mazarin, & la fin, d'une exhortation aux Compagnies Souveraines, & à l'Hôtel de Ville de Paris, de se maintenir dans la fidélité.

Le Jeudi 17. d'Aout sur les 10. heures du matin, cet écrit fut lu en présence du Roi & de la Reine, & de tous les Grands qui étoient à la Cour, à Messieurs du Parlement qui avoient été mandez par Députez au Palais Royal. L'après-dinée la même cérémonie se fit au même lieu à l'égard de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, & du Prévôt des Marchands.

Le Vendredi 18., le Prince fort accompagné se trouva à l'assemblée des Chambres, qui se faisoit pour la réception d'un Conseiller. Il dit à la Compagnie qu'il le

sup-

supplioit de lui faire justice sur les impostu- 1651.
res dont on l'avoit noirci dans l'esprit de la Reine; que s'il étoit coupable, il se soumettoit à être puni; que s'il étoit innocent, il demandoit le châtiment de ses calomniateurs; que comme il avoit impatience de se justifier, il prioit la Compagnie de députer sans délai vers M. le Duc d'Orléans, pour l'inviter à venir prendre sa place. M. le Prince crut que Monsieur ne pourroit pas tenir contre une semonce du Parlement. Il se trompa; & Menardeau & Doujat, que l'on y envoya sur l'heure, raportérent pour toute réponse qu'il avoit été saigné, & qu'il ne savoit pas même quand sa santé lui permettroit d'assister à la délibération. M. le Prince alla chez lui au sortir de la délibération. Il lui parla avec une hauteur respectueuse, qui ne laissa pas de faire peur à Monsieur, qui n'apréhendoit rien tant au monde que d'être compris dans les éclats de M. le Prince, comme fauteur couvert du Mazarin. Il laissa espérer à M. le Prince qu'il pourroit se trouver le lendemain à l'assemblée des Chambres. Je m'en doutai à midi, sur une parole que Monsieur laissa échaper. Je l'obligeai à changer de résolution, en lui faisant voir qu'il ne falloit plus après cela de ménagement avec la Reine, & encore plus en lui insinuant sans affectation le péril de la commise & du choc, qui dans la conjoncture étoit inévitable. Cette idée lui saisit si fort son imagination, que M. le Prince & M. de Chavigni, qui se relayérent tout le soir, ne purent l'obliger à se rendre aux instances qu'ils lui firent de se trouver le lendemain au Palais. Il est vrai que sur les on-

1651. ze heures Goulas à force de le tourmenter lui fit ſigner un billet, par lequel Monſieur déclaroit qu'il n'avoit point approuvé l'écrit que la Reine avoit fait lire aux Compagnies Souveraines contre M. le Prince, particuliérement en ce qu'il l'accuſoit d'intelligence avec l'Eſpagne. Ce même billet juſtifioit en quelque façon M. le Prince de ce que les Eſpagnols étoient encore dans Stenai, & de ce que les troupes de M. le Prince n'avoient pas joint celles du Roi. Monſieur le ſigna, en ſe perſuadant en lui-même qu'il ne ſignoit rien; & il dit le lendemain à la Reine qu'il falloit bien contenter d'une bagatelle M. le Prince, dans une action où il étoit même de ſon ſervice qu'il ne rompît pas tout à fait avec lui, pour ſe tenir en état de travailler à l'accommodement, lorſqu'elle croiroit en avoir beſoin. La Reine, qui étoit très ſatisfaite de ce qui s'étoit paſſé le matin du jour, dont Monſieur lui fit ce diſcours l'après-dinée, le voulut bien prendre pour bon. Il me parut effectivement le ſoir que cet écrit de Monſieur ne l'avoit point touchée. Je n'ai pourtant point vu d'occaſion où elle en eut, ce me ſemble, plus de ſujet. Mais ce ne fut pas la premiére fois de ma vie que je remarquai qu'on a une grande pente à ne ſe point aigrir dans les bons événemens. Voici celui que l'aſſemblée des Chambres du Samedi 19. produiſit.

M. le Premier-Préſident ayant fait la relation de ce qui s'étoit paſſé au Palais Royal le 17., & fait faire la lecture (*) de l'écrit

(*) M. le Prince accuſoit le Coadjuteur d'être l'au-

crit que la Reine avoit donné aux Deputez, M. le Prince prit la parole, en disant qu'il étoit porteur d'un billet de Monsieur le Duc d'Orléans, qui contenoit sa justification. Il ajouta quelques paroles tendantes au même effet, & en concluant qu'il seroit très obligé à la Compagne, si elle vouloit supplier la Reine de nommer ses accusateurs. Il mit sur le bureau le billet de Monsieur, & un autre écrit beaucoup plus ample signé de lui-même. Cet écrit étoit une réponse fort belle à celui de la Reine: il marquoit sagement & modestement les services de feu Monsieur le Prince & les siens; il faisoit voir que ses établissemens n'étoient pas à comparer à ceux du Cardinal; il parloit de son instance contre les Sous-Ministres, comme d'une suite très naturelle & très nécessaire de l'éloignement de M. le Cardinal. Il répondit à ce qu'on lui avoit objecté de la retraite de Madame sa femme & de Madame de Longueville sa sœur en Berri; que la seconde étoit dans les Carmelites de Bruges, & que la premiére demeuroit en celle de ses Maisons qui lui avoit été ordonnée pour séjour dans le tems de sa prison. Il soutenoit qu'il n'avoit tenu qu'à la Reine que les Espagnols fussent sortis de Stenai, & que les troupes qui étoient sous son nom, eussent joint l'armée du Roi; & il allégua pour témoin de cette vérité Monsieur le Duc d'Orléans. Il demanda justice contre ses calomniateurs. 1651.

 Et

l'auteur de cet écrit, comme on le verra ci après: mais il l'avoit conseillé & aprouvé. Voyez *les Mémoires de Joly* Tome I. pag. 150.

1651. Et sur ce que la Reine lui avoit reproché qu'il l'avoit comme forcée au changement du Conseil qui avoit paru aussitot après sa liberté, il répondit qu'il n'avoit eu aucune part à cette mutation, que l'obstacle qu'il avoit aporté à la proposition que M. le Coadjuteur & M. de Montrésor avoient faite, de faire prendre les armes au Peuple, & d'ôter de force les Sceaux à M. le Premier-Président.

Aussitot que l'on eût achevé la lecture de ces deux écrits, M. le Prince dit qu'il ne doutoit pas que je ne fusse l'auteur de celui qui avoit été écrit contre lui; & que c'étoit l'ouvrage digne d'un homme qui avoit donné un conseil aussi violent que celui d'armer Paris, & d'arracher de force les Sceaux à celui à qui la Reine les avoit confiez. Je répondis à M. le Prince que je croirois manquer au respect que je devois à Monsieur, si je disois seulement un mot pour me justifier d'une action qui s'étoit passée en sa présence. M. le Prince repartit que Messieurs de Beaufort & de la Rochefoucaut, qui étoient présens, pouvoient rendre témoignage de la vérité qu'il avançoit. Je lui dis que je le supliois très humblement de me permettre, pour la raison que je venois d'alléguer, de ne reconnoitre personne pour témoin que Monsieur, & pour juge de ma conduite; mais qu'en attendant je pouvois assurer la Compagnie que je n'avois rien fait, ni rien dit dans cette rencontre, qui ne fût d'un homme de bien; & que sur tout personne ne me pouvoit ôter ni l'honneur, ni la satisfaction de n'avoir jamais été acusé d'avoir manqué à ma parole. Ces der-

derniers mots ne furent rien moins que sa- 1651.
ges ; ils sont à mon sens une des grandes imprudences que j'aye jamais faites. M. le Prince, quoiqu'animé par M. le Prince de Conti qui le poussa, ce qui fut remarqué de tout le monde, comme pour le presser de s'en ressentir, ne s'emporta point ; ce qui ne put être en lui qu'un effet de la grandeur de son courage & de son ame. Quoique je fusse ce jour-là fort accompagné, il étoit sans comparaison beaucoup plus fort que moi ; & il est constant que, si on eût tiré l'épée dans ce moment, il eût eu incontestablement tout l'avantage. Il eut la modération de ne le pas faire ; je n'eus pas celle de lui en avoir obligation. Comme je payai de bonne mine, & que tous mes amis payérent d'une grande audace, je ne remerciai du succès que ceux qui m'y avoient assisté, & je ne songeai qu'à me trouver le lendemain au Palais en meilleur état. La Reine fut transportée de joye, que M. le Prince eût trouvé des gens qui lui eussent disputé le pavé. * Elle sentit, jusques à la tendresse, l'injustice qu'elle m'avoit faite, quand elle m'avoit soupçonné d'être de concert avec lui. Elle me dit tout ce que la colére pouvoit inspirer contre son parti, & de plus tendre pour un homme qui faisoit au moins ce qu'il pouvoit pour lui en rompre les mesures.

 El-

* *La Reine*, dit *Mr. de la Rochefoucaut*, dans ses Mémoires, *fut bien aise de voir naître un nouveau sujet de division entre deux hommes, que dans son cœur elle haïssoit presqu'également, ... Néanmoins elle donnoit toutes les aparences de sa protection au Coadjuteur &c.*

1651. Elle ordonna au Maréchal d'Albret † de commander 30. Gendarmes pour se poster où je souhaitterois. M. le Maréchal de Schomberg ‡ eut le même ordre pour autant de Chevaux-Légers. Pradelle m'envoya le Chevalier Ravaz Capitaine aux Gardes qui étoit mon ami particulier, avec 40. hommes choisis entre les Sergens & les plus braves Soldats du Régiment. Annery, avec la Noblesse du Vexin, ne fut pas oublié. Mrs. de Noirmoutier, de Fosseuse, de Châteaurenaut, de Montauban, de St. Auban, de Laigues, de Montaigu, d'Argenteuil, de Lamet, & de Sevigni, se partagérent & les hommes & les postes. Guerin, Brigaillier & l'Epinai, Officiers dans les Compagnies de la Ville, donnérent des rendez-vous à un très grand nombre de bons Bourgeois, qui avoient tous des pistolets & des poignards sous leurs manteaux. Comme j'avois habitude chez les buvetiers, je fis couler le soir dans les buvettes quantité de gens à moi, par lesquels la salle du Palais se trouvoit ainsi, même sans qu'on s'en apperçût, investie de toutes parts. Comme j'avois résolu de poster le gros de mes amis à la main gauche de la salle, en y entrant des Consignations par les grands degrez, j'avois mis dans une Chambre trente des Gentilshommes du Vexin, qui devoient en cas de combat prendre en flanc, & par derriére le parti de M. le Prince. Les armoires de la buvette de la quatriéme qui répondoient dans

† Cæsar-Phébus d'Albret, mort en 1676.
‡ Charles de Schomberg, Duc d'Halwin &c. mort en 1656.

dans la grande salle, étoient pleines de grenades. Enfin, il est vrai que toutes mes mesures étoient si bien prises, & pour le dedans du Palais, & pour le dehors, où le Pont Notre-Dame & le Pont St. Michel qui étoient passionnez pour moi, ne faisoient qu'attendre le signal, que, suivant toutes les apparences du monde, je ne devois pas être battu. Monsieur qui trembloit de frayeur, quoiqu'il fût fort à couvert dans sa maison, voulut, selon sa louable coutume, se ménager à tout événement des deux côtez. Il agréa que Ravaz, Beloy & Valois, qui étoient à lui, suivissent M. le Prince, & que le Vicomte d'Autel, le Marquis de la Sablonniére & celui de Genlis, qui étoient aussi ses Domestiques, vinssent avec moi. On eut tout le Dimanche, de part & d'autre, pour se préparer. 1651.

Le Lundi 21. d'Aout, tous les Serviteurs de M. le Prince se trouvérent à 7. heures du matin chez lui; & mes amis se trouvérent chez moi entre 5. & 6. Il arriva, comme je montois en carosse, une bagatelle qui ne mérite de vous être raportée, que parcequ'il est bon d'égayer quelquefois le sérieux par le ridicule. Le Marquis de Rouillac, fameux par son extravagance, qui étoit accompagnée de beaucoup de valeur, se vint offrir à moi. Le Marquis de Canillac, homme de même caractére, y vint dans le même moment. Dès qu'il eut vu Rouillac, il me fit une grande révérence, mais en arriére, & en me disant: „ Je venois, Monsieur, pour vous assurer de mes „ services; mais il n'est pas juste que les deux

„ plus

honte que j'avois, de souffrir une comparaison d'un Prince avec moi. Ma reflexion ne démentit point mon mouvement, j'eusse fait plus sagement si je l'eusse conservé plus longtems, comme vous l'allez voir. Comme M. le Prince eut pris sa place, il dit à la Compagnie qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'etat où il trouvoit le Palais : qu'il paroissoit plutot un camp qu'un temple de Justice : qu'il y avoit des postes pris, des gens commandez, des mots de ralliement, & qu'il ne convenoit pas qu'il se pût trouver dans le Royaume des gens assez insolens, pour prétendre lui disputer le pavé. Il répéta deux fois cette derniére parole. Je lui fis une profonde révérence, & je dis que je suppliois très humblement son Altesse de me pardonner, si je lui disois que je ne croyois pas qu'il y eût personne dans le Royaume, qui fût assez insolent pour lui disputer le haut du pavé; mais que j'étois persuadé qu'il y en avoit qui ne pouvoient & ne devoient, par leur dignité, quitter le pavé qu'au Roi. M. le Prince me répondit qu'il me le feroit bien quitter. Je lui repartis qu'il ne seroit pas aisé. La cohue s'éleva à cet instant. Les jeunes Conseillers de l'un & l'autre parti s'intéressérent dans ce commencement de contestation, qui commençoit, comme vous voyez, assez aigrement. Les Présidens se jettérent entre M. le Prince & moi; ils le conjurérent d'avoir égard au temple de la Justice, & à la conservation de la Ville; ils le suppliérent d'agréer que l'on fît sortir de la salle tout ce qu'il y avoit de Noblesse & de gens armez. Il le trouva bon, & il pria

M.

1651. M. de la Rochefoucaut de l'aller dire de sa part à ses amis : (ce fut le terme dont il se servit, il fut beau & modeste dans sa bouche) il n'y eut que l'événement qui empêcha qu'il ne fût ridicule dans la mienne; il ne l'en est pas moins dans ma pensée, & j'ai encore regret de ce qu'il dépara la premiére réponse que j'avois faite à Mr. le Prince touchant le pavé, qui étoit juste & raisonnable. Comme il eut prié M. de la Rochefoucaut de faire sortir ses amis, je me levai en disant imprudemment : *Je vais prier les miens de se retirer.* Le jeune d'Avaux, que vous voyez présentement le Président de Mesmes, & qui étoit dans ce tems-là dans les intérêts de M. le Prince, me dit; *Vous êtes donc armez?* Qui en doute? *lui répondis-je.* Voilà une seconde sottise en un demi quart d'heure. Il n'est jamais permis à un inférieur de s'égaler en paroles à celui à qui il doit du respect, quoiqu'il s'y égale dans l'action; & il l'est aussi peu à un Ecclésiastique de confesser qu'il est armé, même quand il l'est. Il y a des matiéres, sur lesquelles il est constant que le monde veut être trompé. Les actions justifient assez souvent, à l'égard de la réputation publique, les hommes de ce qu'ils font contre leurs professions; je n'en ai jamais vu qui les justifient de ce qu'ils disent, qui y soit contraire.

Comme je sortois de la Grand-Chambre, je rencontrai dans le Parquet des Huissiers M. de la Rochefoucaut qui rentroit. Je n'y fis point de réflexion, & j'allai dans la salle pour prier mes amis de se retirer. Je revins, après le leur avoir dit; & comme je mis le pied

pied sur la porte du Parquet, j'entendis une 1651.
fort grande rumeur de gens dans la salle, qui crioient aux armes. Je me voulus retourner pour voir ce que c'étoit, je n'en eus pas le tems, je me sentis le cou pris entre les deux battans de la porte, que M. de la Rochefoucaut avoit fermée sur moi, en criant à Mrs. de Coligni & de Ricousse de me tuer *. Le premier se contenta de ne le pas croire ; le second dit quil n'en avoit point d'ordre de M. le Prince. Montrésor, qui étoit dans le Parquet des Huissiers avec un garçon de Paris nommé Noblet, qui m'étoit affectionné, soutenoit un peu un des battans, qui ne laissoit pas de me presser extrêmement. M. de Champlâtreux, qui étoit accouru au bruit qui se faisoit dans la salle, me voyant en cette extrêmité, poussa avec vigueur M. de la Rochefoucaut. Il lui dit que c'étoit une honte & une horreur qu'un assassinat de cette nature. Il ouvrit la porte, & il me fit entrer. Ce péril ne fut pas le plus grand que je courus en cette occasion, comme vous l'allez voir après que je vous aurai dit ce qui la fit naitre & cesser.

Deux ou trois criailleurs de la lie du Peuple du parti de M. le Prince, qui n'étoient arrivez dans la salle que comme j'en sortois, s'avisérent de crier en me voyant de loin : *Au Mazarin.* Beaucoup de gens du menu peuple, & Chavignac entr'autres, m'a-

* Cette action est fort déguisée & adoucie dans les *Mémoires de M. de la Rochefoucaut.* M. Joly dans ses *Mémoires* Tome I. pag. 155. la rapporte, à peu de chose près, comme le Cardinal de Retz.

1651. m'ayant fait civilité lorsque je passois, & m'ayant témoigné de la joye de l'adoucissement qui commençoit de paroitre, deux Gardes de M. le Prince qui étoient aussi fort éloignez, s'avisérent de mettre l'épée à la main. Ceux qui étoient les plus proches de ces deux, criérent aux armes. Chacun les prit. Mes amis mirent l'épée & le poignard à la main; & par une merveille qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, ces épées, ces poignards, ces pistolets demeurérent un moment sans action; & dans ce moment * Crenan, qui commandoit la Compagnie des Gendarmes de M. le Prince de Conti, mais qui étoit aussi de mes anciens amis, & qui se trouva par bonheur en présence avec M. de Laigues, avec lequel il avoit logé dix ans durant, lui dit: „ Que faisons nous? Nous allons faire égorger M. le Prince & M. le Coadjuteur: *Schelme, qui ne remettra l'épée dans son fourreau* ". Cette parole proférée par un des hommes du monde, dont la réputation pour la valeur étoit le mieux établie, fit que tout le monde sans exception suivit son exemple. Cet événement est peut-être un des plus extraordinaires qui soit arrivé dans notre siécle. La présence d'esprit & de cœur d'Argenteuil ne l'est guéres moins. Il se trouva par hazard fort près de moi, quand je fus pris par le cou dans la porte, & il eut assez de sang froid pour remarquer que Peche, † un fameux séditieux du parti de M.

* Le Marquis de Crenan, Capitaine des Gardes du Prince de Conti.

† Joly le qualifie de *grand Clabaudeur de Mr. le Prince*, & le nomme *Pech.* Mém. de Joly, pag. 157.

M. le Prince, me cherchoit des yeux le poignard à la main, disant : *Où est le Coadjuteur ?* Argenteuil, qui se trouva par bonheur près de moi, parcequ'il s'étoit avancé pour parler à quelqu'un qu'il connoissoit du parti de M. le Prince, jugea qu'au lieu de revenir à son gros, & de tirer l'épée, ce que tout homme médiocrement vaillant eût fait dans cette occasion, il feroit mieux d'observer & d'amuser Peche, qui n'avoit qu'à faire un demi tour à gauche, pour me donner du poignard dans les reins. Il exécuta si adroitement cette pensée, qu'en raisonnant avec lui, & en me couvrant de son long manteau, il me sauva la vie, qui étoit d'autant plus en péril, que mes amis qui me croyoient rentré dans la Grand-Chambre, ne songeoient qu'à pousser ceux qui étoient devant eux. Vous vous étonnerez peut-être de ce qu'ayant si bien pris mes précautions par tout ailleurs, je n'avois pas garni de mes amis & le Parquet des Huissiers, & les lanternes ; mais votre étonnement cessera, quand je vous aurai dit que j'y avois fait toute la réflexion nécessaire, & que j'avois bien prévu les inconvéniens de ce manquement ; mais je n'y avois point trouvé de remède, parceque le seul que j'y pouvois aporter, qui étoit de les remplir de gens affidez, étoit impraticable, ou du moins n'étoit praticable qu'en s'attirant d'autres inconvéniens encore plus grands. Presque tout ce que j'avois de gens de qualité auprès de moi, avoit son emploi, & son emploi nécessaire, dans les différens postes qu'il étoit nécessaire d'occuper. Il n'y eût eu rien de si odieux que de mettre des gens ou du peuple ou de bas étage dans 1651.

1651. ces sortes de lieux, où l'on ne laisse entrer dans l'ordre que des gens de condition. Si on les eût vus occupez par des gens de moindre étoffe, au préjudice d'une infinité de gens illustres que M. le Prince avoit avec lui, les indifférens du Parlement se fussent prévenus infailliblement contre un spectacle de cette nature. Il m'étoit important de laisser à ma conduite tout l'air de défensive, & je preferai cet avantage à celui d'une plus grande sureté. Il faillit à m'en couter cher; car outre l'avanture de la porte, de laquelle je viens de vous entretenir, M. le Prince, avec lequel j'ai parlé depuis fort souvent de cette journée, m'a dit qu'il avoit fait son compte sur cette circonstance; & que si le bruit de la salle eût duré encore un moment, il me sautoit à la gorge pour me rendre responsable de tout le reste. Il le pouvoit, ayant assurément dans les lanternes beaucoup plus de gens que moi; mais je suis persuadé que la suite eût été funeste aux deux partis, & qu'il eût eu lui-même grande peine de s'en tirer. Je reprens la suite de mon récit.

Aussitot que je fus rentré dans la Grand-Chambre, je dis à M. le Premier-Président que je devois la vie à M. son fils, qui fit effectivement, en cette occasion, tout ce que la générosité la plus haute peut produire. Il etoit, en tout ce qui n'étoit pas contraire à la conduite & aux maximes de M. son Pére, attaché à M. le Prince jusques à la passion. Il étoit persuadé, quoiqu'à tort, que j'avois eu part dans les séditions qui s'étoient vingt fois faites contre M. son Pére dans le cours du Siége de Paris; rien ne l'obligeoit de prendre davantage de part au pé-

ril

ril où j'étois, que la plupart de Mrs. du Parlement qui demeuroient fort paisiblement dans leurs places. Il s'intéressa dans ma conservation jusqu'au point de s'être commis lui-même avec le Parti, qui au moins en cet endroit étoit le plus fort. Il y a peu d'actions plus belles, & j'en conserverai avec tendresse la mémoire jusques au tombeau. J'en témoignai publiquement ma reconnoissance à M. le Premier-Président, en rentrant dans la Grand-Chambre; & j'ajoutai que M. de la Rochefoucaut avoit fait tout ce qui étoit en lui pour me faire assassiner. * Il me répondit ces propres paroles: *Traitre, je me soucie peu de ce que tu deviennes.* Je lui repartis ces propres mots: *Tout beau, la Franchise notre ami,* (nous lui avions donné ce quolibet dans notre Parti) *vous êtes un poltron,* (je mentois, car il est assurément fort brave) *& je suis un Prêtre; le duel nous est défendu.* M. de Brissac qui étoit immédiatement au dessus de lui, le menaça de coups de bâton; il menaça M. de Brissac de coups d'éperon. Mrs. les Présidens qui crurent avec raison que ces dits & redits étoient un commencement de querelle qui alloit passer au de-là des paroles, se jettérent entre nous. M. le Premier-Président, qui avoit mandé un peu auparavant les Gens du Roi, se joignit à eux, pour conjurer pathétiquement M. le Prince par le sang

1651.

* Le Duc répondit, à ce qu'il raconte lui-même dans ses Mémoires, *qu'il falloit que la peur lui eût ôté la liberté de juger*, &c. Voyez dans les Mémoires de la *Rochefoucaut la Relation de ce qui s'est passé depuis la prison des Princes.*

1651. sang de S. Louis, de ne point souffrir que le temple qu'il avoit donné à la conservation de la paix & à la protection de la Justice fût ensanglanté; & pour m'exhorter par mon sacré caractére à ne point contribuer au massacre du Peuple que Dieu m'avoit commis. M. le Prince agréa que deux de ces Messieurs allassent dans la grand'-salle faire sortir ses serviteurs par le degré de la Ste. Chapelle; deux autres firent la même chose à l'égard de mes amis par le grand escalier, qui est à la main gauche, en sortant de la salle. Dix heures sonnérent, la Compagnie se leva; & ainsi finit cette matinée, qui faillit à abimer Paris.

Il me semble que vous me demandez quel personnage jouoit M. de Beaufort dans cette derniére scêne; & qu'après le role que vous lui avez vu dans les premiéres, vous vous étonnez du silence dans lequel il paroit comme enseveli depuis quelque tems. Vous verrez dans ma réponse la confirmation de ce que j'ai remarqué déja plus d'une fois dans cet Ouvrage, que l'on ne contente jamais personne, quand on prétend contenter tout le monde. M. de Beaufort se mit dans l'esprit, ou plutot Madame de Montbazon le lui mit, après qu'il eut rompu avec moi, qu'il se devoit & pouvoit ménager entre M. le Prince & la Reine; & il affecta même si fort l'aparence de ce ménagement, qu'il affecta de se trouver tout seul, & sans être suivi de qui que ce soit, dans ces deux assemblées du Parlement, desquelles je viens de vous entretenir. Il dit même tout haut à la derniére, d'un ton de Caton qui ne lui convenoit pas: *Pour moi je ne suis qu'un*

qu'un Particulier qui ne me mêle de rien. Je 1651. me tournai vers M. de Brissac, & lui dis: *Il faut avouer que M. d'Angoulême, & M. de Beaufort, ont une bonne conduite !* ce que je ne proférai pas si bas que M. le Prince ne l'entendît, & ne s'en prît à rire. Vous obsérverez, s'il vous plait, que M. d'Angoulême * avoit plus de 90 ans, & qu'il ne bougeoit plus de son lit. Je ne vous marque cette bagatelle, que parcequ'elle signifie que tout homme que la fortune seule a fait homme public, devient presque toujours avec un peu de tems un Particulier ridicule. On ne revient plus de cet état ; & la bravoure de M. de Beaufort, qu'il signala encore en plus d'une occasion depuis le retour de Mr. le Cardinal, contre lequel il se déclara sans balancer, ne le put relever de sa chute. Mais il est tems de rentrer dans le fil de ma narration.

Vous comprenez aisément l'émotion de Paris dans le cours de la matinée, que je viens de vous décrire. La plupart des Artisans avoient leurs mousquets auprès d'eux en travaillant dans leurs boutiques. Les femmes étoient en priéres dans les Eglises; mais ce qui est encore vrai, c'est que Paris fut plus touché l'après-dinée de la crainte de retomber dans le péril, qu'il ne l'avoit été le matin de s'y voir. La tristesse parut universelle sur les visages de tous ceux, qui n'étoient pas tout-à-fait engagez à

* Charles de Valois, fils naturel de Charles IX. Il étoit né le 28. Avril 1573. & mourut le 24. Sept. 1650. âgé de 77. ans & demi. On ne peut comprendre comment M. de Retz s'est trompé ici.

1651. à l'un ou à l'autre des Partis. La réflexion, qui n'étoit plus divertie par les mouvemens, trouva sa place dans les esprits de ceux même qui y avoient le plus de part. M. le Prince dit au Comte de Fiesque, au moins à ce que celui ci raconta le soir publiquement: *Paris a failli aujourd'hui à être brulé; quel feu de joye pour le Mazarin! Et ce sont ses deux plus capitaux ennemis qui ont été sur le point de l'allumer.* Je concevois de mon côté que j'étois sur la pente du plus fâcheux & du plus dangereux précipice, où un particulier se fût jamais trouvé. Le mieux qui me pouvoit arriver, étoit d'avoir l'avantage sur M. le Prince, & ce mieux se fût terminé, s'il eût peri, à passer pour assassin du premier Prince du Sang, à être immanquablement desavoué par la Reine, & à donner tout le fruit de mes peines & de mes périls au Cardinal par l'événement, qui ne manque jamais de tourner en faveur de l'autorité royale, tous les desordres qui passent jusqu'au dernier excès. Voila ce que mes amis, au moins les sages, me représentoient. Voila ce que je me représentois à moi-même. Mais quel moyen, quel reméde, quel expédient pour se tirer d'un embarras, où l'on a eu raison de se jetter, & où l'engagement en fait une seconde, qui est pour le moins aussi forte que la premiére? Il plut à la Providence d'y donner ordre. Monsieur, accablé des cris de Paris qui courut d'effroi au Palais d'Orléans, mais plus pressé encore par sa frayeur qui lui fit croire qu'un mouvement aussi général que celui qui avoit failli d'arriver, ne s'arrêteroit pas au Palais; Monsieur, dis-je, fit promet-

tre

tre à M. le Prince qu'il n'iroit le lendemain 1651.
que lui sixiéme au Palais, pourvû que je m'engageasse à n'y aller qu'avec un pareil nombre de gens. Je suppliai Monsieur de me pardonner si je ne recevois pas ce parti: & parceque je manquerois, si je l'acceptois, au respect que je devois à M. le Prince, avec lequel je savois que je ne devois faire aucune comparaison, & parceque je n'y trouvois aucune sureté pour moi; ce nombre de séditieux qui criailloient contre moi, n'ayant point de régles & ne reconnoissant point de Chef: que ce n'étoit que contre ces sortes de gens que j'étois armé: que je savois le respect que je devois à M. le Prince: qu'il y avoit si peu de compétence d'un Gentilhomme à lui, que 500. hommes étoient moins à lui qu'un laquais à moi. Monsieur, qui vit que je ne donnois pas dans sa proposition, & à qui Madame de Chevreuse, à laquelle il avoit envoyé Ornano pour la persuader, manda que j'avois raison; Monsieur, dis-je, alla trouver la Reine pour lui remontrer les grands inconvéniens que la continuation de cette conduite produiroit infailliblement. Comme de son naturel elle ne craignoit rien & prévoyoit peu, elle ne fit aucun cas des remontrances de Monsieur; & d'autant moins qu'elle eût été ravie dans le fond des extrêmitez qu'elle s'imaginoit & possibles & proches; quand M. le Chancelier qui lui parla fortement, & les Bertets & les Brachets, qui étoient accablez de tristesse & cachez dans les greniers du Palais Royal, & qui apréhendoient d'être égorgez dans une émotion générale, lui eurent fait connoître que la perte de M. le

1651. Prince & la mienne, arrivées dans une conjoncture pareille, jetteroient les choses dans une confusion, que le seul nom de Mazarin pouvoit même rendre fatale à la Maison Royale; elle se laissa fléchir plutot aux larmes qu'aux raisons du Genre humain; & elle consentit de donner aux uns & aux autres un ordre du Roi, par lequel il leur seroit défendu d'aller au Palais. M. le Premier-Président, qui ne doutoit pas que M. le Prince n'accepteroit point ce parti, que l'on ne pouvoit dans la vérité lui imposer avec justice, parceque sa présence y étoit nécessaire, alla chez la Reine avec le Président de Nesmond. Il lui fit connoitre qu'il seroit contre toute sorte d'équité de défendre à M. le Prince d'assister à un lieu, où il ne se trouvoit que pour demander à se justifier du crime qu'on lui imposoit. Il lui marqua la différence qu'elle devoit mettre entre un premier Prince du Sang dont la présence étoit de nécessité dans cette conjoncture, & un Coadjuteur de Paris, qui n'y avoit jamais séance que par une grace assez ordinaire que le Parlement lui avoit faite. Il ajouta que la Reine devoit faire réflexion que rien ne le pouvoit obliger à parler ainsi que la force de son devoir; parcequ'il lui avouoit ingénument que la maniére dont j'avois reçu le petit service que son fils avoit essayé de me rendre le matin, (ce fut son terme) l'avoit touché si sensiblement, qu'il se faisoit une contrainte extrême à soi-même, en la priant, sur un sujet qui peut-être ne me seroit pas fort agréable. La Reine se rendit à ses raisons, & aux instances de toutes les Dames de la Cour, qui, l'une par une raison, & l'autre par

par une autre, apréhendoient le fracas presque inévitable du lendemain. Elle m'envoya M. de Charost, Capitaine des Gardes en quartier, pour me défendre au nom du Roi d'aller le lendemain au Palais. M. le Premier-Président, que j'avois été voir & remercier le matin au lever du Parlement, me vint rendre ma visite, comme M. de Charost sortoit de chez moi. Il me conta fort sincérement le détail de ce qu'il venoit de dire à la Reine. Je l'en estimai, parcequ'il avoit raison, & je lui témoignai de plus que j'en étois très aise, parcequ'il me tiroit avec honneur d'un très méchant pas. *Il est très sage*, me répondit-il, *de le penser, & il est encore plus honnête de le dire.* Il m'embrassa tendrement, en disant cette derniére parole. Nous nous jurames amitié, je la tiendrai toute ma vie à sa famille avec tendresse & reconnoissance. 1651.

Le lendemain, qui fut le Mardi 22. Aout, le Parlement s'assembla. On fit garder à tout hazard le Palais par deux Compagnies de Bourgeois, à cause du reste d'émotion qui paroissoit encore dans la Ville. M. le Prince demeura dans la quatriéme des Enquêtes: parcequ'il n'étoit pas de la forme qu'il assistât à une délibération, dans laquelle il demandoit, ou qu'on le justifiat, ou qu'on lui fît son procès. On ouvrit beaucoup de differens avis. Il passa à celui de M. le Premier-Président, qui fut que tous les écrits, tant ceux de la Reine & de M. le Duc d'Orléans, que de M. le Prince, seroient portez au Roi & à la Reine par les Deputez; & que très humbles remontrances leur seroient faites sur l'importance de ces écrits: que la Reine seroit suppliée de faire étouffer cette affaire: &

1651. que M. le Duc d'Orléans seroit prié de s'entremettre pour l'accommodement.

Comme M. le Prince sortoit de cette assemblée, suivi d'une foule de peuple de ceux qui étoient à lui, je me trouvai tête pour tête devant son carosse, assez près des Cordeliers, avec la procession de la grande Confrairie que je conduisois. Comme elle est composée de 30. ou 40. Curez de Paris, & qu'elle est toujours suivie de beaucoup de peuple, j'avois cru que je n'y avois pas besoin de mon escorte ordinaire; & j'avois même affecté de n'avoir auprès de moi que cinq ou six Gentilshommes, qui étoient Mrs. de Fosseuse, de Lamet, de Querieux, de Chateau-briant & les Chevaliers d'Humiéres & de Sevigné. Trois ou quatre de la populace qui suivoit M. le Prince, criérent *au Mazarin*, dès qu'ils me virent. M. le Prince, qui avoit, ce me semble, dans son carosse Mrs. de la Rochefoucaut, de Rohan, & de Goncourt, en descendit aussitot qu'il m'eut aperçu. * Il fit taire ceux de sa suite qui avoient commencé à crier; il se mit à genoux pour recevoir ma bénédiction. Je la lui donnai le bonnet en tête; je l'ôtai aussitot, & lui fis une profonde révérence. Cette avanture est, comme vous voyez, assez plaisante. En voici une autre, qui ne le fut pas tant par l'événement; & c'est à mon sens, ce qui m'a couté ma fortune, & qui à failli plusieurs fois à me couter la vie.

La

* M. *de la Rochefoucaut* dans ses *Mémoires* dit *que le peuple cria mille injures au Coadjuteur, & se préparoit à le mettre en piéces, si M. le Prince n'eût fait descendre ses gens pour apaiser ce tumulte.*

La Reine fut si transportée de joye des obstacles que M. le Prince rencontroit dans ses desseins, & elle fut si satisfaite de l'honnêteté de mon procédé, que je puis dire avec vérité que je fus pendant quelques jours en faveur. Elle ne pouvoit assez témoigner à son gré, à ceux qui l'aprochoient, la satisfaction qu'elle avoit de moi. Madame la Palatine étoit persuadée qu'elle parloit de cœur. Madame de Lesdiguiéres me dit que Madame de Beauvais, qui étoit assez de ses amies, l'avoit assurée que je faisois chemin dans son esprit. Ce qui me le persuada plus que tout le reste, fut que la Reine qui ne pouvoit souffrir que l'on donnat la moindre atteinte au Cardinal Mazarin, entra en raillerie, & de bonne foi, d'un mot que j'avois dit de lui. Bertet, je ne me souviens pas à propos de quoi, m'avoit dit quelques jours auparavant que le pauvre Cardinal étoit quelquefois bien empêché; & je lui avois répondu : *Donnezmoi le Roi de mon côté deux jours durant, & vous verrez si je le serai.* Il avoit trouvé cette sottise assez plaisante; & comme il étoit lui-même fort badin, il n'avoit pû s'empêcher de la dire à la Reine. Elle ne s'en fâcha pas, elle en rit de bon cœur; & cette circonstance sur laquelle Madame de Chevreuse, qui connoissoit parfaitement la Reine, fit beaucoup de réflexion, jointe à une parole qui lui fut raportée par Madame de Lesdiguiéres, lui fit naitre une pensée que vous allez voir, après que je vous aurai rendu compte de cette parole. 1651.

Madame de Carignan disoit un jour devant la Reine que j'étois fort laid; & c'étoit peut-

1651. peut-être l'unique fois de sa vie où elle n'avoit point menti. La Reine lui répondit; *Il a les dents fort belles, & un homme n'est jamais laid avec cela.* Madame de Chevreuse ayant su ce discours par Madame de Lesdiguiéres, à qui Madame de Niel l'avoit raporté, se ressouvint de ce qu'elle avoit oui dire à la Reine en beaucoup d'occasions, que la seule beauté des hommes étoient les dents, parceque c'étoit l'unique qui fût d'usage. „ Essayons, *me dit-elle un soir que „ je me promenois avec elle dans le jardin de „ l'hôtel de Chevreuse.* Si vous voulez bien „ jouer votre personnage, je ne desespére de „ rien; faites seulement le rêveur quand vous „ êtes auprès de la Reine. Regardez conti„ nuellement ses mains; pestez contre le Car„ dinal; laissez moi faire du reste". Nous concertames le détail, & nous le jouames juste, comme nous l'avions concerté. Je demandai trois ou quatre audiances de suite à la Reine, à propos de rien. Je ne fournis à la conversation dans ces audiances, que ce qui étoit bon pour l'obliger à chercher le sujet pour lequel je les lui avois demandées. Je suivis de point en point les avis de Madame de Chevreuse; je poussai l'inquiétude & l'emportement contre le Cardinal jusques à l'extravagance. La Reine, qui étoit naturellement très coquette, entendit ces airs; elle en parla à Madame de Chevreuse, qui fit la surprise & l'étonnée, mais qui ne la fit qu'autant qu'il falut pour mieux jouer son jeu, en faisant semblant de revenir de loin, & de faire, à cause de ce que la Reine lui en disoit, des réflexions auxquelles elle n'auroit jamais pensé sans cela,

sur

sur ce qu'elle avoit remarqué en arrivant à Paris, de mes emportemens contre le Cardinal. „ Il est vrai, Madame, *disoit elle à* „ *la Reine*, Votre Majesté me fait ressouve- „ nir de certaines circônstances qui se rapor- „ tent assez à ce que vous dites. Le Coad- „ juteur me parloit des journées entiéres de „ toute la vie passée de Votre Majesté, a- „ vec une curiosité qui me surprenoit: par- „ cequ'il entroit même dans le détail de „ mille choses, qui n'avoient aucun raport „ au tems présent. Ces conversations étoient „ les plus douces du monde, tant qu'il ne s'a- „ gissoit que de vous. Il n'étoit plus le même „ homme, s'il arrivoit par hazard que l'on „ nommat M. le Cardinal, il disoit même des „ rages de Votre Majesté; & puis tout d'un „ coup il se radoucissoit, mais jamais pour „ M. le Cardinal. Mais à propos, il faut que je „ rapelle dans ma mémoire la manie qui lui „ monta un jour dans la tête contre Bu- „ kingham; je ne m'en ressouviens pas pré- „ cisément. Il ne pouvoit souffrir que je „ disse qu'il étoit fort honnête homme. Ce „ qui m'a toujours empêchée de faire réfle- „ xion sur mille & mille choses de cette na- „ ture que je vois d'une vue, est l'attache- „ ment qu'il a pour ma fille. Ce n'est pas dans „ le fond que cet attachement soit si grand „ qu'on le croit. Je voudrois bien que la pau- „ vre créature n'en eût pas plus pour lui, qu'il „ en a pour elle. Sur le tout, je ne puis m'i- „ maginer, Madame, que le Coadjuteur soit „ assez fou pour se mettre cette vision dans „ la fantaisie".

1651.

Voila une des conversations de Madame de Chevreuse avec la Reine. Il y en eut vingt

1651. vingt ou trente de cette nature, dans lesquelles il se trouva à la fin que la Reine persuada à Madame de Chevreuse que j'étois assez fou pour me mettre cette vision dans l'esprit, & dans lesquelles pareillement Madame de Chevreuse persuada à la Reine que je l'y avois effectivement beaucoup plus fortement qu'elle ne l'avoit cru elle-même. Je ne m'oubliai pas de ma part; je jouai bien, je passai dans les conversations de la rêverie à l'égarement; & je ne revins de celui ci que par des reprises, qui en marquant un profond respect pour elle, marquoient toujours du chagrin, & quelquefois de l'emportement contre le Cardinal. Je n'aperçus pas que je me brouillois à la Cour par cette conduite; mais Mademoiselle de Chevreuse, à laquelle sa mére avoit jugé de la faire agréer, pour la raison que vous verrez ci-après, prit en gré de la brouiller au bout de deux mois par la plus grande & la plus signalée de toutes les imprudences. Je vous rendrai compte de ce detail, après que je me serai satisfait moi même sur une obmission qu'il y a déja assez longtems que je me reproche dans cet Ouvrage.

Presque tout ce qui y est contenu n'est qu'un enchainement de l'attachement que la Reine avoit pour M. le Cardinal Mazarin; & il me semble par cette raison que je devois même beaucoup plutot vous en expliquer la nature, de laquelle je crois que vous pouvez juger plus surement, si je vous expose au préalable quelques événemens de ses premiéres années, que je considére comme aussi clairs & aussi certains que ceux que j'ai vus moi-même, parceque je les tiens de Madame

dame de Chevreuse, qui a été la seule & véritable confidente de sa jeunesse. Elle m'a dit plusieurs fois que la Reine n'étoit Espagnole ni d'esprit ni de corps: qu'elle n'avoit le temperament, ni la vivacité de sa Nation; qu'elle n'en tenoit que la coquetterie, mais qu'elle l'avoit au souverain degré: que * M. de Bellegarde, vieux, mais poli & galant à la mode de la Cour de Henri III. lui avoit plu, mais qu'elle s'en étoit dégoutée, parcequ'en prenant un jour congé d'elle, lorsqu'il alla commander l'armée à la Rochelle, & lui ayant demandé en général la permission d'espérer une grace avant son départ, il s'étoit réduit à la supplier de vouloir bien mettre la main à la garde de son épée: qu'elle avoit trouvé cette maniére si sotte, qu'elle n'en avoit jamais pu revenir: qu'elle avoit agréé la galanterie de M. de Montmorenci, beaucoup plus qu'elle n'avoit aimé sa personne: que l'aversion qu'elle avoit pour les maniéres de M. le Cardinal de Richelieu, qui étoit aussi pédant en amour, qu'il étoit honnête homme pour les autres choses, avoit fait qu'elle n'avoit jamais pu souffrir la sienne † . . . . Qu'elle lui avoit vu dès l'entrée de la Régence une grande pente pour M. le Cardinal, mais qu'elle n'avoit pu démêler jusqu'où cette pente l'avoit portée: qu'il étoit vrai qu'elle avoit été chassée de la Cour, sitot après, qu'elle n'avoit pas eu le tems d'y voir clair

1651.

† Il manque ici une demie page.

* Roger de Saint Lary & de Bellegarde, Pair & Grand-Ecuyer de France, favori du Roi Henri III. Il mourut en 1646. âgé de 83. ans & sept mois.

1651. clair, quand même il y auroit eu quelque chose : qu'à son retour en France, après le Siége de Paris, la Reine dans les commencemens s'étoit tenue si couverte avec elle, qu'elle n'avoit pu y rien pénétrer : que depuis qu'elle s'y étoit raccoutumée, elle lui avoit vu dans des momens de certains airs, qui avoient beaucoup de ceux qu'elle avoit eus autrefois avec Buckingham : qu'en d'autres elle avoit remarqué des circonstances, qui lui faisoient juger qu'il n'y avoit entr'eux qu'une liaison intime d'esprit : que l'une des plus considérables étoit la maniére dont le Cardinal vivoit avec elle, peu galante & même rude ; ce qui toutefois, ajouta Madame de Chevreuse, a deux faces, de l'humeur dont je connois la Reine. Buckingham me disoit autrefois qu'il avoit aimé trois Reines, & qu'il avoit été obligé de les gourmer toutes trois. C'est pourquoi, je ne sai qu'en juger. Voila comme Madame de Chevreuse me parloit. Je reviens à ma narration.

Je n'étois pas assez chatouillé de la figure que je faisois contre Mr. le Prince, quoique je m'en tinsse très honoré, pour ne pas concevoir dans toute leur étendue les précipices du poste où j'étois. „ Où allons nous, *disois-*
„ *je à M. de Belliévre, qui me paroissoit trop*
„ *aise de ce que M. le Prince ne m'avoit pas*
„ *dévoré*, pour qui travaillons nous ? Je sai
„ que nous sommes obligez de faire ce que
„ nous faisons ; je sai que nous ne pouvons
„ mieux faire ; mais nous devons nous réjouir
„ d'une nécessité qui nous porte à un mieux,
„ duquel il n'est pas possible que nous ne retom-
„ bions bientot dans le pis. Je vous entens,
„ *ré-*

„ *répondit le Président de Belliévre*, & je vous 1651.
„ arrête en même tems, pour vous dire ce que
„ j'ai appris de Cromwel. (M. de Belliévre l'avoit
„ vu & connu en Angleterre.) Il me disoit
„ un jour que l'on ne montoit jamais si haut,
„ que quand on ne sait où l'on va. Vous sa-
„ vez, *dis-je à de Belliévre*, que j'ai hor-
„ reur pour Cromwel; mais quelque grand
„ homme qu'on nous le prône, j'y ajoute le
„ mépris, s'il est de ce sentiment; il est d'un
„ fou ". Je ne vous raporte ce dialogue, qui n'est rien en soi, que pour vous faire voir l'importance qu'il y a à ne parler jamais des gens qui sont dans les grands postes. M. le Président de Belliévre en rentrant dans son cabinet, où il y avoit force gens, dit cette parole comme une marque de l'injustice que l'on me faisoit, quand on disoit que mon ambition étoit sans mesure & sans bornes. Elle fut rapportée au Protecteur qui s'en souvint avec aigreur dans une occasion dont je vous parlerai dans la suite, & qui dit à M. de Bourdeaux, Ambassadeur de France en Angleterre : *Je ne connois qu'un homme au monde qui me méprise, qui est le Cardinal de Retz.* Cette opinion faillit à me couter cher. Je reprens le fil de ma narration.

Monsieur, qui étoit très aise de s'être tiré à si bon marché des embarras, que vous avez vus ci-dessus; ne songea qu'à les éviter pour l'avenir, & s'en alla le 26. à Limours, pour faire voir, dit-il à la Reine, qu'il n'entroit en rien de tout ce que M. le Prince faisoit.

Le Lundi 28. & le lendemain, M. le Prince fit tous ses efforts au Parlement, pour obliger la Compagnie à presser la Reine, ou

1651. à le justifier, ou à donner des preuves de l'écrit, qu'elle avoit envoyé contre lui. Mais M. le Premier-Président demeura ferme à ne souffrir aucune délibération, jusques à ce que M. le Duc d'Orléans fût revenu; & comme il étoit persuadé qu'il ne reviendroit pas sitot, il consentit qu'il fût prié par la Compagnie de venir prendre sa place. M. le Prince y alla lui-même l'après-dinée du 29., accompagné de M. de Beaufort, pour l'en presser. Il n'y gagna rien; & Jouy vint à minuit de la part de Monsieur, pour me dire ce qui s'étoit passé dans leur conversation, & pour me commander d'en rendre compte à la Reine dès le lendemain.

Le lendemain qui fut le 30., M. le Prince vint au Palais, & il eut le plaisir de voir jouer à M. de Vendôme, l'un des plus ridicules personnages que l'on se puisse imaginer. Il demanda acte de la déclaration qu'il faisoit, qu'il n'avoit pas oui parler depuis l'année 1648. de la recherche de Mademoiselle de Mancini, & vous pouvez croire qu'il ne persuada personne. M. le Prince ayant demandé ensuite au Premier-Président, si la Reine avoit répondu aux remontrances que la Compagnie lui avoit faites, sur ce qui le regardoit, on envoya querir les Gens du Roi. Ils dirent qu'elle avoit remis à répondre au retour de M. le Duc d'Orléans, qui étoit à Limours. M. le Prince se plaignit de ce délai, comme d'un déni de justice. Beaucoup de voix s'élevérent, & M. le Premier-Président fut obligé après beaucoup de résistance à faire la relation de ce

ce qui s'étoit passé au Palais Royal le Samedi précédent, qui étoit le jour auquel il y avoit fait la remontrance. Il l'avoit portée avec une grande force ; & il n'y avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit faire voir & sentir à la Reine l'utilité, & même la nécessité de la réunion de la Maison Royale. Il finit par le raport qu'il en fit au Parlement, en disant que la Reine l'avoit remis aussi bien que les Gens du Roi, au retour de M. le Duc d'Orléans. 1651.

M. le Président de Mesmes, qui étoit allé à Limours de la part de la Compagnie, pour l'inviter à venir prendre sa place, n'avoit raporté qu'une réponse fort ambigue, & ce qui marquoit encore davantage qu'il n'y viendroit pas, fut que M. de Beaufort, qui avoit accompagné la veille M. le Prince à Limours, dit que Monsieur lui avoit commandé de prier la Compagnie de sa part de ne le point attendre, ainsi qu'il avoit été résolu, pour consommer ce qui concernoit la Déclaration contre M. le Cardinal.

Le 31. M. le Prince vint encore au Palais, & y fit de grandes plaintes de ce que la Reine n'avoit point encore fait de réponse aux remontrances. Il est vrai qu'elle avoit fait dire simplement, par M. le Chancelier aux Gens du Roi, qu'elle attendoit M. de Brienne, qu'elle avoit envoyé à Limours, à 5. heures du matin. Vous croyez sans doute que cet envoi de M de Brienne à Limours, fut pour remercier Monsieur de la fermeté qu'il avoit témoignée de ne pas venir au Parlement, & pour l'y confirmer ; &

1651. vous aurez encore plus de sujet d'en être persuadée, quand je vous aurai dit que la Reine m'avoit commandé la vieille de lui écrire de sa part, qu'elle étoit pénétrée d'une reconnoissance (elle se servit de ce mot) qu'elle conserveroit toute sa vie, de ce qu'il avoit résisté aux derniéres instances de M. le Prince. La nuit changea tout cela, ou plutot le moment de la nuit dans lequel Metayer, Valet de Chambre du Cardinal, arriva avec une dépêche, qui portoit entre autres choses ces propres mots, à ce que j'ai su depuis du Maréchal du Plessis, qui m'a dit les avoir vus dans l'original: *Donnez, Madame, à Mr. le Prince toutes les déclarations d'innocence qu'il voudra : tout est bon pourvû que vous l'amusiez, & que vous l'empêchiez de prendre l'essort.* Ce qui est admirable, c'est que la Reine m'avoit dit à moi-même trois jours avant, qu'elle eût souhaité du meilleur de son cœur que M. le Prince fût déja en Guyenne; pourvû, ajouta-t-elle, que l'on ne crût pas que ce fût moi qui l'eût poussé. Ce point d'histoire est un de ceux qui m'a obligé à vous dire, en une autre occasion, qu'il y en a d'inexplicables dans les histoires, & impénétrables à ceux-mêmes qui en sont les plus proches. Je me souviens qu'en ce tems-là nous fimes tout ce qui étoit en nous, Madame la Palatine & moi, pour démêler la cause de cette variation si prompte; que nous soupçonnames qu'elle étoit l'effet de quelque négociation souterraine; & que nous crumes depuis avoir pleinement éclairci que notre conjecture n'étoit pas fondée. Ce qui nous confirma

ma dans cette opinion, fut que le 1. Septembre la Reine fit dire en sa présence, par M. le Chancelier, au Parlement qu'elle avoit mandé au Palais Royal, que comme les avis qui lui avoient été donnez de l'intelligence de M. le Prince avec les Espagnols, n'avoient point eu de suite, Sa Majesté vouloit bien croire qu'ils n'étoient point véritables; & le 4. M. le Prince déclara en pleine assemblée des Chambres, que cette parole de la Reine n'étoit point une justification suffisante pour lui, puisqu'elle marquoit qu'il y eût paru du crime, si la première accusation eût été poursuivie. Il insista pour avoir un Arrêt en forme; & il s'étendit sur cela avec tant de chaleur, qu'il parut véritablement que le prétendu radoucissement de la Reine n'avoit pas été de concert avec lui. Comme toutefois ce radoucissement n'avoit pas été de celui de Monsieur, il fit le même effet dans son esprit que s'il y eût eu un accommodement véritable. Il rentra dans le soupçon, en répondant à Doujat & à Menardeau, qui avoient été députez du Parlement dès le 2. pour le prier d'y venir prendre sa place, qu'il n'y manqueroit pas. Il n'y manqua pas effectivement. Il me soutint tout le soir du 3. qu'un changement si soudain n'avoit pu avoir d'autres causes qu'une négociation couverte. Il crut que la Reine, qui lui fit des sermens du contraire, le jouoit; & le 4. il appuya avec tant de chaleur la proposition de M. le Prince, qu'il n'y eut que trois voix dans la Compagnie, qui n'allassent pas à faire de très humbles remontrances à la Reine, pour ob- 1651.

1651. obtenir une Déclaration d'innocence en bonne forme en faveur de M. le Prince, qui pût être enregiſtrée avant la majorité du Roi. Vous remarquerez, s'il vous plait, que la majorité échéoit le 7. M. le Premier-Préſident ayant dit en opinant qu'il étoit juſte d'accorder cette Déclaration à M. le Prince, mais qu'il étoit auſſi néceſſaire qu'il rendît auparavant ſes devoirs au Roi, fut interrompu par un grand nombre de voix confuſes, qui demandoient la Déclaration contre le Cardinal.

Ces deux Déclarations furent aportées au Parlement le 5. avec une troiſiéme pour la continuation du Parlement, mais ſeulement pour les affaires publiques.

Le 6. celle qui concernoit le Cardinal, & l'autre pour la continuation du Parlement, furent publiées à l'audiance. Celle qui regardoit l'innocence de M. le Prince, fut remiſe au jour de la majorité, ſous prétexte de la rendre plus authentique & plus ſolemnelle par la préſence du Roi; mais en effet dans la vue de ſe donner du tems, pour voir ce que l'éclat de la Majeſté Royale, que l'on avoit projetté d'y faire paroitre dans toute ſa pompe, produiroit dans l'eſprit du peuple. Ce qui me le fait croire, c'eſt que Servien dit deux jours après à un homme de croyance, de qui je ne l'ai ſu que plus de dix ans après, que ſi la Cour ſe fût bien ſervie de ce moment, elle auroit opprimé les Princes & les Frondeurs. Cette penſée étoit folle, & les gens qui euſſent bien connu Paris, n'euſſent pas été aſſurément de cette opinion.

Mr. le

Mr. le Prince, qui n'avoit pas plus de confiance à la Cour qu'aux Frondeurs, n'étoit pas mal fondé dans la défiance qu'il prit & des uns & des autres. Il ne voulut pas se trouver à la cérémonie; il se contenta d'y envoyer M. le Prince de Conti, qui rendit une lettre au Roi en son nom, par laquelle il suplioit S. M. de lui pardonner; que les calomnies & les complots de ses ennemis ne lui permettoient pas de se trouver au Palais; & il ajoutoit que le seul motif du respect qu'il avoit pour Elle l'en empêchoit. Cette derniére parole, qui sembloit marquer que sans la considération de ce respect, il y eût pu aller en sureté, aigrit la Reine au delà de ce que j'en avois vu jusqu'à ce moment: & elle me dit le soir ces propres mots; *M. le Prince périra, ou je périrai.* Je n'étois pas payé pour adoucir son esprit en cette occasion. Comme je ne laissai pas de lui représenter, par un pur principe d'honnêteté, que l'expression de M. le Prince pouvoit avoir un autre sens & plus innocent, comme il étoit vrai, elle me dit d'un ton de colére: *Voila une fausse générosité que je hais.* Ce qui est constant, c'est que la lettre de M. le Prince au Roi étoit très sage & très mesurée. 1651.

M. le Prince après le voyage de Trie étoit revenu à Chantilly. Il y apprit que la Reine avoit déclaré les nouveaux Ministres le jour de la majorité, qui fut le 7. du mois: & ce qui acheva de le résoudre de s'éloigner encore davantage de la Cour, fut l'avis qu'il eut dans le même moment par Chavigni, que Monsieur ne s'étoit pu empêcher de di-

1651 re en riant, à propos de cet établissement : *Celui-ci durera plus que celui du Jeudi Saint.* Il ne laissa pas de supposer dans la lettre qu'il écrivit à Monsieur, pour se plaindre de ce même établissement, & pour lui rendre compte des raisons qui l'obligeoient à quiter la Cour ; il ne laissa pas, dis-je, de supposer, & sagement, que Monsieur partageoit l'offense avec lui. Monsieur, qui étoit ravi dans le fond de lui voir prendre le parti de l'éloignement, ne le fut guére moins de se pouvoir, ou plutot de se vouloir persuader à soi même que M. le Prince étoit content de lui, & par conséquent la duppe du concert dont il avoit été avec la Reine, touchant la nomination des Ministres. Il crut que par cette raison il pouvoit fort bien demeurer avec lui à tout événement ; & le foible qu'il avoit à tenir toujours des deux côtez l'emporta, même plus loin & plus vite qu'il n'avoit accoutumé ; car il eut tant de précipitation à faire paroitre de l'amitié à M. le Prince au moment de son départ, qu'il ne garda plus aucunes mesures avec la Reine, & qu'il ne prit pas même le soin de lui expliquer le sous-main des fausses avances qu'il fit pour le rappeller. Il lui dépêcha un Gentilhomme pour le prier de l'attendre à Angerville. Il donna en même tems ordre à ce Gentilhomme de n'arriver à Angerville, que quand il sauroit que M. le Prince en seroit parti. Comme il se défioit de la Reine, il ne voulut pas lui faire confidence de cette méchante finesse, qu'il ne faisoit que pour persuader à M. le Prince qu'il ne tenoit qu'à lui qu'il ne demeurat à la Cour.

La

La Reine, qui sut l'envoi du Gentilhomme, 1651.
& qui n'en fut pas le secret, crut qu'il n'avoit pas tenu à Monsieur de retenir M. le Prince. Elle en prit ombrage, elle m'en parla. Je lui dis ingénument ce que j'en savois, qui étoit le vrai, quoique Monsieur ne m'eût fait qu'un galimatias fort embarrassé & fort obscur. La Reine ne crut pas que je la trompasse; mais elle s'imagina que j'étois trompé, & que Chavigni s'étoit rendu maitre de l'esprit de Monsieur, à mon préjudice. Cette opinion n'étoit point fondée; Monsieur haïssoit Chavigni plus que le Démon; & le seul principe de toute sa conduite, ne fut que sa timidité, qui cherchoit toujours à se rassurer par des ménagemens, même ridicules, avec tous les partis. Mais avant que d'entrer plus avant dans le détail de ce récit, je crois qu'il est à propos de vous rendre compte d'un détail assez curieux, qui concerne M. de Chavigni, que vous avez déja vu, & que vous verrez encore au moins pour quelque tems sur le théâtre.

Je crois que je vous ai déja dit que Monsieur avoit été sur le point de demander son éloignement à la Reine, un peu après le changement du Jeudi Saint, & qu'il ne changea de sentiment, que sur ce que je lui représentai qu'il étoit de son intérêt de laisser dans le Conseil un homme, qui étoit aussi capable que celui-là d'éveiller & de nourrir la division & la défiance entre ceux de la conduite desquels S. A. R. n'étoit pas contente. Il se trouva par l'événement que ma vue n'avoit pas été fausse; l'attachement

1651. qu'il avoit avec M. le Prince, contribua beaucoup à rendre toutes les démarches de son parti suspectes à la Reine, parcequ'elle ne pouvoit ignorer la haine envenimée que Chavigni avoit contre le Cardinal. Elle savoit, à n'en pouvoir douter, qu'il avoit été l'instigateur principal de l'expulsion des trois Sous-Ministres. Le ressentiment qu'elle en eut, l'obligea de lui commander de se retirer chez lui en Touraine, trois ou quatre jours après son expulsion. Il s'en excusa sous le prétexte de la maladie de sa mére, il s'en défendit par l'autorité de M. le Prince. Quand M. le Prince n'en eut plus assez dans Paris pour le maintenir, la Reine se fit un plaisir de l'y voir sans emploi; & elle me dit avec une aigreur inconcevable contre lui: *J'aurai la joye de le voir sur le pavé comme un laquais*. Elle lui fit dire par cette raison, par M. le Maréchal de Villeroi, le premier jour de l'établissement des nouveaux Ministres, qu'il y pouvoit demeurer. Il s'en excusa, sous le prétexte de ses affaires domestiques; il se retira en Touraine, où il n'eut pas la force de demeurer. Il revint en l'absence du Roi à Paris, où vous verrez dans la suite qu'il joua un triste & fâcheux personnage, qui lui couta à la fin & l'honneur & la vie. M. de la Rochefoucaut a dit très sagement qu'il n'y avoit rien de si nécessaire, que de savoir s'ennuyer.

Il faut encore, avant que de reprendre la suite de mon discours, que je fasse une autre digression de ce qui se passa en ce tems-là entre M. le Prince & M. de Turen-

ren-

renne. Aussitot après que M. le Prince fut 1651.
sorti de Paris, pour aller à S. Maur, Mrs. de Bouillon & de Turenne s'y rendirent, & ils lui offrirent leurs services publiquement, & en la même maniére que les autres qui paroissoient les plus engagez avec lui. M. le Prince m'a dit depuis que la veille du jour qu'il quitta S. Maur, pour aller à Trie, d'où il ne revint plus à la Cour, M. de Turenne lui avoit encore promis si positivement de le servir, qu'il avoit même accepté un ordre signé de sa main, par lequel il ordonnoit à la Moussaye qui commandoit pour lui dans Stenai, de lui remettre la Place entre les mains : & que la premiére nouvelle qu'il eut après cela de M. de Turenne, fut qu'il alloit commander l'armée du Roi. Je vous prie d'observer que M. le Prince est l'homme que j'aye jamais connu, le moins capable d'une imposture préméditée. Je n'ai jamais osé faire expliquer à fond M. de Turenne sur ce point; mais ce que j'en ai pu tirer, en lui en parlant indirectement, est qu'aussitot après la liberté de Mr. le Prince, il eut tous les sujets du monde d'être mal satisfait de son procédé à son égard : qu'il lui préféra en tout & par tout M de Nemours, qui n'aprochoit pas de son mérite, & qui ne lui avoit pas rendu d'ailleurs à beaucoup près tant de services : & que par cette considération, il s'étoit cru libre de ses premiers engagemens. Vous remarquerez, s'il vous plait, que je n'ai jamais vu personne moins capable d'une vilainie que M. de Turenne. Reconnoissons encore de bonne foi qu'il y a des points dans l'histoire, inconceva-
bles

1651. bles à ceux même qui se sont trouvez les plus proches des faits. Je reprens le fil de ma narration.

M. le Prince n'ayant demeuré qu'un jour ou deux à Angerville, prit le chemin de Bourges, qui étoit proprement celui de Bourdeaux; & la Reine, qui eût été bien aise, si elle eût suivi son inclination, de l'éloignement de M. le Prince, mais qui avoit reçu une leçon contraire de Breull, n'osa s'opiniâtrer contre l'avis de Monsieur, qui fortifié par les conseils de Chavigni, & persuadé d'ailleurs que la Cour entretenoit toujours quelques négociations secrétes avec M. le Prince, feignit à toute fin un grand empressement à faire que M. le Prince ne s'éloignat pas. Ce qui le confirma pleinement dans cette conduite, fut qu'une ouverture, qu'on attribuoit en ce tems-là à M. le Tellier, au moins dans le bruit du monde, lui fit croire qu'il jouoit à jeu sûr, & que cet empressement qui paroitroit à rappeller M. son Cousin à la Cour, n'iroit effectivement qu'à le tenir en repos dans son Gouvernement, à quoi Monsieur prétendoit qu'il trouveroit son compte en toutes maniéres. Cette ouverture fut, que l'on offrit à M. le Prince qu'il demeurat paisible dans son Gouvernement, jusqu'à ce qu'on eût assemblé les Etats-Généraux. Cette proposition est de la nature de ces choses, dont il me semble que j'ai déja parlé quelquefois, qui ne s'entendent pas, parcequ'il est impossible de concevoir ce qui peut leur avoir donné l'être. Il est constant que cette ouverture vint de la Cour, soit par M. le Tellier,

lier, soit par un autre, & il ne l'est pas 1651.
moins qu'il n'y avoit rien au monde de plus contraire aux véritables intérêts de la Cour: parceque ce repos imaginaire de M. le Prince dans son Gouvernement, lui donnoit lieu d'y conserver, d'y fortifier, & d'y augmenter ses troupes, qui par la même proposition y devoient demeurer en quartier d'hiver. Monsieur la reçut avec une joye qui me surprit au dernier point, parcequ'il m'avoit dit plus de mille fois que de l'humeur dont il connoissoit le Cardinal, susceptible de toutes négociations, il ne croyoit rien de plus opposé à ses intérêts, de lui Monsieur, que les interlocutoires entre M. le Prince & la Cour. En pouvoit-on trouver un plus dangereux sur ce fondement, auquel cette proposition donnoit lieu? Ce qui est merveilleux, fut que, ce qui étoit assurément pernicieux & à la Cour & à Monsieur, fut rejetté par M. le Prince; & que son destin le porta à préférer & à ses inclinations & à ses vues ce caprice de ses amis & de ses serviteurs. Je ne sai de ce détail, que ce que Croissi, qui fut envoyé par Monsieur à Bourges, m'en a dit depuis à Rome; mais je suis persuadé qu'il m'en a dit la vérité, parcequ'il n'avoit aucun intérêt à me la déguiser. En voici le particulier.

M. le Prince, qui étoit par son inclination fort éloigné de la guerre civile, parut d'abord à Croissi très bien disposé à recevoir les propositions qu'il lui portoit de la part de Monsieur, & avec d'autant plus de facilité, que les offres qu'on lui faisoit, le laissoient

au

1651. au moins pour très longtems, dans la liberté de choisir entre les partis qu'il avoit à prendre. Il est très difficile de se résoudre à refuser des propositions de cette nature, particuliérement quand elles arrivent justement dans les instans où l'on est pressé de prendre un parti, qui n'est pas de son inclination. Je vous ai déja dit que celle de M. le Prince n'étoit pas à la guerre civile; & tous ceux qui étoient auprès de lui s'en fussent aussi passez facilement, s'ils eussent pu convenir ensemble des propositions de son accommodement. Chacun l'eût voulu faire pour y trouver son avantage particulier; personne ne se voyoit en état de le pouvoir, parceque personne n'avoit assez de croyance dans son esprit, pour exclure les autres de la négociation. Ils conclurent tous la guerre; parcequ'aucun d'eux ne crut pouvoir faire la paix; & cette disposition générale se joignant à l'intérêt que Madame de Longueville trouvoit à être éloignée de M. son Mari, forma un obstacle invincible à l'accommodement. On ne connoit pas ce que c'est que le Parti, quand on s'imagine que le Chef en est le maitre. Son véritable service y est presque toujours combattu par l'intérêt, même assez souvent imaginaire, des subalternes; & ce qui est encore plus fâcheux, est que quelquefois son honnêteté, & presque toujours sa prudence, prend parti avec eux contre lui-même. Croissi me dit plusieurs fois que le soulevement & l'emportement des amis de M. le Prince, alla en cette rencontre jusqu'au point de faire entr'eux un Traité à Montrond, où il étoit allé

allé voir Madame ſa ſœur, par lequel ils s'obligeoient de l'abandonner, & de former un tiers parti ſous l'autorité de M. le Prince de Conti, au cas que M. le Prince s'accommodat avec la Cour, aux conditions que M. le Duc d'Orléans lui avoit fait propoſer, par lui Croiſſi. J'aurois eu peine à ajouter foi à ce qu'il me diſoit pourtant ſur cela avec ſerment, vû la foibleſſe & le ridicule de cette fanatique Faction, ſi ce que j'avois vu incontinent après la liberté de M. le Prince, ne m'en eût fourni un exemple aſſez pareil. J'ai oublié de vous dire, en traitant cet endroit, que Madame de Longueville, cinq ou ſix jours après qu'elle fut revenue de Stenai, me demanda en préſence de M. de la Rochefoucaut ſi, en cas de rupture entre les deux fréres, je ne me déclarerois point pour M. le Prince de Conti. La ſubdiviſion eſt ce qui perd preſque tous les Partis, particuliérement quand elle eſt introduite par cette ſorte de fineſſe, qui eſt directement oppoſée à la prudence, & c'eſt ce que les Italiens appellent, *Comedia in Comediâ.* 1651.

Fin du ſecond Tome.

